This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DÉCADENCE

DE LA

MONARCHIE

SAINT-DENIS — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN

DÉCADENCE

DE LA

MONARCHIE

PAR

EUGÈNE PELLETAN

TROISIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE

PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

18, RUE DE SEINE, 18

1861

Traduction et reproduction réservées.

I

UN PREMIER MOT.

L'homme qui a fait le plus de mal à la France, c'est Louis XIV; l'homme que la France a le plus admiré, c'est Louis XIV; peut-être l'admire-t-elle encore.

Il savait sans doute régner, comme on régnait alors, comme on a régné depuis : dépenser, bâtir, aimer, proscrire, danser, chasser à Compiègne et parader sur un tréteau recouvert de velours.

« Grand roi ! » disait la foule attendrie; grand pour l'œil, en effet, ou pour la mise en scène ; il affectait la majesté de l'Olympe. Il portait la tête haute en marchant ; il savait arrondir la jambe à chaque pas et montrer à sa cour la grâce d'un mollet. Un seigneur anglais le vit un jour à Versailles et le compara sur sa tournure à un maître d'escrime.

Louis XIV a bien voulu donner lui-même la théorie

[illegible]

[illegible] de Dieu pour trouver [illegible] Louis XIV [illegible] que le ciel l'avait [illegible] la terre pour la contraindre à l'obéissance, bien plus à l'adoration! Une torche brûlait, et l'encens fumait nuit et jour au pied de sa statue. Lorsqu'une duchesse de la cour traversait la chambre à coucher du roi, elle devait plier le genou et faire la révérence au lit de Sa Majesté.

Louis XIV avait pris le soleil pour emblème, et l'avait étalé partout, pour que la pierre réfléchît à profusion l'astre royal au regard de la multitude. Dans son palais, et autour de son palais, il avait un sanctuaire réservé sous le nom de Salle d'Apollon. Il possédait cependant une taille assez médiocre pour un dieu d'Homère et il avait cru devoir allonger

l'homme en lui par chaque bout, par le talon et par la perruque.

Cette doctrine de l'incarnation de la Divinité dans la personne du monarque, circulait comme une monnaie courante sur toute la surface du royaume. Le clergé « naturellement porté à la bassesse, » comme disait le cardinal de Retz, donnait l'exemple du fétichisme. Un minime de Provence compara Louis XIV à Dieu, dans une thèse de théologie, de manière toutefois à laisser croire que le roi était l'original et Dieu la copie.

Le premier tort de Louis XIV, ce fut sa naissance. Dans la vie ordinaire, chacun traite sur le pied d'égalité, et compte par conséquent avec son semblable. Cette loi de solidarité contient l'homme par l'homme et le maintient dans le devoir. L'un peut toujours dire à l'autre : Partie intégrante de la société au même titre, tu es moi, je suis toi ; je ne peux te blesser sans me blesser le premier, attenter à ton droit, sans détruire du même coup ma garantie.

Mais lorsqu'une fiction sociale appelée monarchie vient briser cette harmonie de nature et retirer un homme de l'humanité en l'élevant au-dessus de toute responsabilité morale, qu'arrive-t-il par la logique forcée de cette perturbation d'équilibre? C'est que ce roi mis hors de page, la tête dans la nue, osera tout, parce qu'il peut tout et qu'il mesure sa puissance à son audace.

Plus de réciprocité, plus de vertu sociale par con-

séquent. En haut l'insolence, en bas la servilité. Le despote porte le premier la peine de son omnipotence. Il impose un vice et il en contracte un autre en échange. Le maître avilit l'esclave, et l'esclave déprave le maître à son tour.

Pour faire d'un autre côté le bonheur d'un peuple, il faut aimer ce peuple, il faut l'estimer surtout, croire au bien dans le monde, aspirer au mieux ; brûler en un mot, de cette passion sacrée que la foi nomme charité, et la politique philanthropie. Mais à quelle heure, mais à quelle école, en temps de despotisme, le limon princier sorti du flanc d'une reine, au bruit du canon, aurait-il puisé cette tendresse, cette piété de l'homme pour l'homme, première condition de dévouement et de concours au perfectionnement de l'espèce?

Emprisonné dès le berceau, derrière la triple muraille de l'étiquette, condamné à respirer toute sa vie l'air vicié de la cour, que connaît-il? que voit-il à ce rendez-vous de l'ambition ? La lie et l'écume de l'âme humaine, la flatterie ou l'intrigue.

Le despote tient à la main la corne d'abondance. D'un signe, d'un froncement de sourcil, il élève ou il abaisse une existence. La foule dorée baise donc cette main avec furie, pour obtenir une grâce, une faveur; et lui le maître, et lui le destin, à force de voir l'humanité prosternée devant lui, finit par la prendre en mépris et faire de ce mépris le piédestal de sa grandeur.

Plus l'humanite descend, plus il croit monter, et

pour monter sans cesse, il l'enfonce sans cesse davantage dans la servitude, jusqu'à ce qu'enfin, perdu dans le vide, à je ne sais quelle hauteur fantastique, la tête lui tourne de vertige, et que d'un front sinistre, frappé de la folie césarienne, il proclame intrépidement lui-même son apothéose.

Du moment que, trompé le premier par son propre mensonge, il suppose que sa volonté relève d'un ordre supérieur à la terre et plonge dans le ciel, il perd le sens du bien et du mal et il commet indifféremment l'un ou l'autre, au hasard de la minute. Tel est notre plaisir, c'est là son protocole. L'inspiration divine coule en lui ; elle récrée l'acte à son image, elle justifie l'effet par la cause et transforme l'iniquité en justice.

Mais ce qui fait de Louis XIV le chef-d'œuvre du genre, ce n'est pas seulement la naissance, c'est aussi le caractère. L'homme en lui complétait le souverain; la nature l'avait créé pour le despotisme. Car qu'est-ce que le despotisme à proprement parler? l'exploitation organisée des vices d'une nation. Mais pour organiser les vices en corps d'État, il fallait un certain talent de mécanicien, et ce talent, Louis XIV le possédait, par intuition, jusque dans le dernier rouage.

Non qu'on veuille dire ici que son règne ait jailli d'un seul jet, tout formé d'avance dans son cerveau. Loin de là ; c'est empiriquement, c'est pièce à pièce et uniquement avec le génie du détail que Louis XIV a réalisé son système de monarchie.

II

VERSAILLES.

Il avait reçu, sous l'œil de Mazarin et d'une mère galante, une éducation abrégée, moitié italienne, moitié espagnole, qui consistait à peu près à monter à cheval et à jouer de la guitare.

On en faisait un jour le reproche à son gouverneur, le premier maréchal de Villeroy, en présence d'un fils même du maréchal, archevêque de Lyon.

— Laissez grandir le jeune prince, répondit l'archevêque. Il fera honneur à la royauté; il ne dit pas un mot de ce qu'il pense.

Louis XIV regarda toujours en effet la dissimulation comme la première règle du catéchisme de la monarchie.

Mazarin mourait. Un page vit un jour passer dans la galerie du palais Mazarin, un vieillard enveloppé

d'une robe de chambre de camelot, fourrée de petit gris. Il allait lentement, languissamment comme un homme brisé par la fièvre, en traînant sa pantoufle sur le parquet, et en tirant un souffle entrecoupé de sa poitrine. De minute en minute il s'arrêtait devant un chef-d'œuvre de peinture, et disait d'une voix éteinte :

— Il faut quitter tout cela.

Le spectre passa devant *la Vénus* du Titien, il porta une main décharnée à son front, et il murmura de nouveau :

— Il faut quitter tout cela.

Devant *le Déluge* du Carrache, il poussa le même soupir, et il ajouta, en laissant rouler une larme au bord de sa paupière :

— Adieu, cher tableau que j'ai tant aimé.

C'était le cardinal Mazarin qui prenait congé de sa galerie. Il fit cependant bonne mine à la mort ; il joua au biribi jusqu'au dernier moment.

La veille de son agonie, il parut une comète. Un courtisan dit au cardinal, en faisant allusion à son prénom de *Julio* :

— C'est la comète de Jules César.

Le cardinal secoua ironiquement la tête sur son chevet.

— Elle me fait trop d'honneur, dit-il.

Il expirait le jour suivant ; à la nouvelle de sa mort, une de ses nièces s'écria :

— Dieu merci, il est crevé.

Louis XIV, depuis sa majorité, avait laissé le pou-

voir dans la main du cardinal, mais lorsque la mort l'eut débarrassé de son ministre :

— C'est moi qui vais régner, dit-il fièrement.

Il régna donc, et dès le début, et pour montrer sa lettre de maîtrise dans l'art de la politique italienne, il médita longuement et il prépara savamment un coup d'État contre le surintendant Fouquet. Il endormit sa victime, il la caressa, il l'enveloppa et l'immola d'un sourire.

Le duc de Gèvres possédait, en qualité de capitaine des gardes, le privilége d'arrêter le surintendant; mais il vivait dans l'intimité, et il avait puisé à la cassette de Fouquet. Louis XIV craignait de mettre le cœur du capitaine à une trop cruelle épreuve en le chargeant de conduire non-seulement son ami, mais son bienfaiteur à la Bastille. Il confia donc sous main l'arrestation du ministre à un homme sûr, à un coupe-jarret, du nom de d'Artagnan.

Lorsque le duc de Gèvres apprit cette injure gratuite à son dévouement pour la monarchie, il tomba dans un accès de désespoir.

— Pourquoi me déshonorer? dit-il. J'aurais arrêté mon père, à plus forte raison mon meilleur ami... Est-ce que le roi soupçonne ma fidélité? je mettrais pour lui ma tête sur le billot.

— Gèvres est en colère, répondit Louis XIV, je l'apaiserai.

Et il l'apaisa en effet; il lui donna une gratification.

Certes, la monarchie avait prodigieusement grandi depuis la famille Capet. Puissance sortie de la féodalité, purement féodale à l'origine, et emprisonnée dans la banlieue de Paris, elle avait fini par envahir la France dans le long parcours d'une seule et même dynastie. De toutes les circonscriptions seigneuriales, auparavant indépendantes et successivement assimilées de gré ou de force, elle avait formé une circonscription unique : le royaume, et une suzeraineté universelle : la monarchie.

Mais, à mesure que la monarchie étendait sa puissance, elle développait l'importance de Paris, entrepôt naturel de tout le matériel et de tout le mobilier du gouvernement : arsenal, parlement, épargne, hôtel de la monnaie, etc. Paris vaut bien une messe, disait Henri IV : il comprenait qu'aussi longtemps que la royauté n'aurait pas franchi la porte Saint-Honoré, elle représentait tout au plus un titre en camp volant.

Ainsi, toute la puissance que la royauté avait accaparée, elle l'avait conquise sur la féodalité, en luttant contre elle à outrance, de siècle en siècle, de province en province, jusqu'à ce qu'elle l'eût déracinée du sol, et rattachée, en partie résignée, en partie frémissante, à la personne du monarque, par la chaîne dorée d'une charge de palais ou d'une faveur.

La monarchie transforma ainsi la féodalité en noblesse. Mais à quelle condition opéra-t-elle cette révolution ? A la condition d'attirer et de domicilier la

noblesse à Paris. A côté et autour du Louvre, les grands seigneurs terriens, Condé, Guise, Bouillon, Soubise, Rohan, etc., avaient construit un autre Louvre au petit pied, et venaient l'occuper avec une escorte personnelle de gentilshommes; de sorte que la noblesse tenait garnison à Paris, et bloquait la royauté dans son palais. Lorsque, par une cause ou par une autre, elle faisait alliance avec le Parlement, et à l'aide du parlement avec la bourgeoisie, ou, comme disait Louis XIV, avec la canaille, elle forçait la royauté à rendre son épée ou bien à évacuer sa capitale, et à régner sur le grand chemin.

L'antagonisme, toujours survivant, quoique par moment étouffé, de l'aristocratie et de la monarchie, avait donc fait de Paris le champ de bataille des deux puissances. Or, la Ligue d'abord et ensuite la Fronde avaient suffisamment démontré que, dans la guerre des pots de chambre, pour parler la langue du grand Condé, la royauté courait la chance de perdre la partie. En même temps, et comme par une rencontre de l'histoire, l'Angleterre enseignait à l'Europe, par un coup de hache hardi, qu'une tête royale pouvait tenir dans la main du bourreau.

Louis XIV trembla devant cette leçon d'histoire, sinon pour lui-même, du moins pour sa descendance. Il alla bâtir, au milieu des bois, un château environné de casernes. L'histoire a vu, jusqu'à présent, dans Versailles, un caprice du monarque. Elle l'a même appelé quelque part un favori sans mérite;

car, en France, elle trouve plus aisément une épigramme que la vérité.

Certes, si Louis XIV avait uniquement songé à bâtir un palais d'agrément, il avait peut-être le sens de la vue assez développé pour entrevoir que le sol aride de Versailles, sans autre eau que l'eau du ciel, manquait à la première condition du programme. Lorsqu'il envoyait une armée chercher la rivière de l'Eure, la pioche sur l'épaule, pour amener l'eau prisonnière de guerre en quelque sorte à Versailles, il soupçonnait probablement que cette lutte acharnée contre la nature le condamnait d'avance à une héroïque dépense. Or, à moins de supposer l'absurde pour l'absurde, du moment qu'il persistait à improviser le sable du désert en jardin d'Armide, il devait obéir à une pensée première, supérieure à toute considération d'économie.

C'est qu'il voulait élever sur le plateau de Versailles la citadelle du despotisme, pudiquement déguisée en palais. Il en avait choisi l'emplacement à portée à la fois et à distance de Paris ; assez près pour tenir sa capitale sous la main ; assez loin pour mettre sa couronne à l'abri d'un coup de tête de la noblesse.

Quelle position stratégique autour de Paris plus facile à défendre que Versailles, couvert, en première ligne, par la Seine, et, en seconde, par les hauteurs boisées de Saint-Cloud et de Meudon? On ne pouvait y arriver que par le défilé de Sèvres, la seule route ouverte en ce temps-là ; et, en cas de défaite, la troupe

royale avait sa retraite assurée sur la Loire et sur la Normandie. Car, il faut bien le remarquer, ce n'était pas seulement contre une population indisciplinée et incapable de tenir la campagne que la royauté avait à combattre dans l'hypothèse d'une insurrection de Paris, mais aussi contre une véritable armée, recrutée et commandée par l'élite militaire du royaume.

En transférant le siége de la royauté à Versailles, Louis XIV isolait la noblesse du Parlement. La robe sans l'épée tombait dans l'impuissance. Il pouvait la faire taire comme une meute, en faisant claquer son fouet. Il avait encore, toutefois, à compter avec la noblesse : car elle avait retenu dans sa défaite une part respectable de pouvoir; elle occupait de plein droit les gouvernements de province, les places fortes de frontière. Et, lorsqu'elle éprouvait un accès de turbulence, elle pouvait tourner contre le roi les forces confiées par le roi lui-même, et ouvrir les portes de la France aux armées de l'étranger.

Que devait faire Louis XIV pour mettre la noblesse au repos forcé? Recommencer contre elle la politique tragique de Richelieu, et la poursuivre la mèche à la main, jusque dans son dernier repaire? mais c'était vouloir la détruire, c'était changer la constitution du royaume, c'était régner par la bourgeoisie.

Or, Louis XIV, premier gentilhomme du royaume, et gentilhomme par principe, portait au fond du cœur un mépris tellement forcené pour la roture, que, dans un édit contre le duel, signé de sa main, il

appelait officiellement le bourgeois *ignoble*, et punissait l'*ignoble* de la potence, non pour avoir provoqué un noble, quel noble aurait accepté le cartel? mais simplement pour avoir chargé un gentilhomme de soutenir sa querelle; cause *indigne*, cause *abjecte*, disait l'édit.

La violence, d'ailleurs, est l'enfance de l'art, la première intelligence venue d'un pouvoir sans intelligence. L'habileté suprême consiste à vaincre l'ennemi sans le combattre et à l'amener en silence à consentir de bonne grâce et à concourir lui-même à son propre asservissement.

La Turquie donne la fidélité de la femme à garder à la grille du harem et au yatagan de l'eunuque : voilà la politique de violence. La Chine, au contraire, persuade à la femme de broyer son pied dans un étau, sous prétexte qu'elle marche avec plus d'élégance lorsqu'elle ne peut plus marcher : voilà la politique de conciliation.

Louis XIV adopta le procédé chinois à l'égard de la noblesse; au lieu de l'attaquer de vive force, il aima mieux la confisquer en douceur. Il fit de Versailles une sorte de paradis terrestre, et il y organisa un vaste système d'embauchage. Il développa son palais à perte de vue, afin de pouvoir y emprisonner agréablement l'état-major de l'aristocratie. Il mit la noblesse à l'engrais : elle mangea, et ensuite elle mourut.

III

LA [illegible].

Et d'abord, pour marquer la distance du roi au gentilhomme, Louis XIV perfectionna le culte journalier de l'étiquette à l'usage de sa personne. Une liturgie digne du siècle de Cambyse prenait l'idole au saut du lit, et réglait minute par minute, la façon d'ôter un bonnet et de mettre une pantoufle. Le roi créa une religion de la chemise, et en institua le grand-prêtre un prince du sang : car, pour avoir le droit de toucher cette chair sacrée, il fallait porter dans sa veine une goutte de sa céleste essence.

Tellement céleste, en effet, qu'elle passait tout entière dans un tétus et lui communiquait, au sortir du [illegible] toute sa puissance et toute sa splendeur. Lors- [illegible] [illegible] l'enfant [illegible] dans son berceau, on

mettait sur sa layette le cordon du Saint-Esprit, et l'enfant de France bavait là-dessus.

Du lever au coucher du jour, chaque pas du roi dans son palais, chaque mouvement, chaque détail, chaque fonction de sa machine, chaque exigence de la nature, chaque bouchée de pain, chaque verre de vin : sa toilette, sa digestion, sa promenade, sa maladie, sa pharmacie, étaient une cérémonie publique, compliquée à l'infini, célébrée en grand appareil, avec un concours toujours varié d'acteurs et un perpétuel changement à vue de décorations.

Celui-là offrait la salve ou la soucoupe, celui-ci mettait le cadenas ou le couvert, cet autre portait le bougeoir, cet autre tenait l'étrier, cet autre attachait la jarretière, cet autre nouait la cravate, cet autre présentait le gobelet, ou bien encore la patte de cerf après la curée; mais, dans cette savante organisation du service de la garde-robe, de la cuisine, du chenil, de l'écurie, Louis XIV avait conservé l'ordre du blason, pour piquer la noblesse d'honneur, et tirer de la domesticité même une occasion de vanité.

Le prince du sang occupait naturellement un office de valet plus sonore que le prince courant, et le prince courant que le marquis, et ainsi, de cascade en cascade, depuis le grand chambellan jusqu'au simple chambellan, depuis le premier écuyer jusqu'au palfrenier, depuis le panetier jusqu'au hâteur de rôt, au chauffeur de cire, au capitaine des levrettes de la

chambre, au piquer de vol pour la corneille, au chef de vol pour pie, à l'advertisseur-bouche du roi et au couducteur de la volaille. Toute cette valetaille dorée, à commencer par le grand Condé, portait la livrée du roi : une casaque bleue galonnée sur chaque couture, et appelée « justaucorps à brevet. » Louis XIV avait fait du justaucorps un instrument de règne. La noblesse sollicitait comme un honneur le droit de le porter.

Grâce à cette savante hiérarchie d'antichambre, chacun faisait à son tour sa révérence; seulement on mettait sa fierté à la faire le premier. Si un gentilhomme troublait par hasard la symétrie de l'étiquette, il commettait un crime d'État.

Le roi plantait, un jour, par une pluie battante, dans le jardin de Marly. « La pluie de Marly ne mouille pas, disait le cardinal de Pologne. » Cependant l'averse avait effondré le chapeau de Sa Majesté; je ne sais plus quel duc lui en offrit un autre à la barbe du duc de Larochefoucauld, seule autorité compétente pour le changement de coiffure. Le duc protesta hautement contre cette usurpation de pouvoir ; ce fut un scandale, un orage de palais. « Il y allait de l'honneur! dit Saint-Simon, tout était perdu. »

Cette parade chinoise avait cependant quelque chose de sérieux ; c'était le salaire. Le maître rétribuait largement la dose de mérite indispensable à un gentilhomme pour suivre une chasse ou incliner la tête devant une alcôve; il avait donc imaginé expédient

sur expédient pour soudoyer en conscience la noblesse sans offenser sa pudeur :

D'abord le traitement : le roi payait une courbette par jour, à un duc et pair, sur le même pied que le commandement d'une armée.

Ensuite, le cadeau de la main à la main, pension ou somme une fois donnée : pension de cent mille livres, par exemple, à la princesse de Conti, de cent mille à la princesse de Bourbon, de soixante-dix mille au duc de Bourbon, de quatre-vingt mille à la duchesse de Fontange, etc., somme une fois donnée, de trois cent mille livres entre autres à Madame de Bregy, de deux cent mille au duc de Boinvilliers, de cent mille au maréchal d'Estrées, de cent cinquante mille à mademoiselle Lamothe, etc.

Ensuite, la commende ou collation d'une abbaye sur la feuille des bénéfices : le moine jeûnait ou priait dans sa cellule, et un courtisan touchait, par lui-même ou par son cadet, le revenu du couvent.

Ensuite, la synagogue : le roi vendait au juif le droit de cité et battait monnaie sur Israël ; lorsqu'un commensal de Versailles criait famine, Sa Majesté lui cédait la synagogue de Metz, comme une ferme en Picardie.

Ensuite, le traité extraordinaire : On appelait ainsi, disait le maréchal de Noailles, une opération financière qui consiste à enlever de force à une famille, sous un prétexte frivole, une partie non de son revenu, mais de son capital ; c'était le vol à main armée ; toutefois, Louis XIV partageait le butin avec son escorte.

Ensuite un homme, quand il était noyé ou pendu, mais pendu et noyé de son fait, comme certain financier nommé Foucault; car la couronne héritait en ligne directe du suicide pour consoler sans doute la famille.

Le roi donna Foucault, dit une chronique du temps, à la princesse d'Harcourt. Elle en tira vingt mille livres de rentes pour sa maison, la plus riche peut-être du royaume.

Ensuite la gratification, sous la rubrique d'ordonnance au porteur. La modestie du gratifié exigeait le mystère, car la somme allouée figurait invariablement avec ce préambule sur le registre secret de dépense : Au porteur de l'ordonnance la somme de cent vingt mille livres, « dont Sa Majesté ne veut être cy fait mention. » Au porteur d'une autre ordonnance, cent mille livres, même formule, etc., etc. C'était toute litanie avec l'infatigable ritournelle « dont Sa Majesté ne veut être cy fait mention. »

Ensuite la concession, c'est-à-dire l'exploitation d'une industrie quelconque, même de charlatan de la foire, par voie de monopole ; concession au duc de Bouillon de la vente de sachets contre la vermine; concession au comte d'Armagnac de l'entreprise des litières; concession au duc d'Ayen des coches et chariots entre Paris et Rouen; concession au duc du Lude des coches et carrosses entre le Pecq et Paris ; concession au marquis de Vallavoir du transport sur canal ou rivière, par bateau ou galiote; concession au mar-

quis de Cavoye des chaises à porteur de Paris, etc.

Ensuite l'avis. Un gentilhomme soupçonnait-il de malversation un fournisseur de l'État, il dénonçait la somme détournée, et en recevait le quart pour prix de sa délation. Le duc d'Orléans tira ainsi un million d'un trésorier de l'armée. Le comte de Grammont dépista de son côté un agioteur sur le fourrage. Il pria le roi de lui abandonner cet homme en toute propriété. Le roi lui en fit cadeau.

Ensuite le pot-de-vin ; lorsque le roi renouvelait le bail d'un impôt, il exigeait un pot-de-vin du fermier, et en prince généreux donnait de la main droite ce qu'il avait reçu de la main gauche, dix mille pistoles à la reine, par exemple, cinq mille à Monsieur, cinq mille à Madame, et cinquante mille écus à mademoiselle Fouilloux.

Ensuite la lettre de répit. Qu'était-ce que la lettre de répit? Un duc et pair, je suppose, avait souscrit un emprunt. Le bailleur exigeait le payement de sa créance. Alors le roi intervenait du haut de son trône, et par une lettre de surséance accordait au débiteur le droit de faire provisoirement banqueroute. Le roturier insolvable devait porter, de par la loi, le bonnet vert en signe d'infamie. Mais le gentilhomme endetté recevait un brevet d'honneur sur parchemin, en récompense d'une vie de débauche.

Enfin la loterie : c'était la part des duchesses. De temps à autre le roi organisait une loterie d'étoffes et de bijoux. Tous les billets gagnaient naturellement,

l'un une robe, l'autre un collier. Madame de Maintenon tirait comme les autres, disait Saint-Simon, mais elle cédait son lot à sa voisine. L'intendant Bullion y mettait moins de cérémonie. Lorsqu'il donnait à dîner aux seigneurs de la cour, il faisait servir, au dessert, des louis d'or au lieu de dragées. Les convives pillaient le plat en un clin d'œil et remplissaient les poches de leur pourpoint.

Et le roi donnait encore, le roi donnait toujours, car, en dehors ou à côté de la place de cour, de la gratification de cour, de la bonne-main de cour, de l'étrenne de cour, il donnait aussi chaque place de l'État ou l'investiture de chaque place, dans l'armée, dans le clergé, dans la finance, dans l'administration, dans le parlement; et il ne signait une nomination, ou n'autorisait une transmission d'office, qu'à un homme de cour, ou à la demande et sur l'apostille d'un homme de cour, de sorte que, pour obtenir un emploi ou monter en grade, il fallait avoir bouche à cour, comme on disait alors, ou bien y avoir une caution.

Ainsi le roi tenait la noblesse à Versailles, et, par la noblesse, le royaume. On ne vivait que là, on ne trouvait que là considération et fortune. Sire! un évêché pour mon frère; sire! un régiment pour mon fils, et Sa Majesté souriait, et on espérait, ou elle détournait la tête, et on tremblait; et l'ambition, toujours en haleine, redoublait d'assiduité et d'obséquiosité pour le monarque.

Mais malheur au grand seigneur qui préférait la

tranquillité d'une existence domestique au fond de son château, à la cohabitation bruyante et à la brillante cohue du palais de Versailles. L'anathème tombait sur sa maison jusqu'à la troisième génération. Il n'y avait plus pour lui ni pour sa famille ni sel, ni eau, ni place, ni faveur. Le duc de Mazarin voulut vivre à l'écart, dans la dévotion et dans l'étude. Colbert lui reprocha durement de passer son temps avec la canaille, et le somma de venir reprendre, à la porte de l'antichambre du maître, le collier doré de courtisan.

Et ainsi Louis XIV planait sur la cour, enveloppé de l'étiquette comme d'une nuée divine, et par l'étiquette il tenait inflexiblement l'humanité à distance. Ne pouvant manger autrement qu'un autre homme, il mangeait seul, pour montrer que, même la fourchette à la main, il restait encore le prodige de son espèce. Il avait reçu du côté maternel un appétit autrichien, et il en faisait étalage.

L'histoire raconte que Charles-Quint engloutissait chaque jour un festin. Malheureusement, il avait, au suprême degré, le menton protubérant de la maison d'Autriche ; de sorte qu'à l'œuvre, la mâchoire supérieure portait à faux sur la mâchoire inférieure, et que, par l'échappée de cette meule de travers, la nourriture tombait à moitié broyée dans l'entonnoir. Après quoi, il plongeait la tête dans un hanaps ou plutôt un seau en verre de Bohême rempli de moût aromatisé de séné; il ingurgitait d'une haleine cette prodi-

gieuse infusion, et, dans ce torrent de boisson amère, il entraînait pêle-mêle et précipitait au fond de l'immense cavité de l'estomac impérial la grosse besogne à peine triturée de la saucisse à la flamande et du pâté de lamproie.

Lous XIV pouvait rivaliser avec son aïeul Charles-Quint pour la quantité de matière absorbée. Lorsque le grand aumônier avait dit le *Benedicite*, le roi consommait aisément dans un seul dîner, au témoignage de la duchesse d'Orléans : « Quatre assiettes de soupes di-
« verses, un faisan entier, une perdrix, une assiette
» de salade, deux tranches de jambon, du mouton
» au jus ou à l'ail, une assiette de pâtisserie, et, au
» dessert, une profusion d'œufs durs et de fruits de
« toute qualité. » Le grand aumônier disait ensuite les *Grâces*, le premier gentilhomme de la chambre présentait la serviette, Sa Majesté essuyait sa bouche et levait la séance.

Il semblait que la nature voulait donner chaque jour, dans la voracité de cet appareil digestif, une répétition publique de ce moi dévorant du despote qui engouffrait en lui un royaume comme un repas.

IV

LE JEU.

« Il faut amuser ma cour, » écrivait Louis XIV dans son journal, et, considérant sans doute le jeu comme le premier amusement de la noblesse, il l'installa en permanence à Versailles et en ambulance à Marly. On y jouait le piquet, le pharaon, le brelan, le biribi, le portique, la grande prime, la petite prime, le hoca, la bassette, le reversi, le lansquenet.

Les tables sont dressées; les bougies sont allumées; les femmes de la cour, couvertes de pierreries, renvoient en éclairs autour d'elles les feux des girandoles. Rangées en silence autour du tapis vert, elles poussent de leur doigt poétique leur enjeu sur le champ de bataille.

Les hommes, debout, penchés derrière elles et noyés dans les parfums de leurs cheveux, le cou tendu, la

bourse à la main, attendent l'oracle du Destin. Le banquier taille le pharaon ; la carte tourne, le sort a parlé, et alors :

« Les joueurs sont comme des insensés, dit la Palatine, l'un hurle, l'autre frappe si fort la table du » poing que toute la salle en retentit. Le troisième » blasphème d'une façon à faire dresser les cheveux » sur la tête ; tous paraissent hors d'eux-mêmes et » sont effrayants à regarder. »

Il n'y avait ni roi, ni reine en ce moment, ni étiquette, ni politesse. La passion humaine, partout ailleurs contenue ou refoulée par la présence du maître, éclatait ici dans toute sa candeur, car, à ce tripot sinistre de la royauté, il y allait pour chacun de la vie et de la mort, de la dot de sa femme et du prix de son héritage.

« Le hoca est défendu à Paris, écrivait madame de » Sévigné à sa fille, sous peine de la vie. On joue chez » le roi cinq mille pistoles en un matin; ce n'est rien. » C'est un coupe-gorge, chassez bien ce jeu de votre » maison. »

Ce n'est rien, en effet, à en juger par la correspondance de Feuquières. Cinq mille pistoles, cinquante mille francs de notre monnaie, était-ce vraiment la peine d'en parler? Madame de Montespan descend de l'arc-en-ciel, et de ses mains magiques va semer des millions.

« Le jeu de madame de Montespan, dit Feuquières, » est monté à un tel excès, que les pertes de cent

» mille écus sont communes. Le jour de Noël, elle
» perdit sept cent mille écus ; elle joua sur trois cartes
» et les gagna. A ce jeu-là, on peut perdre et gagner
» cinquante ou soixante fois en un quart-d'heure. »

La reine aimait particulièrement la bassette ; mais elle avait la main novice ; elle perdait toujours. A sa mort, elle devait sur parole un million de notre monnaie. Louis XIV acquitta religieusement la dette de sa femme, et la bassette reprit son cours comme par le passé.

On trichait à la cour ; on appelait cela piper. Piper passait pour un talent de bonne compagnie, comme chanter ou danser. Mazarin avait dit : « Je corrige le hasard. » Le comte de Grammont le corrigeait aussi, et il en tire vanité dans ses Mémoires. Saint-Simon l'appelle « escroc avec impudence et fripon au jeu à visage découvert, » et, en parlant du duc de Créquy, il ajoute : « Le duc était splendide en tout, grand
» joueur et ne s'y piquait pas d'une fidélité bien
» exacte. Plusieurs grands seigneurs en usaient de
» même et on en riait. »

Un fils de madame de Montespan, le duc d'Antin, pratiquait ce genre d'habileté avec un merveilleux succès. Il confessait hautement avoir gagné six ou sept cent mille écus au jeu, mais toute la cour avait la conviction qu'il dissimulait une partie du bénéfice. Après avoir encaissé son gain et l'avoir placé à bon intérêt, il éprouva tout à coup un accès de vertu ; il regarda le hoca comme un péché. Il jura en

lui-même, et il promit au roi de ne plus jouer.

Et non-seulement le duc d'Antin gagnait à coup sûr, mais il volait ce qu'un autre avait gagné. Comme cet autre portait le nom de duc de Bourgogne, et qu'il devait un jour hériter de la couronne, Louis XIV vit dans ce fait quelque chose de plus qu'un abus de confiance, il y vit un manque de respect. Il appela le dauphin dans son cabinet :

— Est-il vrai, lui dit-il, que, jouant et que gagnant à plein chapeau, vous avez donné à d'Antin votre or à tenir, et qu'à certain moment vous l'avez surpris à escamoter une partie du dépôt?

Le dauphin baissa la tête, et garda le silence.

— Je vous comprends, dit le roi, et il congédia Monseigneur.

Quand Louis XIV eut acquis la certitude que d'Antin avait mis la main dans le sac, il lui donna la surintendance des bâtiments. C'était la place où un duc ingénieux pouvait le mieux pratiquer le tour de bâton. Par un raffinement digne de Shakespeare, il chargea le témoin de sa friponnerie de lui porter la nouvelle de sa nomination.

Louis XIV pardonnait aisement une friponnerie à un fils de sa maîtresse. Mais lorsqu'un filou titré filait la carte contre Sa Majesté, Sa Majesté le frappait sans rémission.

« Le roi, dit Mme de Sévigné, a commandé à M. de » S... de se défaire de sa charge et tout de suite de » sortir de Paris. Savez-vous pourquoi? pour avoir

» trompé au jeu, et avoir gagné cinq cent mille écus
» avec des cartes ajustées. Le roi perdait toujours
» avec trente et un trèfle, et disait : Le trèfle ne
» gagne point contre le pique dans ce pays-ci. »

Le comte de Grammont avait sans doute le bon esprit de ménager le trèfle de Sa Majesté.

Après avoir fait sa main à Versailles, la noblesse allait exercer son talent à Paris. La maréchale de la Ferté obligeait ses fournisseurs à jouer avec elle au lansquenet.

— Je les triche, disait-elle, mais ils me volent.

La princesse d'Harcourt y mettait plus de modestie : elle voulait bien tricher, mais elle cachait le délit; mettre le profane dans la confidence, c'était gâter la profession. « Sa hardiesse à voler au jeu était inconce-
» vable, » dit Saint-Simon, « on l'y surprenait, elle
» chantait pouille et empochait, et il n'en était jamais
» autre chose; on la regardait comme une harengère
» avec qui on ne voulait pas se commettre, en plein
» salon de Marly, en présence de monseigneur et de
» madame la duchesse de Bourgogne. »

Mais la princesse d'Harcourt faisait métier de dévotion. A la fin de la partie, elle baissait pieusement la paupière et disait d'un ton béat : Je remets à qui de droit tout bénéfice suspect, et je prie la galerie de vouloir, à son tour, me donner l'absolution; car au jeu il y a presque toujours quelque méprise. Avec ce protocole, la princesse mettait sa conscience en repos. Elle devait avoir un habile confesseur.

A ce métier les femmes avaient une supériorité sur les hommes : leur beauté. Aussi en usaient-elles à l'occasion. Les dames de la cour dévalisèrent en une séance le prince de Nassau. « Je crois bien, dit la Pa-
» latine, qu'elles l'ont quelque peu attrapé, car elles
» ont la réputation de savoir très-bien jouer. »

Samuel Bernard ouvrit un jour sa bourse à la monarchie. Il voulut aller à Versailles pour son argent. Madame de Tallart l'invite à souper et le place à côté de madame de Flamarens. Madame de Flamarens passait pour la perle de la cour et de la coquetterie. Elle dégourdit peu à peu le banquier pendant le repas, elle lui verse à boire, elle joue avec lui de l'éventail, et quand la tête de Samuel commence à tourner, un laquais apporte une table de jeu et madame de Tallart installe le patient au lansquenet.

« M. Bernard retire sa main gauche pleine de rou-
» leaux, dit madame de Tallart, les pose sur la table,
» et plonge son autre main dans la gorge de madame
» de Flamarens, en lui disant : — Ma belle, qu'en
» pensez-vous?... Va-tout! Nous voilà toutes parties
» de rires immodérés : le feu rire gagna tout le monde;
» le duc d'Aven en pensa mourir. Chacun quitte la
» place : on entoure M. Bernard : c'est à qui de nous
» fera son va-tout. Enivré du succès, il n'entend plus
» rien, ne sait plus ce qu'il fait, et, dans cinq minutes,
» nous ne lui laissâmes plus un écu, il faut en con-
» venir! »

Et cependant, partout ailleurs qu'à Versailles,

Louis XIV punissait le jeu comme un délit, bien plus encore, comme un crime passible de la potence.

C'est que Louis XIV faisait du jeu un instrument de règne; c'est que, par le jeu, il jetait sans cesse la perturbation dans la fortune de la noblesse, et qu'il la réduisait, en quelque sorte, à un état pompeux de misère. Il avait introduit le jeu à Versailles par la même raison qu'il protégeait le luxe, ou plutôt qu'il l'imposait par son exemple. Il avait mis la cour sur un pied de magnificence à ruiner quiconque, de plus ou moins près, devait tenir compagnie à la royauté. Il bâtissait, et la noblesse devait bâtir; il changeait d'habit quatre fois par jour, et la noblesse devait changer quatre fois d'habit.

Le manteau de l'ordre du Saint-Esprit coûtait une vingtaine de mille francs de notre monnaie, et quant au reste du costume, il était hérissé de hors-d'œuvres jusqu'à ressembler à un buisson ardent. Si, par mégarde, deux chevaliers venaient à passer près l'un de l'autre, ils restaient pris l'un à l'autre comme à un filet.

« M. de Montchevreuil et M. de Villars, dit ma-
» dame de Sévigné, s'accrochèrent d'une telle furie ;
» les épées, les rubans, les dentelles, les clinquants,
» tout se trouva tellement mêlé, brouillé, embarrassé,
» toutes les parties crochues étaient si parfaitement
» entrelacées que nulle main d'homme ne put les
» séparer; plus on y touchait, plus on les brouillait,
» comme les anneaux des armes de Roger. Enfin,

» toute la cérémonie, toutes les révérences, tout le » manége demeurant arrêté, il fallut les arracher » de force, et le plus fort l'emporta. »

Madame de Montespan avait imaginé la robe battante, cette immense rotonde d'étoffe déployée à la circonférence de la femme, comme une extension de sa personne dans l'espace. Il y avait à la cour un homme de rien, dit Saint-Simon, appelé Langlée, qui tenait la banque du jeu, et, de temps à autre, faisait des cadeaux aux dames et servait des dîners aux maris.

« Langlée, ajoute madame de Sévigné, a donné à » madame de Montespan une robe d'or sur or, re- » brodée d'or, rebordée d'or et par dessus un or frisé, » rebrochée d'un or mêlé avec un certain or, qui fait » la plus divine étoffe qui ait été imaginée. Ce sont les » fées qui ont fait cet ouvrage en secret. »

Et ainsi Louis XIV, à l'aide de la pompe aspirante et foulante de sa politique, enrichissait à la fois et appauvrissait la noblesse. Il faisait descendre le gentilhomme du rang de patricien au rang de client : il le forçait à venir chaque matin, à la porte de sa chambre à coucher, tendre la main à l'aumône. Il avait enfin réalisé à Versailles le chef-d'œuvre du despotisme : le dépôt de mendicité de l'aristocratie.

« Ce qui soutient le plus l'autorité en France, disait » d'Argenson, c'est la ruine des grands et les effets du » luxe. Plus on est grand, plus on est ruiné, incom- » mode et obéré, cherchant espèce aux bonnes grâces » de la cour, de peur d'avoir cette servitude et cette obéis-

» sance à la tyrannie du gouvernement, quelque
» mauvais qu'il soit, de là l'impunité de cette tyran-
» nie. »

Partout où le despotisme commande, il prend le luxe pour premier ministre.

V

LA GALANTERIE.

Après le jeu, venait l'amour; autre jeu à vrai dire, et nouvel exercice au talent de tricher.

Il y avait, chaque soir, à Versailles, appartement, grand appartement, petit appartement, bal, ballet, concert, comédie; mais, en fait de comédie, Louis XIV préférait au génie de Molière la farce italienne assaisonnée de pantomime. Il avait enrôlé Scaramouche à son service, et négocié avec le duc de Parme l'acquisition de Dominique.

Il tenait à mêler les sexes pour les enchaîner l'un par l'autre à sa personne, et, par cette raison, il multipliait les occasions de rapprochement entre eux : les fêtes, les feux d'artifice, les nuits aux flambeaux dans les allées du parc, les promenades vénitiennes en barque, aux rayons de la lune, sur les eaux du grand

canal, dans les brises d'été chargées de parfums et de soupirs de hautbois.

La langue du temps appelait cette promiscuité nobiliaire du nom poli de galanterie.

Louis XIV d'ailleurs inclinait à la galanterie par tempérament autant que par système. « Le roi était » galant, dit la princesse palatine, mais souvent dé» bauché : tout lui était bon, en fait de femmes, » paysannes, femmes de jardinier, dames de qualité, » pourvu qu'elles fissent semblant d'être amou» reuses. »

A peine sorti de tutelle, au lendemain même de son mariage, il courait de nuit sur les combles du palais, au risque de précipiter la monarchie d'un quatrième étage, et il entrait par la fenêtre dans la chambre d'une fille d'honneur de la reine, mademoiselle Lamothe-Houdancourt. Une duègne respectable, la duchesse de Navailles, chargée de la garde du troupeau, crut devoir griller le passage pour intercepter ce manége aérien sur les gouttières. Le roi vit dans ce grillage un attentat contre la royauté : il chassa la duchesse.

Mais si madame de Navailles grillait la vertu de mademoiselle Lamothe, en revanche la maréchale de Lamothe pressait vivement sa fille de répondre à l'appel du monarque ; l'infortunée, hélas ! aimait le marquis de Richelieu ; elle marchandait encore sa défaite, que le roi avait déjà changé de caprice : mademoiselle de Lamothe en épousa de dépit un duc et

pair bossu, un monstre de laideur, du nom de Ventadour. — Tant mieux si elle aime celui-là, cria l'abbé de la Victoire, elle aimera bien un autre !

Et, en effet, madame de Ventadour réalisa complément la prophétie.

Le roi, pendant ce temps-là, dérobait madame de Monaco au duc de Lauzun. Chaque soir, un valet de confiance conduisait la duchesse, enveloppée d'une cape, par un escalier dérobé, et la coulait silencieusement dans le cabinet de Sa Majesté par une porte de derrière. Un jour cependant Lauzun ferma la porte à double tour dans un accès de jalousie, et jeta la clef au fond d'une oubliette. La princesse arrive à l'heure du mystère ; elle cherche la clef dans l'ombre : personne; elle frappe : personne encore ; elle frappe de nouveau : le roi accourt enfin au signal de détresse, et le rendez-vous manqué finit de force par une scène de désespoir à travers le trou de la serrure.

Le jour suivant, madame de Monaco faisait la conversation dans le salon de mademoiselle de Montpensier, le corps à moitié renversé sur le carreau, et le bras étendu sur le parquet ; Lauzun approche gravement de sa maîtresse, lui met le talon de botte dans la main et fait la pirouette ; madame de Monaco relève brusquement sa main broyée sans pousser un cri de douleur.

Louis XIV donna de madame de Monaco à mademoiselle Lavallière. Lorsque le parlement mettait une femme à la raison, celui-ci en mettait la duchesse,

il l'ennoblit : Louis XIV nomma donc la favorite duchesse par lettres patentes, et il ajouta au titre, sous forme d'apostille, la terre de Vaujours. A quelque temps de là, pendant une nuit de Noël, un chirurgien, appelé Boucher, entrait, les yeux bandés, dans une chambre mystérieuse, et il accouchait une femme masquée, à la lueur d'une bougie. Louis XIV légitima l'enfant, toujours par lettres patentes, voulant, dit-il quelque part, lui assurer l'honneur de sa naissance.

Après avoir affiché sa maîtresse par un acte public, il obligea la reine à la recevoir dans son intimité. La reine gémit, la reine pleura de cette violence, de cette injure à sa dignité ; elle osa même murmurer contre une femme de sa maison, la comtesse de Brancas, pour avoir chaperonné le commerce du roi avec mademoiselle Lavallière.

Alors l'homme pur de la cour, le Caton du temps, le misanthrope de Molière, le sévère Montausier prit la parole, et dit : « Ah ! vraiment, la reine est bien » plaisante d'avoir trouvé mauvais que madame de » Brancas ait eu de la complaisance pour le roi en » tenant compagnie à mademoiselle Lavallière. Si la » reine était habile et sage, elle devrait être bien aise » que le roi fût amoureux de mademoiselle de Bran- » cas : car, étant fille d'un homme qui est à elle et » son premier domestique, lui et sa fille lui ren- » draient de bons offices auprès de Sa Majesté. »

Une femme cependant protesta à haute voix con-

tre cette intimité forcée de la reine avec sa rivale.

— Dieu me garde, disait-elle, d'être la maîtresse du roi ; si j'étais assez malheureuse pour cela, je n'aurais jamais l'effronterie de me présenter devant la reine !

C'était la marquise de Montespan qui parlait ainsi. Elle avait à peine achevé la phrase, que le roi lui jetait le mouchoir, la proclamait maîtresse en titre et la nommait surintendante de la reine. Et la reine, condamnée à subir à toute heure du jour la domination de la favorite, criait dans son humiliation :

— Cette catin me fera mourir !

Le roi avait déjà tourné la première page du roman, et sacrifié mademoiselle Lavallière, cette douce violette, à entendre madame de Sévigné, cachée sous l'herbe, honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse ! Il voulait désormais une satisfaction plus éclatante à l'orgueil de son regard, et il la chercha dans la beauté à fracas de la marquise de Montespan, cette agréable étourdie, comme il l'appelait dans une heure de franchise. Le jour même de son entrée en fonctions, la nouvelle sultane souriait devant sa glace, et disait, dans l'extase de sa victoire :

Le roi devait à la dignité de sa couronne de choisir pour maîtresse la plus belle femme de son royaume !

Le marquis de Montespan redemandait toutefois sa femme à l'écho ; il tenait encore à l'honneur de son blason. Le roi écrivit à Colbert de châtier ce

mari rebelle, assez audacieux pour disputer sa couche au monarque. « Monsieur Colbert, il me revient que » Montespan se permet des propos indiscrets. C'est » un fou, que vous me ferez le plaisir de suivre de » près et de chasser de Paris. » Colbert enferma le marquis de Montespan à la Bastille, et l'exila ensuite dans sa terre de Guyenne. L'infortuné prit le deuil de sa femme comme si elle était morte, et fit chanter pour le repos de son âme une messe en musique.

La duchesse de Lavallière alla de son côté ensevelir sa défaite derrière la grille du couvent de Chaillot, sous le nom de sœur Marie de la Miséricorde. A ce moment, Louis XIV sentit pétiller une dernière étincelle de l'amour éteint, et il envoya Colbert arracher de vive force cette Madeleine avant l'heure à sa cellule. Sœur Marie de la Miséricorde flottait cependant entre Dieu et le roi, la Cour et le salut. Un pieux gentilhomme, appelé Mattonet, l'exhortait à persévérer dans la retraite et dans la prière ; Louis XIV donna l'ordre de saisir Mattonnet et de le conduire, sous escorte, à la forteresse de Pignerol.

La duchesse de Lavallière caressait encore au fond du cœur le fantôme du bonheur évanoui ; elle déposa de nouveau la guimpe dans l'espérance de retrouver le sourire de son amant. Mais bientôt désabusée, mais jetée en litière aux pieds de sa rivale, elle reprit le chemin des larmes et des sanglots, elle replongea sans retour dans les ombres du cloître des Carmélites ; et là sur le sac, sur la cendre, la tête rasée, le corps en

sang, devant un crucifix de bronze, elle expia longuement son amour dans un douloureux et délicieux raffinement de pénitence.

Quand la chair criera, disait-elle, je me rappellerai tout ce que cet homme m'a fait souffrir.

Elle baisait de reconnaissance la pointe du cilice. Elle mourut enfin lentement, en détail. Le roi en reçut la nouvelle avec indifférence. Elle était morte pour moi, dit-il, le jour où elle était entrée au couvent.

A la première éclipse de mademoiselle Lavallière, la cour supposa un instant la place vacante, et cherchait du regard sur quelle tête le rayon du soleil allait tomber. Mademoiselle de Sévigné dîne à la table de Sa Majesté. Est-ce une candidature ou mieux encore une élection? On entoure la nouvelle élue, en réalité ou en perspective; on envie sa destinée, on murmure son nom à l'oreille, et le vent le porte jusqu'au fond de la Bourgogne. « On croit que le roi retourne à » madame de Soubise, écrit madame de Montmo- » rency à Bussy-Rabutin. D'un autre côté Lafeuillade » fait tout ce qu'il peut pour mademoiselle de Sévi- » gné. » A cette ouverture, l'oncle même de la néophyte, le fier Bussy, fier de son nom, fier de sa race, fier de son ombre, sent bouillonner de joie tout son sang de gentilhomme.

— Je serais très-aise, répondit-il, que le roi s'attachât à mademoiselle de Sévigné, car elle est fort de mes amies, et il ne pourrait être mieux en maîtresse.

Mais mademoiselle de Sévigné aimait la philosophie, et philosophiquement elle épousa le marquis de Grignan. Le roi retourna donc, comme le désirait Madame, à la duchesse de Soubise. C'était une femme rousse, âpre au gain, muette comme la nuit, prudente comme le serpent, soigneuse de sa beauté jusqu'à vivre uniquement de viande blanche et de laitage, jamais troussée comme une autre femme, au dire de Saint-Simon, de peur d'échauffer son corps et de couperoser sa figure. La maréchale de Rochefort, rompue de longue date au métier d'entremetteuse, conduisait sur la pointe du pied Danaé à Jupiter. Le mari, caché dans la coulisse, savait tout, encourageait tout à la cantonnade, et pour prix de sa complaisance, recevait la pluie d'or dans son mantean ; et l'or tombait, tombait toujours, et le mari achetait l'hôtel de Soubise et il entassait million sur million. Lorsqu'on le félicitait de son opulence, il baissait modestement la tête.

— Tout cela vient par ma femme, disait-il d'un air de componction, je n'en dois pas recevoir le compliment.

La fortune de M. de Soubise mettait la cour en campagne ; c'était à qui trouverait à son foyer ou au foyer voisin une fille, une nièce, une cousine, une parente, une beauté à offrir en sacrifice au minotaure. « Je ne sais si vous aurez appris, écrit madame de Sé-
» vigné à sa fille, que Villarceaux, en parlant au roi
» d'une charge pour son fils, prit habilement l'occa-
» sion de lui glisser qu'il y avait des gens qui se mê-

» laient de dire à sa nièce que Sa Majesté avait quel-
» que dessein pour elle, que si cela était il le suppliait
» de se servir de lui, que l'affaire serait mieux entre
» ses mains que dans celles des autres, et qu'il s'y em-
» ployerait avec succès. Le roi se mit à rire et dit :
« Villarceaux, nous sommes trop vieux, vous et moi,
» pour attaquer les demoiselles de quinze ans. »

Or, précisément à cette époque-là, le roi attaqua une demoiselle de Laval, fille d'honneur de madame la Dauphine, et l'attaque réussit au-delà même de l'attente. Mais pour épargner la dépense d'un enfant de plus à légitimer, Louis XIV écoula sa maîtresse au duc de Roquelaure, et par contrat de mariage le nomma duc à brevet. La nouvelle duchesse accoucha d'une fille, avant que l'encre eût séché sur la signature du contrat.

— Mademoiselle, soyez la bienvenue, dit le duc de Roquelaure, je ne vous attendais pas sitôt.

La duchesse enrichit aussi son mari. La beauté heureuse était la dot des dots, dit Saint-Simon.

Madame de Montespan régnait cependant toujours en titre, et chaque matin, à son petit lever, la fleur de la cour lui présentait à genoux le gant et le pot de pommade. Le maréchal de Villeroy lui portait la queue de sa robe comme un page, lorsqu'elle passait de la toilette à sa chapelle. Mais elle vieillissait, mais elle fatiguait le roi de sa fierté, de sa jalousie, de sa pétulance ; mais pendant qu'elle allait, qu'elle venait, qu'elle jouait, qu'elle riait, qu'elle fendait l'air comme

une trombe, qu'elle remplissait le palais du bruit de sa parole, du vent de son vertugadin, ou qu'à son heure de recueillement elle faisait modestement courir dans sa chambre un char de filigrane, attelé de quatre souris, le roi errait à la brune, le manteau sur le nez, côte à côte du duc de Larochefoucauld, à la recherche d'une proie à dévorer.

— On sent la chair fraîche dans le pays, disait madame de Sévigné. Quelle était cette chair fraîche? une fille de Lorraine, une demoiselle de Ludre, chanoinesse de Poussay. Le roi cueillit cette distraction, et passa. Madame de Montespan appela un jour la chanoinesse *un haillon* et la tua d'un mot : le cloître engloutit encore celle-là pour un moment ; elle épousa plus tard un gentilhomme de Lorraine.

Le roi avait nommé le duc de Larochefoucauld grand veneur et l'avait fait, en même temps, pourvoyeur en chef de son alcôve ; car Sa Majesté, du haut de son trône, regardait la femme comme une variété de gibier. Le duc de Larochefoucauld dépista une demoiselle de Fontange, beauté envolée du Rouergue sur l'aile du printemps. Il prit la bête dans sa toile, pour parler comme Saint-Simon. Un matin, une demoiselle de la cour trouva, sur sa tablette, un petit diable qui tenait à la main une souris d'Allemagne ; sitôt qu'elle y toucha, la souris éclata par le milieu, et laissa tomber un bracelet de mille louis avec un billet ainsi conçu : Le diable s'en mêle. Il fallait bien que le diable s'en mêlât aussi pour mademoiselle de Fon-

tange ; car, à peine arrivée de la ville avec la cape et l'épée, c'est-à-dire la beauté et l'audace, sotte d'ailleurs comme un panier, à en croire l'abbé de Choisy, elle semait à pleines mains les trésors de la terre, et brûlait le pavé dans un carosse à huit chevaux. Elle apparut et disparut comme ce ruban envolé un jour de sa chevelure. Frappée à mort dans sa gloire, d'un flux de sang, blessée au service du roi, dit cruellement madame de Sévigné, elle expira, à son tour, dans un couvent.

Enfin, après avoir erré de fleur en fleur, Louis XIV chercha le repos auprès de la veuve Scarron. Cette veuve habile, tirée de la misère par madame de Montespan, élimina peu à peu sa bienfaitrice du cœur du monarque. Elle appela, pour cette œuvre charitable, Bossuet à son secours, et, après une longue lutte, elle parvint à occuper seule le territoire contesté. Madame de Montespan, trahie et remplacée par la femme qu'elle avait prise par la main dans le lit de Ninon de Lenclos, qu'elle avait associée à sa fortune, admise dans sa confidence, joua la tragédie, remplit le palais de sa fureur d'Ariane abandonnée ; elle pleura, elle sanglota sur elle-même à faire crouler le plafond. Mais pourquoi pleurer ? pourquoi crier? Elle avait chassé Lavallière, une autre la chassait à son tour : c'est la loi du talion. César devait tomber au pied de la statue de Pompée. Elle osa un jour interpeller le maître sur son infidélité ; mais le maître lui répondit sèchement : je ne veux pas être gêné, et tout

fut dit ; l'olympe trembla. La favorite disgrâciée sans retour essaya d'évaporer sa douleur au grand air, en courant la poste sur les grands chemins.

Mais, avec le temps, la grâce la toucha ; elle avait toujours alterné la galanterie avec la dévotion. Elle communiait régulièrement chaque semaine. Elle suivit l'exemple de mademoiselle Lavallière, elle pratiqua sur son corps le suicide en longueur de la ceinture de fer rougi et de l'épine du cilice enfoncée dans la chair. Elle craignait surtout de mourir à l'improviste avant d'avoir fait un dernier acte de contrition, et, dans sa terreur, elle faisait coucher une femme de chambre à côté de son grabat. La mort la surprit précisément dans le sommeil. Louis XIV la regretta comme il avait pleuré mademoiselle Lavallière. La duchesse de Bourgogne lui en fit la remarque.

— Depuis que je l'avais congédiée, répondit-il, j'avais espéré ne jamais la revoir.

Madame de Maintenon régna seule désormais. Louis XIV, usé par l'âge, voulait encore aimer. Un baigneur de Paris, nommé Lavienne, avait trouvé un élixir pour la vieillesse. Le roi appela le magicien à un poste d'honneur dans son intimité. Mais madame de Maintenon, coquette platonique, livrait le parfum sans livrer la fleur au vent d'automne. Elle voulait sauver l'âme du roi ; elle voulait l'arracher à la damnation. Chaque fois qu'il laissait échapper un murmure, elle mettait le doigt sur la lèvre et le levant ensuite au ciel d'un air sèvère :

— Je le renvoie toujours affligé, disait-elle, jamais désespéré.

Enfin, le roi, lassé d'attendre, et madame de Maintenon, lassée de le faire attendre, résolurent d'unir leur double fatigue par un mariage secret. Et, depuis ce jour, l'évêque de Chartres recommandait à cette reine anonyme la soumission de Sahra pour Abraham.

Louis XIV avait donc mis la galanterie à l'ordre du jour ; et à son exemple, et auprès de lui, autour de lui, soit contagion, soit flatterie, duc, prince, courtisan, ministre, chacun prenait une maîtresse : Condé, mademoiselle du Vigeon ; Larochefoucauld, madame Lafayette ; Louvois, la maréchale de Rochefort ; Colbert, Marguerite Coiffier ; le duc de Bourbon, la duchesse de Nevers ; Turenne, madame de Coatquen ; Luxembourg, madame de Tinguy ; le premier Dauphin, madame Duroure ; Villeroy, madame de Courcelles ; Chamillart, madame d'Espinoy ; Lafare, madame de la Sablière ; Lauzun, la première venue, etc., prenait, quittait, passait de l'une à l'autre : car toute femme appartenait à tout homme et tout homme à toute femme, comme dans l'état de la nature. Le baron de Sévigné gagnait sous le dais l'infortune d'un soldat sur le rempart, et quand cette duchesse guérit, sa guérison, écrivait madame de Coulange, fut une joie publique. Il n'y a plus de Lucrèce à la cour, disait au roi le maréchal de Vivonne, et le roi riait, à en croire le comte de Brienne.

Et dans l'ombre, derrière le rideau, un groupe

classique avait introduit l'amour grec à Versailles, et formait une légion thébaine composée en partie de la fleur de l'armée, de Vendôme, de Monsieur, de Condé, de Villars, du maréchal d'Humières, du chevalier de Lorraine, du marquis d'Effiat, du cardinal de Bouillon, etc. Enfin, pour couronner cette vie d'orgie, les femmes de cour prenaient les vices des hommes, des habitudes de corps de garde ; elles fumaient comme des Suisses et buvaient comme des mousquetaires.

Monseigneur, en rentrant chez lui, dit Saint-Simon, trouva madame la duchesse de Chartres et madame la duchesse qui fumaient avec des pipes qu'elles avaient envoyé chercher. La fumée les avait trahies. Il fallut l'intervention du roi pour les arracher aux joies secrètes du tabac.

Madame de Montespan vidait chaque jour une bouteille de rosolio, et portait le feu sans broncher ; mademoiselle de Mazarin préférait le vin de Champagne ; la duchesse de Berry l'eau-de-vie, et souvent roulait ivre-morte sous la table, à la fin du repas.

— L'ivrognerie n'est que trop à la mode parmi les jeunes femmes, dit douloureusement la princesse palatine.

C'est ainsi que, par la vanité, par la cupidité, par la galanterie, par la volupté réunies, Louis XIV embaucha la noblesse, la coucha sur un lit de délices et l'étouffa sous les dentelles. Et de cette race, auparavant vêtue de fer et de buffle, rude et ardente à la chasse et à la guerre, il sut extraire, à l'aide de la sa-

vante alchimie de Circé, ce je ne sais quoi, cet être détrempé, affadi, démonétisé, effacé, cet homme au-dessous de l'homme, ce détritus, ce rebut de l'histoire, le courtisan enfin, *sans humeur*, *sans honneur*, c'est un contemporain qui le dit, un courtisan lui-même, et il faut bien le croire sur parole.

Et lorsque par moments Louis XIV ouvrait sa fenêtre, et, du haut de son balcon, jetait un regard de complaisance sur ses jardins féeriques, arrachés des sables de Versailles à coups de millions; sur ces terrains violentés, exhaussés en terrasses ou aplanis en pelouses; sur ces arbres déplantés des forêts voisines et replantés le long de ses allées, pour gagner des siècles en une minute; sur ces étangs péniblement pompés dans la Seine et amenés de quatre lieues de distance par des souterrains de plomb; sur ces nuées de tritons et de naïades, condamnés à vomir pêle-mêle des torrents d'eau bourbeuse du fond de leur bassin; sur tous ces artifices de l'art, en un mot, sur tous ces mensonges de la nature; — alors, faisant un retour sur lui-même devant ses pensées réalisées là, écrites là sur le sol et sur le marbre, il devait, à coup sûr, laisser échapper un sourire de satisfaction, et dire : Maintenant, je puis régner en paix.

VI

L'ARMÉE.

Et, pour régner en paix, il fit la guerre. — Si je cessais de faire la guerre, disait-il lui-même dans un jour de franchise, je cesserais de régner. Louis XIV mit donc l'Europe à feu et à sang, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, mais en réalité pour chercher, sur le champ de bataille, un nouvel abonnement au despotisme.

Il voulait d'abord cueillir la feuille métaphorique de laurier, car il croyait le prestige de la gloire militaire indispensable à la consolidation de sa puissance. Il commandait donc de temps à autre son armée en personne, c'est-à-dire qu'il suivait la campagne à distance, mollement assis dans son carrosse. Condé remportait la victoire et Louis XIV en confisquait l'honneur. On dressait un arc de triomphe à Louis le

Grand : *Ludovico Magno*. Le peuple passait et lisait : *Porte-Saint-Denis*, vengeant d'un mot à son tour la vérité de l'histoire.

Il croyait devoir, d'un autre côté, opérer une diversion dans l'esprit de la France, encore travaillée du levain de la Fronde, et de je ne sais quel vague besoin d'indépendance ; tenir l'imagination populaire toujours béante sur un nuage de poudre flottant à la frontière, et caresser l'oreille française du bruit du canon, pour distraire la population du sentiment de sa misère.

Il prétendait ensuite envahir la Hollande, l'effacer de la carte, parce que la Hollande donnait au monde le scandale de la liberté, et peut-être même en donnait la tentation. Or, bien que l'intérêt de la France imposât à Louis XIV une alliance étroite avec la Hollande, ce fut contre cette république qu'il alla heurter, avec acharnement, jusqu'au jour où il faillit y briser sa couronne.

Il désirait enfin entretenir une nombreuse armée, pour couvrir de fer toute la surface de son royaume, et en même temps changer sans cesse d'air cette armée pour la dépayser de toute tradition antérieure de famille ou de clocher ; transfigurer en un mot l'homme arraché de la veille à sa glèbe et à son foyer, en soldat du despotisme, déraciné de toute affection, étranger dans sa patrie, sans autre lien que le lien de la discipline ; cela ne connaît ni père ni mère, cela obéit et tue, et crie ensuite : Vive le roi !

C'est par cette raison que, de propos délibéré, Louis XIV faisait de la guerre une école de férocité, et qu'à deux reprises, froidement, sans provocation, sans excuse, du fond de son boudoir, entre une sonate de Lully et un sourire de sa maîtresse, il donna l'ordre de brûler le Palatinat et que sur la cendre encore chaude de l'incendie et en plein hiver, l'armée française balaya devant elle toute la population. Villes, villages, hommes, femmes, enfants, vieillards, tout disparut en un jour, comme par un tremblement de terre, de la face du soleil. Déjà même à une autre époque, lorsque le cabinet de Versailles avait cru devoir défier la Hollande sur le sol héroïque qu'elle avait conquis sur la mer, pour y asseoir la liberté sous la garde de l'Océan — au dix-septième siècle de l'ère chrétienne, le roi très-chrétien avait lancé en avant de son armée le cartel suivant :

» Ceux qui tâcheront de résister aux forces de Sa » Majesté par l'inondation de leurs digues ou autre- » ment, seront punis avec la dernière rigueur, et lors- » que les glaces ouvriront le passage, Sa Majesté ne » donnera aucun quartier aux habitants des dites vil- » les, mais donnera l'ordre que leurs biens soient » pillés et leurs maisons brûlées. »

Sa Majesté tint parole. L'armée française brûla et pilla Bodegrave et Sawerdam, — l'armée française sans doute, à en juger par l'étiquette, mais en réalité l'écume de l'Europe et même de l'Asie, une cohue polyglotte de Turcs, de Corses, de Pandours, d'Alle-

mands, de Suédois, de Polonais, de Hongrois, de miquelets, finalement de vingt-cinq mille Irlandais. Aussi, lorsque le nonce du pape félicitait Louis XIV sur sa victoire de Neerwenden, le roi répondit :

« Je crois, monsieur, qu'à l'avenir, les ennemis ne » seront pas bien aises de se trouver devant une armée » de Français ; mais j'ai tort de dire une armée de » Français, il faudrait dire une armée de France, » car la mienne était composée de plusieurs nations, » qui ont toutes également fait leur devoir. »

Si l'armée ennemie n'était pas bien aise de se trouver en face de l'armée de France, comme disait le roi par pudeur, le peuple français en était encore moins heureux, car le soldat le traitait comme en pays conquis, et fourrageait en toute circonstance la maison et la femme du bourgeois. La garnison d'Arnay-le-Duc, en Bourgogne, abusait légèrement du droit de pillage et de maraudage ; le maire de la ville eut l'imprudence d'en porter plainte à l'intendant. La soldatesque tira aussitôt vengeance de cette insulte au drapeau :

« Les soldats criaient : Où sont les magistrats, dit » un historien, qu'on les tue ! Le peuple, qui est déjà » réduit à la dernière misère, a dû mettre en gage jus- » qu'au dernier de ses meubles pour fournir à tout ce » qu'il a été obligé de donner. La ville était en état de » conflagration pire que si les ennemis l'eussent prise » d'assaut ; mais tous ces désordres et sévices ne pro- » venaient que des instructions données par les offi-

» ciers aux soldats, de rançonner et de maltraiter l'ha-
» bitant. »

Il est vrai qu'à ce moment, le grand Condé commandait en Bourgogne, et que, de tout temps, le héros de la Fronde avait livré la population civile à la gaieté du soldat. Il campait un jour à Béthisy en Valois, et, pour distraire son armée, il la lâchait sur la campagne.

« On voit encore sur les lieux les traces de son camp,
» dit dom Carlier; les registres des églises et des com-
» munautés sont semés de traits de barbarie qui font
» horreur. Les soldats ne s'en tenaient pas au pillage,
» ils exerçaient encore toutes sortes de cruautés. A
» peine parcourait-on quelque partie du chemin sans
» rencontrer des gens mutilés, des membres épars,
» des femmes coupées par quartiers après avoir été
» violées, des hommes expirant sous des ruines, d'au-
» tres enfin percés de broches ou de pieux aiguisés. »

Les paysans, régulièrement détroussés par les soldats, creusaient des souterrains pour y cacher leurs bestiaux et leurs récoltes. Un colonel Bussu surprit, en battant la campagne, une de ces grottes auprès du village de Lanche. Il fit aussitôt porter de la paille à l'entrée de la caverne, il y fit mettre le feu ; il força ainsi les habitants, fumés comme des blaireaux dans leurs terriers, à livrer aux soldats leurs vaches et leurs moutons.

Aussi, le jour où les héros de la Flandre et de la Franche-Comté, gens de sac et de corde, couverts de

victoires et de crimes, revenaient prendre leurs quartiers d'hiver, les populations effarées croyaient assister à une invasion de barbares et barricadaient les portes sur leur passage. Partout où le roi envoyait ses troupes en quartiers, les habitants gémissaient sur le périlleux honneur de faire place au feu et à la chandelle aux glorieux pillards de Lens et de Rocroy.

La ville de Soissons possédait une garnison. La soldatesque naturellement rançonnait la bourgeoisie. La population foulée jusqu'au sang laissa échapper un murmure. Pour la punir de cet acte de rébellion, Louvois lui imposa un supplément de garnison. A cette nouvelle, le trésorier de la ville écrivit une lettre pathétique à Colbert. Il représenta en style lamentable la désolation de la ville, sa ruine prochaine, et, prévoyant sans doute que cette considération pèserait médiocrement dans la balance, il ferma sa supplique par un dernier argument, un argument souverain : l'intérêt du trésor :

« Quand nous ne serions pas obligés par le zèle de » la charité envers ce pauvre peuple, de vous repré- » senter son intérêt, celui du roi nous engagerait de » vous dire, monseigneur, qu'il est de la dernière » conséquence que la garnison ne soit pas forte dans » cette ville, d'autant que la plus grande partie des » marchandises étant rendue dans les foires, on passe » tout nouvellement par les rivières, d'où les soldats, sur- » tout la nuit, peuvent faire des partis contre les col- » porteurs qui viennent de la rivière et contre les

» receveurs qui voiturent à la recepte générale, dont
» nous avons encore les exemples récents.»

Louis XIV entretenait soigneusement la division entre le peuple et le soldat. Il y trouvait une garantie de répression en cas de révolte : car la France tombait sous le fardeau, et de temps à autre elle perdait patience.

Il faut charger la mule, disait Philippe II, pour l'empêcher de ruer. Louis XIV avait suivi le conseil; il accumula impôt sur impôt. La mule rua, au contraire.

Une émeute éclata d'abord à Lyon : la potence en fit justice.

L'insurrection gagna Marseille : le roi entra dans la ville par la brèche : effaça le mot *libertas* écrit sur l'écusson de la commune, et bâtit une citadelle pour assurer désormais l'affection de la ville à la royauté.

Le feu prit ensuite au pays de Chalosse : la troupe saccagea la petite ville de Hagelmau.

La Réole tenta un soulèvement : la révolte fut étouffée dans le sang.

Bordeaux fit à son tour explosion : l'autorité capitula cette fois, mais bâtit le château Trompette et mit la ville sous la bouche du canon.

Le Boulonnais voulut répondre par la force à un coup d'État contre sa liberté ; Montpesat mit en mouvement son infanterie et sa cavalerie. Le Boulonnais rentra dans l'obéissance.

Le Poitou remuait, la Normandie frémissait, le Mans

s'insurgea, la Bretagne entra en pleine révolution : la ville de Rennes donna le signal. Louis XIV y envoya un corps d'armée sous le commandement de M. de Forbin. Voici comment le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, entendait la répression :

« Le remède, écrit-il à Colbert, est de ruiner en-
» tièrement les faubourgs de cette ville ; il est un peu
» violent, mais c'est, dans mon sens, l'unique ; je
» n'en trouve pas même l'exécution difficile avec des
» troupes réglées. »

Mais à la réflexion, le duc de Chaulnes changea d'avis. Il frappa la ville d'une autre punition. Madame de Sévigné a bien voulu nous en transmettre le détail, sur ce ton badin d'une belle dame aimable, élevée dans l'atmosphère de l'aristocratie et habituée à regarder le sang du peuple comme l'eau du ruisseau :

« Voulez-vous savoir des nouvelles de Rennes? écrit-
» elle à sa fille. On a fait une taxe de cent mille écus
» sur les bourgeois, et si on ne trouve pas cette som-
» me dans les vingt-quatre heures, elle sera doublée
» et exigible par les soldats. On a chassé et banni toute
» une grande rue, et défendu de recueillir les habi-
» tants sous peine de la vie ; de sorte qu'on voyait
» tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards,
» enfants, errer et pleurer au sortir de cette ville,
» sans savoir où aller, sans avoir de nourriture et de
» quoi se coucher. On a pris soixante bourgeois ; on
» commence demain à pendre. Cette province est

» d'un bel exemple pour les autres, et surtout de res-
» pecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne
» point leur dire d'injures et de ne point jeter de
» pierres dans leur jardin. »

La campagne avait aussi pris part à l'insurrection. La troupe, lâchée à travers champs, ramassait et branchait, séance tenante, tout ce qu'elle trouvait sur son chemin. On appelait ce genre d'exécution la penderie. Le hasard jugeait, le soldat exécutait. La victime tendait la gorge à la corde et mourait en silence.

« Nos pauvres Bas-Bretons, écrit toujours madame
» de Sévigné, s'attroupent quarante, cinquante par
» les champs, et dès qu'ils voient les soldats, ils se
» jettent à genoux et disent *meâ culpâ*, c'est le seul
» mot français qu'ils sachent. On ne laisse pas de
» pendre ces pauvres Bas-Bretons ; ils demandent à
» boire et du tabac, et qu'on les dépêche. »

Cependant, quelque temps après la mère annonce à sa fille *qu'à force de pendre* on ne *pendra plus*, ou qu'on ne pendra que pour mémoire. Mais elle trouve toujours le mot pour rire à la vue de la Bretagne transformée tout entière en immense Montfaucon ; et de fait, un paysan accroché à un poteau méritait-il une larme de marquise ?

« Nous ne sommes plus si roués, écrivait-elle à sa
» fille ; un en huit jours seulement pour entretenir
» la justice. Il est vrai que la penderie me paraît
» maintenant un rafraîchissement. J'ai une tout autre
» idée de la justice depuis que je suis dans ce pays ;

» vos galériens me paraissent une société d'honnêtes
» gens qui se sont retirés du monde pour mener une
» vie douce. Nous vous en avons bien envoyé par
» centaines. Ceux qui sont demeurés sont plus mal-
» heureux que ceux-là. »

Plus malheureux à coup sûr, car ailleurs madame de Sévigné remarquait qu'il passait beaucoup de gens de guerre par la Guerche, qui vont chez les paysans, les volent et les dépouillent : quelquefois même les soldats en verve mettaient les enfants à la broche, pour faire acte de gaieté, car on ne dit pas qu'ils les mangeaient ; ils répandaient une telle terreur dans la contrée, que la femme du gouverneur, la duchesse de Chaulnes, courait elle-même le danger de passer par les mains des sauveurs de l'ordre en Bretagne.

« Madame de Chaulnes, dit madame de Sévigné,
» m'a écrit pour me prier de venir lui dire adieu à
» Vitré. Elle désirait venir dès hier, et l'excuse qu'elle
» donne c'est qu'elle craignait d'être volée par les
» troupes qui sont sur les chemins. »

Après cette exécution, la France baissa la tête. Plus de plainte, plus de soupir, l'herbe du cimetière n'est pas plus tranquille que cela, — jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes toutefois, car alors le sol recommence à frémir : après avoir promis par serment la liberté de conscience au protestantisme, Louis XIV retire sa parole, par un parjure. Mais un parjure qu'importe? comme le disait un évêque, c'est l'affaire du confesseur. Louis XIV d'ailleurs avait achevé

l'éducation du soldat. La mission bottée apprit au monde tout ce qu'un dragon lancé dans une querelle de théologie pouvait contenir de cruauté.

On différait d'opinion en France sur un problème de chimie religieuse, le mélange de la divinité au pain de l'hostie. Le catholicisme croyait à la présence réelle; le protestantisme refusait d'y croire, et de part et d'autre on avait abondamment donné ses raisons par écrit. Mais, comme sur une question de cette nature il était difficile de s'entendre, par conséquent de s'accorder, le parti le plus fort résolut de vider la difficulté par une démonstration sans réplique.

Après avoir invoqué, sur le lutrin, le Seigneur de miséricorde, il chargea cinquante mille théologiens, d'une nouvelle espèce, de prouver le mystère de la transsubstantiation, la baïonnette au bout du fusil. Or, voici comment ces docteurs de la loi, ces apôtres en bottes fortes, sous le couvert d'un Dieu qui a voulu lui-même être appelé un agneau, trouvèrent le moyen d'éclaircir un passage obscur de l'Évangile.

Ils entraient dans les maisons des hérétiques, mettaient leur cheval à l'écurie dans la cuisine, puis ils appelaient le maître ou la maîtresse du logis :

Crois-tu à la présence réelle ?

— Non.

— Eh bien, donne-nous à manger et à boire.

Ils mangeaient et buvaient, et quand ils avaient fait provision de vérité à plein verre, ils répétaient la question :

Crois-tu à la présence réelle?

— Non, encore.

Alors ils renversaient l'incrédule sur le parquet; un premier lui tenait les jambes de vive force; un second les bras; un troisième lui ouvrait la bouche avec le pommeau de son épée; un quatrième lui introduisait dans la gorge la douille d'un entonnoir; un cinquième enfin remplissait le patient d'eau, souvent bouillante, jusqu'à ce que le ventre gonflât comme un ballon. Après quoi, ils le laissaient réfléchir au mystère de l'Eucharistie.

Pendant ce temps-là, d'autres, plus vaporeux et plus portés à l'élégie, prenaient la femme à part, lui soufflaient à la figure les bouffées de leur pipe, et après l'avoir enveloppée, étourdie de fumée de tabac, la portaient à moitié évanouie dans une pièce écartée. On entendait parfois des éclats de rire et des sanglots, des chants et des gémissements : tout était dit, la présence réelle avait remporté la victoire.

Pendant que la victime palpitait dans les étreintes du crime orthodoxe, les dragons positifs, les hommes sérieux dévalisaient la maison de la cave au grenier, forçaient les serrures des coffres-forts, chargeaient les meubles sur des charrettes, et allaient chercher dans le voisinage quelque âme nouvelle à convertir à la mansuétude de l'Évangile. Et au même moment, les bras tendus, les cheveux au vent, Bossuet criait sur le trépied, dans l'extase de l'inspiration : « *Gladium gladio copulemus.* » Et en effet, la copulation du

glaive spirituel avec le glaive temporel avait tranché la question.

Fléchier traitait, dans son évêché de Nîmes, le maréchal de Montrevel et la fleur de la province. Au milieu du dîner, un homme entre dans la salle à manger et dit un mot à l'oreille du maréchal. Montrevel jette aussitôt sa serviette sur la table : un devoir pressant, le service du roi l'appelle au dehors pour une minute. Il court au quartier, il donne l'ordre de battre le rappel, et sort de la ville à la tête d'un bataillon, le mousquet chargé.

Il y avait près de Nîmes, un moulin caché sous un bouquet de verdure ; c'est sur ce moulin que Montrevel marchait dans un profond silence. Après l'avoir atteint il donna l'ordre de le cerner; la troupe mit l'arme au pied et attendit, le coude sur le canon du fusil.

Pas un ennemi dans le massif. La maison fermée et muette ne semblait contenir aucun être vivant. Seulement, un bruit doux et sourd semblait sortir de dessous terre, comme le bruit d'une psalmodie, et filtrait dans la feuille, avec la brise mourante de la soirée.

Le maréchal fit mettre le feu au moulin et sonner le clairon ; au premier jet de flamme dans la toiture, un cri lugubre retentit à travers la muraille. C'était un prêche surpris en flagrant délit. L'assemblée veut sortir ; mais la troupe tire, et l'assemblée, ballotée entre deux morts et refoulée dans le brasier par la

balle ou la baïonnette, périt jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier enfant !

Un laquais du maréchal sauva une jeune fille en l'enveloppant de son manteau. Le maréchal ordonna aussitôt de pendre la jeune fille à une branche d'arbre et le sauveur à une autre branche, pour faire la symétrie. Une religieuse, attirée par la beauté du spectacle, obtint cependant la grâce du laquais. Après cette expédition, le maréchal vint reprendre sa place à dîner. Comme un Dieu d'Homère, il pouvait savourer au dessert l'odeur de la chair grillée. Fléchier disait : Cet exemple était nécessaire pour châtier l'insolence de ces gens-là, et il buvait à la santé du maréchal.

La France, garrotée désormais, marcha comme le bétail marche à l'abattoir ; l'armée escortait le convoi : Louis XIV régnait.

VII

LA POLICE.

Et la police veillait. La police représente la première institution du despotisme. C'est par elle que le despote a l'œil partout, l'oreille partout, la main partout, qu'il pénètre, de vive force, ou à la dérobée, dans chaque maison, dans chaque existence, dans chaque pensée ; qu'il gouverne comme il aime à gouverner, dans l'ombre, à petit bruit, par la puissance occulte de la terreur ; qu'il tient un peuple en quelque sorte homme par homme, qu'il juge sans instruction ni figure de procès ; qu'il saisit sa victime la nuit, au lit, encore endormie sur la foi de la loi, et qu'il la jette où donc ? La pierre de la prison d'État gardait toujours le secret.

Le diable couche plus près de moi que ma femme, disait Luther. Qu'aurait-il dit de la police si, pour

son malheur, il l'avait connue? Le roi avait emprunté à Venise cette forme expéditive d'inquisition, et en avait singulièrement enrichi le mécanisme. La police volait sur l'aile de la mouche de rue en rue, de porte en porte, entrait, sortait par la fenêtre, rôdait autour du foyer, de la table, de la lampe, pour surprendre, et punir quoi? l'acte précisément que Sa Majesté commettait à Versailles, comme si elle entendait faire du vice le privilége de la monarchie.

Louis XIV tenait tripot dans son palais. Mais partout ailleurs il défendait le hoca sous peine de mort, de sorte que, si le roi avait été son propre sujet, il aurait été pendu. Pour tout autre jeu, peine du bannissement. Sa Majesté, écrivait Pontchartrain au lieutenant de police, veut que vous poursuiviez avec rigueur les gens qui donnent à jouer. Une demoiselle Dalidor cachait un brelan dans sa maison. Ordre de la chasser de Paris. Même sentence contre la nommée Frezon. Mais lorsque la brelandière portait un nom aristocratique, la police avait la main coulante : elle laissait faire, elle laissait passer.

« Le roy veut bien tolérer en quelque manière, » écrit Pontchartrain, le jeu de madame de Simarcon, » par rapport à madame la duchesse d'Albe, comme » celui des femmes de qualité; mais Sa Majesté ne » veut pas qu'il y ait une académie réglée. »

Le roi avait introduit un luxe effréné à Versailles, mais à Paris il le poursuivait comme un délit. Interdiction de porter tel galon à son chapeau, telle passe-

menterie à son pourpoint, de dorer son salon ou son carosse. Un riche financier, appelé Crozat, osa braver l'ordonnance; la police fit gratter d'autorité la dorure de son hôtel et conduire le doreur en prison. Un jour elle proscrivait la pompe et un autre jour c'était la simplicité elle-même qu'elle mettait à l'index. Elle frappait, par exemple, le bouton de drap d'anathème; sous quel prétexte? l'histoire garde le silence. Quoi qu'il en soit, Pontchartrain écrivait à d'Argenson :

« J'ai lu au roi votre lettre entière au sujet des bou-
» tons d'étoffe. Elle a fait un effet tout contraire à ce
» qu'il semblait que vous vous étiez proposé : car Sa
» Majesté a dit et répété très-sérieusement, malgré
» toutes vos raisons, qu'elle veut être obéie en ce
» point comme en toute autre choses, et que, sans
» distinction, vous devez confisquer tous les habits
» neufs et vieux où il s'est trouvé des boutons
» d'étoffe. »

Le roi pratiquait largement la galanterie, mais, si, par esprit d'imitation, quelque mari chassait sur la terre du voisin, la police envoyait l'amant au cachot et la femme au refuge. Le clergé, en ce temps-là, mêlait volontiers le sacré et le profane, et chaque fois qu'il surprenait en flagrant délit quelque Montespan de pacotille, il demandait à la cour un ordre d'écrou; le roi l'accordait volontiers, à charge toutefois, par l'Église, de payer la nourriture du prisonnier. Le comte de Pontchartrain crut devoir écrire un jour à l'évêque de Vannes, pour réclamer l'acquit de la pension.

» Vous savez que ce fut à votre prière que le roy
» accorda une lettre de cachet pour enfermer au re-
» fuge la nommée Marguerite Dulieu, à cause du mau-
» vais commerce qu'elle avait fait avec le chevalier
» d'Argouge. Ayant fait souvenir Sa Majesté que c'était
» vous qui aviez obtenu l'ordre pour oster à la famille
» de M. d'Argouge cet objet de scandale, Sa Majesté
» m'ordonne de vous écrire qu'elle voulait bien, à
» votre considération, de la laisser encore au refuge,
» mais que ce n'était qu'à condition que vous paye-
» riez la pension, sans quoi il la fera mettre en li-
» berté. »

Lorsqu'une femme galante appartenait à la noblesse, Louis XIV croyait devoir désarmer la pudeur offensée de la police ; mais il voulait connaître le mystère de l'intrigue, l'heure et le lieu du rendez-vous, regarder en quelque sorte par un trou de serrure ou une fente de rideau ; car il avait je ne sais quel goût particulier pour la chronique de ruelle, il y portait un intérêt d'art comme à la lecture d'un roman. Pontchartrain écrit à d'Argenson :

» Je vous prie de m'informer avec soin et en dé-
» tail de toutes les particularités que vous pourrez
» apprendre des amours du chevalier de Gonzague
» pour mademoiselle de Lamothe, et de don Benetz
» pour mademoiselle de Villefranche. »

D'Argenson exécute religieusement la consigne, mais sa correspondance pourrait tarir sur ce sujet. Pontchartrain croit devoir revenir à la charge et

rafraîchir la mémoire du lieutenant de police.

« Continuez toujours, reprend-il, de me mander » ce qui se passe entre le chevalier de Gonzague et » mademoiselle Lamothe. Vous ne pouvez entrer sur » cela dans un trop grand détail, et les moindres cir- » constances feront plaisir à sçavoir. »

D'Argenson raconte la chronique secrète du chevalier de Gonzague et de mademoiselle Lamothe ; mais il oublie par mégarde mademoiselle de Villefranche : le chancelier le rappelle sévèrement au devoir de sa fonction.

« Il y a longtemps que vous ne m'avez rien mandé » de ce qui se passe chez mademoiselle de Villefranche. » Je vous prie d'être exact à m'écrire tout ce qui peut » mériter attention, et même les choses indifférentes » qui peuvent réjouir le roy. »

Ainsi la royauté, par besoin de distraction, par amour du scandale, descendait jusque dans le secret de l'alcôve et de la vie murée ; chaque fois qu'elle flairait, dans l'espace ; le fumet d'un plat de haut goût, à servir à son petit lever, elle donnait l'ordre de l'expédier à Versailles par le prochain courrier.

« J'ai reçu, lui écrit Pontchartrain, votre lettre » concernant l'interrogatoire de madame de Sassy. » Comme il n'y a pas lieu de douter que cette femme, » ayant eu plusieurs aventures pendant sa vie, il ne » se trouve plusieurs choses curieuses et même diver- » tissantes par rapport à sa conduite passée. Si vous

» trouvez quelque chose de cette nature, je vous prie » de m'en faire part. »

La royauté, d'ailleurs, regardait chaque famille comme sa propriété. Elle intervenait jusque dans l'intimité du foyer, elle y usurpait la puissance du père et décidait arbitrairement de la main de la fille et du sort de l'enfant. Lorsqu'elle apercevait à l'horizon une héritière, elle l'emprisonnait dans un couvent et la fiançait ensuite d'autorité à un courtisan ou à un ministre. Colbert voulait épouser la première dot du royaume. Il y avait alors une riche orpheline nommée Sidonie de Lenoncourt. Il l'arracha de vive force à sa famille, et la tint en cage jusqu'à sa majorité. Mais Sidonie éprouva une telle frayeur, à la vue de la figure abrupte du génie fiscal de la France, que de désespoir elle épousa un général de cavalerie, le comte de Courcelles. Le général vendit ensuite sa femme à Louvois.

A une autre époque, Colbert découvrit, au fond de l'Auvergne, une seconde héritière, mademoiselle d'Aligre, à peine sortie de nourrice. Il l'enleva par lettre de cachet, et l'éleva dans un couvent, non pour lui, mais pour son fils encore enfant, avec tant de dureté, tant de négligence, que la pauvre petite millionnaire manquait souvent de chemise dans sa prison. Enfin, lorsqu'elle eut atteint l'âge de raison, Colbert l'accoupla au marquis de Seignelay. Le mari mourut bientôt de débauche.

Non-seulement la royauté envahissait la famille;

mais elle allait encore jusqu'à régler souverainement le genre d'éducation que le père devait donner à son fils, et si par hasard le père voulait retirer son enfant du collége, l'instruire lui-même ou le faire instruire auprès de lui, un firman parti de Versailles opposait un *veto* absolu à ce premier droit de nature. Le comte de Pontchartrain écrivait au principal du collége des Jésuites.

« Le roi étant informé que le fils du marquis de » Vaillac, qui est dans votre collége, y est parfaitement » instruit et que si des raisons d'intérêt que peut » avoir M. de Vaillac de l'en tirer, le portaient à faire » ce changement dans l'éducation de son fils, cela » lui ferait un préjudice notable, Sa Majesté m'a or- » donné de vous écrire que son intention est que vous » le gardiez jusqu'à nouvel ordre, sans le remettre à » personne, pas même à son père, quand il vous le » demanderait. »

La correspondance privée devrait être sacrée comme la confession. L'une et l'autre, sans le secret, ne pourraient exister une minute. Lorsqu'un homme, un frère, un mari, un amant, un cœur enfin, troublé de quelque grand trouble de la vie, a mis son âme sous enveloppe et l'a scellée de son cachet, et qu'une main cachée vient ensuite le rompre lâchement, subrepticement, pour voler plus que la fortune de cet homme, la propriété de sa pensée, à coup sûr cette main-là devrait tomber broyée dans cette œuvre de caverne.

Mais Louis XIV ignorait une semblable morale et

abusait intrépidement de la naïveté d'un peuple qui avait trop bonne opinion de la monarchie pour supposer un instant qu'un roi, le grand roi, pourrait violer un dépôt confié à la foi publique. Dans la magnanimité de cette hypothèse, hommes ou femmes, tous épanchaient leur cœur par la poste, sans soupçonner la témérité de leur confiance.

Louis XIV avait donc institué un cabinet noir pour décacheter le courrier du jour, et le matin, à son réveil, il avait la satisfaction de lire une analyse succincte de la correspondance du royaume. Parfois il en éprouvait un accès de gaieté, parfois aussi de colère. Il surprit par exemple, dans une lettre de son propre gendre, le prince de Conti, comme une anticipation du jugement de l'histoire. Il le frappa d'une lettre de cachet.

La lettre de cachet représentait la justice sommaire de la royauté; quelqu'un, le premier, le dernier venu, vivait comme vit l'honnête homme, en toute sûreté de conscience; il avait payé l'impôt, il avait salué l'intendant, et il dormait sur l'oreiller du devoir accompli; il oubliait peut-être qu'il avait un ennemi puissant, un débiteur à la cour ou un rival en crédit, et une feuille de papier signée du roi et contre-signée du lieutenant de police allait l'arracher brusquement à son sommeil, et il disparaissait de la circulation.

Un homme avait laissé échapper une plainte contre un nouvel impôt, ou une banqueroute de l'Hôtel de ville, lettre de cachet; un homme faisait chaque soir

une prière devant une église après minuit, il méditait sans doute quelque complot, lettre de cachet; un autre murmurait sourdement à l'oreille d'un voisin, et fuyait ensuite le long de la muraille à l'approche d'un archer : il devait donner un mot d'ordre; attentat à la Majesté royale. « Le roy a eu advis, écrit Seigne-
» lay, que dans Paris on voyait souvent des gens
» assemblés aux coings des rues, s'entretenant avec
» circonspection et s'écartant lorsqu'ils voyaient pas-
» ser des gens qui pourraient leur être suspects. »

C'est l'histoire du despotisme en quatre lignes; partout l'homme a peur de l'homme comme d'un ennemi. Louis XIV tenait à posséder devant l'Europe l'admiration de son peuple à l'unanimité; mais parlait-on quelque part, on devait parler mal de lui, et à tout prix il cherchait à rompre la conversation. Le café venait d'ouvrir boutique, il faut fermer le café.

« Le roi a été informé que, dans plusieurs endroits
» de Paris où on donne à boire du café, il se fait des
» assemblées de toute sorte de gens et particulière-
» ment d'estrangers, sur quoy Sa Majesté m'ordonne
» de vous demander si vous ne croiriez pas qu'il fût
» à propos de les empêcher à l'avenir. »

Le moindre bourdonnement, le moindre refrain de chanson, inquiète l'oreille de Sa Majesté, surtout si la ritournelle n'a ni rime ni raison, car alors il doit cacher une machination dangereuse contre la sûreté de l'État.

« Je serais curieux de sçavoir, écrit Pontchartrain,

» ce que c'est qu'une chanson ridicule chantée à
» Paris, qui dit : *Vous avez bon air, bon air vous avez.*
» Prenez la peine, s'il vous plaît, de me mander si,
» par ces mots : vous avez bon air, on a voulu apos-
» tropher quelqu'un. »

Lettre de cachet, enfin, pour un oui, pour un non, pour moins encore, pour une opération de magie, pour une irrévérence à l'église, c'est-à-dire une conversation à la messe; lettre de cachet contre la nommée Minette pour une pirouette équivoque à l'Opéra ; lettre de cachet contre madame Guyon pour l'amour parfait en Dieu, sans esprit de retour ; lettre de cachet contre mademoiselle de Contay, pour un amour non moins parfait envers un autre dieu, le dieu de Versailles.

« On a été obligé, dit le ministre, d'envoyer,
» par ordre du roy, à la maison de l'union chré-
» tienne une demoiselle Lejeune de Contay, dont la
» folie est d'être amoureuse du roy, si cela se peut
» appeler folie, car de toutes manières elle place bien
» son amour. »

Lettre de cachet contre la comtesse de Roissy pour avoir reçu la visite du diable ; car Louis XIV croyait au diable en son âme et conscience ; il ordonna même une battue générale dans le Nivernais contre une bête fantastique violemment soupçonnée de dévorer les enfants . Lettre de cachet contre le nommé Villeclerc, pour avoir lu dans les étoiles.

« Le roy, dit Pontchartrain, avait fait arrêter un
» particulier nommé Villeclerc, entesté de sa vaine

» science de signes et de divination astronomiques,
» lequel portait la curiosité *ridicule et criminelle* jus-
» qu'à mesurer la vie des princes et celle du roy
» lui-même. »

Mesurer la vie du roi, quel crime ! mais tant qu'un despote vit, on doit lui dire comme à un empereur romain : votre éternité. Lettre de cachet contre le valet du sieur Megrigny, pour avoir dérobé à son maître le secret de la pierre philosophale. Lettre de cachet contre le duc d'Estrée, pour avoir perdu une partie de billard contre le nommé Larotte, joueur adroit. Lettre de cachet contre un médecin, pour avoir lu des livres anglais.

« Le roy ayant été informé que le sieur Saint-Yon,
» médecin de Sa Majesté, fait profession de n'avoir
» aucune religion, et qu'il a ramassé en Angleterre
» plusieurs livres d'athéisme et autres livres impies.
» Sa Majesté m'ordonne de vous envoyer l'ordre ci-
» joinct pour le faire mettre à la Bastille, et de vous
» dire en même temps de vous transporter dans sa
» maison pour y saisir tous les livres qui s'y trou-
» veront. »

Louis XIV portait au livre une haine de prédilection. Il avait mis l'esprit humain sous la surveillance de la police. Il tenait la France tout entière au secret. De la Manche à la Méditerranée, il avait l'œil sur chaque imprimerie du royaume.

« Le roy est informé que l'impression des *mauvais*
» *livres* se fait à Rouen avec plus de liberté que

» jamais. Les nommés Jean Dumesnil et Machavel ont
» fait plusieurs éditions de *Télémaque*, *de la Dîme*,
» du feu maréchal de Vauban ; des *Dames galantes*, de
» Brantôme, et de la *Vie de sœur Angélique Arnauld*,
» *supérieure de Port-Royal*. Sa Majesté m'ordonna de
» faire saisir les livres et procéder contre les libraires
» suivant les ordonnances. »

Ainsi, Louis XIV enveloppait dans la même réprobation les femmes galantes et les saintes de Port-Royal, et regardait comme mauvais livres à poursuivre par le fer et le feu le *Télémaque* de Fénelon, et la *Dîme* de Vauban. Mais il y avait surtout un livre qui exerça quelque temps sa mauvaise humeur, c'était le *Chapeau pointu de Mérinde*, et pourtant ce *Chapeau pointu* avait paru avec privilége du censeur royal, l'abbé Chevrier.

« Il a paru ici un livret, écrit Pontchartrain au lieu-
» tenant de police, intitulé le *Chapeau de Mérinde*,
» imprimé l'année passée sur votre permission. Le
» roi a été étonné que vous ayez permis l'impression
» d'un tel livre, qui contient, particulièrement pages
» 12 et 25, des maximes aussi dangereuses que celles
» qui étaient dans la *Correction fraternelle*. »

Ordre de supprimer le *Chapeau pointu* et de poursuivre l'éditeur. Quelquefois Louis XIV mettait publiquement le veto sur un livre, en même temps qu'il en permettait sous main la circulation. Par ce procédé ingénieux, il conservait la faculté de le désavouer, selon l'intérêt du jour ou du lendemain.

« Vous pourrez faire, écrit Pontchartrain au lieu-

» tenant de police, des défenses telles que vous juge-
» rez à propos contre le livre qui contient le récit des
» mauvais traitements faits par le duc de Savoye à
» M. Phelyppeaux, ambassadeur du roy ; mais après
» que, pour la forme, vous aurez fait cette défense,
» Sa Majesté ne sera pas fâchée, dans le fond, que ce
» livre ait cours et soit rendu public. »

Quant à l'unique journal politique, autorisé à parler de la pluie et du beau temps, de la majesté et de la sublimité du monarque, si, par malheur, il venait à confondre un nom avec un autre, il recevait, pour la première fois, une admonestation sévère, et à la récidive, il perdait son privilége. Visé, rédacteur du *Mercure*, avait annoncé que le comte de Toulouse allait prendre le commandement des armées de terre et de mer.

» Le roy a été surpris, lui écrit le chancelier, de voir
» que vous, qui vous piquez de ne mettre que des
» choses dont vous soyez seur, ayez ainsi hasardé une
» telle nouvelle sur un ouy dire ; car il est bien vrai
» que M. le comte de Toulouse va commander l'armée
» navalle, mais il n'a été aucunement question pour
» luy du commandement de l'armée de terre. Soyez
» donc, s'il vous plaît, plus attentif à ne pas écrire de
» tels faits au hazard. C'est de l'ordre du roy que je
» vous donne cet avis. »

Mais pour la presse à la main, pas de pitié : la Bastille. C'est toute une gémonie que l'histoire de la pensée sous le règne de ce roi galant et dévot à la fois. Lorsque la police avait arrêté un homme, dans quel

gouffre allait-il tomber ? Une voûte de pierre pesait désormais sur son existence. Que devenait-il au fond de cet enfer, le corps à peine recouvert d'une guenille? A quelle torture une justice invisible le soumettait-elle pour lui arracher son secret?

« Le roy envoie au château de la Bastille, dit Pontchartrain, un homme dont le seul crime est de » m'avoir averty qu'il a une chose très importante à » descouvrir concernant la personne du roy et de » l'Estat, et qu'il ne veut la déclarer qu'à Sa Majesté. » J'ay inutilement essayé de le faire parler, ce qui me » fait croire, quoiqu'il s'en défende en bons termes, » que la pauvreté et le mauvais état de ses affaires » l'auront obligé à inventer ce prétendu advis, dans » l'espérance de quelque récompense. On n'a pas » trouvé de meilleur party que de l'envoyer à la Bastille, afin de l'y *faire souffrir* et de l'obliger à déclarer son advis ou son imposture. Il m'est difficile » de vous déterminer quel genre de souffrance ; car, » si vous le mortifiez par la faim, vous pourrez lui » altérer l'esprit, et par ce moyen le rendre moins capable de raison. »

Louis XIV aimait le mystère. Il posa un jour un masque de fer sur le front d'un prisonnier, et ce masque couvre encore la tête de la victime. On vivait, on mourait silencieusement, ténébreusement sous le verrou, sans jamais voir une autre figure que la figure de son geôlier ; parfois même, la royauté prenait la précaution de cacher le cadavre.

« Le roy trouve bon, écrit le marquis de Seignelay » au gardien d'Angers, que vous fassiez enterrer le » corps de la veuve Pitan dans quelque jardin ou autre » endroit du château, et que vous teniez cela secret le » plus qu'il se pourra. »

Parfois aussi, la royauté poussait la modestie de la raison d'État jusqu'à lacérer le registre de l'état civil, pour effacer la trace légale d'une existence. Quel sinistre secret portait avec elle cette feuille déchirée, jetée au feu et emportée avec la fumée? Était-ce la biographie du Masque de Fer, ou simplement un crime d'amour? Le roi adressait au bailli de Versailles l'ordre suivant :

« Estant nécessaire, pour bonne considération, de » supprimer les feuillets 27 et 28 du registre des bap- » têmes, mariages et mortuaires de la paroisse de » Versailles, il est ordonné au sieur Legrand, bailly » de la dite ville, de les supprimer et d'en donner tous » les actes nécessaires au curé de la dite paroisse, pour » lui servir et valoir ainsi qu'il appartiendra. »

Le caractère du despotisme, c'est l'hypocrisie; il frappe et il ment, il essuie l'épée teinte de sang, et, jouant ensuite la surprise, il dit : Qui donc a tué?

Louis XIV avait saisi, au mépris du droit des gens et par un coup de main de flibustier, un patriarche arménien nommé Avedick, Turc de nation, au moment où il naviguait sur vaisseau turc et sous pavillon turc de Constantinople à une île de l'Archipel. Quel crime avait pu commettre ce prêtre grec contre

le grand roi ? Il avait osé lutter contre l'Institut de Loyola dans le levant. Le gouvernement français promena le patriarche, de Saint-Malo au Mont-Saint-Michel, du Mont-Saint-Michel au couvent de Saint-Germain, et du couvent le précipita à la Bastille. Voici l'ordre d'écrou de la main du roi à Bernaville :

« Ayant donné l'ordre de conduire un prisonnier » important, je vous fais cette lettre pour vous dire » que mon intention est que vous le fassiez recevoir » et exactement garder jusqu'à nouvel ordre, vous » avertissant de ne permettre, sous quelque prétexte » que ce soit, qu'il ayt aucune communication avec » personne. »

Mais la Turquie protestait contre cet enlèvement d'un sujet musulman en pleine paix ; sa réclamation pouvait entraîner une collision avec le divan. Le patriarche mourut à l'improviste, à point nommé pour empêcher une rupture. Louis XIV fabriqua aussitôt un certificat en règle destiné à démontrer à la Porte que le patriarche avait expiré de son plein gré, après avoir sollicité lui-même la faveur d'un logement à la Bastille.

« Sa Majesté m'a paru sensible, écrit Pontchartrain, » à la nouvelle de la mort d'Avedick, ainsi qu'elle » l'avait été ci-devant au récit des infortunes de ce » disgrâcié patriarche. Mais comme il y a lieu d'appré- » hender que, sur la nouvelle de sa mort à Constanti- » nople, on voudra peut-être faire entendre aux mi- » nistres de la Porte qu'Avedick a fini ses jours en » prison ou d'une mort violente, Sa Majesté m'a com-

» mandé de vous écrire qu'il est nécessaire que vous
» rédigiez un acte juridique dans la forme la plus au-
» thentique que vous y pourrez donner pour les Turcs,
» qui fassent connaître la liberté dont il a joui publi-
» quement, ainsi que les causes naturelles de sa mort,
» qui ont prévalu à tous les remèdes de la médecine. »

Louis XIV tenait d'autant plus à ménager la Turquie dans cette circonstance, qu'il faisait la traite, à Constantinople, pour le service de ses galères, non de nègres, ni de mécréants, mais de blancs, mais de frères en Christ, que les Turcs prenaient à l'affût sur la frontière de Russie ou de Hongrie. Les chasseurs vendaient leur gibier à Louis XIV trois cents francs par tête, et le roi le plus chrétien de la chrétienté condamnait à un esclavage perpétuel, mieux qu'à un esclavage, à un travail forcé, sur un banc de douleur, des hommes volés en maraude et marqués comme lui au sceau du baptême.

En revanche, il faisait la traite des femmes, dans sa capitale, pour le compte des boucaniers des colonies. Lorsque les célibataires des Antilles éprouvaient le besoin d'aimer, la police écumait les quartiers galants de Paris, et, ramassant toutes les Madeleines en exercice, elle les expédiait en charrette, accouplées deux à deux, sur le Havre ou la Rochelle. De là, ces infortunées traversaient, à fond de cale, l'Atlantique en diverses cargaisons, et allaient pourrir de fièvre et de misère dans le charnier brûlant de Saint-Domingue ou de Cayenne.

VIII

L'ADMINISTRATION.

Il y avait en France, sous Louis XIV, deux systèmes d'administration : le système des pays d'élection et le système des pays d'états. Dans le premier, la royauté taxait d'office et levait l'impôt ; dans le second, la province le votait et en faisait la répartition.

Cinq provinces jouissaient du droit de payer à prix débattu la taille et le taillon. C'étaient la Provence, la Bourgogne, le Languedoc, l'Artois, la Bretagne, sans préjudice de tel ou de tel autre îlot, comme le Bigorre, comme le Nébouzan, perdu dans l'océan du royaume.

Tous les ans ou tous les deux ans, pour la variété, ces provinces bénies envoyaient dans une ville de leur circonscription une députation composée de noblesse, de clergé et de tiers état. Cette assemblée discutait en

commun la quotité de ce qu'elle appelait le don gratuit, et qu'elle aurait dû appeler le don forcé.

Le roi en fixait d'avance le montant *in petto* et le communiquait seulement au gouverneur de la province sous le sceau du secret, ainsi lorsque le gouverneur ouvrait les états, l'assemblée ignorait le dernier mot de la royauté en fait d'impôt, si elle donnait trop, le gouverneur acceptait l'excédant; si elle donnait moins le gouverneur la renvoyait au scrutin.

Mais, comme dans ce système il avait plutôt à craindre un rabais, il prenait la précaution de surfaire la demande. L'assemblée, de son côté, marchandait, ou, pour mieux dire, chaque député mettait son vote à l'encan, et la discussion tournait invariablement à l'avantage de la monarchie

La noblesse, naturellement, pensait comme le roi, et voulait tout ce que le roi voulait. D'abord elle ne payait pas l'impôt, et ensuite elle avait sa large part de l'impôt voté. Comment aurait-elle eu la rigueur de refuser au roi une somme que le roi devait distribuer au gentilhomme lui-même ou bien au parent du gentilhomme, sous forme de gratification ou de brevet?

D'un autre côté, le clergé avait trop le sentiment de la hiérarchie, de l'obéissance au maître sur la terre, reflet vivant du maître dans le ciel, pour épiloguer sur un million de plus ou de moins, par sous et deniers. N'était-ce pas le roi, d'ailleurs, qui disposait de la feuille des bénéfices et distribuait de son plein gré les canonicats et les abbayes?

Restait, à la vérité, le tiers état. Celui-là acquittait réellement l'intégrité de l'impôt, et n'avait aucune part au festin. Il murmurait bien quelquefois contre la saignée du fisc à la bourse du contribuable. Mais la royauté avait trouvé le moyen de désarmer l'opposition du tiers, ou, comme on disait, du *parterre*, car il siégeait plus bas, beaucoup plus bas que la noblesse et que le clergé.

La province du Languedoc vient d'ouvrir la session des états dans la ville de Montpellier.

L'assemblée a fait le matin une procession d'un bout à l'autre de la ville et entendu la messe du Saint-Esprit. L'archevêque de Toulouse occupe le fauteuil de la présidence, sous un dais de velours. C'est un diplomate retors, sourd comme il faut l'être, tantôt plus, tantôt moins, selon le besoin de la circonstance, et consommé dans l'art d'ajourner ou d'escamoter une délibération. Un homme affectionné au roi, disait-il, *non curat de modo dummodo habeat rem*; autrement dit, la fin justifie le moyen.

Le prince de Conti, en sa qualité de gouverneur, prononce le discours d'ouverture ; il termine sa péroraison par cette phrase significative :

— Souvenez-vous, messieurs, que celuy qui demande est un roy et un roy qui gouverne.

A chacun son rôle ; le gouverneur porte le coup d'une main ferme, et l'archevêqne verse l'huile sur la blessure.

« J'ai eu quelque temps, écrit-il à Colbert, pour

» caresser les députés. Je crois que cette assemblée
» ne sera pas difficile à gouverner ; lorsqu'on aura
» mis la main à la pâte, je vous informerai du dé-
» tail. »

L'assemblée attend, d'un regard inquiet, dans un silence profond, le chiffre mystérieux élucubré à Versailles, l'arrêt de vie ou de mort pour la province. Le prince de Conti entre en séance, le cordon bleu sur la poitrine ; et, après une légère inclination à droite, une légère inclination à gauche et un mouvement de tête hautain au parterre :

« Il propose, dit l'archevêque de Toulouse, deux
» millions cinq cent mille livres, en termes si beaux
» et si obligeants qu'ils valent l'argent qu'il demande.
» Je feray mon devoir pour porter l'affaire du roy le
» plus haut qu'il se pourra, mais la disette d'argent
» est très-grande en ce pays. »

Les états trouvent sans doute les termes moins obligeants, mais ce n'était que le premier mot de Sa Majesté ; ils offrent à leur tour un million ; ce n'était aussi, de leur part, qu'un premier mot pour amuser le tapis. Le lendemain ils font un pas en avant : ils portent péniblement la somme à un million cinq cent mille livres ; mais après ce coup de collier héroïque, ils font un temps d'arrêt et demandent la permission de souffler.

« Je crois que dans la fin de la semaine, écrit l'ar-
» chevêque de Toulouse, nous porterons l'offre jus-
» qu'à seize cent mille francs, parce qu'effectivement

» il n'y pas d'argent dans la province. Peu à peu on
» accoutumera le parterre à ne pas chicaner avec le
» roi. Je leur en ai fort représenté le péril. Monsieur
» l'intendant agit à merveille et en vieux routier. »

M. Besons remplissait effectivement la charge d'intendant en vieux routier. Il professait une théorie particulière sur la liberté du scrutin. C'était l'intimidation combinée et cadencée avec la corruption. Il frappait du pied derrière la coulisse, et la grande marionnette de la royauté apparaissant sur la rampe de la scène montrait au parterre tantôt un masque terrible, tantôt un masque souriant.

« Il y a un moyen infaillible, écrit-il à Colbert,
» c'est que Sa Majesté fasse la distinction de ceux qui
» servent bien d'avec les autres, et pour moi je lais-
» seray bien croire que j'envoieray le rolle des opi-
» nions et l'advis dont chacun aura esté. Cette voie
» regarde les évèques et les barons. Mais il y en a
« une qui dépend de monseigneur le prince de Conty
» à l'égard des consuls, qui est de leur témoigner de
» la sévérité pour les obliger à se bien conduire,
» n'y en ayant pas un qui n'ait besoin de Son Al-
» tesse. »

Mais les députés du parterre, moins informés des affaires du monde et des nécessités de l'État, à ce que disait l'évèque de Béziers, opposaient une résistance passive à toute proposition de surenchère à cette criée de l'impôt, et multipliaient déclinatoire sur déclinatoire, ajournement sur ajournement, et traînaient

sournoisement la session en longueur, pour prendre le roi par la famine peut-être, mais aussi pour toucher leur *montre* plus longtemps ; car, sous le nom de *montre*, ils recevaient une indemnité d'une pistole par jour, et la dépensaient joyeusement à l'auberge et autre part, hélas ! L'archevêque de Toulouse propose ingénieusement à Colbert de transporter l'assemblée dans quelque bicoque perdue de la province.

« Montpellier, dit-il, est une ville de desbauches » et de divertissements, ce qui amuse nos députés ; » en sorte que les états emploient plus de temps aux » bals et aux comédies qu'à travailler à l'expédition » des affaires : au lieu que si les états étaient à Pé- » zénas, qui est un petit lieu, on aurait plus de com- » modité à manier les esprits. D'ailleurs, l'air y est fort » bon, et ceux qui se contenteront du plaisir de la » promenade trouveront de quoy se désennuyer, » outre qu'il n'est que bon que les députés des États » s'ennuyent un peu... »

Toutefois, l'assemblée semblait avoir fixé à un million et demi le maximum de sa libéralité. La vigne avait gelé, la moisson avait coulé, et, malgré la grosse voix de l'intendant et la voix mélodieuse de l'archevêque de Toulouse, le parterre refusait inexorablement une nouvelle allocation. Le pouvoir dut recourir à l'argument suprême, à la *montre de grâce*, c'est-à-dire une gratification extraordinaire à l'assemblée ; l'opposition fondit en une minute, comme la neige au soleil : elle vota la somme impossible par acclamation.

L'archevêque de Toulouse donna la bénédiction et leva la séance.

Et alors prélat, gentilhomme ou simple consul, quiconque, de près ou de loin, avait participé à la victoire, demandait à la cour le prix de son dévouement. L'évêque de Viviers demandait le cordon du Saint-Esprit, sous prétexte qu'un autre évêque, son voisin, l'avait déjà reçu. L'archevêque de Toulouse montra, on doit l'avouer, un véritable esprit de désintéressement ; il pouvait solliciter pour lui, il sollicita pour sa famille.

« Ayant été adverti de la mort de l'abbé de Saint-
» Vincent, qui a laissé une abbaye de 12,000 francs de
» rente ou environ à Senlis, j'ay pris la liberté d'é-
» crire au roy pour lui représenter le besoin que
» mon frère a de recevoir de ses libéralités pour le
» servir avec plus de commodité. »

Le comte Duroure écrit de son côté à Colbert pour réclamer une honnête récompense de sa façon intrépide de voter en toute occasion, sur un signe du pouvoir ; ce n'est pas un cordon ni une abbaye qu'il désire, mais de l'argent, rien que de l'argent pour lui et pour son fils aîné.

« Je prends la liberté de vous supplier très-hum-
» blement de me vouloir faire payer la pension que
» j'ay eue lorsque j'ai tenu les états, et de considérer,
» s'il vous plaît, qu'elle est aussi juste, pour le moins,
» que celle des évêques et des barons. »

Enfin l'intendant Bezons envoyait à Colbert la liste

des fonds secrets. Cette liste a disparu du dossier de la monarchie ; notre temps aurait pu y apprendre le tarif d'une conscience au dix-septième siècle. Mais la lettre d'avis a échappé au naufrage ; la voici :

« Nous avons été obligé de nous servir des secours
» que vous avez trouvé bon que l'on prît pour faci-
» liter l'affaire du roy. Je vous en enverray le détail
» par le prochain ordinaire, et les noms de ceux qui
» ont reçu ces gratifications. »

Sur ce détail, figurait une étrenne pour Monseigneur le gouverneur, une autre étrenne pour madame la gouvernante, une autre pour le lieutenant général, une autre pour l'intendant. Colbert fronce le sourcil, et proteste contre cette dilapidation du sang et de la sueur du contribuable ; l'assemblée ajoute aussitôt une étrenne pour Colbert, et le ministre laisse tomber sa protestation dans l'abîme éternel de l'oubli.

Mais, au moment de partager le butin, l'archevêque de Toulouse prétend distinguer entre la droite et la gauche, l'obéissance et l'opposition, laisser couler d'un côté la fontaine, et fermer le robinet de l'autre côté. A cette prétention, le vent souffle à l'orage, l'assemblée moutonne comme la mer à l'heure de la marée. Le vocabulaire de la halle et le poing montré flottent sur la tempête.

L'archevêque d'Alby avait autrefois rêvé la présidence des états ; il couvait au fond du cœur un sentiment de jalousie contre l'archevêque de Toulouse :

quand Toulouse opinait pour, Alby opinait contre; aussi Toulouse entendait guérir Alby de l'esprit de contradiction en le mettant à la portion congrue. Aussi, à peine le vindicatif président avait-il fait la motion de donner la *montre de grâce* à celui-là seulement qui avait bien servi le roi, que l'archevêque d'Alby cria : « Nous avons tous bien servi le roi ! » A cette parole, le tumulte éclate dans l'assemblée; l'archevêque de Toulouse fait aussitôt le signe de croix et prononce la clôture. Après cet exorcisme, il lève le siége et sort avec l'intendant.

— C'est un tour de fripon ! crie l'archevêque d'Alby.

Et il pousse l'évêque de Viviers au fauteuil, pour rouvrir le debat, malgré la dissolution de l'assemblée. A la nouvelle de cette illégalité flagrante, l'archevêque de Toulouse rentre aussitôt en séance.

« Arrivant à sa place, dit Bezons, il y trouva M. de » Viviers : et croyant que ce fust M. d'Alby, il lui dit : « *Sors de là, infâme coquin* ! » L'autre lui répliqua : « Si la place était à disputer entre nous deux, je vous » la feroys bien quitter ! » M. d'Alby présenta le » poing contre M. de Theulouze, dont le camail fut » deboutonné. Cela se passa avec scandale et jure- » ment. »

Dans la province du Languedoc, l'épiscopat faisait le coup de poing; mais, en Bretagne, la noblesse tirait l'epee.

Ici, c'est le duc de Chaulnes qui ouvre la session.

Diplomate de profession, le duc de Chaulnes entendait à merveille le maniement de l'esprit breton ; la Bretagne aimait à manger, aimait à boire : il tenait table ouverte avec une grande braverie, disait madame de Sévigné, et il dépensait couramment trois cents pipes de vin pendant la tenue des états.

Ce n'est pas le parterre, cette fois, qui fait opposition ; c'est la noblesse. Le roi venait de promulguer deux édits : le premier, pour restreindre le nombre des justices seigneuriales ; le second, pour soumettre à une révision générale les parchemins de la gentilhommerie. Il avait, de plus, institué une chambre de justice, spécialement chargée de poursuivre les faux titres de noblesse, et de soumettre les terres des usurpateurs à la taxe, ni plus ni moins que les champs ou les prés de la roture.

La noblesse authentique, comme la noblesse apocryphe, réclamait d'un commun accord contre la cruauté de ces deux édits : l'une perdait son droit de justice, l'autre l'immunité de l'impôt. Pour tirer une revanche éclatante de la royauté, elles marchandaient, l'une et l'autre, pied à pied, le contingent du don gratuit. Elles plaidaient, d'une voix déchirante, la cause du pauvre peuple, tombé d'épuisement sous le fardeau. Le duc de Chaulnes vit du premier coup le danger de cette opposition de haute volée, il comprit que la main de velours de l'archevêque de Toulouse glisserait en vain sur une tête bretonne, et frappa à l'entrée en matière un coup d'État contre l'assemblée.

« Nous avions résolu, écrit-il à Colbert, de chasser » deux gentilshommes qui s'étaient distingués par des » discours trop pathétiques sur l'état de la province ; » je l'exécutay très-matin. Je les fis sortir de cette ville » dans mon carrosse, suivi de six gardes. Cette action » a été southenue de toute l'aucthorité que le roy m'a » commise. Nous nous servîmes de cet exemple pour » faire craindre aux états que, s'ils ne délibéraient » sur le don du roy et sans aucune condition, nous » nous en désisterions, parce que la gloire du roy » souffrirait trop de mendier, ce semble, un don plus » glorieux à faire qu'utile à recevoir, et, après nous » être expliquez sur l'obéissance aveugle que l'on doit » avoir à toutes les volontés de Sa Majesté, les états » nous ont députés ce matin pour la supplier de vou- » loir accepter les deux millions six cent mille livres » que nous avons eu l'ordre de demander. Cette déli- » bération a passé tout d'une voix et sans condition. » Je prendrai cependant la liberté de vous dire que » j'aurois grand plaisir à faire sçavoir à M. d'Isola, » à Cologne, que les états offraient au roy plus qu'il » ne veut recevoir, ce ministre publiant partout que » le roy m'a fait revenir en Bretagne. »

Le baron d'Isola représentait l'empereur d'Allemagne au congrès de Cologne. Le duc de Chaulnes parlait véritablement la main sur la garde de l'épée. Il faisait violence au scrutin, et il disait ensuite à l'étranger : cette province vote librement, puisqu'elle vote à l'unanimité.

Cependant la Bretagne fermentait sourdement ; une étincelle pouvait d'un jour à l'autre allumer une insurrection. La cour de Versailles craignait de prolonger l'affection du noble pour le peuple et de donner une tête à la révolte ; elle abolit l'édit sur la juridiction seigneuriale et licencia la chambre de justice. A cette nouvelle, le marquis de Lavardin monte sur le trépied et entonne un hymne de reconnaissance.

« Loué soit mille et mille fois le nom du Seigneur, » écrit-il à Colbert, qui a fait tant de bien à son peuple » et qui vient de tirer cette province d'une horrible » consternation pour la jeter dans une joie excessive. » Enfin on ne peut être un Français affectionné à son » maître sans avoir la larme à l'œil de ce qui s'est » passé aujourd'hui icy : cette assemblée paraissait » abattue et inquiète, et l'on n'y voyait de tous côtés » que tristesse et langueur, lorsque M. de Chaulnes, » ayant pris place, a déclaré les bontés dont Sa Majesté » voulait bien honorer la Bretagne ; à l'instant, toute » l'assemblée a interrompu M. de Chaulnes par tant » de cris de joye et d'acclamations de Vive le roy ! que » l'on a, sans observer la dignité, crié comme l'on eût » fait dans un peuple tout entier, et ces cris n'ont été » entre-coupés qu'à peine pour prononcer, en redou- » blant les bénédictions, la somme de deux millions » six cent mille livres, outre pareille somme du don » gratuit fait ci-devant. »

Au jour même, à l'heure même où la noblesse rentrait dans la possession d'un abus, elle oubliait la mi-

sère de la province, elle oubliait l'éloquence pathétique de la veille, toute brûlante sur la lèvre de quelque Gracchus breton. Le peuple payait naturellement les frais de la réconciliation du gentilhomme avec le monarque, et l'impôt retombait d'un double poids sur son épaule. Madame de Sévigné en souriait le soir au coin de sa cheminée.

« A propos, dit-elle, on a révoqué tous les édits qui » nous étranglaient dans notre province. Le jour que » M. de Chaulnes l'annonça, ce fut un cri de Vive le » roi! qui fit pleurer tous les états. Chacun s'embras- » sait, on était hors de soi. On ordonna un *Te Deum*, » des feux de joie et des remerciements publics à » M. de Chaulnes. Mais savez-vous ce que nous don- » nons au roi pour témoigner notre reconnaissance? » Deux millions six cent mille livres, et autant de don » gratuit. C'est justement cinq millions deux cent mille » livres. Que dites-vous de cette petite somme? Vous » pouvez juger par là de la grâce qu'elle nous a faite » de nous ôter les édits. »

Cependant les états, ces derniers débris du régime parlementaire en France, dérangeaient l'harmonie du despotisme. Le bruit expirant de la liberté de discussion blessait encore l'oreille du monarque. Il retira bientôt la parole aux assemblées de province. Des fantômes de députés vinrent encore, chaque année comme par le passé, tenir des fantômes d'états en costumes de cérémonie. Le roi demandait, l'assemblée donnait, et tout était dit. Une pantomime muette et

une révérence au gouverneur, voilà désormais le droit de voter l'impôt.

Après avoir étouffé la représentation de la province, Louis XIV supprima d'un trait de plume l'indépendance de la commune. La plupart des villes avaient gardé le privilége de nommer leurs maires ou leurs échevins; elles intervenaient directement par leurs élus dans l'administration de leurs intérêts et la manipulation de leurs deniers. Mais l'élection, mais la gestion de la commune par elle-même, était encore une liberté, de clocher à vrai dire, mais une liberté, une école primaire de liberté, une provocation à la liberté. La commune pouvait un jour amener l'opinion publique à conclure du particulier au général et à réclamer un échevinage universel du royaume. Louis XIV commence par peser de tout le poids du gouvernement sur le choix des candidatures.

« Nous voulons et nous vous mandons, écrivait-il » au corps de ville d'Amboise, qu'en la prochaine » assemblée que vous ferez pour l'élection des maires » et eschevins, vous ayez à élire ledit sieur Cormaille » pour la première charge, et à nous donner volon- » tairement ce tesmoignage de votre obéissance; » ce n'est pas pour nuire à vos priviléges et à vos » libertés que nous le désirons, mais seulement » parce que nous le croyons nécessaire pour votre » bien. »

Une autre fois, il cassait l'échevinage et le remplaçait par un conseil à sa discrétion. Il abolit décidé-

ment cette hypocrisie de scrutin et motiva ainsi son édit :

« C'est pourquoy nous avons jugé à propos de créer » des maires en tiltre dans toutes les villes et lieux de » notre royaume, qui, n'étant point redebvables de » leurs charges aux suffrages des particuliers, et » n'ayant plus lieu d'appréhender leurs successeurs, » en exerceront les fonctions sans passion et avec toute » la liberté qui leur est nécessaire pour conserver » l'égallité dans la distribution des charges publiques; » d'ailleurs estant perpétuels, ils seront en estat d'agir » en connaissance parfaite des affaires de leurs com- » munautés, et se rendront capables, par une longue » expérience, de satisfaire à tous les devoirs de leur » ministère. »

Ainsi, peu à peu, avec le temps, toute vie, toute spontanéité provinciale ou communale disparurent d'un coup de baguette du territoire français. La France, désormais inerte, passive, soulagée de l'ambition et de la préoccupation du bien public, dut vivre au régime cellulaire du chacun pour soi, du chacun chez soi, sans pouvoir, sous aucun prétexte, jeter un regard indiscret au-delà de sa basse-cour ou de la haie de son jardin.

Un maître ou un agent du maître pensait pour elle, voulait pour elle, et elle recevait le bonheur en pâture de l'un ou de l'autre, comme le bœuf à l'étable reçoit le foin dans son râtelier. Elle devait attendre que le roi souffrît pour elle avant de savoir si elle souffrait, et qu'il

désirât quelque chose pour avoir le droit de former un désir.

Et sur cette poussière humaine le roi établit l'intendant, son *alter ego*, le despotisme monnayé et répandu sur toute la surface du royaume. Ce nouveau genre de pacha exagérait naturellement, à l'application, le système monarchique de compression et de violence. Il savait par expérience que le maître pardonne plus aisément un excès de rigueur qu'un excès de faiblesse, et la tyrannie marchait, comme la gravitation, d'une vitesse accélérée, en raison composée de la distance.

Un homme tout et le reste rien, est-ce donc là ce qu'on appelle une nation?

VIII

LA JUSTICE.

Faut-il maintenant parler de la loi ou de la justice? Mais la loi, qui la faisait? le roi; et la justice, qui la rendait? le roi, puisqu'il pouvait en tout état de cause interpréter ou violer la loi à sa fantaisie.

Il y avait bien sans doute en France une opulence de tribunaux de toute nature, à toute fin : bailliages, prevôtés, tables de marbre, officiaux, présidiaux, et, enfin, pour couronner le tout, parlements. Mais, quel que fût l'arrêt porté à quelque barre que ce fût, le roi avait toujours le droit d'évoquer le procès à son conseil privé, tribunal de cassation à la fois et de révision. Alors même qu'il respectait la juridiction de la magistrature, il pouvait toujours anéantir l'effet du jugement par une lettre de surseance au civil, et au criminel par une lettre de remission.

Justice arbitraire, variable selon l'heure ou la dignité du justiciable; pour le même crime, d'un jour à l'autre, le roi affectait tantôt la rigueur, tantôt l'indulgence. A l'ouverture de son règne, sous l'impression encore brûlante de l'injure de la Fronde à la monarchie, il voulut donner une leçon de modestie à la noblesse. Et il choisit sur la carte un endroit favorable pour la frapper avec éclat.

Au-delà de la plaine heureuse et paisible de la Limagne, parfumée d'une odeur de chenevière et assoupie au bord de l'eau dormante à l'ombre de la saulaie, la chaîne de l'Auvergne déroule à l'infini son massif de gorges et de pics comme un lieu de choix pour les piéges et les coups de main. Là, sur un sol volcanique et anarchique, aux débouchés des défilés ou aux flancs abruptes de la montagne, une race à part de coupe-jarrets titrés avait jeté, en défi à Dieu et aux hommes, dans les vents des aigles et des rafales, les tourelles sinistres et les herses de leurs manoirs. Ils y vivaient au dix-septième siècle comme au moyen âge, pillant, rançonnant le voisinage, forçant l'escopette au poing la porte des maisons, bourrant le mari dans un accès de gaieté et répandant ensuite sur la femme leur bonne humeur.

Quand la justice les décrétait de prise de corps, ils envoyaient l'huissier exécuter le décret, la tête la première dans les fossés du château : quand elle les jugeait par contumace, ils assistaient joyeusement à leur mort, — en effigie, — de la fenêtre du cabaret voisin.

Louis XIV vit dans cette bravade à la justice rendue au nom du roi une injure à la personne du roi elle-même, et, pour venger la majesté de la couronne, il expédia, en carosse, une Cour des grands jours à Clermont.

Cette justice exceptionnelle, représentation ambulante de la royauté, investie de la plénitude de l'autorité souveraine, pouvait d'un mot, d'un signe faire marcher garnisons, archers, gouverneurs, sénéchaux, lieutenants généraux. Elle jugeait sommairement, sans appel, tous les procès faits ou à faire, annulait les acquittements, abolissait les juridictions, suspendait les procédures, bouleversait en un mot toutes les notions et toutes les garanties de jurisprudence.

Aussi, lorsqu'elle fit son entrée à Clermont, l'échevinage alla la recevoir comme la royauté elle-même, en robe de damas violet et en chapeau cramoisi. Et le soir même, à la lueur des torches et au son des fifres et des tambours, quatre estafiers ornés de nœuds de rubans offrirent le vin d'honneur au président de la cour dans une corbeille entourée de guirlandes.

Le dimanche suivant, le clergé lançait le monitoire. Le prêtre montait en chaire et prononçait la formule consacrée :

« Nous admonestons tous ceux et celles qui connaissent des personnes qui ont commis des assassinats, vols, incendies, rapts, etc., aient à venir à révélation. »

Mais la terreur planait encore sur l'Auvergne, per-

sonne n'osait affronter le danger d'une dénonciation. La Cour de justice, en désespoir de cause, passa au moyen suprême de la fulmination. Le glas tintait de minute en minute; chaque assistant tenant à la main un cierge allumé; le prêtre récitait, d'une voix lugubre, le texte de l'anathème.

« Si dans les six jours les dites personnes ne vien-
» nent à due et entière révélation, nous les avons
» excommuniées. En laquelle sentence, si elles crou-
» pissent encore six jours, nous les aggravons; et, au
» cas que, par six autres jours, elles demeurent d'un
» cœur durci et obstiné, nous les réaggravons. »

Après l'anathème, chacun éteignait son cierge et disait : Amen. L'excommunication entraînait avec elle la perte de l'état civil pour l'aggravé, et, pour le réaggravé, l'interdiction du boire et du manger.

Enfin, le 26 septembre 1665, la Cour des grands jours prenait place en robe rouge et en chaperon fourré, dans une salle de la cour des aides, dite la salle du *Plaidoyer*, ornée d'un crucifix et d'un médaillon de Louis XIV, entre deux amours.

Le président de Novion occupait le fauteuil, le mortier sur la tête et la barbe taillée en toupet, selon l'ordonnance. L'avocat général Talon remplissait l'office de ministère public et prononça le discours d'ouverture. C'était un homme froid comme l'acier, habitué à surfaire la peine, comme le marchand sa denrée, et à conclure au gibet, dans l'espérance que la Cour en rabattrait la moitié et condamnerait à la prison.

La Cour entra en fonction, et débuta par la famille de Canillac. Le marquis de Canillac pouvait passer pour le premier bandit de l'Auvergne. Il entretenait, au dire de Fléchier, dans son château, douze brigands, qu'il appelait ses douze apôtres; ces apôtres-là catéchisaient avec l'épée ou le bâton : l'un portait le nom de *Sans-Fiance*, l'autre de *Brise-Tout*, etc. Tous rançonnaient jusqu'au sang la contrée.

Au premier bruit des grands jours, le marquis de Canillac prit la fuite en poste, c'est-à-dire en litière, attelée d'une mule par devant et d'une mule par derrière. Il gagna la frontière d'Espagne par la traverse, sous le déguisement d'une vieille femme hydropique, condamnée à voyager, par raison de santé. Le prévôt chargé de son arrestation le rencontra dans cet équipage ; mais, à la vue d'une duègne ensevelie dans son capuchon et occupée à dire son chapelet, il ôta son chapeau et donna de l'éperon.

La Cour condamna le marquis de Canillac à la peine de mort par contumace.

Cependant, pour avoir à tout prix une tête de la famille, elle procéda contre un autre Canillac, simple vicomte, qu'on appelait Canillac le Sage, par opposition au marquis, qu'on appelait Canillac le Fou. La sagesse du sage consistait, dans la moitié d'un assassinat de son fait, sur la personne d'un gentilhomme, et dans un assassinat complet, du fait de sa domesticité, sur la personne d'un fauconnier; mais le crime remontait à une haute antiquité. Le vicomte avait déjà

oublié cette légende ; il gardait le coin du feu, dans la candeur de sa conscience, lorsque la Cour l'arrêta, le jugea : quatre heures après, sa tête tombait.

La Cour appela ensuite sur la sellette le marquis de Veyrac. Ce marquis avait tué un notaire assez ingénu pour instrumenter contre un gentilhomme ! Après l'avoir traqué dans une maison de village, il avait fini par le recevoir à composition. Mais lorsque le notaire ouvrit la porte, sur la foi de la capitulation jurée, et présenta sa poitrine en toute confiance, le marquis l'abattit à brûle-pourpoint d'un coup de pistolet et livra sa maison au pillage.

La Cour jugea ce coup de pistolet digne de la peine capitale et envoya le meurtrier au bourreau.

Elle appela ensuite à sa barre le marquis du Palais. Un gentilhomme du nom de Charnassel avait obtenu dans le temps contre l'accusé un arrêt de saisie. Le prévôt de Montbrison partit à la tête de cinq recors pour procéder à l'exécution de l'arrêt. Mais le marquis avait raccolé de son côté un corps d'armée, dans la noblesse à sa dévotion. Lorsque le prévôt mit le pied sur son territoire, il le chargea lui et son escouade et le mena tambour battant jusqu'au prochain village ; là, il fit halte ; le jour allait tomber. Mais pendant la nuit il força l'hôtellerie où l'ennemi dormait, égorgea une moitié de la garnison dans le sommeil et emmena l'autre moitié prisonnière de guerre, toute nue ou en chemise, par un temps de gelée, la réchauffant à

coups de fouet, et à coups de bâton pendant le trajet.

Le tribunal condamna encore le marquis à la décapitation et entama le procès du baron d'Espinchal.

Ce baron d'Espinchal avait épousé la fille du marquis de Château-Morand, la vertu et la beauté réunies par miracle dans une châtelaine; mais le baron avait le cœur vagabond; il chercha bientôt fortune ailleurs. Une maîtresse lui dit un jour que la baronne désidait, avec un page, la mélancolie du veuvage, où son mari la laissait une partie de l'année.

C'était une calomnie : n'importe. Le baron d'Espinchal alla trouver la baronne un soir dans sa chambre à coucher, un verre à la main, une épée dans l'autre, et, fermant derrière lui la porte au verrou, il offrit à Desdemone l'alternative du fer ou du poison. Desdemone choisit le poison comme un genre de mort plus poli, puisqu'il laissait au moins à la victime le temps de mourir. Après cet exploit, le baron saisit le page, l'attacha par une courroie à la poutre du plancher, opéra sur son corps certaine réduction, mit le délit retranché dans une boîte et laissa l'infortuné mourir à petit feu au crochet.

A l'approche cependant du jour de la justice, le baron leva le pied et gagna la Bavière. La Cour le condamna par contumace à la décollation, et, à défaut de la tête rasa le château.

L'Électeur de Bavière accueillit honorablement le fugitif sur la recommandation de son crime, et trouva ingenieux de placer un homme mort en France à la

tête de son armée. Le baron d'Espinchal reconnut cette politesse bavaroise en attaquant l'armée française sur le bord de la Lech et en la mettant en déroute. A partir de ce moment, Louis XIV le prit en estime et le chargea sous main de négocier le mariage du Dauphin avec la fille de l'Électeur. Le baron enleva le cœur de la princesse pour le compte du Dauphin et, après l'avoir épousée par procuration, il la conduisit lui-même à Versailles. Louis XIV l'embrassa de reconnaissance, tout décapité qu'il était par défaut, et le nomma lieutenant général. Il ajouta même à cette première faveur son propre portrait et le marquisat de Maissiac. Le baron, maintenant marquis, vécut sur sa terre entouré de considération, fit pénitence sur le retour et mourut en odeur de sainteté.

Louis XIV avait paru un instant vouloir appliquer en Auvergne le principe de l'égalité devant la justice ; mais il soupçonna bientôt le danger de cette innovation. La plèbe prenait la tentative au sérieux. Elle crut de bonne foi que l'heure de la noblesse allait sonner et que Jacques Bonhomme allait rentrer dans son droit de nature. Elle rêvait déjà une espèce de jubilé, comme en Judée, et une liquidation universelle de la propriété. Un paysan aborda un jour son seigneur le chapeau sur la tête, et réclama fièrement la restitution d'une terre qu'il lui avait cédée. Le gentilhomme renversa d'un revers de main le chapeau du manant; mais Jacques Bonhomme releva le front sous l'insulte :

— Ramasse mon chapeau, dit-il au gentilhomme, ou bien la Cour de Clermont t'en fera nettoyer l'ordure.

Louis XIV comprit la portée de cette parole. Elle ébranlait la religion de la naissance. Il enraya aussitôt la justice sommaire de Clermont. Cette justice, au commencement, abattait une tête de noble à tout coup, mais le premier feu de l'inspiration passa bientôt insensiblement; elle tomba dans une sorte de langueur; elle condamnait encore çà et là un gentilhomme pour l'acquit de sa conscience, mais presque toujours elle remplaçait la peine capitale par une amende. Enfin, à la dernière heure de sa besogne, elle plia bagage à l'improviste; les conseillers donnèrent l'ordre d'atteler leur carossse, et ils reprirent le chemin de Paris, en traînant à leur suite deux charretées de prisonniers, reliquat de crimes qu'ils allaient porter à la liquidation expéditive de la Tournelle. Tout rentra dans la paix du passé. Le vilain parla désormais chapeau bas à son seigneur.

C'est que le roi avait voulu intimider plutôt qu'abaisser la noblesse. Lorsqu'il l'eut amenée, par un exemple de sévérité frappé à propos, à faire amende honorable de sa turbulence et à venir partager de bonne amitié le ménage de la royauté dans le palais de Versailles, alors il regarda d'un autre œil le crime du gentilhomme et il le recouvrit volontiers du manteau de sa miséricorde. Il laissait, par exemple, le marquis de Pomenars, à ce que dit Mme de Sévigné,

aller, venir le regard haut, et promener sur le théâtre même de ses crimes le spectacle de son impunité. Que dis-je? Il le recevait même à sa cour à la tête de la députation de la Bretagne.

« L'autre jour, Pomenars passa par ici, dit Mme de » Sévigné ; il venait de Laval, où il trouva une grande » assemblée de peuple ; il demanda ce que c'était : » c'est, lui dit-on, que l'on pend en effigie un gen- » tilhomme qui avait enlevé la fille du comte de » Creance. *Cet homme-là, sire, c'était lui-même.* Il ap- » procha ; il trouva que le peintre l'avait mal habillé ; » il s'en plaignit. Il alla souper et coucher chez le juge » qui l'avait condamné; le lendemain, il vint ici, se » pâmant de rire; il en partit cependant de grand » matin. »

Ailleurs, Mme de Sévigné l'appelle le divin Pomenars. Il avait le génie, en effet, de la mystification. Il comparut un jour en justice pour crime de fausse monnaie ; il arracha un acquittement au tribunal, et, après l'audience, il paya les frais du procès en faux écus. Partout, en France, le passant rencontrait sur son chemin le marquis de Pomenars, c'est-à-dire le crime titré, affranchi de la peine par le mérite de la naissance : à Toulouse, sous le nom de Dardès; à Limoges, sous le nom de Peyramont ; à Alençon, sous le nom de Saint-Agnan ; à Angers, sous le nom de Charnacé, et je ne sais où sous le nom de Falari, etc.

« Cher et bien aimé, écrivait Louis XIV de sa pro- » pre main au supérieur de Saint-Lazare, nous en-

» voyons dans votre maison le comte de Longueval,
» prévenu de crimes pour lesquels nous n'avons pas
» voulu, pour certaines considérations, son procès lui
» être fait, et nous voulons que vous ayez à le garder
» soigneusement dans votre maison jusqu'à nouvel
» ordre, vous advertissant que nous pourvoirons au
» payement de sa pension. Si n'y faites faute, car tel
» est notre plaisir. »

Louis XIV aurait cru manquer de respect à la noblesse du royaume en la soumettant au droit commun. Lors même qu'il croyait devoir laisser la justice frapper un homme d'épée d'une peine afflictive et infamante, le plus souvent il déchargeait le coupable de la peine encourue, par une lettre de rémission : lettre de rémission pour le sieur de Thierville, convaincu d'homicide ; lettre de rémission pour le sieur de la Noaille de la Champagne, coupable au même chef, avec ordre, toutefois, de l'incorporer dans un régiment ; lettre de rémission pour le sieur de Cercourt, assassin du sieur Denison ; commutation de peine pour le sieur Allou de Roqueval, condamné pour meurtre ; lettre de grâce au sieur Dubois de la Ville, encore un meurtrier, sous condition de servir dans la garnison d'une citadelle ; lettre de rémission pour le marquis de Richelieu, coupable de rapt sur la personne de Mlle de Mazarin, etc.

Bien plus, Louis XIV faisait de son droit de grâce une prime à l'apostasie. Le comte de Chambarran de la Rochechiffart avait tué un huissier d'un coup de

fusil. Le parlement de Rennes décréta le comte de prise de corps et l'écroua à la maison d'arrêt. Mais, dans le silence de sa geôle et le recueillement de la solitude, le meurtrier reçut la visite de l'esprit saint. Il avait adoré jusqu'alors le dieu de Calvin ; une lueur subite tomba de la voûte de sa prison. Louis XIV lui accorda une lettre de grâce ainsi motivée :

« Attendu, disait-il, que le comte de Chambarran a » fait sincère réunion à la religion catholique, aposto- » lique et romaine; à cette cause, voulant préférer » miséricorde à la rigueur des lois, de notre grâce spé- » ciale, pleine puissance et authorité royale, nous » avons audit comte de Chambarran, quitté, remis et » pardonné ; quittons, remettons et pardonnons par » ces présentes signées de notre main le fait et cas tel » qu'il est exposé avec toute peine, amende et offence » civile, et le remettons en sa bonne fame et renom- » mée. »

Il est vrai qu'au même instant Louis XIV envoyait le duc de Laforce à la Bastille, uniquement parce qu'il persévérait dans le calvinisme. Il y avait compensation. L'homme d'honneur entrait au cachot; le scélérat en sortait.

IX

LA MAGISTRATURE.

Telle justice, telle magistrature. Le magistrat achetait le droit de juger et vendait la justice au plaideur. La fortune décidait de la vocation, et le hasard du talent. A distance et dans le prestige du lointain, la noblesse de robe apparaît à l'imagination comme une race à part, austère et solennelle, dans la majesté de sa perruque. Tout au plus le dimanche le conseiller du parlement mettait-il sa femme en croupe sur sa mule pour aller boire conjugalement la petite piquette de l'année à sa maison de campagne de Suresnes.

C'est là une erreur: la magistrature, sans doute, affectait sur le siége une certaine gravité d'étiquette, mais lorsqu'elle avait pendu la robe au vestiaire, elle secouait la poudre du greffe, au grand air, au bel air

du monde et du plaisir. Aussi chaque soir, pendant sa tragique mission de l'Auvergne, entre l'arrêt de mort de la veille et l'arrêt de mort du lendemain, la Cour de justice allait au bal et dansait la bourrée, et peut-être même la goignade, danse bien autrement lyrique, car sur le fond de gaieté de la bourrée, elle semait, dit Fléchier, une broderie d'impudence.

Il y avait aux grands jours de Clermont un petit conseiller, chargé de l'instruction, rébarbatif comme un abrégé de Laubardemont. Jamais juge instructeur ne posséda plus à fond le talent de troubler un accusé et de donner à propos la torture. C'était Jean Nau; à ce nom de Jean Nau, noble, bourgeois, marchand, manœuvre, la population tout entière tremblait de frayeur. Quand un enfant pleurait, la mère mettait le doigt sur sa bouche et disait: Voilà Jean Nau qui passe! et l'enfant cessait de pleurer.

Eh bien! cet inquisiteur sinistre, cet oiseau de proie du parquet, une fois le soleil couché et la journée finie, après avoir signé et paraphé un dernier interrogatoire et conclu en marge, à l'encre rouge, au gibet ou à la chiourme, déposait en un clin d'œil toute sa férocité avec son rabat, revêtait un nouvel homme, chantait à pleine poitrine une chanson à boire, et attaquait avec verve un pas de bourrée.

Le président de Novion lui-même allait au bal après l'audience. Il y conduisait sa fille, dont il était tantôt le père, tantôt l'amant, dit Fléchier; il y donnait le bouquet comme un jeune galant. Pendant ce

temps-là, le bourreau balayait le sang sur le pavé de la place publique, et le vent de la nuit balançait un cadavre encore tiède à la potence. Mais M. de Novion aimait à voir danser après une exécution, et on dansait, et on soufflait même les bougies dans le paroxysme de la bourrée.

Enfin, moitié jugeant, moitié dansant, le président de Novion obtint à son retour à Paris la place du premier président. Il y servit chaudement Louis XIV contre la colère maritale du marquis de Montespan. Il trouva même quelque part un texte de loi oublié pour légitimer la progéniture de l'adultère. Fort désormais du service rendu, il pesa la justice à faux poids, il vendit sa conscience. Il changea plus d'une fois à prix d'argent le libellé d'un arrêt. La plainte en fut portée au roi, et tellement prouvée, que bon gré mal gré, il dut vider le fauteuil et prendre sa retraite.

Harlay acheta la succession de la première présidence. L'histoire représente Harlay comme le type du Pharisien, rampant et arrogant à la fois, rampant devant la puissance, arrogant devant la faiblesse, moraliste en public, corrompu derrière le rideau, méchant par nature, mettant sa volupté à insulter, à outrager le malheur. Louis XIV aima toujours particulièrement le président Harlay.

Lorsque le grand roi faisait apparition à son armée et gagnait ridiculement une victoire sur le coussin de sa litière, à une lieue du champ de bataille, il écrivait de temps à autre au président, et le traitait même

avec une certaine coquetterie. A vrai dire, Harlay méritait cette insigne faveur par une dévotion absolue à la royauté. Il avait longtemps vécu dans l'intimité du marquis de Ruvigny. Le marquis, protestant de naissance et proscrit par la révocation de l'édit de Nantes, confia en partant sa fortune à l'ami éprouvé de longue date, au président de Harlay. Mais à peine avait-il franchi la frontière, que le président dénonçait ce dépôt hérétique à Louis XIV, et recevait la moitié de la somme confisquée, pour prix de sa délation.

Le premier président Dalon, du parlement de Bordeaux, crut pouvoir aussi pratiquer sur les fleurs de lis le tour de bâton. Il friponna, dit Saint-Simon, sous le manteau de la cheminée, on ne sait trop sur quoi, on ne sait trop avec qui, si ce n'est avec l'institut de Loyola; mais, malgré la précaution du mystère, la simonie du juge courut à Bordeaux de l'oreille à l'oreille, et de Bordeaux, avec le temps, rejaillit jusqu'à Paris. Le chancelier entama une instruction en secret sur la conduite du premier président, et, à la suite de l'enquête, il le somma, au nom du roi, de déposer l'hermine. Cette punition parut un prodige, dit Saint-Simon, dans l'impunité que la magistrature avait conquise. Dalon protestait de son innocence, interpellait le roi lui-même à Versailles. Il n'avait légitimé aucun bâtard, trahi aucun ami, il dut abdiquer sa charge et partir pour la campagne.

Et du faîte à la base, du premier président au simple conseiller, à en croire du moins l'inventaire dressé

pour le compte de Colbert, car Colbert avait cru devoir ouvrir une enquête sur le personnel de la magistrature, tantôt ce conseiller-ci, tantôt ce conseiller-là péchait par la morale ou par la tenue. L'un aime le sac, l'autre aime les épices; Musnier joue à la boule avec son cordonnier; Sevin fréquente Mlle Girault, Menardeau entretient une demoiselle dans la rue Saint-Martin; Courtin passe la soirée chez la chevalière de Bragelonne, à la rue des Escouffes; voilà pour Paris. Quant à la Bretagne, elle possède un parlement ivrogne. La note confidentielle de l'intendant signale bien çà et là une exception, mais bientôt l'intendant fait une croix au chapitre de la vertu. « Quant au reste, dit-il, » ce sont gens de divertissement et de débauche, qui » n'ont aucune inclination pour leur profession, ni » d'assiduité au palais. »

Le chancelier Pontchartrain devait faire sans cesse la police de la magistrature. Un jour il menace de démission par ordre le conseiller Saint-André, pour avoir toujours le pied au cabaret; un autre jour, il poursuit devant le parlement d'Aix le conseiller Michaelis, pour avoir flétri, dit-il, l'honneur de la magistrature; un autre jour, il chasse l'avocat général Caillet du parlement de Besançon, toujours pour avoir déshonoré la magistrature. Un autre jour, il intime l'ordre au parlement de Toulouse de poursuivre un conseiller, nommé de Villepassant, pour crime de fausse monnaie, etc., etc. Et à la fin de sa carrière, lorsqu'un président du parlement de Rennes gémis-

sait sur l'avilissement de la magistrature, le chancelier laisse échapper ce mélancolique aveu :

« Tout ce vous mandez du peu de respect que le » public a du magistrat, n'est que trop véritable, » mais c'est beaucoup moins au public que la faute » en doit être imputée qu'au magistrat lui-même ; » car s'il respectait sa dignité, il ne tomberait pas » dans le mépris où il tombe à présent. »

Le chancelier oubliait le premier coupable de la déconsidération de la magistrature, celui-là même qui, pour frapper Fouquet d'une hypocrisie de jugement, le livrait à une commission choisie à la main, et pendant toute la durée du procès pesa sur la conscience du juge et lui souffla un arrêt de mort à l'oreille.

Celui-là encore qui, pendant toute la durée de son règne, donnait ce scandale, de garder le galérien enchaîné sur son banc, même après l'expiration de sa peine, et de transformer ainsi, par un firman de son despotisme, toute condamnation à temps en condamnation à perpétuité.

Celui-là encore qui, du haut de son trône doré, frappait la misère comme un crime d'État, et infligeait au mendiant le supplice de la chiourme pour la première fois, et de la mort, en cas de récidive, et, reculant ensuite devant la conséquence de sa cruauté, donnait l'ordre sous main de détendre à l'application la rigueur de l'édit.

Celui-là encore qui, ordonnant une anatomie com-

parée de la vie et du caractère de chaque membre de chaque parlement du royaume, demandait en même temps par quelle infirmité secrète, par quelle porte occulte le ministre pourrait pénétrer dans l'âme du juge, et tenir homme à homme, toute la justice du royaume.

Celui-là encore qui regardait comme la première vertu du magistrat, non pas l'indépendance, mais bien sa dépendance, à ce point qu'un président de la chambre de la Tournelle, à Toulouse, invoquait précisément cette inféodation absolue à la volonté du pouvoir pour obtenir la faveur de condamner Fouquet. « Personne ne peut être employé en cette commission, dit-il, qui ait plus de *dépendance*. » Il dit de dépendance avec la même fierté que le chancelier de l'Hôpital aurait dit : d'indépendance.

Celui-là encore qui descendait au milieu du prétoire dans tout l'appareil de la souveraineté, intervenait comme partie intéressée; intéressée à autre chose probablement que la justice, et venait à l'improviste saisir la main du juge et conduire la plume sur la page encore blanche de l'arrêt.

Le marquis d'Urfé, allié de Colbert, plaidait devant le parlement de Bordeaux.

« Ne manquez pas, écrit le ministre à l'intendant, » de solliciter en mon nom tous les juges et de » faire toutes les diligences dont le marquis aura » besoin pour la décision heureuse de cette affaire, » estant bien aise de luy marquer en ce rencontre

» l'intérêt que je prends à tout ce qui le regarde. »

Celui-là toujours qui voulait, de parti pris, que la ustice condamnât le crime non selon la nature du :rime lui-même, mais selon la dignité du criminel, :t que le mérite du sang rachetât la nécessité de l'ex-ɔiation, comme dans l'Évangile; le mérite du sang et ıussi le mérite de robe, car il révoqua un jour un ırrêt du parlement pour protéger une supercherie les jésuites.

Cette fois, le chancelier éprouve comme un remords; l'honnête homme l'emporte sur le courtisan, il laisse échapper un murmure, mais le sentiment de la fidélité au roi, ce fatalisme turc, replonge ıussitôt son esprit dans la résignation.

« J'ai cru, dit-il au président de Harlay, ne pas de-
» voir vous laisser ignorer ce détail, qui me paraît
» très-important, et sur lequel cependant il n'y a au-
» tre chose à faire qu'à attendre et exécuter les ordres
» du roi, avec le respect et la soumission que l'on doit,
» remettre l'événement aux dispositions de la Provi-
» dence, et se consoler intérieurement par le témoi-
» gnage de sa conscience. »

Ainsi Louis XIV, en faisant du juge un instrument de règne, le scribe de sa colère ou de sa faveur, avait réellement le premier avili la magistrature au regard de sa propre conscience et au regard de l'opinion. Le magistrat, asservi, injuste d'abord par ordre et ensuite par habitude, chercha une diversion à la joie sévère de la vertu dans la satisfaction puérile de l'étiquette.

Ce fut, pendant une éternité, une épopée homérique en action, pour une question de rang, de préséance de pupitre, de carreau de velours, entre duc et pair et entre président à mortier, entre président à mortier et premier président, entre cette cour-ci et cette autre cour de justice : laquelle des deux à la procession de la châsse de Sainte-Geneviève, devra prendre la gauche?... laquelle devra prendre la droite?... laquelle la tête, laquelle la queue de la colonne?... Qui passera le premier à la porte de cette église? Est-ce toi? Non, c'est moi! Et un coup de poing souvent décidait la question et ouvrait le passage.

Un jour, à la messe du Saint-Esprit, dans la cathédrale de Paris, la Cour des comptes escalada de vive force la grille du chœur pour occuper, elle aussi, côte à côte du parlement, une stalle d'honneur; mais le parlement défendit la place avec intrépidité, et repoussa l'assiégeant à la vigueur du poignet. Enfin, pour empêcher ce choc perpétuel, jusque dans le sanctuaire, de la robe contre la robe et de l'hermine contre l'hermine, Louis XIV décida en conseil que le parlement passerait désormais par la porte de l'église, et la Cour des comptes par la porte de la sacristie.

Quelque progrès d'ailleurs que le temps amenât sur la scène, ce progrès trouvait contre lui, dans la magistrature, cette âme immortelle d'un corps héréditaire toujours assis et immobile, comme un dieu égyptien. Lorsque l'esprit de vérité ou de charité ve-

nait à souffler sur la France, et inspirait à l'opinion publique une détente de la procédure sanguinaire, et de la pénalité encore plus sanguinaire de la législation du moyen âge; lorsque la conscience humaine, mieux éclairée, demandait à diminuer la torture d'une souffrance et à retirer un crime imaginaire du Code pénal, le parlement protestait avec indignation; il considérait le crime comme son bien, et il trouvait qu'en cherchant à innocenter l'humanité, on voulait appauvrir la justice!

Le moyen âge avait cru au sorcier et le dix-septième siècle y croyait encore.

Qu'était-ce que le sorcier? C'était l'homme endiablé, c'est-à-dire homme et diable à la fois, comme l'homme ne pouvait naître diable, il le devenait par acte autenthique dûment enregistré.

La théologie du moyen âge supposait que le diable, par esprit de concurrence au Sauveur, faisait la contrebande des âmes pour le compte de l'enfer.

Lorsque par hasard, il rencontrait une jeune fille, il quittait sa peau de bouc, il endossait le manteau de don Juan et mettait une plume de coq sur l'oreille.

Une fille d'Ève résiste difficilement à une plume de coq et à un manteau de velours. Elle faisait volontiers connaissance avec le tentateur; or, de la connaissance à la reconnaissance, il n'y a que l'occasion.

Lorsque d'un autre côté il rencontrait quelque honnête garçon, il allait le visiter sous la figure d'un financier: Viens avec moi. Je te promets bonne chère

et bon lit après souper. Sur une pareille base l'accord était bientôt fait et le marché conclu.

Le diable tirait une cédule de son portefeuille et la donnait à signer au récipiendaire. Le récipiendaire signait, sinon il faisait un crochet au bas de la minute, un crochet et non une croix selon la coutume, car la croix avait le don de mettre le diable en fuite.

Voilà le traité signé.

En foi de quoi le diable apposait sa griffe sur l'épaule du signataire ; l'épiderme séchait au contact. On pouvait y enfoncer la pointe d'une épée, l'épée résonnait comme sur une peau de tambour.

Après cette dernière formalité, le postulant possédait irrévocablement son brevet de sorcier. Le diable lui donnait un onguent de sa façon pour graisser le manche de balai qui devait le porter au prochain rendez-vous.

Ce rendez-vous était le sabbat. Quand venait le jour, ou plutôt la nuit du sabbat, un bruit de trompette passait dans l'air d'un pôle à l'autre de la planète. Le diable sonnait en ce moment le boute-selle de son armée.

A ce signal, sorciers et sorcières sentaient un vent froid les soulever par le sommet de la tête, et tous ensemble, de tous les points de l'horizon, enfourchant leur manche de balai, prenaient leur volée dans l'espace.

Souvent, au beau temps de la crédulité, vers l'heure de minuit, le berger couché dans son manteau

à la belle étoile, entendait japper son chien et passer au-dessus de sa tête comme le long gémissement de la rafale dans la feuille sèche de la futaie. C'était la cavalcade du sabbat qui galopait en ce moment à toute bride sur le brouillard de la vallée. De temps à autre, pour éperonner sa monture, le sorcier murmurait à voix basse : *Bâton noir*, *bâton blanc*, et à ce mot, le manche de balai doublait de vitesse.

Il arrivait parfois qu'une pluie battante surprenait une caravane en chemin, mais le chef de la bande prononçait la formule : *Haut le coude Quillet* et l'averse allait tomber d'un autre côté. Quand par hasard un traînard ralentissait son vol, un diable arrivait par derrière qui le fouettait à coup de queue pour le forcer à rejoindre la colonne. L'armée diabolique arrivait ainsi en ordre au sabbat.

Satan l'attendait sur son trône, la barbe en fourche, la corne haute et son royal manteau de bouc négligemment jeté sur l'épaule. Il faisait un signe et chaque sorcier venait respectueusement baiser la joue rétrospective de Sa Majesté, après quoi il allait prendre place à une immense table couverte de plats de crapauds, de vipères, d'enfants à la sauce piquante, d'entre-côtes de cheval à la mandragore.

Mais vipères ou crapauds, tous les services représentaient des fictions. Les sorciers ne mangeaient que du vent en réalité. Et à ce propos, un grave magistrat du dix-septième siècle, qui avait brûlé mille sorciers pour son compte dans le pays Basque, fait grave-

ment cette remarque : « D'où je vois, dit-il, que Satan » est toujours trompeur, puisqu'il repaît les siens de » vent comme s'ils étaient des caméléons. »

Sitôt que le coq chantait, l'armée du sabbat enfourchait de nouveau son manche à balai et regagnait son domicile. Elle y rapportait une multitude de talents dont le diable lui avait communiqué la recette.

Il fabriquait d'un mot une épidémie, il dirigeait la foudre au bout de sa baguette, il brouillait la serrure de façon à défier l'art du serrurier, il transportait un champ de blé d'un côté à l'autre de la rivière; il écoulait le lait de la vache dans le pis de la vache voisine, il mettait le feu avec un pot cassé, il pondait une douzaine d'œufs à la dérobée et de sa ponte composait une drogue à ensorceler tout un village, enfin il prenait une peau de loup et sous le nom de loup-garou il courait la forêt, etc., etc.

Louis XIV cependant supposa, dans un moment de septicisme, que la volupté aérienne d'embrasser un bouc à l'envers, ne constituait pas une tentation tellement irrésistible que l'humanité tout entière allait entrer dans la confrérie secrète de la sorcellerie; il résolut de commuer en simple bannissement la peine du feu, portée jusqu'alors contre l'affidé du démon. Le parlement de Rouen, immobile sur la jurisprudence établie, crut devoir envoyer au roi la consultation suivante, chef-d'œuvre de jurisprudence. La législation, le précédent, tout y est relaté :

« Votre Majesté, sire, est bien informée qu'il n'y a

» point de crime si opposé à Dieu que celui de *sorti-*
» *lége*, qui détruit les fondements de la religion et tire
» après soit d'étranges abominations...

» Ç'a été le sentiment général de toutes les nations
» de les condamner au supplice, et tous les anciens en
» ont été d'avis. La loi des douze tables, qui a été
» le principe de la loi romaine, ordonne la même pu-
» nition...

» Tous les arrêts du parlement, rendus suivant et
» conformément à cette ancienne jurisprudence du
» royaume, rapportés par Imbert dans sa pratique ju-
» diciaire... contre les nommés Rousseau et Piley,
» pour maléfices et adoration du démon au sabbat,
» sous la figure du bouc, confessés par les accusés...

» D'après toutes ces considérations, sire, les offi-
» ciers de votre parlement espèrent de la justice de
» Votre Majesté qu'elle aura agréable que n'ayant rien
» fait que de conforme à la jurisprudence universelle
» du royaume et pour le bien de ses sujets, dont au-
» cun ne peut se dire à couvert des maléfices, elle
» voudra bien souffrir l'exécution des arrêts en la
» forme qu'ils ont été rendus. »

La magistrature voulait absolument brûler les sor-
ciers, la royauté aimait mieux les renvoyer... à leur
élément naturel.

X

LE CLERGÉ.

Le clergé formait un corps dans l'État et parfois au-dessus de l'État; il avait une juridiction à part : l'officialité; une jurisprudence à part : le droit canon. Il imposait son droit canon à la législation civile, sur le blasphème, sur le sacrilége, sur l'observation du dimanche, du jour férié. Il forçait le juge séculier à punir du carcan l'intérêt tiré de l'argent et l'escompte tiré du billet. Colbert voulut instituer une banque en France à l'imitation de la Hollande; l'assemblée du clergé, à l'inspiration de Bossuet, menaça la banque d'excommunication majeure, et la première institution du crédit disparut du programme de la royauté.

Le clergé tenait les registres de l'état civil; il possédait un tiers du royaume sans payer aucun impôt; il accordait bien lui aussi un don gratuit d'année en

année, mais sous réserve, mais donnant, mais à condition que le roi lui accorderait, en échange, quelque nouvelle persécution contre la liberté de conscience.

Il acheta de cette façon, l'édit de Nantes en détail, restriction par restriction, et enfin le coup de grâce : l'arrêt de mort définitif du protestantisme. Ainsi le clergé, mondain par sa richesse, mêlé au siècle par sa politique, en respirait le souffle et en partageait la corruption. Plus d'un prélat sans doute et plus d'un prêtre gardait encore le feu de l'autel et vivait à l'ombre de la croix dans la paix de l'âme et dans la prière; mais plus d'un abbé de cour aussi et plus d'un évêque venaient prendre le ton à Versailles et le transportaient dans son diocèse et dans son couvent.

L'évêque de Clermont, Joachim d'Estaing, portait la moustache frisée en croc, le justaucorps flamboyant de broderies et de rubans; il donnait pleine licence dans son propre palais à la danse énergique de l'Auvergne. Aveugle comme l'amour, il avait toutefois su réparer cette injustice de nature. Il possédait au bout du doigt la figure de chaque danseuse, et au toucher, il pouvait la nommer par ses noms et prénoms. Un bon pasteur, disait-il, doit connaître ses brebis. Pendant qu'il donnait des bals à l'évêché, les cordeliers mettaient le broc sur le tabernacle et tenaient cabaret dans leur église, le jour des morts à la vérité, dans la supposition charitable qu'une prière assaisonnée d'un verre de vin aurait plus d'efficacité contre la douleur.

D'un autre côté, les prêtres du diocèse, de l'aveu même d'un autre évêque, *fréquentaient les tavernes et les brelans, négociaient aux foires et marchés, tenaient dans leurs maisons des femmes suspectes et de mauvaise vie et pratiquaient toutes sortes de vices et d'excès.*

Le cardinal de Bonzi occupait l'archevêché de Narbonne. Saint-Simon l'appelle le pape du Languedoc. Il y régnait en effet au spirituel et au temporel. Bien qu'il cachât depuis longtemps une tête grise, sous la calotte de pourpre, il aimait la marquise de Gange et pillait la province pour enrichir le mari. Le marquis touchait mystérieusement l'argent de Monseigneur et protestait en public de la vertu de la marquise. Mais l'inquisiteur Basville couvait de l'œil la conduite de Bonzi. Il voulait détrôner le cardinal de sa papauté en miniature et mériter par opposition le titre de roi du Languedoc. Il surprit la preuve irréfragable du délit et l'envoya sous enveloppe à Versailles. Une lettre de cachet exila madame de Gange à l'extrémité du royaume.

A cette nouvelle le cardinal porta la main à sa tête avec un cri de douleur; le coup de tonnerre royal l'avait frappé au front et foudroyé dans sa chair et dans son esprit. Et lui, le prince élégant de l'Église, tombé tout à coup en espèce d'épileptique rabougri, courbé comme l'herbe sous le pied du passant, spectre d'évêque, spectre de lui-même, il erre dans son palais, sans rien voir, sans rien entendre ; il cherche de la main, à travers la nuit de son âme, la trace d'un autre spectre;

puis il sourit tout à coup croyant l'apercevoir, l'appelle du geste et retombe affaisé dans son fauteuil. La Providence eut enfin pitié du vieillard amoureux. Il mourut à quelque temps de là consommé, comme dit Saint-Simon, par Basville.

Louis XIV avait donné l'évêché de Beauvais à un frère du duc de Beauvilliers, petit abbé blanc comme une vierge et à peine sevré du lait du séminaire. Le prélat adolescent déploya d'abord dans son état toute la dévotion d'un anachorète. Il jeûnait, il soupirait, il couchait sur la dure et il édifiait le peuple de Beauvais par le spectacle, en sa personne, du premier siècle de l'Évangile. Mais il voulut confesser la partie difficile de son diocèse ; le démon l'attendait là sous la blonde chevelure d'une Astarté Picarde appelée Delacroix. Le pied de Monseigneur glissa dans le confessional. Il portait auparavant les cheveux plats, il les porta depuis lors frisés.

« Le dérangement éclatant de l'évêque de Beauvais, » dit Saint-Simon, finit par la démission de son évê- » ché, et ce dernier fut mis en retraite avec une grosse » abbaye. »

Saint-Simon interrompt ici la confidence, et ferme le volume. Il vivait dans l'intimité de la famille de Beauvilliers, et il voulait ménager la pudeur de la maison. Mais Dangeau tourne le feuillet et complète l'anecdote.

« La famille de l'évêque de Beauvais a obtenu une » lettre de cachet pour enfermer aux Madelonnettes la

» fille qui avait donné lieu au scandale, et cela fut
» exécuté hier, au matin, dans un village auprès de
» Paris, où cet évêque l'avait fait venir. »

Enfin Saint-Simon, soulagé par cette révélation de son premier scrupule, achève le récit, sous le voile de l'anonyme, à la marge du récit de Dangeau.

« Une jeune créature, dit-il, se mit en tête d'aller
» à l'évêque de Beauvais pour le séduire. Elle n'y
» réussit que trop ; lui-même fit tant d'éclat et la tête
» lui tourna si entièrement, qu'après de longs scanda-
» les avec différentes maîtresses qui le ruinèrent et le
» possédèrent en entier, il projeta de passer en Angle-
» terre. Il fallut enfin le reléguer à Cîteaux. »

Un évêque de Gap, appelé Hervé, débuta aussi dans la carrière pastorale par une vie exemplaire à la cruche d'eau et sur la paille du grabat. Mais lorsqu'il croyait avoir passé le cap et qu'il touchait à la cinquantaine, le levain intérieur, refoulé jusque-là, fermenta tout à coup, et il répara si bien le temps perdu, que, par décence, le commentateur de Dangeau croit devoir couper la phrase par le milieu. « La dégringolade,
» dit-il, fut rapide et affreuse... Cette forcenerie à la
» fin lui valut l'exil. »

Le roi en effet exila monseigneur à Condom. Mais le coupable retomba dans sa forcenerie. L'évêque réclama l'éloignement de son confrère. Le chancelier répond courrier par courrier à sa demande : le roi veut vous débarrasser de l'évêque de Gap, et le reléguer à l'abbaye de Redon, en Bretagne.

A l'abbaye de Redon, monseigneur jettait encore sa mître par-dessus les moulins, et l'abbé supplia le roi d'écouler dans un autre pénitencier l'incorrigible prélat.

« Le roy, écrit Pontchartrain à l'intendant Nointet, » informé que l'évêque de Gap, au lieu de rentrer » dans son état, continue de mener une vie dissipée, » veut lui en ôter le moyen et l'envoie à cet effet à » l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm, au diocèse de » Luçon. »

Mais à Saint-Michel comme à Redon, le démon berçait monseigneur Hervé. Le roi voulut le forcer à déposer l'anneau du pasteur, le pasteur invoqua l'inviolabilité canonique d'un évêque. Un concile provincial le couvrit de sa protection. La royauté transigea devant l'insurrection de l'épiscopat; elle offrit au prélat récalcitrant une opulente prébende.

« Il donna sa démission, dit Saint-Simon, moyen- » nant la douairie d'Aubrac, de vingt mille livres de » rente, et la permission de séjourner à Paris. Il en » usa avec le même scandale; il allait même effronté- » ment à la Cour et y contait fleurette aux dames en » passant. »

A la fin de sa vie, Dieu le toucha, et il mourut saintement.

Le cardinal de Polignac avait gagné le chapeau dans la diplomatie. Poëte à ses moments perdus, il faisait en vers profession de platonisme, mais en prose il retournait aux doctrines d'Épicure. Il avait, avec

la duchesse de Bourgogne, des conversations aux étoiles dans les allées du parc de Versailles. Les sylvains invisibles des bosquets chuchotèrent à voix basse l'histoire des rendez-vous mystérieux de la princesse et du jeune abbé. Un ordre du ministre expédia aussitôt le coupable en Italie ; la duchesse eut la migraine le jour du départ et pleura longuement en secret.

Elle mourut, hélas ! avant le retour de l'exilé; mais quand il revint à Versailles, il avait conquis la barrette de cardinal, et pour rester dans le domaine du sang royal, il essaya sur la duchesse du Maine le miroitement de la pourpre encore dans toute sa fraîcheur. Il y réussit. La fée naine du château de Sceaux lui écrivait un jour ce billet : « Nous allons demain à la campagne ; j'arrangerai le logement de façon, etc. » La pudeur de l'histoire oblige de laisser tomber le rideau.

Mais le comte d'Albret voulut disputer la victoire au cardinal. Le cardinal en éprouva un mouvement de jalousie. Il suivit son rival à la piste jusque dans une mascarade, et, le trouvant tête-à-tête avec la duchesse, il joua publiquement une scène d'amant trompé, et la salle apprit ainsi la présence d'un cardinal au bal masqué. Et cependant le cardinal avait lui-même sur la conscience le crime d'infidélité. Car, à en croire le témoignage de Madame, il aimait une actrice appelée la Montauban.

Le cardinal de Polignac expia sa passion pour la duchesse à l'abbaye d'Anchin. La solitude avec l'âge in-

clina sa pensée à la piété. Il porta cette disposition d'esprit à je ne sais plus quel conclave. Il proposa candidement d'élire un saint homme à la papauté. A cette idée de l'autre monde, le cardinal de Tencin souriait de compassion.

« Le cardinal de Polignac, écrivait Tencin, raisonne » à faire pitié; il prétend, par exemple, que pour faire » un pape, il suffit qu'il soit saint, raisonnement » pernicieux pour la politique et même pour la reli- » gion. »

Le cardinal de Bouillon, pendant ce temps, soupirait comme Corydon pour le pasteur Alexis. Il faisait partie de la légion thébaine de Versailles.

« Les mœurs du cardinal de Bouillon, dit Saint- » Simon, étaient infâmes; il ne s'en cachait pas, et le » roi, qui abhorra toujours ce vice jusque dans son » propre frère, le souffrit dans un de Vendôme et dans » le cardinal de Bouillon, non-seulement sans peine, » mais il en fit longtemps ses favoris. »

L'esprit de galanterie passa, de proche en proche, du prélat au clergé; à chaque instant, l'amour de contrebande escaladait le mur du couvent.

Il y avait à la Trappe, du temps de Rancé, un moine déchaux, nommé Gervaise; en religion, frère Agathe. Gervaise faisait rudement pénitence du matin au soir, et, en apparence aussi, du soir au matin. Rancé pleurait de tendresse sur cette intrépidité au salut; il y voyait la préface certaine d'une canonisation. Depuis longtemps il voulait déposer le titre d'abbé, sans doute

encore trop mondain. Il l'offrit au frère Agathe comme au saint le plus agréable devant le Seigneur. Frère Agathe refusa ; Rancé insista, et le frère accepta enfin, uniquement par esprit d'humilité, par esprit d'obéissance.

Mais à peine directeur de la Trappe, il changea de conduite ; il persécuta Rancé, il bouleversa de fond en comble sa lugubre école de salut. Rancé gémit, frappa sa poitrine au pied du crucifix, mais Saint-Simon aimait Rancé, et le visitait souvent en voisin de campagne ; il surveilla la correspondance de Gervaise et intercepta une lettre en chemin, brisa le cachet et trouva la pie au nid, comme il l'écrit lui-même dans l'exaltation de sa découverte.

« Cette lettre, dit-il, adressée à une religieuse qu'il » aimait et dont il était aimé, était un tissu de tout ce » qui se peut imaginer d'ordures, et les plus grossières » par leur nom, avec de basses mignardises de moine » raffolé et débordé à faire trembler les plus aban- » donnés. »

Si le roman entrait à la Trappe, il pouvait circuler partout. Il courut, en effet, de couvent en couvent. Un mousquetaire noir, appelé Ségur, tenait garnison au bourg de Nemours ; un mousquetaire a besoin de distraction à la campagne. Il chercha dans le voisinage à qui parler, et trouva un couvent appelé *la Joie*, par une sorte de prédestination. Il jouait de main de maître de la guitare. Il charma l'oreille de l'abbesse, dit Saint-Simon, comme pour donner raison à l'Agnès de

Molière, et, au temps voulu, l'abbesse dut faire un voyage à Vichy pour guérir un commencement d'hydropisie. Mais elle calcula maladroitement l'époque de l'échéance, et, le soir même de son départ, elle accouchait à Fontainebleau, un jour de cour, dans un bouchon borgne, au milieu de la livrée du duc de Saint-Aignan.

Un laquais de monsieur le duc courut en porter la nouvelle toute chaude à son maître ; et le duc de Saint-Aignan la reporta au lever de Sa Majesté.

« Le roi était fort gaillard en ce temps-là, dit Saint-» Simon, et il rit beaucoup de madame l'abbesse et » de son poupon, que pour mieux cacher, elle était » venue pondre en pleine hôtellerie, au milieu de sa » cour. »

Le roi voulut connaître le nom de l'abbesse, et, après information, il apprit que la mystérieuse accouchée était la fille même du duc de Saint-Aignan. Le pauvre seigneur avait égayé la cour, toute la matinée, au détriment de son blason.

Le roi, dans le feu de la jeunesse, riait de l'abbesse de *la Joie;* mais avec l'âge, il crut devoir sévir contre les galanteries du froc et du béguin. Il donna l'ordre à Pinon, intendant de Poitiers, de poursuivre les déréglements de l'abbaye de Nanteuil en Vallée ; et à Paris même, au couvent des Petits-Pères, le lieutenant de police procéda à une épuration sévère des religieux.

« Ces Petits-Pères, dit Saint-Simon, avaient des » portes par où ils entraient, et y faisaient entrer des

» femmes; ils avaient des chambres et des lits où rien
» ne manquait, jusqu'aux toilettes. »

Et cependant, ce même lieutenant de police avait fait élection de domicile dans la circonscription d'un couvent de bénédictines, sous l'invocation de la Madeleine de Treisnel, et cohabitait maritalement avec la supérieure, madame de Veny, une abbesse étincelante d'esprit et de beauté. « Les mœurs secrètes de
» mon père n'étaient pas parfaitement pures, dit le
» marquis d'Argenson, et je l'ai vu de trop près pour
» croire qu'il ait été dévot. »

Louis XIV, toutefois, passait volontiers l'éponge sur les fautes du clergé comme sur les fautes de la noblesse; l'un et l'autre, dans son esprit, faisaient corps avec la monarchie et participaient à son inviolabilité.

« J'ay été informé, écrit-t-il à l'abbé de Clairvaux,
» que la mauvaise conduite de sœur Françoise d'Aubé,
» cy-devant prieure du couvent de l'Abbaye-aux-Bois,
» en ma bonne ville de Paris, a donné lieu à une con-
» damnation à peine afflictive prononcée contre elle,
» et voulant épargner à son ordre la honte de cette
» punition, je vous écris cette lettre pour vous dire
» d'envoyer incessamment ladite sœur d'Aubé dans
» tel couvent de son ordre que vous estimerez à
» propos. »

Un gentilhomme de Franche-Comté avait embrassé la carrière de capucin. Avant d'entrer en religion, il portait le nom de Vateville. La longueur d'un vœu perpétuel le découragea bientôt de la perspective du

paradis. Il forma la résolution héroïque de reprendre à tout prix sa liberté. Il acheta en contrebande un costume de mousquetaire et une paire de pistolets. Une nuit, par un temps sombre, il tenta d'escalader le mur du couvent. Mais au moment où il mettait le pied à l'échelle, le prieur l'arrêta par la basque de l'habit. Vateville prit un pistolet à sa ceinture et cassa froidement la tête du prieur; puis avec la tranquillité d'une conscience satisfaite, il poursuivit l'œuvre interrompue de son évasion.

Un cheval sellé l'attendait de l'autre côté de la prison. Il partit au galop, par la traverse, pour éviter la maréchaussée. Le lendemain il débridait à la porte d'une auberge de village. Il trouva uniquement un gigot de mouton au garde-manger. Il donne l'ordre de mettre à la broche ce mélancolique festin. Un instant après, un nouveau voyageur débarquait à la cuisine. Il réclama poliment une part du menu en payant son écot. Le moine défroqué écoute poliment la demande, et la repousse avec la même politesse. Il apportait une faim de couvent, sans compter l'arriéré : jeûne et carême. Le nouveau venu proteste contre ce monopole du gigot. Vateville tire de sa ceinture le second pistolet et tue son contradicteur. Il dîne ensuite paisiblement, paye la carte, remonte à cheval, et, lesté d'un double meurtre, fuit d'une traite jusqu'en Turquie.

Là, il troque l'Évangile pour le Coran. Il donne son âme à Mahomet, et mieux que son âme, son corps jus-

que dans le dernier détail indispensable au croyant parfait; après cette formalité dernière, il achète un sérail, il prend service sous l'étendard du prophète, il fait la chasse aux chrétiens, avec l'entrain de l'apostasie; gagne la queue de pacha à la pointe de l'épée, et déploie à la guerre tant de verve, tant de ferveur pour la cause du croissant que le Grand-Turc lui confie le commandement d'une armée contre Venise.

Mais Vateville, fatigué sans doute de la gloire à la façon musulmane, profita de son commandement, pour négocier sous main, son absolution à Rome et sa réintégration dans sa patrie; à ce prix, il promettait de livrer l'armée turque au Christ dans la personne du général de Venise. Le pape trouva le marché acceptable, et accorda indulgence plénière au moine Pacha. Vateville exécuta consciencieusement sa trahison, et reçut pour récompense une riche abbaye en Franche-Comté. Il y intrigua, pour le compte de Louis XIV, au moment de la conquête, et Louis XIV, dans l'effusion de sa reconnaissance, le nomma à l'évêché de Besançon.

Mais lorsqu'il fallut signer la bulle d'un moine en rupture de ban, meurtrier et circoncis, le pape sentit sa main trembler, il leva le regard au ciel, il demanda grâce au roi de France, et le roi, par esprit de conciliation, transforma l'évêché en une seconde abbaye.

L'abbé Vateville, riche comme un prince désormais, vécut en chasseur galant, avec une meute magnifique, une maîtresse en titre et une maîtresse de rechange.

A cette époque cependant, à la porte même de Versailles, dans une thébaïde cachée au fond de la vallée de Chevreuse, Port-Royal essayait de ressusciter l'âge héroïque du christianisme.

Quelle que fût la croyance du jansénisme sur la grâce, cette immolation de l'homme à Dieu, il n'en avait pas moins restitué à la France, par son exemple, l'austérité perdue de la morale.

En face de l'école du casuitisme qui n'était que la diplomatie du vice, il avait intrépidement posé l'idéal du Juste crucifié pour la justice.

Aussi chaque fois qu'une grande âme prise au piége de la vie voulait rentrer en grâce avec elle-même, elle allait demander la réhabilitation de sa conscience à la solitude sévère de la vallée de Chevreuse.

C'est là que Pascal, génie troublé jusqu'au vertige, allait mettre comme Oreste la tête sur l'autel; là que la duchesse de Longueville, corrigée de l'amour, offrait à Dieu un corps flétri par la pénitence; là, enfin, que l'élite intellectuelle du XVIIe siècle habitait en pensée, lorsqu'elle songeait à mourir.

Le voisinage de Port-Royal semblait un défi à Louis XIV, et peut-être un remords. Une voix montait sans doute, du fond de la vallée, qui portait au ciel un acte perpétuel d'accusation contre la corruption de Versailles.

Un jour il donna l'ordre au lieutenant de police d'Argenson de venger cette injure personnelle à la

royauté. D'Argenson partit un soir de Paris à la tête d'une compagnie d'archers. Il cerna pendant la nuit le couvent, et le matin, au lever du soleil, il arracha les religieuses de leurs cellules, et les jeta chacune dans un carosse, pour les déporter aux quatre coins du royaume. Une pauvre religieuse agonisait au moment du coup de main ; un exempt l'enleva de vive force de son lit d'agonie; elle expira en chemin.

Lorsqu'il n'y eut plus une âme vivante à Port-Royal, Louis XIV mit la pioche aux murs, afin qu'il ne restât plus pierre sur pierre de ce cloître illustre, sanctifié par le génie et par la piété.

Mais les tombes restaient, et de ces fosses voilées d'herbes sous les arceaux rompus du cloître, pouvaient encore sortir dans les brumes du crépuscule, les ombres gémissantes de Port-Royal.

Or, par une nuit de tempête sous un ciel en feu, des fossoyeurs ivres brisèrent par ordre toutes les tombes, ouvrirent toutes les fosses, en arrachèrent les squelettes ou les cadavres encore frais, et après les avoir rompus à coups de bêches, ils les empilèrent, pèle-mêle sur des tombereaux, pour aller les jeter dans la fosse commune de quelque voirie.

A chaque cahot des ornières, une jambe ou une tête tombait le long du chemin, et les chiens la dévoraient sur place ou la traînaient dans le fossé.

Le jansénisme arraché vivant des pierres, cherche

un refuge dans les esprits et y fermente en silence pendant le dix-huitième siècle.

Le jésuitisme avait inspiré la persécution, il régna seul désormais.

XI

LE JÉSUITISME.

Ignace de Loyola passe pour avoir fondé la compagnie de Jésus. Il en a eu seulement la première vision. Tête espagnole frappée d'un coup de feu, il avait rêvé une sorte de croisade universelle contre l'hérésie. Sa piété avait la folie chevaleresque de son voisin Don Quichotte. Au temps où il étudiait à Paris, il apprit qu'un gentilhomme de sa connaissance, traversait chaque jour à la brune le pont de Bièvre, pour aller à un rendez-vous d'amour. Ignace l'attendit un soir sous le pont, le corps plongé jusqu'au cou dans la rivière. C'était en hiver, l'eau était gelée. Ignace resta patiemment dans son bain jusqu'au passage du pécheur. Sitôt qu'il entendit son pas sur le pont, il lui cria d'une voix lamentable, de rebrousser chemin, le menaçant, en cas de refus, de rester dans la glace jusqu'au matin.

Et en effet, dit la légende, il eût péri à son poste victime de l'incontinence de son ami.

Ignace avait trop la fièvre cérébrale de la dévotion pour avoir pu organiser la machine savante de la Société de Jésus ; cette organisation appartient tout entière au génie fanatique et diplomatique à la fois d'Acquaviva. C'est ce compagnon et ce successeur d'Ignace de Loyola qui a fait le jésuitisme, ce qu'il a été, ce qu'il est encore : le complot permanent de l'esprit du passé contre l'esprit de progrès.

Dès le premier jour, il enveloppa la compagnie de Jésus de mystère. Il rédigea pour elle une constitution secrète. Il écrivit sur la porte de la Maison : on n'entre pas ici. Lorsque le parlement de Paris demanda, pour la première fois aux jésuites : qui êtes-vous ? Ils répondirent, ceux que nous sommes : *tales quales ;* et le parlement ne put jamais en tirer d'autre réponse.

Et pourtant, malgré l'énigme de sa constitution et la nouveauté de son origine, le jésuitisme trouva toujours une complicité inépuisable dans la papauté. C'est qu'il avait su deviner et caresser l'ambition de la cour de Rome. La dynastie élective de saint Pierre prétend régner universellement sur les esprits et sur les États. Elle revendique partout le droit de lier et de délier, c'est-à-dire de donner et de retirer les couronnes à sa convenance.

Le jésuitisme lui a dit : laisse-moi aller et parler librement, et fort de ta force, j'irai prêchant dans le

vent ton droit de souveraineté, je t'apporterai les peuples et les rois, et je les jetterai à tes pieds. Les âmes et les biens des hommes t'appartiennent de droit divin. J'écrirai et je répéterai que par la vertu de la double clé : clé sur terre, clé dans le ciel, tu as pleine juridiction sur toute puissance. Ton doigt est posé sur son front, et tu peux à ton gré le bénir ou le briser. J'enseignerai cette doctrine et je la porterai, s'il le faut, jusque sur le toit des palais.

« Le souverain pontife, disait Salméron, a une » troisième puissance sur toute la terre habitée par » les chrétiens et sur les princes séculiers, rois et » magistrats qui professent la foi de Jésus-Christ, les- » quels sont tous soumis à son régime oblique, comme » l'on dit, ou indirect. Car il peut leur commander en » qualité de pasteur comme à ses ouailles, et les » princes sont tenus d'obéir au commandement du » pontife, comme à la parole de Jésus-Christ. Que s'ils » résistent, il est en droit de les punir à titre de re- » belles, et s'ils font quelque entreprise contre l'inté- » rêt de l'Église ou la gloire de Jésus-Christ, il peut » les priver de leur empire et de leur royaume. »

Cette doctrine flattait la fibre sensible de la papauté. Du moment qu'elle vit dans le jésuitisme le chevalier errant de sa convoitise à la suprématie universelle, elle lui communiqua sa puissance, elle lui accorda privilége sur privilége : privilége de rompre le vœu de clôture, d'aller, de venir, de confesser partout avec ou sans la permission de l'évêque, d'acquérir, de ven-

dre, d'hériter, de ne pas payer l'impôt; d'avoir son notaire à elle, son juge à elle, tiré de son sein, et appelé conservateur. Le mot dit son genre de justice. Le conservateur conservait toujours l'intérêt de la société.

Le jésuitisme avait donc ou prétendait avoir dans la société sa loi à part, sa juridiction à part, sa circonscription à part, et même sa carte de géographie. Elle regardait la France comme une terre conquise, et pour marquer son droit de conquête, elle l'avait divisée en provinces mystiques, nommées chacune d'un nom latin. A voir la France ainsi défigurée par un Ptolémée jésuite, on l'eût crue retombée au temps de l'Empire Romain.

Pour occuper ainsi militairement, en quelque sorte, une nation, la compagnie de Jésus avait adopté le principe militaire de l'obéissance passive. Son général représentait l'autocratie élevée à la dernière puissance. Quant à elle-même, elle était le dernier mot de la servitude. Le général était tout, pouvait tout, pleinement, absolument et toujours en secret, et en silence. Muet suprême, il commandait par signes à une assemblée de muets, et lui imprimait le mouvement à la manière d'un ressort. Il prenait modestement la place de Dieu sur la terre; chaque membre de la société devait voir en lui le reflet vivant du Christ, le Christ par métaphore.

Sous un pareil chef, le jésuite vivait à un degré au-dessous de l'esclave. Il apportait à la société sa vie, sa

fortune ; la société pouvait le congédier en tout état de cause, sans être tenue à explication, ni même à restitution. Tu me déplais, va-t-en ! et ensuite un seul mot était dit à voix basse : *Renvoyé pour motif secret.* Le mot courait dans l'ombre et suivait pas à pas la victime. Le jésuite licencié rentrait dans la vie commune avec cet écriteau en quelque sorte sur le front : *Pour motif secret.*

Mais si, au contraire, le jésuite, une fois engagé dans l'ordre, trouvait trop lourd pour son épaule l'habit de Loyola et voulait le déposer pour rentrer dans la société civile, la compagnie de Jésus lui représente le pacte signé de sa main, et lui dit : je ne me suis pas engagé vis-à-vis de toi, cela est vrai, parce que j'ai une notion particulière du contrat. Mais toi, sache-le bien, tu t'es engagé à moi sans retour. Tu m'appartiens donc en toute propriété jusqu'au tombeau ; partout où tu iras, je te réclamerai comme ma chose, et je te poursuivrai pour rupture de vœu devant la justice.

Lorsque le novice entrait dans la société de Jésus, il retombait au-dessous de l'homme, à ce degré de l'être qui ne veut plus et qui ne pense plus par lui-même. Il laissait son âme tout entière, initiative et liberté, à la porte de l'institut. Il tuait en lui, par une sorte de suicide partiel, la plus haute dignité de l'existence, la personnalité. Le maître lui disait : Crois ceci, et il le croyait ; fais cela, et il le faisait, sans avoir le droit de discuter ou de raisonner un instant son obéissance. Il

devait obéir complétement, aveuglément à un homme de chair et de boue, comme lui, changé tout à coup en loi vivante, par un hasard de scrutin. Rouage et rien que rouage dans un mécanisme général, il tournait éternellement dans le sens du mouvement imprimé. Il avait passé en un jour de l'état d'intelligence à l'état de machine.

On ne mutile pas la nature que la nature mutilée ne prenne aussitôt sa revanche. Lorsque, par un effort de volonté, le jésuite parvenait à étouffer sa volonté, il ne l'avait pas anéantie pour cela, il l'avait seulement détournée de son sens naturel. L'âme, active par essence, persiste à être active en dépit de toute espèce de serment. Mais comme elle ne peut agir dans sa légitime sphère d'action, elle agit ailleurs pour retrouver son équilibre. Elle ne sera plus ambitieuse pour elle-même ; eh bien ! elle sera ambitieuse pour l'institut. En lui interdisant toute vie personnelle, le jésuitisme l'a en quelque sorte affamée et l'a ensuite lancée sur la société comme une proie à dévorer.

Mais le jésuitisme devait porter la peine de la violence qu'il faisait à l'âme humaine, plus vaste, dans le moindre individu sorti de la main du créateur, que dans toute corporation faite de main d'homme, sur un bout de papier. Pour vivre, pour accomplir son œuvre, il devra, par une sorte de fatalité, rompre de plus en plus avec cette seconde nature de l'humanité appelée la morale. Il devra mettre en honneur le mensonge, que disons-nous, le mensonge ! il devra faire un com-

mandement de l'espionnage. Il devra enfin confondre le vice et la vertu.

Jusqu'à la venue du troupeau de Loyola, on avait cru que la morale était une, que le bien était le bien, et que le mal était le mal, sans que jamais le mal pût devenir le bien, ni le bien devenir le mal, sous aucun prétexte ni par aucune transaction.

Le jésuitisme avait trouvé sans doute la division trop tranchée, et pour réconcilier charitablement ce qu'en langage de théologie on appelait Dieu et le diable, il avait inventé un nouveau système de morale appelé probabilisme. Le probabilisme consiste à supposer probable l'innocence d'une action, pour la commettre ensuite, en toute sûreté de conscience.

Ainsi un jésuite pouvait prendre femme lorsqu'il pensait que probablement Dieu lui en avait donné l'autorisation en confidence. La probabilité couvre cette union-là de son manteau. Si cependant, toute réflexion faite, il croyait plus probable que Dieu ne l'a pas dégagé, par une révélation expresse, du vœu perpétuel de chasteté, pouvait-il, sur la foi d'une probabilité moindre, épouser en tout bien, tout honneur? Le jésuitisme avait trop de générosité d'esprit pour regarder au plus ou moins, en fait de probabilité. Dès qu'un fait lui paraissait plausible, peu lui importait que le fait contraire parût encore plus certain. Il n'y a jamais, en définitive, que l'épaisseur d'un atome de telle à telle autre certitude.

« Vous n'êtes pas obligé, dit Castro Palo, dans les

» choses nécessaires du salut, de suivre la voie la plus
» sûre et la plus probable; c'est assez que vous en
» suiviez une qui soit sûre et probable. J'explique la
» chose par un exemple : il est probable pour moi
» que le manteau que je possède est à moi; je juge
» cependant qu'il est plus probable qu'il vous appar-
» tient : je ne suis pas obligé de vous le rendre, je
» puis en sûreté le garder. »

Lorsqu'un esprit flottait entre une résolution et une autre, il pouvait adopter l'une ou l'autre alternativement et même les adopter toutes les deux à la fois. Ainsi, au dire du père Tambourin, un fermier de la gabelle, un fermier jugeait alors dans sa propre cause, avait le droit d'emprisonner quiconque fraudait l'impôt, et de commettre ensuite pour son propre compte, la fraude qu'il avait tout à l'heure punie de la prison. Mais s'il était innocent en fraudant la gabelle, celui qu'il avait puni était innocent aussi. Or, comment peut-on condamner sans crime l'innocence? Le jésuitisme avait pour le juge tant de respect, qu'il lui permettait au besoin d'avoir deux poids et deux mesures, dans la même question :

« Si le juge estime, dit le père Grégoire, que l'une
» et l'autre opinion soient également probables, il
» peut licitement, pour favoriser son ami, juger sui-
» vant l'opinion qui autorise la prétention de cet ami.
» Bien plus, il pourrait même, dans la vue de servir
» cet ami, juger tantôt conformément à une opi-
» nion, et tantôt suivant l'opinion contraire, pourvu

» toutefois qu'il n'en résulte point de scandale. »

Pourvu toutefois qu'il n'en résulte pas de scandale! car ce n'est pas l'acte en lui-même, c'est le scandale qui est mauvais, au dire du père Grégoire. Être partial, c'est-à-dire être injuste, dans l'ombre, en secret, rien de mieux, la morale est satisfaite du moment que l'injustice reste cachée; mais la partialité au soleil, l'injustice en public, voilà le mal dans l'école d'Escobar. Et d'abord la publicité est une maladresse, et la maladresse dans ce monde est la première immoralité.

Mais comment la Providence a-t-elle pu tracer la morale à l'homme comme l'unique voie de salut, et lui donner en même temps, sous le nom de probabilisme, un regard double qui lui montre toujours deux routes en perspective? N'y a-t-il pas là une cruauté de sa part ou tout au moins une ironie? Tu m'imposes une loi, et cette loi est une équivoque! Tu m'ordonnes de suivre la vérité, et tu m'en retires l'intelligence! Qu'est-ce à dire? Mais c'est par excès de bonté, répondait le jésuitisme, qu'en fait de morale, la Providence nous promène, par le labyrinthe du probabilisme, d'incertitude en incertitude.

» En vérité, dit Escobar, quand je considère tant » de divers sentiments sur les matières de morale, je » pense que c'est un heureux effet de la Providence » en ce que cette variété d'opinions nous aide à por- » ter plus agréablement le joug du Seigneur. Donc la » Providence a voulu qu'il y eût plusieurs voies à

» suivre dans les actions morales, et que la même
» action pût être trouvée bonne, soit qu'on agît suivant
» une opinion, soit qu'on suivît l'opinion contraire. »

La doctrine du péché philosophique couronnait agréablement la fiction ingénieuse du probabilisme.

Le péché philosophique était mieux qu'un péché : c'était le moyen de pécher indéfiniment sans jamais perdre son innocence. Ainsi, grâce au péché philosophique, on pourra tuer et voler en toute sûreté de conscience, à la condition cependant que sur le moment on pensera à toute autre chose qu'à tuer ou à voler, ou bien encore qu'on supposera qu'en tuant et en volant, on commet une bonne action, pour la plus grande gloire du Seigneur.

« Quoique nous sachions tous cette loi naturelle,
» dit le père Busembaum, qu'il n'est ordinairement
» permis de tuer personne ; cependant il peut se trou-
» ver telles circonstances où nous pensions invincible-
» ment que la chose est permise dans le moment pré-
» sent. C'est ainsi qu'un homme, comme le rapporte
» Sarraza dans son *Art de se réjouir toujours*, par
» zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes,
» baptisait les enfants des maures et les tuait aussitôt,
» afin qu'ils fussent certainement sauvés, et de peur
» que, ramenés chez leurs parents, ils ne fussent de
» nouveau séduits. »

La marge était large. Je te tue pour ton plus grand bien. De quoi donc te plains-tu? Il suffit de faire le mal à bonne intention ; comment! à bonne intention!

il suffit de le faire en prenant la précaution d'ignorer qu'on le fait, ou en laissant errer pendant ce temps-là sa volonté aux horizons lointains, pour que le mal perde aussitôt sa culpabilité, car pas d'attention, pas de volonté, et pas de volonté, pas de péché, vu que pour pécher il faut vouloir pécher; sans cela, la matière a profité de l'absence de l'âme pour commettre le délit.

« Si un homme, disait le père Réginald, ayant l'es-
» prit occupé de quelque idée pratique, s'y arrête avec
» délectation, mais sans réfléchir que c'est un objet
» de délectation qui lui est interdit, il est entièrement
» excusé du péché, quand même il demeurerait livré,
» un jour tout entier, à cette délectation. La raison en
» est que tant que l'esprit ne porte pas son attention
» sur la malice de l'objet de la volonté, lors même
» qu'il s'en occupe à raison du délectable, le consen-
» tement de la volonté n'est point péché, parce qu'il
» en ignorait la malice. »

Quel était cet objet de délectation? Un révérend père a parlé quelque part de baiser et de mouvement charnel. Ainsi, c'était par cette porte à deux battants du probabilisme, que le jésuitisme avait introduit dans la morale la corruption, la débauche, le mensonge, le meurtre et le parjure. Avec un *distinguo* savamment appliqué, il transformait à volonté l'immoralité en innocence. Sous sa main, toujours pleine d'une ineffable caresse pour le péché, toute frontière entre le bien et le mal disparaissait au regard. Il fera désor-

mais de la morale une page blanche pour y écrire ensuite tout ce qu'il lui plaira. Parlez-vous de simonie? La simonie, répond-il par la bouche du père Tolet, peut avoir à l'occasion son mérite.

« Cajetan remarque, dit le père Tolet, que dans le » cas où une élection serait pernicieuse à l'Église, on » peut donner de l'argent pour empêcher qu'une telle » élection ne se fasse, et il propose cet exemple : si » des cardinaux voulaient élire un pape capable de » nuire trop grièvement à l'Église, on pourrait alors » leur donner de l'argent pour les empêcher de le » choisir. Soto ajoute : Et non-seulement pour cela, » mais il serait aussi permis de leur en donner pour » l'élection même, s'il n'y avait qu'un sujet qui fût » digne d'être pape, et qu'il fût pernicieux d'en élever » d'autres à cette dignité. »

Si la simonie était permise pour aider le Saint-Esprit à faire une bonne élection, à plus forte raison la fraude était autorisée pour confesser un hérétique *in articulo mortis*, et le confesser valablement, sans que le moribond eût un instant conscience de son action. Or, voici comment le père Gobat raconte le fait, car le fait avait eu lieu dans une ville d'Allemagne.

« Un certain marchand, dit le père Gobat, ordonne » qu'on lui fasse venir quelque ministre luthérien. » Cependant les valets font venir le prêtre catholique, » lequel, d'abord qu'il est arrivé, loue quelques » bonnes qualités de Luther, car même dans le dé- » mon il se trouve quelques bonnes qualités natu-

» relles. Il gagne l'esprit du malade, l'instruit de la
» religion catholique, entend la confession, lui donne
» la communion. Ce marchand croyait véritablement
» se confesser à un prédicant luthérien; car l'usage de
» la confession auriculaire, comme l'appelle avec rai-
» son Luther, quoique avec mépris, est encore en
» vigueur dans plusieurs villes de Luthériens. Néan-
» moins il était en effet luthérien, seulement maté-
» riellement. C'est pourquoi son erreur touchant la
» personne du confesseur ne rendit point la confes-
» sion mauvaise. »

La morale jésuitique permettait donc de mentir. En toute occasion? Toujours? Non, sans doute, mais de mentir seulement pour un bon motif et sous la réserve expresse que le mensonge était fait avec habileté. Car le mensonge était une œuvre d'art dans la pensée du jésuitisme. Ne mentait pas qui voulait; le mesonge avait sa tactique particulière appelée amphibologie.

« Par exemple, dit Cardenas, si quelqu'un avait
» tué un Français, en latin *Gallum*, qui veut dire coq
» et Français, à la fois, il peut dire qu'il n'a pas tué
» *Gallum*, dans le sens où le mot veut dire un coq. »

Mais si l'interrogateur soupçonnait quelque restriction mentale et déférait le serment à la personne interrogée, pour la contraindre à dire la vérité et rien que la vérité, la personne interrogée pouvait encore, à l'aide d'une amphibologie, commettre consciencieusement un parjure.

« Quand même celui qui vous interroge, reprend
» Cardenas, vous ferait jurer de dire la vérité sincè-
» rement et sans équivoque, vous pourriez encore
» user d'un serment amphibologique, parce que vous
» pourriez sous-entendre que vous jurez sans aucune
» équivoque injuste. »

Il y avait, raconte la légende, un ventilateur naturel à Rome, sur la place du collége de Jésus. C'est une étrange chose, disait le commandeur de Sellery, qu'on trouve toujours du vent sur cette place. — Je vais vous en dire la raison, répliqua l'ambassadeur de Venise. Le diable et le vent se promenaient un jour dans les rues de Rome, ils passèrent devant la maison des Jésuites. Le diable dit au vent : Attends-moi ici, j'ai un mot à dire là-dedans. Il entra au collége et n'en est plus sorti. Le vent l'attend toujours à la porte. Cette légende exprimait l'opinion du dix-septième siècle sur les jésuites.

La confession, dans l'ordre du casuitisme, passa désormais pour une provocation indirecte au vice, pour une entreprise de blanchissage qui permettait de salir d'autant plus de linge qu'on avait plus de facilité pour le laver. Par cette raison, sans doute, Louis XIV choisit un confesseur jésuite, d'abord le père La Chaise et ensuite le père Tellier; il confia au jésuitisme l'éducation de la jeunesse sur toute la surface du royaume, il lui remit la feuille des bénéfices, c'est-à-dire la distribution de toutes les charges et de toutes les richesses de l'Église; le jésuitisme, à l'ombre

de l'autorité royale, régna partout, à la Sorbonne et dans le clergé. Sous le nom de directeur de conscience, il pénétra dans la famille et prit place au foyer. Il institua une nouvelle inquisition au chevet du mourant, et il inventa un nouveau supplice, le refus du sacrement; il étendit sa robe noire sur le pays, et il fit la nuit dans l'intelligence, aussi bien que dans la conscience du peuple français.

XII

JACQUES BONHOMME.

C'était là le peuple gras : le noble, le magistrat, le prêtre ; voici venir maintenant le peuple maigre, l'agriculteur, le commerçant, l'ouvrier.

Il y avait alors en France trois classes de propriété : la propriété nobiliaire, la propriété ecclésiastique, la propriété roturière. La première ne payait pas d'impôt, la seconde en payait un simulacre, la troisième, payait à la fois l'impôt à la noblesse, au clergé, à l'État.

Jacques Bonhomme avait enfin secoué, au dix-septième siècle, la servitude de la glèbe ; propriétaire de lui-même et de son temps, il portait le premier signe de la personnalité, un nom propre, tiré presque toujours du petit coin de terre acquis par son travail, Dubois, Duparc, Dupré, Dupont, Dumoulin, etc.

Toutefois, en vertu du principe : *nulle terre sans*

seigneur, Jacques Bonhomme devait payer pour sa terre, à un gentilhomme de son voisinage, le cens ou redevance annuelle, perpétuelle, soit en argent, soit en nature, blé, vin, bétail ou volaille.

Le cens engendrait le surcens, c'est-à-dire un nouvel impôt, mis sur l'impôt lui-même; de sorte que la terre payait le cens, et que le cens payait le surcens, toujours en argent ou en nature, qu'il y eût d'ailleurs abondance ou disette.

Jacques Bonhomme voulait-il labourer son champ? il payait au seigneur l'*arage* ou droit de labour. Voulait-il le moissonner? il payait le *champart* ou préciput sur la récolte, ce droit variait du vingtième au quart de la moisson; préférait-il la petite culture des légumes, il devait payer, pour ses pois, pour ses fèves ou ses haricots, un droit de *terrage*, flottant entre le treizième et le tiers du produit; son domaine passait-il enfin d'une main dans une autre, par vente ou par succession? l'acheteur ou l'héritier devait acquitter des droits de mutation, sous le nom de lods et ventes, de demi-lods et venteroles, de plaids, de relevaisons, évalués au sixième du prix de l'immeuble.

Lorsque Jacques Bonhomme possédait une vigne, il devait payer à son seigneur le *cartelage*; ce droit montait, comme le nom l'indique, au quart de la vendange; lorsqu'il tirait son vin de la cuve pour le mettre en barrique, il devait payer un droit de *vinage*; lorsqu'il le déposait dans son cellier, il devait payer un droit de *cellerage*; lorsqu'il le transportait d'un

lien dans un autre, il devait payer un droit de *rouage*; lorsqu'il le débitait enfin au détail, il devait payer un droit de *forage*.

Mais après avoir acquitté tous ces droits, pouvait-il du moins vendre son vin en toute liberté, quand bon lui semblait? Non, il devait attendre pendant un mois que le seigneur eût d'abord écoulé sa récolte; c'était ce qu'on appelait le droit de *banvin*, de *vet du vin*, *d'étanche*, et en attendant le vilain devait charroyer à ses frais les vins de son seigneur. Quand il mettait deux bœufs à sa charrette, ce droit portait le nom de *vinade*, mais quand il en mettait quatre, ce droit portait le nom de *bouade*.

Jacques Bonhomme payait l'impôt au seigneur pour son champ, il le payait pour son troupeau. Il payait d'abord le droit de *pulvérin* pour indemniser le seigneur de la poussière que les moutons faisaient en passant sur les chemins; il payait ensuite le droit de *brebiage*, prélevé sur la grossesse de chaque brebis, le droit d'*agnelage* perçu sur la naissance de chaque agneau, le droit de *charnage* sur la chair de son propre troupeau pour avoir le droit d'en goûter; en Normandie, par exemple, aucun paysan ne pouvait mettre du lard dans son saloir sans payer une redevance au seigneur. Enfin, pour couronner cette série indéfinie d'exactions, le jour de Noël le seigneur faisait l'inspection du bétail sur pied dans toute la circonscription de sa mouvance, et prélevait une tête sur vingt têtes de chaque troupeau.

Comme le seigneur appelait cela protéger le vilain, il exigeait encore un droit de *guet*, de *gave*, de *gavenne*, de *gaule*, de *poursoin*, de *sauvement*, d'*avouerie*, de *taille seigneuriale* ou redevance personnelle exigée en vertu de son droit de haut justicier; de *banalité*, enfin, en vertu de son droit de seigneur bannier; lorsque Jacques Bonhomme voulait cuire son pain, il devait porter sa fournée au four banal, et payer un droit au seigneur; lorsqu'il voulait fouler sa vendange, il devait la porter au pressoir banal et payer; lorsqu'il voulait utiliser sa truie, il devait la conduire au verrat banal et payer; lorsqu'il voulait féconder sa vache, il devait l'offrir au taureau banal et payer. L'abbesse d'Origny tirait un revenu considérable du taureau de son couvent.

Et ainsi Jacques Bonhomme payait sans cesse, en denrée ou en monnaie, il payait pour cultiver, il payait pour transporter sa récolte au marché, un droit de *péage*, un droit de *long et travers*, un droit de *passage*, un droit de *pontonnage*, un droit de *barrage*, un droit de *chaînage*; et la récolte, enfin, parvenue au marché à travers les mailles serrées de toutes ces taxes et surtaxes, il payait encore un droit de *dépôt*, un droit de *hallage*, un droit d'*avage*, un droit de *cohue*, et comme on ne vend aucune marchandise sans la mesurer, Jacques Bonhomme payait en outre un droit d'*étalonage*, un droit de *ménage*, un droit de *leyde*, un droit de *bichenage*, un droit de *levage*, un droit de *caponnage*, un droit de *stellage*, un droit de *boisselage*.

Etait-ce tout? non. Jacques Bonhomme, malgré son avènement à la propriété, gardait toujours à son front la marque indélébile du servage, et à ce titre il devait à son seigneur la corvée personnelle, la corvée de la *chevauchée*, la corvée de la *quintaine*, la corvée du *saut du poisson*. La moisson est là qui ondule sur la plaine et qui attend la faucille; une heure d'orage peut détruire le pain de l'année. Mais le temps du vilain appartient au seigneur. Monsieur le duc arrive aujourd'hui à son château. Jacques Bonhomme doit laisser la moisson de côté et aller réparer le chemin pour le passage de son Excellence.

Après avoir enlevé au cultivateur la meilleure part de son travail, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, le seigneur reversait-il du moins sur le sol cette part du lion? l'employait-il à défricher la terre, à perfectionner l'agriculture, à créer une valeur reproductive, et à enrichir d'autant la contrée? Non; la noblesse dépensait à Versailles, et c'était encore l'endroit le plus honnête, l'impôt qu'elle levait, à l'infini, sur chaque motte de terre, et sur chaque heure, en quelque sorte, de Jacques Bonhomme.

La noblesse croyait posséder le sol, non pour le cultiver, mais pour chasser. De là le droit de *garenne* qui forçait le propriétaire roturier à nourrir sur son propre champ le gibier réservé au plaisir du seigneur. Il y avait telle capitainerie, celle de Chantilly, par exemple, qui avait trente-trois lieues de circonférence. L'effroyable quantité de gibier inviolable renfermé

dans cette province ravageait toutes les cultures, et cela, pour le plaisir d'un seul homme, le prince de Condé. Défense au propriétaire de faucher à certaines époques son sainfoin ou sa luzerne, par respect pour les perdreaux et les lièvres du seigneur. Mais quand la meute avait lancé un cerf ou un sanglier, toute la chasse à cheval galoppait à travers champs, broyait et couchait sur son passage la grappe ou l'épi de Jacques Bonhomme. Jacques Bonhomme voulut réclamer un jour une indemnité du dommage devant le parlement de Paris ; le parlement assimila la plainte à une insurrection, et condamna le plaignant au bannissement pour crime de révolte.

Après avoir payé l'impôt au seigneur, Jacques Bonhomme devait encore payer la dîme au clergé. Car en vertu d'un texte de l'Ancien-Testament, Dieu possède le sol et l'homme en possède seulement l'usufruit. Or, comme le clergé représente Dieu sur la terre, il prélevait, en sa qualité de délégué du propriétaire céleste, la dîme sur les bois, sur les champs, sur les vignes, sur les maisons, sur les briques, sur les pots de terre, sur les pierres de taille, sur tous les objets imaginables de consommation : dîmes multiples, dîmes triples, dîmes quadruples, car après avoir dîmé les gerbes, il dîmait encore les sacs de blé portés au marché, et après les sacs il dîmait les pains au sortir de la fournée. Il réclamait en outre une multitude de dîmes en toute nature et de toute nature, dîmes de gâteaux de miel, de gâteaux aux œufs, de poulardes, de chapons, de lapins, de canards,

de jambons, d'anguilles, etc. L'évêque de Montpellier recevait pour sa part cinq cents perdrix rouges, indépendamment d'un chiffre respectable de barriques d'eau-de-vie et de tasseroles de vin muscat, total cent-trente millions, la moitié du budget, plus le casuel des messes, mariages, enterrements, dispenses, etc.

Ainsi le noble, uniquement parce qu'il était noble, et le prêtre uniquement parce qu'il était serviteur du Dieu de pauvreté, venaient à tour de rôle tailler le champ du vilain; ils prenaient, sans travail de leur fait, une part de son travail. Prendre ainsi c'est voler. Et on ne parle pas ici du servage, de ce droit impie, de ce blasphème légal qui faisait qu'un homme, sous le nom de main-mortable, était, lui et sa famille, jusqu'à la dernière génération, le mobilier vivant, le bétail d'un baron, de moins encore, d'un capucin; le prisonnier du sol, attaché au sol, et vendu avec lui comme le cheptel.

Après avoir ainsi versé une première rançon au seigneur, une seconde au prêtre pour avoir le droit de manger, Jacques Bonhomme allait-il du moins respirer et bénéficier en paix du reste de son travail? non, car à peine avait-il échappé à la rapacité du collecteur seigneurial et du décimateur, que le fisc venait de sa main de fer lui arracher son dernier morceau de pain et son dernier écu.

L'État levait sur la France, au dix-septième siècle, trois sortes d'impôts : la taille, les aides, la gabelle.

La taille représentait l'impôt foncier, mais au lieu

de porter sur le fonds de terre lui-même, elle portait sur la personne du propriétaire en raison du chiffre présumé de sa fortune. Ce mode de répartition laissait une marge immense à l'arbitraire; le fisc élevait ou abaissait la cote du contribuable, selon que le contribuable avait plus ou moins de crédit.

Quelquefois la taille excédait le revenu d'un immeuble; le propriétaire ruiné voulut abandonner son champ au fisc en paiement de l'impôt, mais un édit du temps de Colbert prohiba ce genre de libération, à moins que le propriétaire ne fît l'abandon de ses autres propriétés; c'était à qui échapperait à la taille et qui en rejetterait le fardeau sur son voisin.

« Elle met dans l'obligation, dit Boisguilbert, » de s'abstenir de toutes sortes de dépense et même » de trafic qui fasse bruit; il n'y a qu'un ordi- » naire de pain et d'eau qui puisse faire vivre un » homme en sûreté de n'être pas la victime de son » voisin, s'il lui voyait acheter un morceau de viande » ou un habit neuf; s'il a de l'argent, par hasard, il » faut qu'il le tienne caché, parce que, pour peu » qu'on en ait de vent, c'est un homme perdu. »

La taille passait souvent à côté d'un homme riche, sans exiger de lui un liard pour livre, ajoute Boisguilbert, et retombait de tout son poids sur le pauvre qui n'avait que son travail pour nourrir sa famille; la taxe dépassait ce qu'il avait vaillant, en sorte qu'après la vente de quelques chétifs meubles, comme paillasses, couvertures, et ustensiles propres seulement au tra-

vail manuel, le fisc procédait à la vente des portes, des sommiers et de la charpente des maisons.

Le cultivateur aisé portait des haillons, pour échapper au danger de la surtaxe. Comme le bétail pouvait à toute force paraître un luxe, par conséquent taillable à merci, le laboureur possédait strictement la quantité de bétail indispensable au labour. La taille supprimait ainsi l'engrais et détruisait l'élève ; au dix-septième siècle, la viande de boucherie passait pour une rareté. La consommation montait à peine à une livre par tête et par mois, en moyenne.

Les aides représentaient ce que nous nommons aujourd'hui les droits réunis, et en première ligne les taxes sur les boissons, taxes innombrables levées par des armées de traitants et de sous-traitants. D'abord la taxe du *gros*, c'est-à-dire sur la totalité de la récolte; ensuite la taxe du *gros manquant*, c'est-à-dire sur la consommation du propriétaire ; ensuite la taxe du *huitième réglé* ou du *quatrième*, équivalente soit au huitième, soit au quart de la valeur marchande de la boisson, la taxe de l'*annuel*, c'est-à-dire sur le débit de la vente au détail. Toutes ces taxes en bloc rapportaient vingt millions à l'État et en coûtaient soixante de frais de perception.

Enfin la gabelle ou taxe sur le pot du pauvre qui attendait encore la poule mythologique du roi gascon. L'État avait le monopole de la vente du sel et le vendait douze fois sa valeur. Pour grossir encore le chiffre de la recette, il forçait chacun, à partir de

l'âge de sept ans, de prendre sept livres de sel au grenier du roi, c'était ce qu'on appelait le sel du devoir, pour *pot et salière*, car si le contribuable voulait employer le sel du devoir à une salaison, il commettait un délit. Tout Français devait prendre le sel de la gabelle sous peine de la contrainte par corps. Lorsque le roi voulait accorder une grâce à un favori, il lui accordait gratuitement sa ration de sel, et on appelait ce cadeau le *franc salé*.

Cependant comme il y avait une partie de la France rédimée de la gabelle, on faisait la contrebande du sel, de province à province. Une législation draconnienne combattait en vain le faux saunage, et prodiguait la peine de la chiourme et la peine de la potence. Les faux sauniers multipliaient par l'attrait même du danger ; ils attaquaient les gabelous en bataille rangée. Ils fournissaient à eux seuls le tiers du contingent des forçats. Le régime de la gabelle produisait, terme moyen, chaque année, environ quatre mille saisies à domicile, trois mille arrestations d'hommes, deux mille de femmes, six mille d'enfants.

A ces trois impôts, la taille, les aides et la gabelle, Louis XIV ajouta successivement une taxe sur le fer, une taxe sur le cuir, une taxe sur l'étain, une taxe sur le papier timbré, un droit d'enregistrement, et pour que ce droit donnât au trésor plus de bénéfice, il interdit le bail à longue échéance, et porte ainsi le coup de mort à l'agriculture.

Un homme de bien, le maréchal de Vauban, avait

imaginé une forme de taxe appelée la dîme, autrement l'unité et l'égalité de l'impôt. Louis XIV disgrâcia Vauban pour l'insolence de cette conception. A la réflexion, cependant, il finit par trouver à la dîme quelque mérite : Vauban l'avait imposée en remplacement des autres impôts, Louis XIV la décréta en supplément à tous les autres impôts.

L'État, dans sa détresse, alla jusqu'à taxer l'état civil, et à mettre des droits sur les baptêmes et sur les mariages. Mais une partie de la France aima mieux renoncer à l'existence légale que de payer cette nouvelle contribution. Les paysans épousèrent sans formalité leurs voisines et baptisèrent eux-mêmes leurs enfants.

Or, avec ce régime de propriétaires sous deux espèces, l'une tributaire de l'autre à perpétuité, l'une affranchie, l'autre surchargée de l'impôt, la population agricole vivait dans une lugubre misère ; elle habitait des cahuttes de pisé et de torchis ; elle portait en Normandie des peaux de bête ; en Franche-Comté, elle marchait pieds nus une partie de l'année.

« Dans la généralité de Rouen, dit Boisguilbert, la » viande est une denrée inconnue dans les campagnes, » ainsi qu'aucune sorte de liqueur pour le commun » peuple. La plupart des maisons sont presque en tota- » lité ruinées sans qu'on prenne la peine de les répa- » rer, bien qu'on les bâtisse à peu de frais puisqu'elles » ne sont que de chaume et de terre, et avec tout cela » les peuples s'estimeraient heureux s'ils pouvaient » avoir du pain et de l'eau à peu près le nécessaire. »

On ne cultive la terre qu'à la condition de pouvoir rentrer dans son capital ou dans son travail; mais lorsqu'après avoir mis son capital et son travail sur le sol, le cultivateur doit, non-seulement partager sa récolte une première fois avec son seigneur, une seconde fois avec son curé, mais encore abandonner au roi la dernière part de bénéfice possible, du fait d'un nouvel impôt ou d'un accroissement de l'impôt, il laisse la charrue dans le sillon et va mendier sur le chemin. C'est ce qui arriva au dix-septième siècle; la classe agricole renonça partout à la culture du sol de moyenne qualité. La production du blé diminua de moitié, et la famine visita périodiquement le royaume.

Pour combattre le fléau, l'État crut devoir réglementer l'agriculture. Il fixa par édit l'ordre des assolements. Il défendit de semer les plantes fourragères; un arrêt du Parlement donna l'ordre d'arracher les vignes, sous prétexte qu'elles portaient préjudice à la production des céréales. Un autre arrêt décida solennellement entre la faux et la faucille; la faux pouvait couper l'herbe, mais la faucille avait seule le droit de couper la moisson, et cependant malgré ces règlements, par ces règlements eux-mêmes, la population déserta de plus en plus le travail des champs, à ce degré que le conseil d'État rendit un arrêt portant que, vu le manque de bras pour la culture de la terre, les manufactures de la Normandie resteraient fermées pendant l'été.

XIII

LE COMMERCE.

La royauté avait réglementé l'agriculture, elle réglementa encore le commerce.

Elle commença par tyranniser le commerce du blé dans l'intention charitable d'assurer le pain de chacun.

La législation chercha consciencieusement à réaliser cette pierre philosophale : encourager le cultivateur à produire du blé, pour le livrer ensuite à la consommation au-dessous du prix de revient.

Pour la solution de ce problème, la loi avait imaginé une série d'expédients tous plus ingénieux les uns que les autres, et tous condamnés d'avance à tourner contre leur intention.

Une ordonnance faisait à tout propriétaire l'obligation de former une réserve dans son grenier, et cette réserve, le roi pouvait l'enlever par réquisition, non

au prix débattu, mais au prix fixé par Sa Majesté. On appelait cela mettre le blé en mouvement.

Mais si la loi exigeait la réserve, d'un autre côté, elle prohibait l'accaparement ou le commerce en gros intitulé dans le langage du temps, le regrat; en prévision du regrat, une amende sévère frappait toute tentative de hausse sur la mercuriale du marché.

Quelquefois même en cas de disette, un édit royal, proclamé à son de trompe, faisait commandement aux détenteurs de blé de charroyer à bref délai leur provision au marché.

Le Parlement porta encore plus loin la prévoyance pour l'approvisionnement de la capitale, il força, par un arrêté, toute la banlieue, à deux lieues à la ronde, à vendre son blé, son orge, son seigle, son avoine à Paris, et uniquement à Paris. Il frappa d'une amende de mille livres un fermier nommé Pasquier, pour avoir conduit une charretée d'avoine au marché de Montlhéry.

Toutefois, quand le roi avait besoin d'avoine, il la prenait d'autorité partout où il la trouvait, sauf à indemniser ensuite le propriétaire, ainsi qu'il résulte de l'ordre du roi suivant à un garde de la prévôté de l'hôtel.

« Il est ordonné à Charlot, garde de la prévosté de
» l'hostel, de se transporter à Charenton pour y ar-
» rester quelques basteaux chargés d'avoine vieille et
» les faire remonter jusqu'au pont de Valvin pour la
» fourniture de la cour et suitte de Sa Majesté pendant

» son séjour à Fontainebleau, à condition, toutefois, » qu'il sera tenu compte aux marchands, *sur le taux* » *qui sera fait* de l'avoine. »

Interdiction de vendre sa récolte de la main à la main, ou de la livrer en grange, fût-ce porte à porte, ou dans la même paroisse. Il fallait la voiturer sur le marché, souvent à longue distance, et la soumettre à la taxe et à la surtaxe du mesurage et de l'étalage.

La marchandise à peine déchargée sous la halle, une nuée d'agents, d'officiers fondaient sur elle pour en dévorer d'avance une partie. Il n'était pas jusqu'au bourreau qui ne prélevât une redevance sur chaque sac, sans compter la consommation privilégiée, la maison du roi, par exemple, qui achetait sa provision au rabais.

Lorsque le blé abondait dans une province et manquait dans l'autre, la justice, autant que la raison, semblaient vouloir, d'un commun accord, que la contrée avantagée écoulât sur le territoire disgrâcié l'excédant de sa récolte. Mais un firman d'un intendant défendait l'exportation ; pendant qu'on jeûnait là, la récolte pourrissait ici ; je crie famine sur un tas de blé, disait mélancoliquement Mme de Sévigné.

Quant à l'exportation extérieure, le roi l'accordait ou la retirait à volonté, et souvent sur une prophétie de Mathieu Laensberg, sur l'inspection de l'atmosphère. Peine de mort ensuite pour qui aurait osé porter un muid de farine de l'autre côté de la frontière.

Et alors même que le blé obtenait l'autorisation de

circuler à l'intérieur, il devait traverser un inextricable fourré de douanes échelonnées les unes derrière les autres, et acquitter, en raison des contrées, le droit de haut passage, le trépas de la Loire, la traite d'Anjou, la douane de Valence, la patente du Languedoc, le traité d'Arzac, la comptablie de Bordeaux, etc.

Le vin devait passer comme le blé à travers les mêmes lignes accumulées de circonvallation douanière, et encore plus que le blé, car l'épi mûrit à peu près partout, tandis que la vigne pousse seulement sur un sol de choix et à certain soleil.

Le vin, toujours plus abondant sur place que le besoin de la consommation, doit aller choisir plus ou moins loin son placement; le fisc l'attendait au passage, et à chaque traite, le frappait d'un nouvel impôt.

Le propriétaire d'un vignoble en Anjou voulait-il envoyer un muid de vin en Normandie, il devait payer dix-sept droits à sept ou huit bureaux, qui ouvraient à certains jours et à certaines heures; si par hasard, il trouvait les bureaux fermés, il devait dételer et attendre l'ouverture; sinon, marchandise, charrette et attelage, tout était confisqué au profit du maître du bureau. Aussi, quand le vin coûtait un sou la chopine en Anjou, il valait vingt sous et vingt-quatre sous en Normandie.

Après le transit venait l'octroi. A l'entrée à Paris le vin payait les premiers cinq sols, les anciens et les nouveaux cinq sols, les trente sols par muid, les cinq sols des pauvres, la ceinture de la reine, les dix sols.

de la ville, les dix sols du canal, les dix sols des bâtardeaux, les quarante-cinq sols des rivières, les trois livres par-muid, l'ancien et le nouveau barrage, etc. Enfin vingt-deux droits bien comptés, à ces vingt-deux droits la ville en ajoutait onze et les hôpitaux quatre de supplément, soit trente-sept droits différents pour une seule barrique.

La France avait fait de tout temps un commerce de vin considérable avec la Hollande et avec l'Angleterre, mais Colbert, pour protéger notre marine et notre industrie, taxa les navires, taxa les produits anglais et hollandais. Les deux peuples répondirent à nos tarifs par des représailles de tarifs, et allèrent chercher leurs vins: l'un en Portugal, l'autre en Allemagne. Nos vignerons traqués à la fois à l'intérieur et à l'extérieur, arrachèrent leurs vignes de désespoir.

L'état de la voirie faisait concurrence à la législation pour interdire à l'intérieur le va-et-vient de l'échange. Il n'y avait pas, au dix-septième siècle, une seule route où un carosse pût circuler pendant l'hiver, ni une seule auberge sur cette route, où une femme honnête pût coucher. Lorsque Mme de Sévigné allait en Provence ou en Bretagne, elle faisait porter son lit devant elle à dos de mulet.

Dans le Quercy, dans le Rouergue, au premier souffle de l'équinoxe, les habitants faisaient leurs provisions pour six mois de l'année, parce que les routes effondrées par les pluies et les neiges, leur fermaient toute voie de communication avec le plat pays. Par

la même raison, les immenses forêts des Pyrénées pourrissaient sur pied et servaient tout au plus à chauffer le bivouac des bergers.

Ce n'est pas qu'à cette époque la population française comprît la nécessité du chemin. Elle le regardait plutôt comme un fléau; car même plus tard, lorsque déjà l'économie politique avait pris la parole, voici l'étrange remontrance que la généralité d'Auch adressait à son intendant :

« Les bourgeois et manants de la généralité d'Auch » ont entendu parler du projet que vous auriez eu » d'ouvrir, dans toutes les directions, des voies de » communication. Ils viennent, les yeux remplis de » larmes, vous prier de bien examiner la triste posi- » tion où vous allez les réduire. Y pensez-vous, Mon- » seigneur, vous voulez mettre la généralité d'Auch » en relation avec les pays circonvoisins, mais c'est » notre ruine que vous méditez, nous allons être » inondés de toutes sortes de denrées. Aujourd'hui » des montagnes et des précipices infranchissables » nous protégent, nous n'exportons guère, mais notre » marché au moins nous est réservé et assuré. »

A défaut du commerce intérieur, Colbert voulut du moins développer le commerce extérieur, et surtout le commerce maritime; il réorganisa la compagnie des Indes occidentales, il fonda la compagnie des Indes orientales pour coloniser l'île de Madagascar, appelée l'île Dauphine, et faire le commerce d'escale avec l'Inde, la Chine, le Japon, l'Éthiopie, etc.

A la sollicitation de Colbert, l'académicien Charpentier rédigea le prospectus de la Compagnie. L'or et l'argent allaient couler à flots avec le poivre et la cannelle. Des affiches placardées à tous les carrefours du royaume, apprirent aux Français que l'île de Madagascar jouissait d'un printemps éternel, qu'il y faisait moins chaud, qu'en France, pendant l'été. La soie et le coton y venaient naturellement, les colons n'auraient qu'à les ramasser aux branches des forêts.

Malgré les mirages lointains d'une nouvelle terre promise, les capitaux éminemment timides de ce temps-là refusaient d'entrer dans la Compagnie. Le pouvoir avait d'abord employé la séduction. Louis XIV fêta les premiers souscripteurs au palais de Fontainebleau. Messieurs, leur dit-il, je boirais avec vous, si je n'étais souffrant.

Comme la perspective glorieuse de trinquer avec la royauté n'amenait pas de souscriptions, Colbert crut devoir enrôler d'autorité les actionnaires comme des matelots. Des circulaires royales intimèrent l'ordre aux parlements, aux villes et aux fonctionnaires, de concourir volontairement, sous peine de défaveur, à la formation du capital social. Les évêques publièrent des mandements sur les ruisseaux de lait et de miel de Madagascar, et sur les vertus patriarcales des Madecasses.

Le clergé, cependant, eut le talent d'échapper au danger des prospérités tropicales qu'il annonçait poétiquement au prône de chaque paroisse. Le droit ca-

non disait-il, interdit le commerce au serviteur de l'autel. Il garda en soupirant son argent, mais en revanche il promit de prier le ciel pour le succès de l'entreprise.

La magistrature eût voulu aussi invoquer le droit canon, mais, bon gré mal gré, elle dut exécuter la consigne. Lorsque le président Séguier somma le parlement de souscrire, il y eut des membres récalcitrants qui hasardèrent quelques objections; mais le chancelier les regarda de travers; ils retirèrent leurs observations. Un conseiller ne voulut prendre qu'une action de la Compagnie; Colbert lui adressa une réprimande, et l'infortuné prit deux autres actions.

De toutes les villes mises en réquisition par les intendants, deux seulement, Rouen et Lyon, donnèrent un chiffre raisonnable à leur dévouement à la royauté et pour la colonisation de Madagascar. Le bayle de Saint-Jean Luz, de concert avec les jurats, répondit à Colbert :

« Qu'ayant rassemblé les habitants de la ville, et
» les ayant sollicittés de s'y associer chacun suivant ses
» facultés, ils nous ont respondu qu'ils n'ont pas le
» moyen, et que leur impuissance est cause qu'ils ne
» peuvent prétendre aux advantages et proffits qui
» reviendront de ce commerce; le peu qui leur reste
» de bien des pertes qu'ils ont souffertes, pendant les
» guerres, ayant été employé à l'esquipement de leurs
» navires qui sont présentement occupés aux voyages
» de Terre-Neufve et à la pesche de balleines, par le

» retour desquels ils n'ont pas sujet d'espérer aucun
» amendement à leurs affaires, à cause des empesche-
» ments qu'on leur fait, dans le royaume, à débiter
» les huiles de balleines et fanons. »

Les autres villes du royaume, Grenoble, Montpellier, Soissons, Saumur, Poitiers, refusèrent de souscrire. Toutes, par un motif ou par un autre, vivaient dans la misère. Toutes renvoyaient comme un gémissement étouffé à Colbert. Les consuls de Narbonne firent la réponse suivante à la demande de souscriptions :

« Veu les mauvaises cueilhettes et encore le peu
» de débit de nos denrées, ou pour les grandes char-
» ges que nous sommes contraints de supporter toutes
» les années, et ils se sont trouvés maintenant dans
» l'impuissance de jouir de l'honneur qui leur est
» proposé. »

Toulouse consentit à souscrire, mais seulement sur le fonds de la commune. Moulin apporta le denier de la veuve, et encore ce léger sacrifice lui arracha ce cri de douleur :

« Nous pouvons dire nous être épuisés, écrivent
» les échevins, ce qui nous fait vous supplier, Mon-
» seigneur, de vouloir bien considérer une ville, la-
» quelle, pour n'être riche ni opulente, mais au con-
» traire ruinée et adcablée de dettes pour avoir été
» exposée au passage des troupes et surchargée d'im-
» positions, ne laisse pas de se vanter d'être le berceau
» de la maison royale. »

Après avoir cherché à séduire les populations par le miroitement d'un bénéfice hyperbolique à réaliser, le pouvoir en appela bientôt à l'intimidation, pour arracher le capital récalcitrant à son apathie. Le marquis de Saint-Luc, gouverneur de la Guyenne, avertit charitablement la population de Montauban *des disgrâces qui lui arriveraient de refuser une occasion si favorable de témoigner sa bonne volonté au bien de l'État.*

A Bordeaux, l'intendant Pellat menaçait les marchands réfractaires de procès pour usurpation de titre de noblesse.

« Je continue, écrit-il à Colbert, à employer tous » les *moyens possibles* pour engager les habitants de » cette ville, dans la compagnie. Il y a les sieurs De- » jean et Duribaut qui sont les plus considérables et » les plus riches marchands qui en ont très-mal usé. » Je vas les condamner pour la noblesse, s'ils ne vien- » nent à ce que l'on souhaite. Ils me font parler, mais » je ne les recevray point qu'ils n'entrent dans la dite » compagnie pour au moins trois mille livres cha- » cun. »

L'intendant Fortia agissait militairement en Auvergne, il envoyait recruter des actionnaires par la force armée et les retenait prisonniers dans son hôtel, jusqu'à ce qu'ils eussent donné leur signature à la compagnie.

« Notre intendant, écrit un anonyme à Colbert, a » obligé des particuliers de venir dans sa maison, où » estant allé à la bonne foi, il les a contraint de signer

» pour le commerce pour ce qu'il a voulu, et à ceux qui
» s'en voulaient deffendre, il leur a dit qu'ils ne sor-
» tiraient pas de chez luy qu'ils ne se fussent engagés,
» de sorte qu'une partie de cette province est au dé-
» sespoir de voir, dans le milieu de la paix la plus glo-
» rieuse, exercer des violences qui ne se sont jamais
» pratiquées, dans le plus fort de la guerre. »

La Compagnie parvint ainsi à réaliser son capital d'émission. Le roi lui accorda le droit de justice et de seigneurie sur Madagascar. Elle transporta dans sa souveraineté africaine la coutume de Paris, elle mit un lys sur son blason avec cette devise : Partout où j'irai je fleurirai ; quelque temps après, elle croûlait. Colbert fonda la compagnie du Nord, elle croûla encore. La compagnie du Sénégal, la compagnie de Guinée, la compagnie de Chine, la compagnie d'Arcadie, la compagnie de Saint-Domingue, du Canada, de la baie d'Hudson, apparurent et disparurent à leur tour, toutes fondées sur le privilége et toutes détruites par leur principe. Une seule obtint une apparence de succès ; il est vrai qu'elle faisait la traite, et que le gouvernement accordait une prime par tête de nègre importé en Amérique.

C'est qu'on ne crée pas le commerce par décret, arbitrairement et artificiellement, dans une nation ; il éclot de lui-même, par lui-même, par la loi intime et l'harmonie naturelle du travail. On ne le fait pas vivre, on le laisse vivre, et plus on le laisse vivre, plus il grandit en activité et en richesse. Colbert semblait

avoir soupçonné un jour cette vérité d'économie. La liberté est l'âme du commerce, écrivait-il à l'intendant d'Herbigny. Et pourtant, dans la pratique, il inclina toujours au monopole.

Il surchargea la navigation nationale, ou il la laissa surchargée d'une effroyable accumulation de droits de douane. Boisguilbert en comptait vingt-six dans chaque port du royaume. Un capitaine de navire avait donc vingt-six déclarations à faire à différents bureaux ou à différents commis avant de pouvoir embarquer et débarquer sa cargaison.

Il a régénéré la marine, dit-on, et pourtant en 1667, c'est-à-dire au beau temps de Colbert, la France possédait à peine six cents navires de commerce, tandis que dix mille navires hollandais battaient glorieusement toutes les mers et promenaient le pavillon de la liberté, d'Amsterdam à Batavia.

XIV

L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le droit de travailler est un droit domanial et royal, disait l'ancienne jurisprudence.

Donc le roi accordait, limitait, donnait ou vendait, selon son bon plaisir, le droit au travail.

Nul, en vertu de la loi, ne pouvait exercer un état ou tenir une boutique s'il n'était immatriculé à une corporation. Pour faire partie d'une corporation, il fallait être maître; pour être maître, il fallait avoir été apprenti pendant cinq années, chez le même maître, et ensuite compagnon, pendant cinq autres années.

Or, comme dans certains métiers, dans les soieries, par exemple, on ne pouvait commencer son apprentissage avant quinze ans révolus, on avait, à vingt-cinq ans, seulement, le droit de gagner son pain par son travail.

Mais, après avoir été apprenti et compagnon, le temps requis, et l'avoir été en conscience, entrait-on du moins de plein droit dans la communauté? Nullement. Pour être maître, c'est-à-dire artisan ou marchand, il fallait d'abord payer sa lettre de maîtrise.

Et la payer à qui? A la communauté, cela va sans dire, ensuite au roi en vertu de son droit domanial, ensuite au procureur du Châtelet, ensuite au juge de police, ensuite au greffier, ensuite à l'hôpital général, et ainsi à l'infini, sans compter une multitude de menus frais et faux frais : frais de cire, frais de sceau, frais de cadeau, frais de banquet; car le malheureux récipiendaire devait encore traiter splendidement la corporation : de tout temps, les maîtres ont aimé à manger.

Après avoir passé par la longue initiation de l'apprentissage et du compagnonnage, l'aspirant à la maîtrise avait encore à subir un examen et à faire un chef-d'œuvre. Il dépensait plus ou moins une année de sa vie à édifier patiemment dans sa chambre une espèce de joujou destiné à prouver la perfection de son doigter. Si le chef-d'œuvre était refusé, et la corporation avait toujours intérêt à le refuser, puisqu'un nouveau maître était un nouveau concurrent, le récipiendaire recommençait un autre chef-d'œuvre, et perdait à cette futilité de main une autre année.

Si encore chacun avait eu un droit égal à parvenir à la maîtrise, le prolétaire, condamné à raboter ou à limer pour vivre, aurait pu prendre peut-être son

mal en patience. Mais non ; pendant que le malheureux cheminait, pas à pas, lentement, de l'apprentissage au compagnonnage, du compagnonnage à l'épreuve du chef-d'œuvre ; qu'il engloutissait dans ce noviciat indéfiniment prolongé un véritable capital, et qu'il payait son droit de réception deux cents, quatre cents et quelquefois douze cents livres à Paris, le fils du maître arrivait d'emblée, à la maîtrise, sans payer de droit, sans subir d'épreuve, sans faire d'apprentissage ou de chef-d'œuvre.

Ainsi la maîtrise était, en réalité, une charge, d'abord achetée, comme on achetait une charge de cour ou du parlement, et devenue ensuite héréditaire par le privilége qu'avait le fils d'artisan ou de marchand de posséder gratuitement le brevet, que tout autre payait, pour vendre ou pour fabriquer. Le travail lui-même constituait un fief, un marquisat de l'atelier.

Et ce n'était pas tout : les corporations cherchaient naturellement à réduire le plus possible le chiffre des maîtres inscrits, pour resserrer entre leurs mains le monopole de l'industrie et du commerce. Elles avaient décidé qu'un seul maître aurait un seul apprenti. Comment, un seul apprenti? Un arrêt du Conseil défendit aux perruquiers de faire plus d'un apprenti tous les trois ans, tant on craignait de voir pulluler la savonnette.

Avec ce système de limitation, d'exclusion, les cadres du travail, toujours au complet, étaient toujours fermés aux nouvelles générations de prolétaires. Nul

ne pouvait exercer un métier, s'il n'était possesseur, par lui ou sa famille, d'une certaine fortune ou bien encore fils de maître, et, par conséquent, maître de naissance, comme on était prince ou baron. Quant au pauvre diable qui n'avait apporté que ses bras pour travailler, il pouvait faire toute espèce de métier qui n'était pas précisément un métier; il volait, il pillait, il prenait la livrée ou le fusil. La loi ne lui faisait point de place dans la société. Le droit de travailler était un droit domanial et royal.

Enfin, pour entrer dans une communauté, il fallait apporter au syndic son billet de confession, de sorte que luthériens, calvinistes, juifs, incrédules, légalement excommuniés de l'industrie et du commerce, n'avaient pas le droit de donner un coup de varlope ou de vendre une aune de ruban. Et de plus, pour mettre la main à n'importe quel outil, sur le sol français, il fallait faire preuve de nationalité.

Aussi, lorsqu'une industrie, la verrerie, la faïence, par exemple, avait un pas d'avance sur la fabrique française, de l'autre côté de la frontière, il était interdit à la France d'aller chercher un précepteur à l'étranger pour compléter son éducation. Par cette raison et par beaucoup d'autres, l'industrie, au lieu d'être une eau vive sans cesse épurée par son propre mouvement, était une eau stagnante, condamnée à croupir dans la routine.

L'organisation de l'industrie sous l'ancien régime était, à proprement parler, la guerre civile du travail,

guerre de métier à métier et de province à province.

Un maître maçon, élu et domicilié désormais à Paris, par le fait même de son élection, ne pouvait utiliser son talent de truelle à Rouen ou à Bordeaux ; un maître drapier, immatriculé dans la communauté de Lyon, ne pouvait, à défaut de débit sur place, transporter son commerce ailleurs et chercher fortune, même dans la banlieue.

Tout artisan et tout marchand était serf à perpétuité, de son établi et de son comptoir. Qu'importe que, par une raison ou par une autre, le travail fût plus abondant, d'un côté que d'un autre et la chance de bénéfice plus certaine. Le maître une fois maître devait vivre et mourir, sans rémission là où il avait reçu l'ordination.

Il devait vivre et mourir aussi sur le même outil, à la même besogne. Défense au maître breveté d'un métier de cumuler sur sa tête la maîtrise d'un autre métier. Comme les corporations étaient multipliées à l'infini, divisées et subdivisées en autant de républiques diverses qu'il y avait non-seulement d'industries, mais de nuances d'industrie, il résultait de ce fédéralisme et de ce morcellement à outrance du travail, qu'un maître, après avoir amplement payé sa maîtrise, n'avait pas la faculté d'accomplir tous les actes de son état.

Un serrurier n'avait pas le droit de fabriquer lui-même les clous de ses serrures, car, pour une tête de

clou, la corporation des cloutiers lui eût fait un procès.

Le chapelier n'avait pas le droit de vendre un bonnet; car si un seul bonnet avait tenté de siéger à l'étalage, à côté du chapeau, immédiatement la communauté des bonnetiers eût apposé son veto à une pareille usurpation de pouvoir.

Le teinturier en fil ne pouvait pas teindre en soie et réciproquement; l'épicier ne pouvait pas vendre à son client une goutte de vinaigre, sous prétexte que le vinaigre était le privilége exclusif du vinaigrier.

Toutes ces divisions et subdivisions, toutes ces limitations et délimitations de corps d'états, sans frontière précise, disons mieux, sans frontière possible, plus compliquées et plus inextricables, par conséquent, que toutes les opérations, à coups de plume, du congrès de Munster sur la carte de l'Europe, étaient autant de manières ingénieuses de provoquer, entre les corporations voisines ou rivales, des milliers et des milliers de procès, procès de toute nature, procès de chaque minute, procès sans fin; car, les corporations immortelles plaidaient immortellement, de siècle en siècle, comme ces sociétés secrètes de la Chine qui conspirent, trois cents ans de suite, contre le même empereur.

Procès des cordonniers contre les savetiers; des libraires contre les bouquinistes; des bouchers contre les charcutiers; des boulangers contre les gargotiers; procès des drapiers contre les manufacturiers, pour les empêcher de détailler les étoffes de leurs fabriques;

procès des barbiers chirurgiens contre le simple barbier vulgaire, pour le forcer à mettre un plat à barbe jaune sur son enseigne, par la raison qu'ils avaient adopté les premiers le plat à barbe blanc pour leur blason.

Procès des perruquiers contre les intrus qui allaient à travers les campagnes, une paire de ciseaux à la main, tondaient sur place les cheveux des jeunes filles et les revendaient pour en faire des perruques. Procès, de je ne sais plus quelle Académie, pour obliger les coiffeurs à effacer de la devanture de leurs boutiques ce mot un peu trop ambitieux : *Académie de coiffure.*

Procès des tailleurs contre les fripiers. Comment pouvoir reconnaître, en effet, le moment précis où un habit cesse d'être un habit sortable pour être, légalement parlant, un habit usé? De guerre lasse, la législation avait fini par confondre fripiers et tailleurs dans la même corporation. Mais comme la querelle couvait toujours, on les sépara de nouveau ; le procès recommença et dura un siècle encore.

Procès enfin des poulaillers contre les rôtisseurs. Voici le fait : Les rôtisseurs affichaient la prétention de vendre des volailles rôties. Nous sommes rôtisseurs, disaient-ils, de par la volonté dûment enregistrée du roi ; or, que pouvons-nous rôtir dans ce monde, si nous ne rôtissons pas des poulets?

Rôtisseurs tant que vous voudrez, répondaient les poulaillers, mais une poule, rôtie ou non, est toujours

une poule ; or, comme nous avons, de par la volonté du roi, dûment enregistrée aussi, le monopole de l'écoulement de la volaille, nous mettons l'interdit sur vos broches, et nous vous défendons de vendre notre propre marchandise.

Le parlement de Paris trancha le différend par moitié : il interdit aux rôtisseurs de faire *noces et festins*, et leur laissa seulement le droit de vendre à leur comptoir *trois plats de fricassée*.

A cette guerre intestine de l'industrie, le génie éminemment régulateur de Colbert avait encore ajouté de nouvelles occasions de conflit en fixant par décret, de son autorité privée, la forme, la dimension, la matière et la qualité des objets manufacturés.

Certains chapeliers, possédés de l'esprit d'invention, avaient remarqué que le poil de vigogne, mêlé, dans le feutre, au poil de castor, donnait au chapeau plus de solidité, partant plus de durée. Mais si cette découverte réjouissait le consommateur, elle réjouissait infiniment moins la communauté des chapeliers, car plus les chapeaux duraient, moins elle vendait de chapeaux. Elle sollicita donc au nom de la saine tradition, et elle obtint un édit du roi qui forçait tous les artistes en feutre à composer exclusivement leurs chapeaux de poil de castor. La vigogne, proscrite par ordonnance, passa la frontière, et, du fait de cette émigration, il arriva que la chapellerie nationale, après avoir longtemps gardé par sa bonne renommée le monopole du marché de l'Europe, perdit bientôt dans

le monde toute espèce de considération. Au dernier siècle, on n'eût pas trouvé un seul tricorne français, sur une tête Anglaise ou Allemande.

Un jour, Colbert imagina de compter sur ses doigts le nombre de fils, de même que le nombre d'aunes, qui pouvaient figurer honnêtement, en hauteur ou en largeur sur une pièce de futaine ou de droguet. Si le fabricant, par mégarde ou par inspiration d'artiste, mettait à sa pièce une trame ou une ligne de plus ou de moins, il avait l'humiliation, une première fois, de voir la pièce hérétique parader sur le pilori avec un écriteau chargé de raconter le méfait en grosses lettres aux regards du passant. Mais à la récidive, le fabricant montait en personne au pilori et prenait place au carcan, côte à côte de l'étoffe notée d'infamie. Il était à peu près impossible, dans la pratique, d'exécuter à la lettre le règlement de Colbert, par conséquent d'échapper au pilori. « *On ne peut lire un règlement de cette espèce sans frémir*, dit Forbonnais ; *La première pensée est qu'on est plus heureux en ne travaillant pas qu'en travaillant.* »

Colbert réglait jusqu'à l'outillage de chaque métier. Il défendit aux tondeurs, sous peine de douze livres d'amende, de se servir de cardes de fer au lieu de chardons. Il publia, en outre, sur la teinturerie, un code digne d'un alchimiste du moyen âge.

« Comme les quatre premières couleurs simples, dit-
» il, qui sont le bleu, le rouge, le jaune et le fauve,
» peuvent être comparées aux quatre éléments, les

» trois premières aux transparents et lucides, et le
» dernier à l'opacité de la terre ; de mesme le noir
» peut être comparé à la nuit et à la mort, puisque
» toutes les autres couleurs se brunissent et s'ensève-
» lissent dans le noir ; mais, comme la mort donne la
» fin à tous les maux de la vie, il est aussi nécessaire
» que le noir donne la fin à tous les deffauts de cou-
» leur qui arrivent par le manque du teinturier ou de
» la teinture ou de l'usage qui change, suivant le temps
» ou le caprice des hommes. Par ainsi, n'estant ni rai-
» sonnable ni utile au public qu'un estoffe qui man-
» quera de débit demeure la proye du ver et de la
» teigne dans un magasin, pendant qu'on la peut ven-
» dre en la faisant teindre en noir. »

Donc, le fabricant devait mettre sa clientèle en deuil chaque fois qu'un accident de teinture dérangeait l'harmonie d'une étoffe. Ce fut enfin par le fanatisme de réglementation, que Colbert détruisit en France l'industrie du point d'Alençon. Plus de huit mille personnes, femmes, enfants, vieillards, vivaient de la fabrication de cette espèce de dentelle. « Les petites bergerettes des champs y travaillent même, » disait l'intendant.

« Ce qui est considérable, ajoutait-il, est que, dans
» toutes les paroisses, la taille ne se paye que par ce
» moyen, parce qu'aussytôt que l'ouvrage est fait, ils
» en trouvent le débit, et sont payés. C'est ce qui
» leur faict à présent crier miséricorde, parce que
» toutes sortes de personnes ne sont pas propres à tra-

» vailler au poinct qu'on leur faict faire, et les enfants
» en seront frustrés et éloingnés, parce qu'ils ne peu-
» vent être assez habiles pour s'appliquer à ce point si
» fin, et tous ceux et celles qui y gaignent leur vie et
» leur subsistance, ne pourront jamais y parvenir, es-
» tant accoutumés au gros point dont néantmoins ils
» ont à présent le débit. »

Pendant toute la durée du règne de Louis XIV, l'administration, inspirée de l'esprit de Colbert, intervint sans cesse, dans la manipulation du travail. La poussière de cochenille, naturellement mélangée de corps étrangers, donnait une couleur moins vive que la cochenille dans toute sa pureté. L'intendant de Provence prit un arrêté pour interdire l'emploi de cette poussière dans la teinture. Il força ainsi le commerce de faire le sacrifice d'une matière tinctoriale, qui, bien que d'une qualité inférieure, n'en avait pas moins une grande valeur.

Les maîtrises avaient donc le monopole du commerce et de l'industrie.

Nul ne pourra vendre ou fabriquer que nous ou nos enfants; voilà le premier verset de leur Évangile.

Nul ne pourra faire de découverte et vendre à meilleur marché; voilà le second article de leur symbole.

Les communautés constituaient ainsi autant de manières ingénieuses d'exploiter le consommateur par droit de monopole.

Mais, comme je vous donne licence de rançonner à perpétuité le public, disait à son tour le pouvoir,

je dois avoir en bonne justice ma part de butin.

Sur cet axiome de justice distributive, l'État créa de nouvelles maîtrises pour les vendre ou les adjuger à sa fantaisie, sans astreindre l'adjudicataire ou l'acquéreur à passer par la double initiation du noviciat ou du chef-d'œuvre ; et non-seulement de nouvelles maîtrises, mais encore des multitudes d'offices de tout nom, de tout genre, véritable sinécures, ou plutôt taxes déguisées, frappées à l'infini sur les corporations, et par ricochet sur leurs clientèles.

La royauté créa ainsi des offices de maîtres-gardes et jurés des corps des marchands ; de pourvoyeurs vendeurs d'huîtres à l'écaille dans la ville de Paris, à la suite de la cour et en Normandie ; de visiteurs contrôleurs de toutes sortes *d'eau de reine de Hongrie* et autres composés d'eau-de-vie ; d'auditeurs et d'examinateurs des comptes des arts et métiers ; de mesureurs de grains ; de mouleurs de bois ; de jaugeurs de vin, eaux-de-vie et autres liqueurs ; de distributeurs de papiers et parchemins timbrés ; de jurés vendeurs de poissons d'eau douce ; de déchargeurs, rouleurs et chargeurs de vins ; de contrôleurs jurés et mesureurs de charbons ; de commissaires et inspecteurs de la Vallée ; de visiteurs et langoyeurs de porcs ; de contrôleurs courtiers de la vente de la volaille, gibier, cochons de lait et lapins ; de gardes-bateaux et metteurs à bord de la ville de Paris ; de jurés cribleurs de blés et autres grains ; de contrôleurs, essayeurs et visiteurs d'huiles ; d'inspecteurs, visiteurs, contrôleurs et me-

sureurs de pierres de taille ; de vendeurs et peseurs de foins ; de contrôleurs jurés, visiteurs de foins, car les foins et les vins avaient, par je ne sais quel privilége, le plus riche assortiment de fonctionnaires, etc.

Tous ces offices étaient grassement appointés. L'État les vendait en général aux corporations. Les corporations, bien entendu, cherchaient à rentrer dans leurs déboursés sur les prix de leurs denrées. Ces officiers d'*eau de Hongrie* et de porc salé n'opéraient qu'avec un luxe inimaginable d'huissiers, de recors, d'expertises, d'écritures et de papiers timbrés ; les consommateurs avaient donc à payer non-seulement les émoluments de ces monstrueuses superfétations, mais encore des frais interminables de procédures.

XV

LA SOCIÉTÉ.

Voilà la France, sous la monarchie de Louis XIV ; la corruption au sommet et la misère au pied de l'échelle.

Mais en dehors, mais au-dessus de cette France-là, il y avait cette chose dite la société, la fleur de la civilisation, le bon goût, le bon ton, le bel esprit, l'esprit même au besoin, et parfois le génie, sans distinction de race ou de classe, d'épée ou de robe, de plume ou de finance.

Pour peu qu'on eût un talent ou un art d'agrément, n'importe lequel, le sermon ou le sonnet, on appartenait de plein droit à l'aristocratie variée de la société, on pouvait y donner le bras à Ninon de l'Enclos pour aller entendre Bourdaloue, et passer ensuite chez la marquise de la Sablière pour assister à la dé-

bauche d'esprit d'un conte de Lafontaine ; on pouvait ensuite achever la soirée dans la loge de la marquise de Sévigné à une représentation de Tartufe.

Aujourd'hui que nous regardons le dix-septième siècle, dans le miroir enchanté du passé et que nous refaisons la société de Louis XIV à l'image de sa littérature, nous la proclamons volontiers ou bien nous l'acceptons sur parole, comme la perfection idéale de la grâce et de l'élégance ; mais en fait, cette époque de poésie confessée dans son intimité, avait gardé en elle, autour d'elle, la brutalité, la grossièreté du moyen âge.

Voici, par exemple, un petit cadet, un chevalier de Gascogne un peu philosophe, un peu poëte, un habitué enfin de l'hôtel de Carnavalet. Il dîne chez la marquise, il soupe chez la duchesse. Il reçoit parfois la confidence de madame, et, à l'occasion, il sait emmener adroitement le mari à la promenade.

Le chevalier passe la soirée dans quelque hôtel du voisinage ; et, d'habitude, il fait le trajet à pied faute d'équipage ou de monture. Quelquefois la pluie tombe à verse, alors il jette un manteau espagnol sur ses épaules, et il chausse des galoches pour préserver les rubans de ses souliers. La nuit est noire et plus noire au fond de ces basses-fosses étroites des rues encore rétrécies par les étages en saillie des maisons. Il n'y a d'autres lanternes que dans le ciel, à cinq millions de lieues de distance ; mais la pluie à ce moment a noyé leur clarté ; les truands battent non

le pavé, le pavé n'existe pas encore, mais la chaussée détrempée et transformée en fondrière. Les laquais de bonne maison lèvent leurs gages sur les passants ; un grand seigneur, M. d'Angoulême, ne payait jamais ses gens ; et, quand ils venaient réclamer leur salaire, il leur répondait invariablement :

— Quatre rues aboutissent à l'hôtel d'Angoulême, vous êtes en beau lieu, profitez-en, si vous voulez.

C'est-à-dire, coupez la bourse, et, au besoin, la gorge des bourgeois. Alors, au premier carrefour, le chevalier loue deux commissionnaires installés là, à poste fixe, les bras croisés, uniquement pour accompagner les passants avec des lumières et les protéger contre les voleurs. Ils allument leurs torches. L'un marche à la droite, l'autre à la gauche du chevalier, et, ainsi escorté, il arrive sans accident à destination.

Une grande façade noire se dessine devant lui, au reflet vacillant des flambeaux. Deux tourelles encadrent la porte d'entrée, et du haut de leur plateforme quatre gargouilles versent leurs cascades avec un bruit sec et strident au milieu de la rue. Le second étage est éteint. Les larges croisées du premier sont légèrement teintées d'un reflet rose qui trahit l'agonie des rares lumières disséminées dans les antichambres. Le rez-de-chaussée n'a qu'une porte noire, cintrée, fermée, ferrée de larges barres, et piquetée de clous à pointes de diamants avec une tête de Méduse sculptée sur le marteau.

A cette première porte, le chevalier a le droit de

frapper; un estafier vient ouvrir. Le visiteur traverse d'abord une voûte obscure, au bout de laquelle il entre dans un vestibule. De chaque côté du vestibule, il y a deux montoirs où les cavaliers mettent pied à l'étrier, et deux éteignoirs de fer où les laquais suspendent leurs luminaires. Au milieu s'élance la cage étroite d'un escalier en colimaçon, éclairé par de rares lucarnes, et qui va déboucher au premier étage dans une vaste antichambre carrelée de faïence, ouverte à toutes les rafales et contaminée comme l'approche des monuments publics. Le croirait-on? l'homme, au milieu du dix-septième siècle, n'avait pas encore fait place, dans ses caves, à cette portion de son existence.

— Tournez la tête, disaient les belles dames à leurs cavaliers, en entrant dans le vestibule.

Et les cavaliers tournaient la tête et attendaient respectueusement la conclusion de cet aparté.

C'est dans cette première chambre que le poëte gentilhomme dépose ses galoches, qu'il ôte son manteau trempé, et qu'il secoue son feutre ruisselant de pluie. Il entrait ensuite dans une seconde antichambre habitée par une vingtaine de laquais qui tendaient la main et demandaient l'aumône. Tout visiteur est pour eux une propriété taillable à merci. Il traverse enfin une vaste pièce, aux murs peints en détrempe, aux larges poutres, à la vaste cheminée béante, avec des chenets massifs de six pieds, où flambe un tronc d'arbre tout entier.

Mais, dans cette pièce, il n'y a d'autres meubles que des lustres ornés de boules de cristal et des bancs de bois appliqués à la muraille. Au bout de cette galerie, il trouve une porte fermée. Il n'a plus ici le droit de frapper, mais seulement de gratter. Il gratte donc avec modestie. Une voix répond de l'intérieur. Il pousse la porte; il soulève ensuite une portière; il pénètre dans la chambre à coucher : c'est la salle de réception. Au milieu de la chambre, et la tête adossée au mur, s'élève un lit de dix pieds de long sur douze de large : immense catafalque sur quatre colonnettes canelées ou contournées, avec lambrequins de cramoisi. La dame de la maison repose sur son lit, au milieu d'un déluge de coussins, car elle en a pour toutes les parties de son corps, même pour son pouce.

Le lit de douze pieds avait seul la dimension requise pour porter le nom majestueux de *couche;* quand il n'avait que six pieds de long sur six de large, il tombait au rang modeste de *couchette.* Il était élevé d'une marche au-dessus du sol et entouré d'une balustrade de cuivre doré. L'espace laissé vacant de chaque côté du lit était ce qu'on nommait une ruelle.

Il y avait donc deux ruelles; mais l'une plus noble que l'autre : l'une pour le commun et l'autre pour l'état-major; lorsqu'un personnage de distinction venait à entrer, il allait prendre place dans la ruelle d'honneur, et le maître ou la maîtresse de la maison, couchée dans son lit, tournait le dos à la

première compagnie pour tenir la conversation du nouveau venu.

Le lit, au dix-septième siècle, jouait en France le même rôle que le divan en Turquie; c'est au lit que Louis XIV reçut la soumission du Pape et traitait les affaires d'État; c'est au lit qu'on nouait ou qu'on dénouait toutes les intrigues de la Fronde; c'est au lit que les ennemis de la veille venaient faire la paix en couchant côte à côte; c'est au lit qu'on préparait l'égalité de la démocratie, en confondant les rangs sous la même couverture; que la duchesse dormait sur le même oreiller que sa femme de chambre, et Françoise d'Aubigné que Ninon de l'Enclos.

C'est au lit que la femme paradait en toute circonstance solennelle de sa vie; c'est là qu'après ses premières nuits de noce ou ses relevailles, elle recevait les félicitations plus ou moins graveleuses de toutes les personnes connues ou indifférentes, voisines ou étrangères, qu'on range sous le titre générique de connaissances. La noblesse mettait à contribution le génie de la sculpture et de la peinture, pour varier la scène et la décoration de la cérémonie. Lorsque la princesse Colonna fit ses couches à Rome, on l'étendit, radieuse et souriante, dans une conque dorée traînée par des chevaux marins, sur une mer si parfaitement imitée, qu'on croyait entendre palpiter l'aile des brises et frissonner les franges d'écume des vagues de la Méditerranée.

« Dix ou douze Cupidons, dit la princesse elle-même » dans ses Mémoires, étaient les amoureuses agraffes

» qui soutenaient les rideaux d'un brocard très-riche
» qu'ils laissaient pendre négligemment pour ne lais-
» ser que cet éclatant appareil servant plutôt d'orne-
» ment que de voile. »

C'est au lit, autour du lit, dans la ruelle toute frissonnante d'un bruit d'éperons et de falbalas, que la société du dix-septième siècle devisait, chaque soir, de galanterie et de poésie ; c'est au bord du lit, sous le lit, par une trappe pratiquée dans le parquet et recouverte d'un tapis, que montait et redescendait le fantôme des nuits heureuses.

Donc, la dame de la maison repose languissamment sur son trône de l'esprit, le coude sur l'oreiller, la lèvre amorcée d'un sourire. On la nomme Sylvie Arthémise, doux nom de roman, agréable à l'oreille et facile à mettre en rondeau. A peine le chevalier, admis dans son intimité, a-t-il poussé la porte et soulevé la portière ou plutôt l'huis vert, pour parler la langue du temps, qu'il commence une série interminable de révérences, en tenant son chapeau à la main et en penchant la tête, et la moitié du corps tantôt à droite, tantôt à gauche, ce qu'on nommait dandiner.

Il avançait ensuite, en croisant les jambes l'une devant l'autre, comme un bateleur, jusqu'à ce qu'il arrivât au niveau de l'estrade.

L'heure du rendez-vous sonne, en ce moment, à la petite pendule d'écaille ; peu à peu à la suite du chevalier, la société arrive, société mélangée de seigneurs et d'abbés, de femmes de première et de seconde no-

blesse; les femmes entrent masquées, ôtent leurs masques et vont s'asseoir dans la ruelle, sur des placets ou pliants. Les cavaliers entrent gantés et la tête couverte; ils ôtent leur chapeau, jettent leur manteau à terre et vont s'étendre aux pieds des dames sur le parquet. Car, au dix-septième siècle, il n'y avait ni chaises ni fauteuils, même dans les appartements des hôtels. Telle duchesse à la tête de deux fauteuils nageait, sous ce rapport, dans l'opulence.

Après quoi, le gentilhomme bien élevé devait tirer le gant de sa main droite, prendre un peigne et friser sa moustache; cette formalité préliminaire remplie, la conversation commençait, si c'était une conversation; la lecture, si c'était une lecture. Bossuet apporta dans la ruelle ses premiers sermons, Lafontaine ses premières fables, Molière ses premières comédies, Boileau ses premières satires.

Enfin l'heure du souper sonnait à son tour, et la compagnie passait dans la salle à manger; salle froide et nue comme les autres pièces, meublée seulement d'un dressoir, d'un lustre et de chaises de bois ou d'escabelles. Sur la table brillait une nappe de toile de Hollande, habilement plissée, dont les ondulations représentaient les folles risettes d'une rivière caressée d'un vent frais. L'écuyer de la table donnait d'habitude aux serviettes des formes compliquées de coquilles, de melons, de coqs, de poules, de poulets, pigeons, lièvres, lapins, chiens, brochets, huîtres, turbots et croix de Lorraine. Un triomphe, ou surtout

d'argent ciselé, ornait le milieu de la table, et autour du triomphe, les tourtes et les pâtés affectaient des allures aussi multipliées que les serviettes; chaque convive puisait au plat avec sa propre cuillère comme à la gamelle, jusqu'à ce qu'enfin la pruderie du duc de Montausier inventât la grande cuillère.

C'est là ce qu'on a bien voulu intituler l'élégance du dix-septième siècle; l'habitation immense et vide, la distribution grossière, le mobilier restreint; pas un de ces meubles qui traduisent de notre temps une nouvelle richesse de vie et une nouvelle pudeur de sentiment. Les sonnettes ou les lampes sont inconnues; les bibliothèques sont seulement réservées à quelques palais. Les glaces sont regardées partout comme des raretés, à ce point que Colbert les catalogue avec soin dans son testament. Les cabinets de toilette sont ajournés à des temps meilleurs; les tables de nuit sont encore dans les limbes, ainsi que les guéridons, les canapés, les commodes, les secrétaires. De là ce sans gêne partout consacré comme un fait courant, dont nous retrouvons, à chaque instant, la trace et la cynique innocence, dans le théâtre de Molière.

Qu'était et que pouvait être la femme élégante du dix-septième siècle, toujours étalée sur cette estrade où elle tenait presque toute la journée cour plénière, près de cette trappe mystérieuse ouverte et refermée d'une main discrète; sur cet oreiller encore parfumé du rêve de la nuit, le corps toujours plongé dans l'air chauffé de l'édredon?

Ce qu'elle était? il faut le demander à la chronique de Bussy-Rabutin ; une provocation à la débauche, sans cesse suivie de trahison. A la vérité, l'homme avait le droit de tirer vengeance de l'infidélité de sa maîtresse. On pourra en juger par l'histoire du poëte Malherbe et de la comtesse d'Auchy. Malherbe, raconte une chronique du temps, ayant trouvé la vicomtesse sur son lit, lui prit les deux mains dans sa main gauche, et de la main droite la souffleta jusqu'à la faire crier au secours; puis, quand il vit accourir les domestiques, il s'assit comme si de rien n'était.

La grossièreté du langage prouve le cynisme de sentiment. La reine de Suède racontait une nuit de débauche au comte de Brienne en style de palefrenier. Souvent l'acte dépassait le langage. L'ambassadrice de Danemark, dit Mme de Motteville, saisit la main de la reine ; puis, l'ayant dégantée, elle la baisa et la loua de bonne grâce ; elle lui leva ensuite le mouchoir pour voir sa gorge, et en fit également l'éloge.

La chose plut à la reine, ajoute Mme de Motteville, et toute la journée on ne parla que de la Danoise, de sa grâce et de sa gravité.

XVI

LA POLITIQUE.

Ce n'est pas Louis XIV, sans doute, qui a créé la France du dix-septième siècle, mais il en a développé la démoralisation et la misère, par sa conduite et par sa politique.

Par sa politique extérieure surtout, par sa diplomatie de l'école italienne, par sa prétention à la monarchie universelle, par sa conspiration perpétuelle contre le repos de l'Europe.

Lorsqu'il signa le traité des Pyrénées, il prit l'engagement textuel sur son honneur, et en foi et parole de roi, de ne donner ni directement, ni indirectement au royaume de Portugal, aucune aide ni assistance publique ou secrète, en armes, munitions, vivres, vaisseaux, argent, etc.

L'Espagne avait déclaré la guerre au Portugal, et

Louis XIV expédia en secret, à Lisbonne, le maréchal de Schomberg à la tête d'un corps d'armée. L'Espagne protesta contre cette infraction au traité. Louis XIV répondit que le maréchal de Schomberg n'était qu'un condottier allemand qui avait passé du service de la France au service du Portugal, et quant aux officiers français, il les ferait fusiller comme déserteurs si jamais il pouvait les saisir. A quelque temps de là il écrivait l'instruction suivante au Dauphin sur le respect de la foi jurée.

« En se dispensant d'observer les traités à la lettre, » on n'y contrevient pas, parce qu'on n'a point pris » à la lettre les paroles des traités, quoiqu'on ne puisse » employer que celles-là, comme il se fait dans le » monde pour celle des compliments. Plus les clauses » par où les Espagnols me défendaient d'assister le » Portugal étaient extraordinaires, réitérées et pleines » de précautions, plus elles marquaient qu'on n'avait » pas cru que je m'en dusse abstenir. »

Louis XIV méditait la conquête de la Hollande, et voulait contracter une alliance avec l'Angleterre. Il savait que Charles II pratiquait l'astrologie et cherchait la pierre philosophale; il glissa dans l'intimité du monarque, pour endoctriner son esprit, un moine défroqué, appelé l'abbé Pregnani, tireur de bonne aventure. Mais l'astrologue italien oublia son grimoire en route, et fit de travers son métier de sorcier; Louis XIV rappela de Londres cet agent tombé en confusion, et à sa place, il envoya une magicienne.

C'était Henriette d'Angleterre, la sœur de Charles II, la femme du duc d'Orléans, Madame, comme on disait dans la langue de l'étiquette; Henriette emmenait avec elle une jolie bretonne, Mademoiselle de Keroual. L'alliance française, sous cette délicieuse figure d'ingénue de Quimper, devait sourire à l'imagination éminemment inflammable du roi d'Angleterre. Il aima mademoiselle de Keroual, il la proclama sa maîtresse en titre, sous le nom de duchesse de Portsmouth. Louis XIV, de son côté, dota richement mademoiselle de Keroual d'une terre seigneuriale reversible sur la tête de sa descendance. Quelque temps après, Henriette rapportait à Paris le traité d'alliance de la France et de l'Angleterre, signé en premier ressort sur la joue d'une Bretonne prostituée à un roi par un autre roi, de complicité avec une princesse. La maréchale de Guebriant avait déjà employé ce moyen de diplomatie, à la recommandation de Mazarin, pour soutirer la citadelle de Brisach, à un butor d'épée du nom de Brisach.

Louis XIV toutefois, après avoir conclu un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre, soudoyait contre lui ce qui pouvait rester de la faction de Cromwell, car, ce roi de droit divin, qui regardait la révolte contre la loi comme une injure à Dieu, qui la comprimait dans son royaume avec la cruauté d'Attila, la provoquait en toute circonstance et la subventionnait chez le voisin ; il trempa dans une révolution de palais, à Lisbonne, et il aida une reine à déposer son mari pour épouser son amant. Il souleva la

Hongrie contre l'Autriche et l'abandonna ensuite à la vengeance de la métropole; il donna la main à la révolte de Messine, et livra ensuite la ville insurgée à la colère de l'Espagne.

Il conquit l'Alsace par un tour de main de Scapin; il confisqua la Franche-Comté, moitié par corruption, moitié par violence.

Le duc de Lorraine avait cédé sous condition son duché à la France, mais Louis XIV viola le traité et le duc de Lorraine retira sa parole. Le duc courtisait en ce moment, à Paris, la fille d'un apothicaire, nommée Marianne Pajot; il l'aimait éperdûment, il allait l'épouser, lorsque le soir même du mariage, le secrétaire d'État Letellier frappe à la porte de Marianne.

Il tire Marianne à l'écart, et il lui dit à l'oreille :

« Qu'il ne tenait qu'à elle d'être reconnue le lendemain duchesse de Lorraine par le roi, qu'elle » n'avait qu'à faire signer à M. de Lorraine, un papier » qu'il avait apporté avec lui et qu'il lui montra, et » qu'elle serait reçue au Louvre avec les honneurs » dus à son rang; mais si elle refusait de faire ce que » Sa Majesté souhaitait, il y avait à la porte un de ses » carrosses, trente gardes du corps et un enseigne » qui avait ordre de la mener au couvent de la » Ville-Lévêque. »

Or, le papier que Letellier montrait à la jeune fille contenait la renonciation expresse du prince à son duché.

La jeune fille répondit qu'elle aimait mieux demeu-

rer Marianne, que devenir duchesse à cette condition. Et Letellier la conduisit, le soir même, au couvent de la Ville-Lévêque.

Le duc de Lorraine retourna quelque temps après à Nancy ; Louis XIV envoya le comte de Fourille l'enlever de vive force dans sa capitale; le duc échappa par miracle à ce guet-apens militaire, exécuté en pleine paix, sous le couvert de l'amitié.

Louis XIV conduisait la guerre comme la diplomatie. Il avait renoncé par son contrat de mariage à toute prétention sur l'héritage de la maison d'Espagne. Mais à la mort de Mazarin, il exhume, de je ne sais quelle coutume flamande, le droit de dévolution, qui transférait aux enfants du premier lit toute la fortune du père en cas de second mariage, et sur cet argument de procureur, il fait main basse sur les États espagnols ; mais il entrevoit déjà à l'horizon la coalition de la triple alliance ; il signe la paix d'Aix-la-Chapelle.

Il déchira bientôt ce traité, sous prétexte que la Hollande avait frappé une médaille injurieuse à l'éclat immaculé de sa couronne ; il déclara la guerre pour une médaille ! L'armée française menée, par Turenne et par Condé, pénétra l'arme au bras jusqu'au centre de la Hollande. La république, effrayée de cette promenade militaire, offrait la paix à tout prix ; tout autre que Louis XIV l'eût acceptée, mais il la repoussa durement, et la Hollande, prise de je ne sais quelle vertige de patriotisme, massacra le grand pensionnaire de Witt, nomma le prince d'Orange stathouder,

et fit une guerre désespérée au monarque français. Une nouvelle coalition de l'Europe vint au secours de la Hollande ; Louis XIV eut encore cette fois la chance d'échapper à la punition de son orgueil en signant la paix de Nimègue. Toutefois il avait suscité contre la France, un petit jeune homme pâle qui, toujours battu et toujours debout, devait désormais suivre pas à pas Louis XIV, comme le spectre vengeur de l'Europe.

C'était le prince d'Orange.

Louis XIV voulut empêcher le prince d'Orange de descendre en Angleterre. Dans cette intention il entra en campagne à l'improviste contre l'Empire. Par la brusquerie de cette attaque, il mit précisément la couronne d'Angleterre sur la tête du prince d'Orange. L'Europe signa une nouvelle coalition contre le monarque incorrigible de Versailles. Louis XIV, condamné à combattre sans allié, voulut suppléer au nombre par la terreur : il incendia Oppenheim, Spire, Worms, Heidelberg. Le maréchal de Luxembourg battit Guillaume III, d'abord à Steinkerque, ensuite à Nerwinde; quelque temps après, Guillaume III prenait Namur en présence de l'armée française, et le maréchal de Villeroi vengeait cette humiliation en brûlant Bruxelles. Enfin, Louis XIV termina cette guerre insensée par le traité de Riswick.

Cependant il y avait sur le trône d'Espagne un idiot languissant, incapable d'avoir un héritier. On pouvait déjà prévoir le moment où l'Espagne allait tomber en déshérence; on prit la résolution de la partager

d'avance à l'amiable. Louis XIV accepta et contresigna le traité de partage ; ce traité accordait à la France, la Lorraine, le Barrois, Naples, la Sicile, une partie de la Toscane, le marquisat de Final et le Guipuscoa; c'était beaucoup, c'était trop, c'était plus que tout ce que la guerre pouvait donner à la France, lors même qu'elle marcherait de victoire en victoire. Mais le roi d'Espagne, averti du démembrement projeté de la monarchie espagnole, institua par testament, le duc d'Anjou légataire universel de ses États. Il mourut sur ce trait de génie inspiré par le cardinal Porto Carrero.

Louis XIV mis en demeure par la fortune, entre l'agrandissement de la France et l'orgueil de sa dynastie, sacrifia naturellement la France à un égoïsme de famille. Il accepta pour son petit-fils la couronne d'Espagne. Il déchirait ainsi le traité de partage qu'il avait signé. L'Angleterre vit dans cette acceptation une nouvelle fourberie du cabinet français. Cependant elle hésitait encore à tirer le premier coup de canon, mais lorsque Louis XIV, pour racheter une imprudence par une témérité, reconnut le droit du duc d'Anjou au trône de France, et menaça ainsi l'Europe de la fusion des deux monarchies en un seul royaume; alors il n'y eut plus d'hésitation; une guerre effroyable éclata sur toutes les frontières à la fois et enferma la France dans un cercle de feu de la Meuse aux Pyrénées. La France, saignée à blanc, allait périr, lorsque, par la défection de l'Angleterre, elle obtint la paix d'Utrecht.

Et c'est là ce qu'on appelle l'habileté de Louis XIV, et la gloire de sa diplomatie! Eh quoi! parce que cet homme mentait toujours et trahissait toujours sa parole, parce qu'il conspirait toujours quelque coup de main sur sa frontière, parce qu'il avait mis ainsi la France au ban de l'Europe, parce qu'il avait ainsi fait de la France la terreur de l'Europe, la haine de l'Europe, on l'a dit grand, on le dit encore grand, comme si, en dehors de la morale, en dehors de la justice, il pouvait y avoir quelque grandeur!...

Mais quelle œuvre témoigne donc de son génie? Il avait rêvé la suprématie de la France en Europe; la paix d'Utrecht a répondu à cette ambition. Il avait voulu abattre la Hollande et il l'avait rejetée dans le sein de l'Angleterre, et par cette union contre nature, consommé la ruine de notre marine; il avait voulu enfin détrôner le protestantisme au profit de la maison d'Autriche, et il avait au contraire agrandi la puissance de la réforme.

XVII

LE DÉNOUMENT.

Il vieillissait. On peut diviser son règne en trois périodes, représentées chacune par une maîtresse : la première par la Lavallière, la seconde par la Montespan, la troisième par la Maintenon.

Louis XIV commence à régner, voici le soleil levant; la blonde Lavallière en est l'aurore. Le roi resplendit de jeunesse. Il aime ou il croit aimer. C'est le galant magnifique, enrubanné de la tête aux pieds dans son justeaucorps couleur d'azur. Il donne des fêtes, des bals, des carrousels. Il appelle Molière et Racine à la cour, et Lully et Quinault, et aussi Dominique et Scaramouche.

Il fait la guerre, mais comme une partie de plaisir, en carrosse, à côté de sa maîtresse. Pendant ce temps-là, le génie fiscal de Colbert bat monnaie pour la royauté;

la rouerie diplomatique de Lyonne prépare partout d'avance une occasion de conflit en Europe; Condé fait de temps à autre sur la frontière une campagne qui n'est, à proprement parler, qu'une promenade armée; enfin, la noblesse tapageuse de la Fronde consent de bonne grâce à vivre à la cour, sous l'œil du roi, et à manger avec lui le royaume en famille.

Mais voici le soleil à son midi. La brune, la fougueuse Montespan, cette Poitevine sanguine, comme l'appelle Michelet, remplace l'éthérée et l'éplorée Lavallière. La nouvelle maîtresse règne à grand fracas, avec insolence et avec violence. Elle boit aisément sans broncher une bouteille de rosolio à son repas. Lorsqu'elle traverse ensuite le palais de Versailles de son pas de vivandière, et qu'elle fend l'air de toute l'ampleur de sa robe battante, il semble qu'on entend passer un ouragan. Louis XIV fait alors guerre sur guerre, sans prétexte ou sous toute espèce de prétexte.

Enfin, voici le soleil couchant. La Montespan disparaît, et sur sa trace arrive lentement la veuve Scarron avec sa froide figure et sa robe brune de crépuscule. Cette femme, c'est l'ambition désenchantée. Née dans la misère, grandie dans la domesticité, elle a connu, subi en silence tout ce que la vie a d'âpre et d'amer, et tout enfermé en elle et tout gardé comme un secret et comme un poids sur la conscience. Elle monte au trône, mais sans joie, mais avec un cœur mort à toute émotion, par une sorte de vengeance contre la destinée; et maîtresse sans amour, reine sans titre, elle enveloppe

Louis XIV d'une atmosphère glaciale de dévotion et de tristesse.

La nuit approche. Louis XIV songe au salut. Il a gravement péché, et pour victime expiatoire, il offre au ciel l'hérésie.

Il vieillissait;... le pouvoir avait tué l'homme en lui; il n'y avait plus à la place du cœur que le vide, je ne sais quoi, le néant de l'être, sous forme de l'ennui. Louis XIV, dénaturé par le despotisme, avait acquis l'insensibilité de la machine; il broyait l'humanité comme la poussière sur son passage. Le premier dans le monde il avait élevé l'ingratitude à la hauteur d'une théorie.

— Je ne dois avoir d'attachement pour personne, a-t-il dit lui-même dans son Manuel à l'usage du dauphin.

Colbert l'avait toujours servi avec une impitoyable sollicitude. Il avait mis la France pour lui au pressoir. Chaque fois qu'il passait un marché avec un traitant, il stipulait un pot-de-vin pour le monarque. Le maître avait-il à congédier une favorite, Colbert portait la parole; avait-il à rappeler une autre favorite, Colbert la ramenait au sérail; avait-il à frapper un coup d'autorité dans l'ombre, Colbert exécutait en silence la consigne.

Et lui-même, l'homme réglé comme le calcul, froid comme le chiffre, le fisc fait homme, le Nord, comme disait la marquise de Sévigné, cœur sec, masque métallique jamais effleuré d'un sourire, œil caverneux

la rouerie diplomatique de Lyonne prépare partout d'avance une occasion de conflit en Europe; Condé fait de temps à autre sur la frontière une campagne qui n'est, à proprement parler, qu'une promenade armée; enfin, la noblesse tapageuse de la Fronde consent de bonne grâce à vivre à la cour, sous l'œil du roi, et à manger avec lui le royaume en famille.

Mais voici le soleil à son midi. La brune, la fougueuse Montespan, cette Poitevine sanguine, comme l'appelle Michelet, remplace l'éthérée et l'éplorée Lavallière. La nouvelle maîtresse règne à grand fracas, avec insolence et avec violence. Elle boit aisément sans broncher une bouteille de rosolio à son repas. Lorsqu'elle traverse ensuite le palais de Versailles de son pas de vivandière, et qu'elle fend l'air de toute l'ampleur de sa robe battante, il semble qu'on entend passer un ouragan. Louis XIV fait alors guerre sur guerre, sans prétexte ou sous toute espèce de prétexte.

Enfin, voici le soleil couchant. La Montespan disparaît, et sur sa trace arrive lentement la veuve Scarron avec sa froide figure et sa robe brune de crépuscule. Cette femme, c'est l'ambition désenchantée. Née dans la misère, grandie dans la domesticité, elle a connu, subi en silence tout ce que la vie a d'âpre et d'amer, et tout enfermé en elle et tout gardé comme un secret et comme un poids sur la conscience. Elle monte au trône, mais sans joie, mais avec un cœur mort à toute émotion, par une sorte de vengeance contre la destinée; et maîtresse sans amour, reine sans titre, elle enveloppe

nistre signait l'ordre et déployait sa profonde science administrative pour le mettre à exécution. Il tenait au roi par un pacte de feu et de sang; il aurait égorgé l'univers par dévouement pour Sa Majesté.

Lorsque Louis XIV voulut épouser Mme de Maintenon, Louvois mit le genou en terre et tira tragiquement son épée :

— Sire, dit-il, tuez-moi plutôt.

Le roi releva son ministre et le choisit pour témoin de son mariage.

Mais Louvois avait fatigué la fortune. Il crut lire un jour sur le front du roi une sinistre pensée; et le soir, en rentrant chez lui, au milieu de son salon, il allait et venait d'un pas éperdu, parlant seul comme un somnambule, et laissant échapper çà et là, par un mot entrecoupé, le pressentiment mystérieux renfermé dans sa poitrine.

— Le fera-t-il? le fera-t-il faire? Il n'oserait. Puis, croisant les bras sur sa poitrine, il tombait dans une profonde méditation.

Il reprenait ensuite sa promenade et répétait toujours en marchant :

— Le faire! lui, c'est impossible. Et qui donc le fera?

Le bruit d'une voiture le réveilla de son monologue. Quelque temps après, au sortir d'une audience avec le roi, il pâlit tout à coup, il chancela ; une maladie inconnue l'avait emporté comme une balle de pistolet.

La physionomie du roi, jusqu'alors sombre, respira

la joie intime de la délivrance. Il alla faire sa promenade sur la terrasse du château, et de temps à autre, il regardait la fenêtre de la chambre où gisait encore le ministre.

Et cependant Louis XIV pardonnait difficilement à un homme de sa cour l'impertinence de mourir. La mort semblait une injure personnelle à son éternité; il y voyait pour le moins une insinuation. Lorsque son frère rendit l'âme, il versa une larme pour mémoire, et il alla ensuite secouer son deuil à Marly. Le lendemain il fredonnait un air d'opéra et ordonnait de dresser une table de brelan.

— Et quoi ! lorsque le cadavre de Monsieur est encore tout chaud, dit le marquis de Montfort.

— Le roi ne veut pas de tristesse à Marly, répondit le prince de Condé.

Il ne voulait pas non plus de contradiction; quand il avait dit : Je veux; le ciel avait parlé ; il fallait obéir sans murmure. Quand il avait dit : Je pars : si on faisait partie du bagage, il fallait le suivre à la minute, dût-on mourir en route. Est-ce qu'on meurt ! le caprice du roi est sacré. Louis XIV jouait avec la vie même de sa famille.

La duchesse de Bourgogne touchait au moment critique d'une grossesse. Le roi voulait faire une partie de chasse à Fontainebleau. Il emmenait toujours avec lui la duchesse, parce qu'elle avait le talent de le dérider par son espièglerie et d'abréger la longueur du chemin. Cette fois cependant la secousse du car-

rosse pouvait la blesser, le médecin le disait, la sage-femme le redisait ; le roi haussa l'épaule d'impatience et la duchesse monta en voiture. Elle arriva mourante à Fontainebleau et avorta la nuit de son arrivée.

Le lendemain, en attendant l'heure du déjeuner, le roi contemplait avec ses intimes les carpes du bassin. La duchesse de Lude accourt effarée, et, tirant le roi à l'écart, elle lui glisse, à voix basse, la nouvelle de l'accident.

Le roi retourne tranquillement au bassin.

— La duchesse de Bourgogne est blessée, dit-il avec nonchalance.

Et il continua de suivre les évolutions capricieuses des poissons.

— Blessée ! crie le duc de Larochefoucauld avec un geste de désespoir ; elle n'aura plus d'enfant.

Le roi fronce le sourcil.

— Et quand cela serait, qu'est-ce que cela me fait à moi? N'a-t-elle pas déjà un fils? Que m'importe d'ailleurs qui règne, n'est-ce pas toujours mon sang? Elle est blessée, Dieu merci, puisqu'elle devait l'être ; je pourrai aller et venir désormais, sans avoir à compter sans cesse avec un médecin ou une accoucheuse.

A cette apostrophe, dit Saint-Simon, présent à la scène, on eût entendu trotter une fourmi.

Une autre année, Louis XIV recommence l'épreuve. Il allait encore chasser à Fontainebleau. La Cour partait avec le roi, et la duchesse de Berry, grosse à son tour, dut suivre par ordre Sa Majesté. Elle ne pouvai

supporter le mouvement de la voiture. Il fallut la déposer dans une barque et la remorquer par eau jusqu'à Valvin. Mais à Melun, le bateau heurta une pile du pont et sombra au milieu de la rivière. La duchesse, sauvée par miracle du naufrage, arriva évanouie au château ; elle accoucha d'un enfant mort, une heure après. On porta l'embryon à Saint-Denis.

Dans l'antiquité, la femme enceinte était sacrée ; mais qu'était-ce qu'une femme pour Louis XIV ? Une distraction ou une contrariété.

Enfin il avait vieilli. Il descendait la dernière pente de la montagne. Après avoir marché parmi les hommes, spectacle vivant de l'Europe, dans la magnificence et l'insolence d'un pouvoir au-delà de la terre, au-delà du ciel, le voilà maintenant cassé, courbé, diminué de toute la tête, retombé au-dessous de l'homme, homme enfin comme le dernier lépreux de l'hôpital, par le côté le plus triste de la nature, le côté de la souffrance et de la maladie. Un ulcère le ronge en silence, et, pour la troisième fois, Fagon vient de l'opérer.

La fortune l'a trahi à son déclin. C'est une coquette, disait un pape, qui n'aime que la jeunesse. Il avait dicté la paix à l'Europe, et il la mendie à son tour ; il avait cuvé l'orgueil de la victoire, et il boit, jusqu'à la lie, l'humiliation de la défaite. Une effroyable misère ravageait le royaume et refluait par contre-coup dans son palais ; pour payer la dépense de sa table, il envoyait sa vaisselle à la monnaie.

Qu'étaient devenues la gloire de son règne, la fantasmagorie de son apothéose? Il tournait encore par moment un regard de mélancolie pour en saisir le dernier reflet dans l'espace. Où était Condé? où était Turenne? où était Corneille? où était Molière? où était Lully? où était Racine? Le temps, hélas! avait passé sa main tranquille autour de lui, et emporté homme par homme tout ce qu'il regardait comme son génie.

La nuit venait, l'ombre tombait; la mort rôdai dans sa famille : elle avait pris le premier dauphin, puis le second, puis le duc de Berry, puis le duc de Bretagne, et cette folâtre duchesse de Bourgogne, dernière lueur de gaieté d'une majesté en ruine. Il ne restait plus de sa race qu'un enfant vagissant dans un berceau; il mourait aussi de langueur. Il vécut cependant : Louis XV devait régner.

Et, dans ce palais en deuil, un bruit étrange circulait, comme un écho envolé du palais de Tibère; on parlait à voix basse de meurtre, de poison : Madame, disait-on, morte empoisonnée! la Fontange, encore empoisonnée! Louvois, empoisonné! le dauphin, empoisonné! Le poison coulait sans cesse, sinon dans la coupe, du moins dans l'imagination. A défaut du crime, cette croyance universelle au crime prouvait assez quelle opinion la cour avait d'elle-même, et quel marché elle faisait de la vertu!

Une terreur mystérieuse planait dans l'atmosphère : une bouche de fer invisible, béante partout, semblait recevoir et revomir chaque parole; la pierre écoutait,

la nuit parlait ; le courtisan passait à côté du courtisan, souriait, saluait, et boutonnait son habit comme pour recouvrir sa pensée ; le roi déclinait ; on regardait, le matin, son visage, et on attendait.

Et ainsi Louis XIV survivait à lui-même, comme pour ensevelir de sa main sa dernière illusion, et disparaître à son tour sous le pli du même linceul. Dans ce château, à peine bâti de la veille, et déjà morne comme une ruine, il usait tristement ce reste de Dieu, attaqué d'une fistule, dans un perpétuel tête-à-tête avec la lugubre Maintenon. On eût dit, à voir cette femme noire, raide sur son fauteuil en forme de guérite, la conscience visible du roi toujours dressée devant lui au fond d'un confessionnal ; elle le regardait, il la regardait à son tour ; ils échangeaient un long bâillement, et le roi laissait tomber sa tête dans sa poitrine, et il semblait creuser de l'œil jusqu'au centre de la terre.

Toutes les victimes de son despotisme sortaient-elles du gouffre, à ce moment, là, devant lui, et défilaient-elles en silence, l'une après l'autre : l'une levant son masque de fer et disant : Reconnais-moi !... l'autre disant : Je suis l'Allemagne incendiée, comme au temps d'Attila !... l'autre disant : Je suis la France foulée jusqu'au sang, et dévastée comme par une plaie d'Égypte... l'autre disant : Je suis une religion égorgée en trahison, non par un coup de sang à la tête comme à la Saint-Barthélemy, mais de dessein prémédité, mais en longueur, mais en lenteur, avec cette volupté de meurtre qui laisse saigner la veine goutte à goutte. Et le vieux

scélérat glissait avec inquiétude la main sous son pourpoint pour toucher un morceau de bois de la vraie croix, en garantie contre l'enfer !

Pendant ce temps-là, l'aiguille de la pendule marchait en silence, et chaque battement de balancier emportait un lambeau de ce débris de monarchie. Et, en face de lui, cette femme, dernière curiosité du roi décrépit, reine sans titre, favorite sans amour, essayait vainement d'égayer un homme qui, selon sa propre expression, « ne pouvait plus être amusé. » Elle avait voulu placer son cœur, comme on place son argent, dans la meilleure maison du royaume. Elle avait enveloppé Louis XIV dans la savante diplomatie d'une passion de sang-froid, et d'une coquetterie en Dieu, le chapelet à la main; et, prise elle-même au piége de son ambition, elle expiait cruellement la conquête d'un despote délabré, de l'ennui couronné, esprit cadavéreux dans un corps mourant !

Sitôt qu'elle pouvait lever la séance, elle courait dans sa chambre, fermait la porte au verrou, et disait douloureusement :

— Je suis poussée à bout, mais le roi ne s'en est pas aperçu. Maintenant je vais pleurer entre mes quatre rideaux.

— Je voudrais être morte, disait-elle un autre jour à son frère.

— Vous voulez donc épouser Dieu le Père, répondit-il.

Enfin le temps bienfaisant les délivra l'un de l'autre

et délivra la France. Louis XIV finit le premier; il parada jusque sur son lit de mort, et il mentit le pain de Dieu sur la lèvre :

— Mon neveu, dit-il au duc d'Orléans, je vous lègue le pouvoir.

Et précisément, il avait fait un testament pour déshériter son neveu de la régence.

L'heure approchait; le roi, sous la main de la mort, murmurait dans le trouble de sa conscience :

— Mon Dieu! ayez pitié de moi; Seigneur, je suis prêt à paraître devant vous, à quoi tient-il, mon Dieu! que vous me preniez?

La parole expira sur ses lèvres; il tomba dans le râle de l'agonie. Madame de Maintenon prit la fuite; elle respirait enfin.

Elle voulut cependant assister à la toilette du cercueil, et en passant elle remarqua que Louis XIV avait le corps criblé de reliques. Il devait en avoir au moins autant qu'il avait eu de maîtresses. Mais pourquoi cette remarque? ne le savait-elle pas depuis longtemps?

Lorsque le peuple apprit la mort du grand roi, il alluma des feux de joie, et dansa des farandoles sur toutes les places et à tous les carrefours de Paris.

XVIII

LE BILAN.

Louis XIV venait de descendre dans le caveau de Saint-Denis ; or, après soixante ans de règne, il laissait la France dans l'état que voici :

La Picardie avait perdu le douzième ; le Bourbonnais le cinquième ; la Touraine le quart ; la Saintonge le tiers de sa population.

La ville de Lyon avait baissé, de quatre-vingt-neuf mille âmes à soixante-neuf mille ; la ville de Tours, de quatre-vingt mille à trente mille ; la ville de Troyes, de soixante mille à vingt mille seulement.

Dans la généralité d'Alençon, les paysans, réduits à la grâce de Dieu, laissaient pousser l'herbe dans leurs champs et crouler le toit de leurs maisons.

Dans la généralité de Rouen, six cent mille gueux, sur sept cent mille habitants, vivaient à l'aventure de

pain de fougère et couchaient sur la paille ou à la belle étoile.

Dans le Dauphiné, la plus grande partie de la province, au témoignage du duc de Lesdiguières, ne mangeait que du pain de glands et de racines.

Dans la Bourgogne, un arrêt du roi, rendu en son conseil contre un fermier de la gabelle, constate qu'on ne connaissait dans la campagne d'autre nourriture que l'herbe ou que l'avoine.

Dans la généralité d'Issoudun, la population, déracinée du sol par la cruauté de la maltôte, avait rétrogradé, de vingt siècles en arrière, à l'état de barbarie.

« On trouve quelquefois, écrivait l'intendant, des » troupeaux de paysans assis en rond au milieu des » landes; sitôt qu'on veut en approcher, ils prennent » la fuite dans les bois. »

La politique de Louis XIV transformait de plus en plus la France en jachère; pour arrêter la propagande de la stérilité, un premier édit exempta de six années de taille les soldats libérés qui remettraient en valeur les maisons abandonnées et les terres sans culture.

Mais malgré cette prime offerte au soldat laboureur, la ronce allait envahir jusqu'au dernier sillon : un second édit royal décréta l'expropriation universelle pour cause de faim publique, et la communauté absolue, sinon du sol, du moins de l'usufruit.

« Tous les propriétaires de terres labourables seront » tenus, dans la huitaine, de déclarer s'ils entendent

» faire cultiver ou ensemencer leurs terres, sous faute
» par eux de le faire, permettons à toutes sortes de
» personnes de faire donner les façons nécessaires
» auxdites terres, pour les ensemencer en blés et en
» recueillir les fruits, sans être tenus d'en remettre une
» part ou portion auxdits propriétaires ou fermiers. »

L'argent était évanoui, le crédit éclipsé; le négociant le plus solvable trouvait à peine à emprunter, au taux de vingt, trente, quarante, et même quatre-vingts pour cent, à en croire le maréchal de Noailles.

Le fisc pompait sans cesse dans le vide, et à défaut du numéraire tari, démolissait, comme on l'a déjà dit, la maison du contribuable pour en vendre le fer et le bois à l'encan.

L'administration, d'un autre côté, responsable du fisc, obligée de verser au trésor une recette absente, avait recours à une politique de grand chemin.

« Les intendants, dit Fénelon, font presque autant
» de ravages que les maraudeurs. Ils enlèvent jus-
» qu'aux dépôts publics. On ne peut plus faire le ser-
» vice qu'en escroquant de tous côtés. »

L'État avait cessé de payer le traitement de ses agents, même dans la diplomatie. Il étalait en quelque sorte, à l'étranger, les haillons de sa misère.

« Il était dû seize cent mille livres aux ambassa-
» deurs, dit Saint-Simon. La plupart n'avaient pas
» littéralement de quoi payer leurs ports de lettres,
» ce qui faisait un cruel discrédit par toute l'Europe. »

L'armée était traitée comme la diplomatie, et, faute d'argent, condamnée au jeûne forcé.

« Le prêt manque souvent aux soldats, reprend » Fénelon. Le pain leur a manqué souvent aussi ; il » est presque tout d'avoine et plein d'ordures. »

La livrée du roi ne touchait plus ses gages, mais les prenait, le pistolet au poing, sur la bourse des passants.

Enfin, madame de Maintenon mangeait du pain bis dans son intérieur, pour donner l'exemple à la noblesse.

Le blé ayant gelé en terre, pendant l'hiver de 1709, un placard, affiché à Paris par le comité de charité, faisait l'appel suivant à la population :

« S'il ne vient de plus grands secours, il faut que » le *tiers* de ces peuples-là périsse, et il est impos- » sible de les voir sans pleurer de compassion. »

Et pour ouvrir le cœur de la population à peu près aisée de Paris, le placard dresse, province par province, cette funèbre statistique de la mortalité :

« A Romorantin, la plupart sont comme désespé- » rés ; il y en a même qui se déchirent, qui se don- » nent des coups de couteau et qui se tuent, et dont » on fait le procès de crainte des suites. »

Voilà pour l'Orléanais. Voici pour le Blaisois :

« A Ozain, un respectable ecclésiastique prêche à » quatre ou cinq cents squelettes de gens qui, ne » mangeant plus que des chardons crus, des lima- » ces, des charognes et d'autres ordures, sont » plus semblables à des morts qu'à des vivants. »

Au tour maintenant du pays chartrain, c'est-à-dire du grenier d'abondance de Paris :

« On écrit de Montoire, que huit hommes ont » massacré une femme pour avoir un pain qu'elle » portait, et qu'un homme en a tué un autre qui » venait de le prendre; et que sur les grands che- » mins il n'y a que des gens masqués qui volent. »

Le placard passe du pays chartrain dans le Vendômois :

« En entrant à Vendôme, dit un prêtre, j'ai été » assiégé par cinq ou six cents pauvres, qui ont les » visages cousus et livides, les viandes horribles dont » ils se nourrissent produisant sur leurs figures un » limon qui les défigure étrangement. »

Faut-il poursuivre cette sinistre tournée? Le pays du Maine jette ce cri de lamentation :

« Plusieurs sont arrivés au Mans, dit un témoin, » qui ne durent que du soir au lendemain, et neant- » moins plus il en meurt, plus on en voit, et, bien » qu'à voir ce prodigieux nombre, il semblerait que la » campagne en devrait être déserte, cependant toutes » les paroisses circonvoisines en sont pleines et de » passants qui crient par les chemins : « Miséricorde, » mon Dieu! miséricorde! faut-il que nous mourions » de faim? »

Un dernier mot de la Touraine, il est temps de clore cet épouvantable charnier :

« Il y a des lieux où, de quatre cents feux, il ne » reste que trois personnes. Depuis peu, un enfant,

» pressé de la faim, arracha et coupa avec ses dents
» un doigt à son frère, qu'il avala, n'ayant pu lui ar-
» racher une limace qu'il avait avalée. Il s'en trouve
» de si faibles, que les chiens les ont en partie man-
» gés. A Beaumont-la-Ronce, le mari et la femme,
» étant couchés sur la paille et réduits à l'extrémité,
» la femme ne put empêcher les chiens de manger
» le visage à son mari. »

Ainsi la France mourait périodiquement de faim, et c'était le régime politique de Louis XIV qui la condamnait à ce long supplice.

Il avait voulu mettre la noblesse au régime de la sportule pour la tenir dans sa dépendance, et il dissipait les revenus de son royaume, dans son palais, à donner des fêtes ou à payer des révérences.

Il avait fait de la guerre la première condition de son despotisme; il avait porté l'effectif de l'armée de cinquante mille à quatre cent mille hommes, et jeté aux vents huit milliards en coups de canon, en marches et en contremarches sur les frontières.

Et qu'on ne croie pas que ce régime disparaisse avec lui dans la nuit d'un caveau. Son ombre plane sur le dix-huitième siècle. Le dix-huitième siècle, c'est encore Louis XIV, sa décadence, toujours Louis XIV : c'est lui qui a préparé cette décadence ; c'est lui qui l'a imposée en héritage à sa descendance. Pourquoi toujours en jeter le reproche au régent où à Louis XV? Le régent, comme Louis XV, ne sont que ses victimes, condamnées à subir une situation qu'il avait faite

seul, qu'aucune puissance divine ou humaine ne pouvait racheter. Cet homme avait tué le caractère, la pensée, la vertu, le travail; il avait déposé la mort dans l'âme et dans le sol de la France, et la mort devait poursuivre son œuvre de décomposition jusqu'à l'heure glorieuse de la révolution.

Et cependant il a infligé son nom à un siècle, et l'histoire l'appelle *grand*, sur parole. Il a, dit-on, fondé l'unité : l'unité... monnaie admirable pour payer une niaiserie! Qu'entend-on d'abord par l'unité?... puis l'unité en quoi, l'unité de quoi? Car, en vérité, l'école de l'unité abuse du droit de bafouer le lecteur français!

Était-ce l'unité de territoire? Mais la géographie de la France ressemblait à la casaque d'Arlequin!

Était-ce l'unité d'administration? Mais il y avait deux Frances dans la même France : l'une appelée pays d'élection, l'autre pays d'États!

Était-ce l'unité de législation? Mais le code du temps aurait fait envie au chaos : ici la justice jugeait selon le droit coutumier, et là selon le droit écrit!

Était-ce l'unité de justice? Mais il y avait autant de juridictions que de justiciables et que de natures de délits!

Était-ce l'unité de l'armée? Mais, on l'a déjà dit, l'armée parlait à peu près toutes les langues de l'Europe : le régiment de Royal-Allemand et de Royal-Cravat manœuvraient à côté du régiment de Picardie ou d'Auvergne!

Était-ce l'unité de l'impôt? Passons, nous venons d'en parler.

Était-ce l'unité de propriété? Mais un abîme séparait la propriété roturière de la propriété mainmortable.

Était-ce l'unité d'industrie? Mais la corporation avait constitué une aristocratie de la blouse et du tablier.

Était-ce l'unité de commerce? Mais les traites foraines, mais les lignes de douanes échelonnées à l'infini les unes derrière les autres, déchiraient la France en autant de royaumes différents qu'il y avait de provinces!

L'unité de religion? Mais, par la persécution à la gloire d'une feuille de papier intitulée la bulle *Unigenitus*, Louis XIV a créé dans le royaume un schisme qui cessa le jour où la persécution vint à cesser!

L'unité enfin de la nation? Mais la noblesse, mais l'Église, mais la bourgeoisie, formaient chacune une nation différente dans l'État, chacune avec son régime particulier, chacune avec son costume.

Où donc alors est l'unité que Louis XIV a donnée à la France? Et si véritablement il l'avait donnée, pourquoi la Révolution l'aurait-elle donnée une seconde fois?

Mais, dit-on encore, il a conquis la Flandre française, l'Alsace et la Franche-Comté! » Nous en convenons; combien de millions d'hommes et de milliards ont coûtés ces conquêtes? Est-ce que ces bras laissés au travail, est-ce que ces trésors versés sur le sol,

n'auraient pas plus développé la puissance de la France par le développement de sa richesse et de sa population, que toute cette fumée glorieusement faite en habit brodé pour reculer une frontière?

Il a protégé, ajoute-t-on, la littérature. Il faut mépriser d'abord une littérature protégée. « Je donne protection au talent, disait le grand Frédéric, en lui donnant la liberté. » Il a invité Molière à souper; mais pour nous, aujourd'hui, c'est Molière qui lui faisait honneur. Il préférait d'ailleurs Scaramouche à Tartuffe. Il a pensionné Racine, mais il a oublié La Fontaine. Enfin plus tard, il a tué Racine d'un regard. Qu'est-ce à dire, toutefois? qu'un poëte ne saurait naître sous un règne sans que la gloire en revienne au prince régnant, uniquement parce que Sa Majesté aura daigné l'écouter à une heure de distraction, et l'appointer au Livre Rouge sur le pied d'un valet de la garde-robe?

Louis XIV a patronné la poésie sur la scène, c'est bien, mais n'y a-t-il dans le monde que l'amour tragique ou l'amour comique? L'âme humaine n'est-elle faite que pour la lanterne magique du théâtre? N'y a-t-il pas aussi en philosophie, en jurisprudence, en économie politique, tout un ordre d'idées qu'elle doit remuer, de problèmes qu'elle doit résoudre à la gloire de sa destinée? Eh bien! Louis XIV a mis systématiquement la pensée de la France en séquestre, et puni comme un acte de rebellion toute tentative de vérité. Descartes restaure la philosophie; le roi proscrit la

philosophie de Descartes. Boisguilbert fonde l'économie politique; une lettre de cachet exile Boisguilbert en Auvergne, et la police met son livre au pilori.

Vauban reprend l'œuvre de Boisguilbert en homme de cœur et de bien, dévoué à son roi et à son pays, et de ce jour Louis XIV oublie tous les mérites de Vauban, tous les services rendus par son génie à la France, à la royauté; il le chasse de Versailles comme un mauvais serviteur, coupable de félonie; et la police déchire et sème au vent tout exemplaire saisi de la *Dîme royale*. Fénelon introduit la morale dans la politique, et pendant que Bossuet mettait le monarque au-dessus de la loi, il ose mettre la loi au-dessus du souverain.

— Je savais bien que M. de Cambrai était un esprit chimérique, dit Louis XIV, mais je ne savais pas qu'il fût un mauvais cœur.

Il l'exile dans son diocèse et il le persécute d'acharnement, jusqu'à lui voler sur la grande route sa correspondance dans sa valise.

Qu'a-t-il donc fait, en vérité, ce fils d'un père hypocondriaque et d'une mère galante? Ce qu'il a fait? le voici : Il a imaginé une forme de gouvernement toute personnelle, combinée et ajustée sur le caractère particulier de son tempérament et de son esprit, à la fois absorbant et méticuleux, remuant et infatué, curieux et jaloux; il a voulu gouverner la France comme le Dieu du cathéchisme gouverne le monde, homme par homme: tout voir, tout savoir, intervenir en tout, pé-

nétrer partout, jusque dans le domaine réservé de la famille et la conscience. En un mot, il a créé un instrument de musique à sa main, dont il avait seul la clef et le doigté, si bien que le virtuose une fois mort, aucune autre main ne pouvait arracher une note au clavier. Pour que cette monstruosité historique eût quelque raison d'être après lui, il aurait fallu qu'il succédât, en quelque sorte, à lui-même de règne en règne, et qu'un Louis XIV perpétuel trônât sans relâche à Versailles.

Et l'ironie de l'histoire jeta sur le trône, après lui, sa contradiction vivante : un caractère morose, triste, indifférent au bien et au mal, incapable de vouloir, dégoûté d'avance de régner, et condamné à chercher un soulagement au poids de la couronne dans la débauche. Il semblait que le despotisme de Louis XIV avait ravagé, comme un vent de mort, l'âme de sa race et de sa cour, et répandu dans l'air de Versailles la mélancolie et l'impuissance.

XIX

LA CHAMBRE DE JUSTICE.

Louis XIV, par son testament, avait partagé la régence entre son neveu et son bâtard ; mais à la mort du roi, le duc d'Orléans prenait, par arrêt du parlement, la plénitude de l'autorité.

Or, ce jour-là même, la princesse palatine allait trouver le régent.

— Mon fils, lui dit-elle, j'ai une grâce à vous demander.

— Laquelle ?

— De ne jamais employer ce fripon d'abbé Dubois.

Le régent promit de ne jamais employer ce fripon d'abbé. Le lendemain, à son petit lever, il le nommait conseiller d'Etat.

Quelque temps après, le cardinal de la Trémouille

mourut. Il laissait vacant l'archevêché de Cambrai. Au premier bruit de cette nouvelle, Dubois courut chez le régent.

— Monseigneur, dit-il d'un air modeste, j'ai rêvé cette nuit que j'étais archevêque de Cambrai.

Le régent regarda Dubois du haut de l'épaule.

— Tu fais, dit-il, des rêves ridicules.

Et il tourna le dos à Dubois.

— Pourquoi donc, monseigneur, ne serais-je pas archevêque?

— Archevêque, toi! mais tu es un sacre, et quel est l'autre sacre qui osera te sacrer?

— Mais le premier évêque venu, Tressan, par exemple, votre aumônier. Il attend précisément vos ordres dans l'antichambre; je vais le chercher.

Tressan avait gagné la mitre aux petits soupers du Palais-Royal. Il accepta sans difficulté la commission de sacrer son compagnon de soirée.

Cependant le régent hésitait à mettre le camail de Fénelon sur l'épaule de Dubois. Il éprouvait encore, à l'occasion, un scrupule de conscience. Alors Dubois avisa un moyen diplomatique pour vaincre la résistance du régent. Il chargea Destouches, son homme d'affaires à Londres, de solliciter l'entremise du roi d'Angleterre. A la première ouverture, Georges sourit.

— Un prince protestant, dit-il, faire un archevêque! mais le régent en rira le premier.

— Précisisément, sire; et, pour la nouveauté du fait, il vous accordera votre demande.

Le roi d'Angleterre signa la lettre de recommanda-
n, et sur la prière d'un prince huguenot, le régent
nma Dubois archevêque de Cambrai.

Le pape ratifia sa nomination; et comme le nouvel
chevêque n'était pas même prêtre, il envoya une
ispense pour lui conférer tous les ordres en une ma-
inée.

L'archevêque de Paris était alors le cardinal de
Noailles, vertueux prélat, légèrement suspect de jan-
sénisme. Il connaissait Dubois; il refusa hautement
le prêter la main à cette collation sommaire du pre-
nier et du second degré de la prêtrise.

Dubois ne pouvait aller frapper à la porte d'un autre
liocèse sans afficher le refus de l'archevêque de Paris.
Dans cette extrémité, il recourut à l'archevêque de
Rouen, comme à son plus proche voisin.

L'archevêque de Rouen lui accorda volontiers son
ssistance, et, pour plus de mystère, lui donna ren-
ez-vous à une chapelle de village sur la frontière du
iocèse.

Un matin, Dubois partit incognito de Paris, avant
heure du conseil. Il alla du côté de Poissy recevoir
us les ordres à la fois.

Cependant, à midi, le conseil était assemblé. Du-
bis n'était pas encore revenu.

— Que fait l'abbé? demanda un conseiller d'État.

— Il fait sa première communion, répondit le ré-
ent.

Le dimanche suivant Dubois était sacré; mais ce ne

fut pas l'archevêque de Rouen qui le sacra. Le cardinal de Rohan lui enleva cet honneur, du droit de préséance. Massillon prêcha : il célébra en style magnifique la *science et la pureté de mœurs du nouvel archevêque*. Toute la cour assista solennellement à la cérémonie.

Le régent refusa d'abord d'y paraître par convenance ; mais, le matin, la marquise de Parabère lui dit à son réveil :

— Monseigneur, vous allez au sacre de l'abbé?

— Non.

— Pardon, vous y allez. Sinon, adieu. Je vous remets ma démission.

— Pourquoi?

— Pourquoi? Je vais vous le dire : Dubois saura que nous avons veillé ensemble, il m'accusera de votre absence.

— Eh bien, après?

— Je connais Dubois. Il a plein pouvoir ici. Il finira par nous brouiller, et je veux lui ôter le mérite de notre séparation.

Le régent assista au sacre de Dubois. Après la consécration, il lui dit à l'oreille :

— Ah çà ! l'abbé, te voilà archevêque ; tâche maintenant de te tenir.

Ce fut sans doute ce soir-là, à souper, que la comtesse de Sabran dit, entre deux vins, au régent :

— Quand Dieu eut créé l'homme et la femme, il

prit le reste de la boue, et en pétrit l'âme des princes et des laquais.

Dubois était archevêque. Il voulait être cardinal. Il en glissa adroitement l'insinuation un soir à souper.

— Si ce coquin est assez fou, dit le régent à ses familiers, assez insolent pour renouveler sa demande, je le fais jeter par la fenêtre.

Quelque temps après cette sortie, le régent dictait une dépêche à Torcy.

— A propos, dit-il, songez à écrire à Rome pour le chapeau de M. de Cambrai.

Or, au moment où le régent élevait Dubois au pouvoir et le déguisait en archevêque, la monarchie épuisée de tout l'épuisement du pays, allait tomber une fois de plus en faillite.

Quelles ressources avait le régent pour conjurer la ruine du pays?

Aucune d'aucune espèce, ni un écu, ni une ombre de crédit. L'État devait cent millions, immédiatement exigibles, et il avait dévoré, par anticipation, les impôts de l'année courante et les impôts de l'année suivante.

Que fit le régent pour échapper à la banqueroute? Il institua une chambre de justice.

Or, qu'était-ce que la chambre de justice?

Lorsque la monarchie avait dépensé son dernier écu, elle appelait à sa barre tous les banquiers du royaume, en ce temps là nommés des traitants.

Elle leur disait :

Vous avez acquis des millions et je vous en félicite; puisque vous avez acheté, sur vos menus profits, des palais, des parcs, des tableaux, des statues. Mais si vous possédez des millions, vous les avez volés, car moi, despotisme, je tiens tous les joueurs à la hausse ou à la baisse pour des voleurs. Je pourrais vous envoyer aux galères si je vous traitais selon vos mérites; mais j'aime mieux partager avec vous vos millions. Mettez-vous là, et comptons ; je prendrai tout ou à peu près, et en revanche je vous laisserai une quittance.

Or, pour donner à cette opération une figure honnête, la royauté l'appelait chambre de justice. Sully institua une chambre de justice, Colbert imita l'exemple de Sully, Desmarest l'exemple de Colbert, et le régent lança le manifeste suivant :

« *L'épuisement* où nous avons trouvé le royaume, » nous oblige d'accorder à nos peuples la justice qu'ils » nous demandent contre les traitants et gens d'af- » faires qui ont exercé des usures énormes en faisant » le commerce des assignations et des billets. *L'excès* » *de leur luxe et de leur faste, qui semble insulter à la* » *misère de la plupart de nos autres sujets*, est déjà, » par avance, une preuve manifeste de leurs malversa- » tions, et il n'est pas surprenant qu'ils dissipent avec » profusion ce qu'ils ont acquis avec injustice. Loin » qu'ils en soient devenus *légitimes propriétaires*, ces » manières de s'enrichir sont devenues autant de » crimes publics. »

Or, voici comment on procéda contre les criminels

qui insultaient, par leur luxe, à la misère du royaume. Une nuit, pendant qu'ils reposaient voluptueusement dans les rêves d'or de leur opulence, on les arrêta tous à domicile; on les envoya par charretées à la Bastille; on saisit leurs papiers et on mit les scellés sur leurs hôtels. Après cet immense coup de filet dans l'ombre, on ferma les barrières de Paris et on fit défense aux maîtres de postes de délivrer des chevaux, et aux maréchaussées du royaume de laisser passer des fourgons chargés d'argent.

La chose faite, le régent installa la *chambre de justice* dans une salle du couvent des Augustins et y transporta le mobilier de la torture : crocs, poulies, réchauds et tenailles. La chambre de justice, une fois en fonctions, commença par sommer les banquiers, ainsi tenus en charte privée, de déclarer le chiffre exact de leur fortune, sous peine de confiscation.

Mais comme malgré cette menace, elle craignait que ses justiciables n'eussent encore le talent de dissimuler une partie de leur actif, elle autorisa les domestiques à dénoncer leurs maîtres; les commis, leurs patrons; les parents, leurs parents; les fils, leurs pères; et, pour faciliter ce crime sans nom, ce crime contre nature, elle permit les dénonciations sous un nom supposé. Elle fit plus encore, elle encouragea les dénonciateurs par tous les moyens, elle les affranchit de leurs dettes, elle les releva de la poursuite de leurs créanciers, leur réserva une forte prime sur les biens confisqués, leur accorda les droits de majesté divine,

et leur mit sur la tête une couronne d'inviolabilité Peine de mort pour avoir simplement médit d'un espion :

« Il sera loisible à toutes personnes qui voudraient » faire des dénonciations, même aux laquais et autres » domestiques de ceux qui sont justiciables de notre » dite chambre, de faire les dénonciations sous leurs » noms, si bon leur semble, ou sous des noms em- » pruntés, en donnant des indices clairs et certains » des faits qu'ils dénonceront, leur allouant pour cela » le cinquième des amendes et confiscations adjugées » à l'État et le dixième des effets latités, recélés ou » transportés frauduleusement. Défendons à tous nos » sujets, sous peine de la vie, de méfaire ou *médire* » aux dénonciateurs. »

Les dénonciations foisonnèrent d'autant plus facilement qu'un domestique pouvait dénoncer son maître sous un nom d'emprunt et rester encore au service de sa victime. La trahison flottait partout, mystérieuse et terrible comme une épidémie. Un fils dénonça sa mère et un prêtre son ami.

« Un prêtre de Saint-Sulpice nommé Rey, dit un » contemporain, auquel Bourvalais avait confié quel- » ques affaires importantes, alla le dénoncer et décla- » rer qu'il avait 500,000 livres de contrats sur la ville » de Paris sous son nom. La somme fut confisquée au » profit du roi, à l'exception de 100,000 livres qu'on » accorda à cet ecclésiastique pour son droit d'avis. »

Lorsque par hazard les délations venaient à man-

quer, la chambre de justice mettait les banquiers à la torture pour les forcer, les pieds sur le gril, de confesser à un denier près l'état de leur fortune. Au premier bruit des opérations de la *chambre de justice*, la terreur gagna de proche en proche tous les traitants de France, coupables de posséder en portefeuille quelque richesse. Les uns réformèrent leur maison et prirent en quelque sorte la besace pour faire acte de pauvreté et attendrir l'inquisition du régent. Un d'eux se coupa la gorge de désespoir. Un autre, le receveur des francs-fiefs d'Orléans, se précipita au fond d'un puits. La justice fit le procès au cadavre, le condamna à être pendu la tête en bas, traîné sur la claie et jeté à la voirie.

La *chambre de justice* débuta, comme toujours, par une grande sévérité. Du premier coup, elle condamna Paparel, trésorier du roi, à la potence, et deux collecteurs, Gruel et Lenormand, à la chiourme perpétuelle, avec addition du pilori. On traîna ces malheureux, pieds nus et en chemise, par une journée d'hiver, à travers les rues de Paris. Le bourreau les attacha ensuite au carcan et leur placarda dans le dos cet écriteau : *Voleurs du peuple ;* et le peuple, pour prendre sa part de la vindicte publique, leur envoya une pluie de projectiles. Comme les pauvres patients grelottaient de froid, une main charitable leur jeta sur l'épaule un manteau. La foule protesta contre cet acte d'humanité.

Mais lorsque la cour de justice eut décrété de prise de corps ou interrogé six mille personnes, la France

crut que toutes les fortunes, grandes ou petites, allaient successivement passer par l'inquisition de la salle des Augustins. Quiconque avait pignon sur rue enfouit jusqu'au dernier écu. Le commerce tomba en paralysie. La vie sociale cessa partout, comme si une maladie inconnue avait suspendu le battement du sang dans ses artères.

Le gouvernement prit alors, en désespoir de cause, le parti de congédier la *chambre de justice* et de mettre sous la remise les instruments de torture.

« Le peuple, disait le chancelier, est tombé dans » une espèce de consternation qui fait languir le corps » politique, et telle est son inconstance, qu'il passe » tout d'un coup de la haine qu'il avait contre les » prévenus à la compassion des misères où ils se trou- » vent réduits. Il s'accoutume à les croire innocents » lorsqu'il les voit trop longtemps souffrir. »

Mais comme le régent n'avait convoqué la chambre de justice que pour avoir une occasion honnête de rançonner les banquiers, il relâcha les hommes, mais il les taxa d'office. Il dressa une liste de quatre mille personnes et les imposa à la somme de quatre cents millions. Quatre cents millions ! c'est-à-dire à peu près un milliard de notre monnaie. Voilà le milliard sur les riches dans toute sa splendeur. Et ici ce ne fut pas un mot en l'air, mais bien un impôt réel, un impôt établi, un impôt demandé l'épée sur la gorge, perçu, touché, encaissé et aussi vite dépensé.

Cependant, avec les gros financiers qui avaient ma-

rié leurs filles aux ducs et aux marquis ruinés de Versailles, le régent voulut bien y mettre quelques égards; il les autorisa galamment à tarifer eux-mêmes le taux de leur contribution. Samuel Bernard fixa le premier sa part à neuf millions, et il força la dose par esprit de vengeance contre son rival Crozat.

— Crozat, disait-il, a la vanité de passer pour aussi riche que Samuel Bernard. Eh bien! Crozat payera pour sa prétention autant que Samuel.

Crozat détourna le coup et paya seulement sept millions; mais il trouva scandaleux que Prondre en fût quitte pour deux millions, quand Prondre allait déclarant à qui voulait l'entendre qu'il avait la bourse aussi opulemment garnie que Crozat. Enfin, Samuel Bernard, Crozat et Prondre réunis exigèrent d'un commun accord que Menou, qui avait joué la modestie et offert seulement une somme de trois millions, en payât six pour être traité selon ses mérites.

Le plus éprouvé de tous les banquiers mis ainsi à la ration, fut à coup sûr l'infortuné Bourvalais. Ce Bourvalais, fils de paysan, et d'abord laquais, comme le commun des financiers de son époque, était devenu, avec l'âge et la chance, un millionnaire à outrance qui faisait bonne chère et grande figure. Le roi lui laissa un pauvre petit morceau de pain de quatre cents mille livres pour lui, sa femme et ses enfants. On lui prit ses meubles, ses bijoux et quatre charretées d'argenterie, et, par-dessus le marché, son magnifique hôtel de la place Vendôme. On y installa la

chancellerie, et le ministère de la justice trône encore à l'heure qu'il est dans la demeure de Bourvalais.

Mais en ce temps-là, grâce à Dieu, il était avec le pouvoir des accommodements. Les financiers taxés gagnèrent les hautes oreilles de la cour et achetèrent des dispenses. De nobles seigneurs et de plus nobles dames trafiquèrent effrontément de leur crédit auprès du régent. A ce sujet, on raconte qu'un traitant, taxé à 1,200,000 livres, reçut la visite d'un seigneur qui promettait de le faire rayer moyennant un pot-de-vin de 300,000 livres.

— Ma foi, monsieur le comte, répondit le traitant, vous venez trop tard : j'ai fait marché avec madame la comtesse pour 150,000 livres.

Le régent fit frapper une médaille en l'honneur de la chambre de justice; le graveur la représenta sous la figure d'Hercule qui terrasse Caïn avec cette légende : *Victor avaræ fraudis.*

XX

LE MISSISSIPI.

Il y avait alors à Paris le fils d'un orfévre d'Édimbourg, nommé John Law, bel homme, bel esprit et bon joueur. John Law avait appris en Angleterre, à l'école de Locke, que la circulation du numéraire répand la vie dans le commerce, comme la circulation du sang dans le corps humain. Sur la foi de ce principe, il crut que le problème de la richesse consistait uniquement à mobiliser ce numéraire, et pour le rendre plus mobile, à transformer l'or en papier. Il offrit son secret au régent; le régent l'accepta sur parole.

Law fonda la première banque qui eût encore fonctionné en France, car le clergé avait toujours tenu l'escompte pour un péché et l'avait menacé d'anathème. La banque réussit, elle devait réussir; mais

c'était tout au plus la première assise de ce que Law appelait son système. Il acheta la Louisiane à la compagnie d'Occident, et résolut de battre monnaie sur cette colonie fictive, reléguée dans le mirage du lointain.

C'était la terre de l'abondance. On avait trouvé un rocher d'émeraudes dans la rivière des Arkansas; dix mille femmes Natchez allaient tisser la soie gratis, et approvisionner au rabais le marché de l'Europe. On arracha quatre-vingts faux sauniers des galères, pour les envoyer fonder la Nouvelle-Orléans, dans les vases du Mississipi. Ils élevèrent une centaine de cahuttes de bois de cyprès, que la *Gazette de France* changea immédiatement en une ville de huit cents maisons, décorée de quatre paroisses.

Enfin, pour donner à la France un échantillon poétique de la population autocthone, on promena dans Paris une douzaine de sauvages et une reine de la nation des Missouris. Ces ingénus de l'âge d'or dansèrent une danse primitive, au théâtre Italien, et prirent un cerf, à la course, dans le bois de Boulogne. A la suite de cette chasse, la reine Missourienne, touchée d'un rayon de la grâce, abjura solennellement l'idolâtrie à l'église de Notre-Dame; et immédiatement après le baptême épousait un sergent enflammé de l'ambition de porter une couronne. Malheureusement elle appartenait à la tribu du Soleil, où la femme a le droit de tuer son mari, et à peine avait-elle regagné son royaume, qu'elle faisait griller le sergent. Il y avait

alors à Paris un vieux militaire, Lamothe-Cadillac, qui avait commandé à la Louisiane et qui pouvait dire la vérité : on le jeta par mesure de prudence dans une oubliette de la Bastille.

Law mit donc le Mississipi en actions, et en même temps et pour discréditer l'or et pour rehausser le papier, il fatigua sans cesse la monnaie, il en modifia la valeur ; de sorte qu'à côté de cet or capricieux jamais sûr de lui-même, le papier montait aussi sans cesse ; la prime amenait la hausse, la hausse amenait une nouvelle prime ; on ne voulait, on ne recherchait que le papier, car il suffisait de le tenir, de le garder un instant, pour qu'il prît et laissât dans la main une nouvelle valeur. Lorsqu'on passait un traité, si c'est de l'or, disait-on, rien de fait. Law semblait avoir trouvé la pierre philosophale, puisque avec une planche gravée, il créait à volonté la richesse. Chaque fois qu'il faisait une nouvelle émission de papier, la France accourait à la curée.

Une rue étroite, au milieu du quartier marchand de Paris, servait de rendez-vous à cette race juive marquée de la rouelle, qui vengeait son humiliation en dévalisant la race baptisée. C'était la rue Quincampoix, sorte de bourse en plein vent ou plutôt de galerie étranglée entre deux rangs de pignons, sans air et sans lumière. Law y établit son tripot dans la boue du ruisseau.

La France, que dis-je, l'Europe entière, afflua dans ce coupe-gorge de la fortune. On y louait une boutique

au prix d'un hôtel. Un bossu amassa une respectable opulence en prêtant son dos pour pupitre. La population de Paris augmenta de trois cents mille agioteurs qui vinrent, de toute la circonférence de l'horizon, prendre part au festin et logeaient où ils pouvaient, à la cave et au grenier. La recette de l'Opéra monta de soixante à sept cent mille livres dans une année; on entrait laquais dans la rue Quincampoix, on en sortait millionnaire.

La noblesse de cour surtout se ruait, se vautrait dans cette débauche d'agiotage. Le papier avait naturellement plus de valeur au moment de l'émission; aussi, pour l'arracher de la main de Law, la première aristocratie du royaume encombrait l'antichambre de l'aventurier Écossais. Prince du sang, duc et pair, comte, marquis, de première venue, c'était à qui pourrait forcer la porte de Law et qui pourrait remplir le premier son portefeuille. Et lui, pendant ce temps-là, déjeunait paisiblement et faisait ensuite sa partie d'échecs. Une duchesse lui baisa la main en public, dit la princesse palatine. Une autre femme titrée le poursuivit jusque dans sa garde-robe; une autre, passait en carrosse devant son hôtel pour verser sous sa fenêtre, et devant la porte elle criait à son cocher : Verse donc, coquin.

La rue Quincampoix acheva de démoraliser le peuple français ; d'une frontière à l'autre du royaume l'agiotage arracha l'homme à la destinée providentielle du travail, qui seule enseigne la vertu, la patience, la

valeur de chaque minute et de chaque goutte de sueur. Il alluma dans le cœur de la nation un délire de richesse, non de richesse lentement, honorablement acquise, mais de richesse improvisée à la seconde par un coup d'état de la fortune. Pour apaiser cette passion de l'or à tout prix, le joueur bravait hautement toute considération, toute prudence. Il mettait en gage la dot de sa femme, l'existence de sa famille. Quand il venait à gagner, il dépensait vite ce qu'il avait gagné vite, et le semait et le prodiguait en vanité ou en débauche. Il ignorait le prix de l'argent, parce que cet argent ne lui avait rien coûté; que lui importait le tarif d'une folie? le jeu n'était-il pas, dans sa pensée, un caissier complaisant, chargé de payer indéfiniment sa dépense. Pendant toute la durée de ce rêve de fortune qu'on appelait le système de Law, la France accapara le luxe de l'Europe. On ne put trouver à Gênes, pour l'ameublement de Dubois, ni damas, ni velours. La France avait tout acheté, dit la correspondance de Chavigny.

Aussi longtemps que la période de hausse avait duré dans la rue Quincampoix tout marchait à merveille pour tout le monde, tour à tour acheteur et vendeur. Qui avait acheté mille francs un morceau de papier, le revendait deux mille à un second acquéreur, celui-ci le revendait trois mille à un troisième. Et ainsi de suite, et de main en main, à l'infini, chacun réalisait un bénéfice. Mais il arriva un instant où cette fureur d'enchère toujours ascendante montait

à une telle hauteur de folie que personne ne pouvait désormais espérer de surenchère ; or, comme le dernier détenteur pouvait payer toute la série de primes gagnées avant lui par toute la série de joueurs, il cherchait à repasser à une autre main ce titre dangereux, grevé d'une si lourde hypothèque.

La chute fut terrible ; Law avait cru faire de l'or avec du papier. Le miracle de la transmutation cessa ; le papier resta ce qu'il était, du papier. On laissa au rebut les chiffons du Mississipi pour retourner aux vieilles monnaies. Le régent voulut rendre d'autorité une valeur quelconque aux billets de Law, et, dans cette intention, il prohiba en France l'usage de l'or et de l'argent. Voici son arrêt :

« Défense du roi qu'aucune personne, de quelque » état et condition qu'elle soit, même aucune com- » munauté ecclésiastique ou religieuse, puisse gar- » der plus de 500 livres en espèces monnayées ou » en lingots, à peine de confiscation de ce qui serait » trouvé d'excédant et de 10,000 livres d'amende. »

L'arrêt disait qu'aucune personne, de quelque état et de quelle condition que ce soit ; mais il parlait évidemment pour la forme, car, à la face de l'édit et à la lumière du soleil, le prince de Conti et le duc de Bourbon envoyèrent chercher à la Banque plusieurs fourgons d'écus. Lorsque le régent leur en fit un reproche et les menaça de confiscation, ils répondirent avec hauteur :

Nous attendons les huissiers.

Quoi qu'il en soit, les délations, les visites domiciliaires et les saisies recommencèrent comme aux beaux jours de la chambre de justice. La terreur rentra dans les esprits ; le commerce éprouva une nouvelle syncope. Un cri de malédiction partit de toutes parts contre les dénonciateurs, le régent lui-même jeta un fils en prison pour avoir dénoncé son père, le punissant ainsi d'avoir obéi à son propre édit.

Le président Hambert de Vermond demanda un jour une audience au chef de l'État, l'aborda d'une façon mystérieuse en lui disant :

— Monseigneur, je viens vous signaler un homme qui a chez lui 50,000 livres en or.

A ces mots, le prince recule de surprise et de dégoût.

— Ah ! monsieur le président ! s'écrie-t-il, quel métier vous faites là !

— Prince, répondit le vieux magistrat, l'énergie de votre indignation me prouve que vous partagez les sentiments de la nation sur la loi que vous avez faite. Au surplus, c'est moi-même que je dénonce, et j'espère que vous ne me refuserez pas la récompense promise aux dénonciateurs.

Le président conserva ainsi la moitié de sa fortune.

Sitôt que le régent vit le discrédit irrémédiable du papier-monnaie, il inventa, pour liquider la situation et libérer le trésor, un nouvel expédient appelé le visa.

Qu'était-ce que le visa? Un système particulier de banqueroute. Le pouvoir disait à ses créanciers porteurs de bons sur l'État : par les papiers que vous avez là dans les mains, je vous dois tant; mais, vu l'état de ma caisse, je prends la liberté de vous payer seulement le quart de votre créance. Veuillez me rendre vos titres séance tenante ; et je vais vous en remettre de nouveaux, décorés de mon paraphe. Je tiens à plumer la poule sans la faire crier, je vous prie d'accepter cet échange de bonne amitié, sans souffler une parole. Sinon, j'ai là, en bas, dans la cour, pour vous donner au besoin la recette du silence, des gaillards de bonne mine, qui ont la main sûre et la lame affilée.

Voilà l'opération du visa; et, en effet, l'État tenait dans la cour une compagnie de bretteurs pour forcer ses créanciers, l'épée sur la gorge, a donner quittance.

Le régent avait cru pouvoir rétablir l'équilibre toujours rompu entre le papier et le numéraire; or, dans cette intention, il avait continuellement abaissé la valeur de la monnaie.

La variation perpétuelle du cours de la monnaie combinée avec la perpétuelle émission de papier avait profondément altéré le rapport naturel de la valeur de chaque objet avec le signe de la valeur, et du travail avec le salaire du travailleur. Le prix de la main-d'œuvre, comme le prix de la denrée avait monté, cela va sans dire, de toute la dépréciation du numéraire. Paris-Duverney, en prenant la place de Law, voulut arrêter

ce double surenchérissement de la marchandise et de la journée. Voici son procédé :

« Paris-Duverney, dit l'historien de la régence, di-
» minue successivement de plus de moitié la valeur
» légale des monnaies et réduit l'intérêt au denier
» trente. Cette incroyable audace étonne les esprits
» les plus familiarisés avec les secousses de la régence
» et suspend toutes les transactions commerciales.
» Duverney ordonne aux habitudes de changer aussi
» vite que ses arrêts. La Bastille se remplit de ceux qui
» osent discuter ses principes. Les troupes du roi font
» main basse dans la capitale sur les ouvriers qui dé-
» fendent leurs salaires. Une lettre du ministre donne
» pour exemple aux intendants des provinces ces em-
» prisonnements et ces meurtres. La France se couvre
» de confusion. Dans quelques lieux, la puissance
» publique soumet à un tarif l'universalité des objets
» de commerce. Voyez par vous-même, disait le mi-
» nistre à l'intendant, les prix auxquels on peut con-
» traindre les marchands à baisser leurs marchan-
» dises et punir ceux qui n'y auraient pas obéi. »

La terreur devait reprendre, à la fin du siècle, cette mesure de la régence, et la rééditer sous le nom de loi du maximum ; car nous devons le dire et le redire sans cesse pour la moralité de l'histoire, la révolution suivit toujours à ses heures de mauvaise inspiration, tantôt une tradition, tantôt une autre de la monarchie.

Seulement la monarchie avait une façon plus origi-

nale de contraindre la population à observer la loi du maximum. Lorsqu'un marchand avait violé le tarif, elle murait la boutique, et dans la boutique elle murait le marchand. L'infortuné vivait là, comme dans un tombeau, jusqu'à ce qu'il eût purgé son arrêt.

« Il y eut un boulanger du faubourg Saint-Antoine, » dit le journal de Buvat, qui fut muré avec sa femme » dans sa boutique, et on leur donnait du pain et de » l'eau pour leur subsistance, par un trou qu'on avait » fait entre les soliveaux du plancher de la chambre » qui était au premier étage. »

Enfin, à force de violenter la fortune publique, de faire qu'un jour l'écu valût tant et le lendemain ne valût plus que tant, que le papier valût tant et ne valût plus rien du tout, le gouvernement de la régence organisa méthodiquement et savamment une telle misère, que dans toute la France on mourait de faim, non pas sur des tas de blé, comme du temps de madame de Sévigné, mais sur des tas de billets : billets de banque, billets du Mississipi, billets de toute espèce.

« Le 16 décembre, dit le journal de Buvat, le curé » de Saint-Eustache, présidant une assemblée de cha- » rité, envoya un secours à une famille qui venait de » lui être recommandée. La personne chargée de cette » pieuse mission ne recevant pas de réponse, fit en- » foncer la porte. En entrant dans la chambre, on fut » bien étonné de voir le mari pendu, sa femme et » trois enfants égorgés. On trouva dans cette chambre » seulement six sous de monnaie et pour deux cent

mille livres de billets de banque que l'on disait provenir du remboursement des rentes sur l'hôtel de ville. On enterra cette malheureuse famille, la nuit suivante, au cimetière des Innocents, sans autre recherche. »

La police avait renoncé à traîner le cadavre du suicidé sur la claie : Ce spectacle, disait le régent, faisait mauvais effet.

Jacques accepta la proposition.

Lafiteau manda immédiatement à Paris le succès de la négociation. Dubois lut avec une secrète volupté la dépêche de son agent. Il tenait déjà le premier cordon de son chapeau.

Le roi Jacques avait donné sa parole ; le saint-père y avait ajouté son apostille. Dubois compta sans marchander les quarante mille écus, et comme il suspectait la probité du négociateur, il les envoya directement au destinataire.

Il attendit ensuite sa nomination par le prochain courrier, et en attendant, il trouvait une saveur particulière à être dans le même temps, presque dans le même mois, archevêque par la grâce du roi George et cardinal par la protection de son concurrent à la royauté.

Mais Dubois avait voulu brusquer la fortune. Il oubliait de ménager les transitions. Il reconnut bientôt son erreur. A peine les quarante mille écus étaient-ils arrivés à destination, que Lafiteau lui écrivait.

« J'avais promis au pape qu'au moment où il aurait » fait ce que Son Altesse Royale attendait de lui, *je lui* » *ferais toucher une somme d'argent* dont je lui spéci- » fiais toute la valeur. Cette ouverture fut écoutée » avec plaisir, et j'entrevis parfaitement que si elle » était bien ménagée, elle allait infailliblement pro- » duire son effet.

» J'écrivis, le 4 avril, qu'on fît venir cet argent, » afin que je pusse le montrer au pape, bien assuré

soir, à la brune, dans la banlieue, Lafiteau avait une incurable distraction de main sur l'article du bijou. Lorsque Dubois lui envoyait quelque cadeau à distribuer de porte en porte, le jeune prélat en égarait toujours une partie dans sa soutane.

« En suivant, disait Dubois, le chemin que l'évê-
» que de Sisteron m'a marqué avoir fait faire à des
» montres et à des diamants, j'ai trouvé des détours
» bien obscurs et d'autres trop clairs. »

A cela près, Lafiteau était un entremetteur de ressource, à l'épreuve de tout scrupule. Il disposa adroitement son plan d'opération dès son arrivée.

Clément XI régnait alors sur la chrétienté. Il entretenait à Rome, sous le titre de Jacques II, un semblant de roi d'Angleterre. Pour aider un peu plus à l'illusion de cette fiction, il avait accordé à Jacques, ainsi qu'à tout autre roi catholique, le droit de nommer un cardinal.

Jacques était pauvre comme un souverain en retraite à la solde de la papauté. Il touchait à peine, sur la cassette de l'Église, une maigre pension qui, partout ailleurs, pouvait passer pour une aumône. Il tenait par obligation de métier une apparence de cour, dans un entresol de palais. Naturellement, il avait mangé, en un mois, le traitement de l'année.

Lafiteau avisa du premier coup d'œil ce roi besogneux, loué à la journée. Il songea à lui acheter au comptant son droit de nomination, et il lui offrit quarante mille écus.

» quelque amusement qui lui fera attendre chaque
» courrier avec impatience. Ses désirs n'iront pas si
» loin que mon industrie. »

La cour de Rome recevait volontiers soins, bijoux, estampes et toutes sortes de galanteries, mais elle n'envoyait en échange ni le chapeau ni même une prophétie quelconque de chapeau. Chaque jour, à son lever, Dubois jetait un regard du côté de l'Italie, et chaque jour il retournait mélancoliquement au conseil, sans avoir vu flotter le plus léger rayon de pourpre à l'horizon. Il avait encore sans doute oublié quelqu'un.

En effet, le pape avait un neveu, Annibal Albane, qui menait sans réplique les affaires de l'Église. Le cardinal Albane voulut avoir aussi sa part de conviction sur l'aptitude du récipiendaire. A défaut de propine, il demanda une somme de trois cent mille francs pour éclairer sa conscience. Dubois promit la somme et une autre somme à l'avenant le jour de sa nomination.

« Dubois, dit Lemontey, continuait à assurer au
» cardinal Albane ses trois cent mille livres, sous la
» seule condition que Rome ne contrarierait pas le
» tempérament de la paix janséniste, et il lui promet-
» tait un riche présent au moment de la promotion.
» Le pape, à qui l'évêque de Sisteron fit lire cet enga-
» gement, en parut satisfait. »

Tout semblait fini. La conviction du roi Jacques était faite depuis longtemps; celle du cardinal Albane

était acquise, celle du pape complète : Dubois avait déjà au bout du doigt son chapeau ; il le touchait, il le portait en espérance ; il comptait avec impatience chaque journée de retard.

Le malheureux avait oublié, dans le premier accès de bonheur, un quatrième intéressé.

Le pape avait un second neveu, Alexandre Albane, qu'il avait fait, faute de mieux, colonel de dragons. Ce neveu avait eu dans le temps quelque intimité avec la princesse Colonna ; il y avait dérangé sa fortune. Son oncle lui avait donné, pour la refaire, la nonciature de l'Autriche.

Le colonel quitta volontiers l'uniforme pour la soutane, vécut joyeusement à Vienne, et reconstitua la princesse Colonna en monnaie.

Bientôt le bruit courut que le nonce avait dépensé d'avance jusqu'au dernier écu de sa nonciature, et que, faute de pouvoir payer convenablement sa dépense, il allait demander le chapeau.

Ce bruit arriva, il devait naturellement arriver à l'oreille de Dubois. A cette nouvelle, le malheureux pressentit tout le danger d'un pareil concurrent. Il envoya aussitôt chercher un banquier à sa dévotion. Il lui ouvrit un crédit illimité, et il l'expédia en poste au secours d'Alexandre.

Ce banquier, quelque peu orfévre de son état, avait fait plus d'une fois la commission du bijou. Il connaissait parfaitement toute espèce de négociations. Il suivit pas à pas, la bourse à la main, Alexandre Albane dans

toutes ses expéditions. Il payait toujours au comptant, à la première réquisition, toutes les joies grandes ou petites du jeune prélat. Dubois applaudissait du fond de son fauteuil cette manière ingénieuse de gagner la première dignité de l'Église.

« Quand je ne regarderais, écrivait-il à cette épo-
» que, l'acquisition que vous avez faite de la famille
» Albane que comme une emplette de précieuses por-
» celaines, il faut considérer don Alexandre comme
» un vase un peu fêlé. »

Cette fois-ci, toute négligence était largement réparée; le roi d'Angleterre était gagné; le pape était satisfait; le cardinal Albane était désintéressé; le nonce Alexandre était apaisé; le chapeau était sûrement parti par le courrier. Dubois avait seulement l'embarras de savoir à quelle maîtresse il le donnerait à broder.

La banqueroute de Law éclata sur cette espérance. Lafiteau écrivit :

« L'édit du 21 mai a été le coup de massue porté à
» l'affaire du chapeau. Le pape, entendant dire qu'il
» n'y avait plus d'argent en France, désespéra d'en
» recevoir aucun secours. Notre disette est cause d'un
» mépris, d'une défection générale. Toutes les vic-
» toires de Louis XIV ne l'ont jamais rendu si res-
» pectable à Rome que ses largesses, et s'il eût été
» pauvre, la disette aurait flétri tous ses lauriers. »

A la lecture de cette dépêche, Dubois douta pour la première fois de la fortune. Il éprouva au fond de son

cœur un mouvement de mélancolie. Il déplora son ambition. Il répondit à Lafiteau :

« Il est indécent à un certain âge de voler le papil-
» lon, et je renoncerai plutôt à une grâce qu'il faudrait
» attendre longtemps. Les courriers qui vont de Paris
» à Rome ne s'en vont pas les mains vides comme
» ceux qui viennent de Rome à Paris. Je compte que
» j'ai planté la foi et fait preuve de mes sentiments
» pour le saint-siége. Son Altesse Royale demande
» cette grâce comme la seule dont elle veut que la ré-
» gence soit illustrée à perpétuité. La cour de Rome
» est un labyrinthe dont nous ne sortirons peut-être
» jamais. On compte pour rien les services reçus, et
» on ne promet que pour en obtenir de nouveaux.
» On consume la vie des aspirants. Il n'est ni d'un
» homme d'honneur ni d'un homme de sens de passer
» sa vie dans ce purgatoire. »

Dubois avait beau frapper sa poitrine et renoncer par correspondance à l'ambition, il aspirait toujours au chapeau, et il devait encore longtemps courir le papillon.

Mais, pendant qu'il gémissait comme Job sur son fumier, la reine *in partibus* d'Angleterre accouchait, à point nommé, pour le relever de son affliction.

Lafiteau comprit du premier coup d'œil toute la portée de cet événement sur la question du chapeau.

A chaque éclosion dans le monde d'un nouveau Stuart, le pape devait un cadeau à l'accouchée pour le maillot. Or, ce maillot, si mince qu'il fût, épuisait en

un jour la bourse de Sa Sainteté. L'Église redoutait autant une grossesse de la reine qu'une disette.

Lafiteau saisit habilement la circonstance. Il renoua la négociation. Il offrait au pape de payer la layette, en échange du chapeau:

« Un des plus grands déterminatifs du pape, écrit » Lafiteau en français de sacristie, c'est la proposition » que je lui ai faite, qui a consisté à lui dire que je le » voyais dans l'embarras au sujet du présent qu'il » doit faire à la reine d'Angleterre à l'occasion de ses » couches, et que je m'offrais d'envoyer au prince son » époux, de la part de Sa Sainteté, et sans que j'y » parusse le moins du monde, vingt mille écus au » moment même que Sa Sainteté délivrerait le billet » en question, et que je m'engageais à lui en faire » toucher de sa part trente mille autres le jour de la » promotion. Le pape m'en a témoigné une satis- » faction infinie. »

— Mettez vingt mille écus de plus pour le cardinal Albane, répond immédiatement Dubois.

Après cette recrudescence de générosité, Dubois pouvait croire enfin à la venue du chapeau ; et, en effet, le pape montrait sincèrement l'intention de tenir sa promesse. Seulement, il éprouvait un dernier scrupule. Sans doute le roi Jacques avait un cardinal au choix dans sa part de royauté ; l'empereur d'Autriche avait aussi un chapeau à sa discrétion ; mais le roi d'Espagne exerçait la même prérogative. Chaque cour avait présenté son candidat et attendait une nomination

Le pape ne pouvait accorder à Dubois la préférence sans éveiller aussitôt la colère à Vienne, et tout au moins la jalousie à Madrid. Il conseilla donc au malheureux patient d'attendre encore, pour la paix de l'Église, le moment de trois vacances.

Ce moment était à peu près le jugement dernier pour un candidat déjà usé jusqu'à la moelle des os par une vie de plaisir. Dubois le comprit ainsi, et, avec sa promptitude de jugement, il prit hardiment son parti. Il résolut d'arracher de haute volée le désistement du roi d'Espagne et de l'empereur d'Autriche. Il commença par l'empereur. Voici comment il procéda :

« Stanhope, dit Lemontey, et le roi George lui-
» même se chargèrent de négocier avec l'empereur,
» et la France paya leur complaisance par le hon-
» teux traité de Madrid. Dubois les seconda en ré-
» duisant nôtre cabinet à un rôle mécanique dont
» tous les fils furent tenus à Vienne. Cette servitude
» explique pourquoi on nous vit, contre tout bon
» sens, échapper aux empressements réitérés du czar
» et rompre tous les liens avec l'État naissant de Fré-
» déric-Guillaume. Le fruit de tant de bassesses fut
» enfin une déclaration publique où l'empereur con-
» sentit sans condition au cardinalat de Dubois, et le
» qualifia, aux yeux de toute l'Europe, de digne
» prélat et de ministre zélé pour le bien public. »

Restait le roi d'Espagne. Mais Philippe V était dévot. Il fallait au moins un évêque en état de sainteté pour

lui arracher son désistement. Dubois repassa sur ses doigts tout l'épiscopat du royaume, et, après avoir longuement cherché de tous les côtés, il trouva enfin un saint à envoyer à Philippe.

Il y avait dans le Jura un évêque retraité du nom de Montchevreuil. C'était un pauvre vieillard, malade et perclus, qui agonisait à ce moment-là, sur la cendre d'un grabat. N'importe. Il avait autrefois connu Philippe et gagné sa confiance. Dubois l'envoie impitoyablement par ordre du roi à Madrid. En vain le malheureux proteste, en vain il pleure, en vain il prie, en vain il supplie qu'on le laisse mourir et songer à son salut. Le vent emporte protestations, prières, suppliques et gémissements. L'ordre est précis : le service du roi est pressé. Le moribond est pris d'autorité, enlevé dans son linceul et lancé à toute bride, sur le pavé. S'il ne peut aller jusqu'au bout en voiture, il ira en litière.

Il marche, il court sans avoir le temps de poser le pied et de prendre haleine. Il passe, il glisse entre ciel et terre, comme un spectre emporté par un tourbillon. Il arrive ainsi à Madrid, pâle et défaillant, sans avoir la force de se tenir debout; il tombe aux pieds du roi; il plaide, la mort sur le front, la cause du chapeau ; il dépense son dernier souffle de vie à cette négociation; il touche le roi par son dévouement ; il obtient la renonciation de l'Espagne, et après cet effort surhumain, il repart.

Il veut du moins revoir la France une dernière fois,

y rendre son âme à Dieu et reposer du sommeil du juste dans sa cathédrale ; il aperçoit d'un œil éteint la neigedes Pyrénées. Il remercie la Providence. Il espère arriver à temps pour mourir dans sa patrie, et à peine a-t-il touché le seuil de la montagne qu'il meurt en chemin, martyr d'un chapeau.

Le moment fatal était donc venu. L'Autriche avait cédé son tour de chapeau à Dubois ; l'Espagne avait retiré de son côté toute prétention de candidature. Maintenant le pape devait tenir sa promesse ; mais il sentait sa vie décliner, et il comptait sur la mort pour le dégager de sa parole.

Un jour, il était assis, triste et souffrant, dans son fauteuil ; il avait à sa droite le roi Jacques et à sa gauche le cardinal Albane.

En face de lui, Lafiteau, debout et les yeux baissés, attendait l'exécution du traité. Le pape gardait le silence. Le moment était décisif pour la barrette. Tout à coup Lafiteau se précipite aux genoux du saint-père comme emporté par l'inspiration :

— Saint-père ! s'écria-t-il en sanglotant, la parole de vie ! la parole de vie ! *Verbum vitæ ! verbum vitæ !*

Le pape réfléchit un instant. Lorsqu'il eut achevé sa méditation, il leva le doigt et demanda une feuille de papier, et ensuite lentement, méthodiquement, et en traînant sur chaque ligne, et en pesant chaque expression, il écrivit ce billet au roi Jacques, là présent :

« Clément, pape, à notre très-cher fils en Jésus-
» Christ, salut et bénédiction apostolique.

» Nous avons un vif désir de donner à Votre Majesté
» des preuves éclatantes de notre affection paternelle
» et distinguée, et nous voudrions bien la satisfaire
» en créant sans délai M. l'archevêque de Cambrai,
» qu'elle nous a si souvent et si efficacement recom-
» mandé.

« Nous prétendons lui déclarer préalablement et
» confidentiellement, par cette lettre écrite de notre
» main, quelles sont nos intentions pour le moment
» favorable, pourvu que Votre Majesté nous ait d'a-
» vance procuré par écrit les sûretés que nous avons
» constamment regardées comme des préliminaires
» indispensables à chaque pas que nous ferions dans
» cette affaire, et pourvu que ces sûretés soient
» données sans équivoque et sans condition par des
» personnes ayant un pouvoir légitime de le faire.
» Nous promettons de comprendre sans difficultés
» M. l'archevêque de Cambrai dans la première pro-
» motion que nous ferons de prélats et autres sujets à
» notre choix, dans le cas où il plairait à Dieu, par les
» vues secrètes de sa Providence, de prolonger notre
» vie pour un tel événement, que nous n'espérons, ni
» ne méritons, ni ne désirons.

» Sur ce, nous donnons à Votre Majesté et à la reine
» son épouse, avec une affection toute paternelle,
» notre bénédiction apostolique. »

Lafiteau emporta le billet et sourit de bonheur. Il

le lisait, il le relisait avec une infatigable curiosité. Il avait réussi, et cette pensée le remplissait d'orgueil. Son éloquence, sa pantomime avaient emporté la dernière résistance. Car enfin, le billet qu'il tenait là c'était bien le chapeau, l'insaisissable chapeau de Dubois. Il expédia aussitôt un courrier à Paris pour porter la minute du traité.

Dubois lut le billet et jeta un cri de malédiction. Il répondit à Lafiteau :

« En vérité, c'est un chef-d'œuvre de dextérité que » l'engagement que vous avez tiré du pape le 14 jan- » vier. La discorde l'aurait imaginé elle-même, qu'elle » n'aurait pu rien imaginer de pire. M. le régent est » outragé, le prétendant compromis, et je suis couvert » aux yeux de l'Europe de ridicule et de preuves de » trahison. Je n'ai plus qu'à souhaiter que cet écrit ne » soit vu de personne et qu'il tombe éternellement » dans l'oubli. »

Dubois avait raison. La postérité doit compatir à sa douleur. D'abord, la lettre du pape au roi Jacques taisait la recommandation du régent comme indifférente apparemment, comme non avenue, comme nulle et de nulle valeur. Cette omission était une insulte au régent. Ensuite la lettre relatait uniquement l'intervention du roi Jacques en faveur de Dubois, pour service sans doute rendu par Dubois à la cause du prétendant. Or, Dubois était en ce moment l'ami, le protégé, l'obligé, le pensionnaire du roi George, et, par acte authentique du pape, il paraissait avoir

acheté la pourpre par sa dévotion à l'ennemi même du roi George, à son antagoniste de couronne.

Le pape mourut sur son billet et emporta dans sa tombe le chapeau de Dubois.

« Clément XI, dit Saint-Simon, qui avait plusieurs » descentes, menaçait d'une fin prochaine. Il était » fort gros, rompu au nombril, relié de partout et » soutenu par une espèce de ventre d'argent, en sorte » que l'accident le plus léger et le plus imprévu suffi- » sait pour l'emporter brusquement, comme il arriva » en effet. »

XXII

LE PRIX D'UN CHAPEAU.

Dubois, après cette mystification de la destinée, devait renoncer à la pourpre comme à la tentation de l'enfer. Il avait eu jusque-là, pour lui, la chance de la fortune. Pouvait-il encore indéfiniment courir le papillon, comme il disait, sans perdre sa réputation d'habileté! Il devait donc donner ce jour-là sa démission de candidat, toujours attiré et toujours éconduit, d'une chimère? Eh bien! non. Il se redressa sous le coup de l'adversité de toute la hauteur de son ambition. Il se dit : j'ai payé une fois, dix fois, vingt fois le chapeau; dussé-je le payer mille fois encore, la mort viendra sécher ma main à l'œuvre ou je rentrerai dans mon argent. Et sous l'inspiration de cette idée, il conçut le projet le plus inouï, le plus impossible qui ait jamais traversé la tête d'un simple

prélat : il résolut de convertir le conclave tout entier à son chapeau.

Lafiteau était, de toute évidence, malgré la meilleure volonté, légèrement insuffisant pour un pareil projet. Dubois lui adjoignit le cardinal de Rohan, avec plein pouvoir de conduire la nouvelle négociation. Quel était ce nouvel entremetteur? Un prélat élégant et parfumé de tous les parfums de boudoir, qui prenait chaque jour un bain de lait pour entretenir la fraîcheur de sa carnation.

« Le cardinal de Rohan est galant, dit le marquis » D'Argenson dans ses Mémoires ; mais il trouve assez » d'occasions de satisfaire son goût pour le plaisir » avec les grandes princesses, les belles dames et les » chanoinesses à grandes preuves, pour ne pas *enca-* » *nailler* sa galanterie et n'être pas du moins accusé de » crapule. »

Dubois accola au cardinal de Rohan l'abbé de Tencin en qualité de conclaviste. L'abbé de Tencin avait conquis l'estime de Dubois à faire le trafic des bénéfices.

Il vendit un jour la promesse d'un prieuré à l'abbé de Vayssière. L'acheteur, mécontent sans doute du marché, lui intenta un procès de simonie. L'abbé de Tencin nia le contrat. Le parlement lui déféra le serment. Il avait déjà la main levée pour le prêter, lorsque l'avocat de l'abbé Vayssière prit la parole :

— Arrêtez, malheureux, vous allez commettre un sacrilége ! Voici l'engagement écrit de votre main et signé de votre nom.

Le parlement lut le contrat et condamna l'abbé de Tencin à l'amende honorable, qui entraînait l'ignominie.

Dubois releva l'abbé de cette flétrissure pour le diriger à la poursuite de son chapeau. Tencin avait le génie de l'expédient. Il savait aussi bien rompre le cachet d'une lettre que tenter un parjure.

Le cardinal Fabroni entretenait de Rome une correspondance avec Paris, et pour plus de commodité, il remettait ses lettres à l'ambassade. Tencin expédiait régulièrement à Dubois le courrier de Son Éminence, mais dans un paquet il glissa l'avis suivant :

« Nous n'avons pu ouvrir les lettres, parce que » je n'ai pas le secret pour lever les cachets qu'il » serait bon que vous eussiez la bonté de m'envoyer. » Quand Votre Éminence en aura fait l'usage qu'elle » jugera à propos, elle aura la bonté de les en- » voyer sans perdre de temps à madame de Tencin » à qui j'ai donné une instruction pour la faire » adresser. »

Lafiteau, Rohan et Tencin, voilà désormais les agents, les talents combinés pour enlever le conclave; mais avant l'arrivée des deux derniers, Lafiteau avait tout préparé, tout ménagé d'avance pour le succès de l'opération.

« Ne soyez pas surpris, écrivait-il à Dubois, de m'en- » tendre dire que je vais de nuit au conclave, car j'ai » trouvé le secret d'en avoir la clef, et j'y traverse

» constamment cinq ou six corps de garde sans qu'ils
» puissent jamais savoir qui je suis. »

Maintenant le conclave est ouvert, nous allons suivre la fortune du chapeau sur ce nouveau terrain.

Clément avait pris, de guerre lasse, le parti de mourir, pour échapper à l'obligation de donner le chapeau à Dubois. Or, pendant qu'il gisait embaumé et fardé sur son lit de parade, le camerlingue lui frappait sur le front trois coups de marteau.

A chaque coup de marteau, il appelait le mort à haute voix par son nom d'Albane, et, après avoir constaté qu'Albane ne faisait à cette sommation aucune réponse, il lui retira l'anneau du pêcheur et en brisa le cachet.

Le règne de Clément était fini.

La procession des cardinaux faisait le tour de Saint-Pierre en chantant le *Veni Creator*, et disparaissait sous le guichet du Vatican. La truelle passait sur la façade du palais et en murait du haut en bas chaque porte et chaque fenêtre.

De temps à autre, la foule voyait sortir un jet de fumée de cette masse de pierres aveugle et muette comme un tombeau. C'était le scrutin qui préparait dans l'ombre, à petit bruit, la pourpre de Dubois sur le fourneau d'une mystérieuse alchimie.

« Le cardinal de Rohan, écrivait Lafiteau, est entré
» au conclave les *mains garnies*, et il a montré au
» cardinal Albane les sûretés de paroles. *La présence*
» *des objets* a intiniment opéré sur les esprits. »

Et en effet le cardinal de Rohan opérait à merveille, car dès le premier jour il écrivait à Dubois :

« J'ai remis à monseigneur le cardinal Albane les » lettres de protection dont Son Altesse m'avait chargé, » ainsi que les *trente mille écus* qui lui avaient été pro- » mis. »

Mais si le cardinal opérait admirablement au début, il oubliait par malheur de continuer l'opération. Heureusement Lafiteau réparait au besoin l'oubli de Son Éminence.

« J'ai habillé à mes dépens, écrivait-il à Dubois, les » cardinaux Ottoboni et Corradini pour les faire en- » trer au conclave. Si je n'avais donné du mien *deux* » *mille écus romains*, nous n'aurions ni la faction Al- » bane ni la faction Borromée, et nous restions réduits » à nous seuls sans figure et sans mérite. »

Enfin l'heure d'un nouveau pape allait sonner. L'urne béante attendait le nom de l'élu.

Il y avait par là, dans un coin du conclave, un cardinal du nom de Conti. La nature, en le formant, lui avait scellé le crâne au cerveau ; grâce à ce vice de conformation, le pauvre homme passait sa vie à dormir. Il était à genoux pour prier, il dormait; il montait à l'autel pour bénir, il dormait; il égrainait son rosaire, il dormait; il murmurait un *Ave*, il dormait; il donnait audience, il écoutait, il regardait, et au premier mot il fermait la paupière et dormait ; il dormait en écrivant, en lisant, en marchant, en soupant, dans la rue, en voiture, au jeu, au concert, au confessionnal, au con-

clave, partout : il dormait à perpétuité. Aussi le peuple romain l'appelait le Dormeur.

Le jour de l'élection, le cardinal de Rohan aborda cet infatigable somnambule, le secoua par la manche et lui présenta un billet à lire d'abord et ensuite à signer. Pour avoir plus tôt fait, le cardinal Conti commença par signer, et aussitôt il laissa tomber sa tête dans sa poitrine ; il dormait.

Un moment après, il entendait crouler la voûte de la chapelle Sixtine. C'était son nom qui montait vers le ciel en immense acclamation. Il était pape : il avait gagné la tiare en dormant.

Il jeta autour de lui un regard d'étonnement, souleva son corps à moitié, reconnut dans la foule le cardinal de Rohan, le salua du geste et lui dit : *Voilà l'œuvre de tes mains. Ecce opus manuum tuarum.* Et, après cet effort de reconnaissance, il retomba dans son fauteuil et reprit le cours de son sommeil.

Conti avait sans doute signé avant son élection une promesse de chapeau à Dubois, mais depuis lors il dormait toujours. Il fallait maintenant trouver quelqu'un qui pût le tenir suffisamment éveillé pour exécuter sa promesse. Tencin chercha de son côté, avisa le secrétaire du pape, nommé Scaglione, et à tout événement écrivit à Paris.

« J'ai prédit à Scaglione que le jour de votre pro-
» motion, la Providence lui enverra *cinq cents pistoles*
» pour se meubler. »

— Vous vous êtes trompé, répond Dubois avec

indignation; la Providence enverra *mille pistoles.*

Mais le pape dormait toujours, en dépit du secrétaire et même de la Providence. Lafiteau chercha d'un autre côté une voix plus vibrante que la voix de Scaglione pour arracher l'intraitable dormeur au sommeil. Il écrivit à Dubois :

« J'ai proposé au cardinal de Rohan de gagner pour » mille écus une certaine *Marinacia*, qu'on dit mariée » secrètement au duc de Poli, et qui a sur lui et sur » le pape tout l'ascendant que peut donner l'esprit » d'une courtisane achevée. »

Mais le pape dormait encore, et plus l'or coulait au Vatican, plus il dormait. L'or était évidemment le flot du Léthé. Il répandait partout l'oubli. Tencin en eut un jour le soupçon. Il écrivit à Dubois :

« Le cardinal de Rohan est obligé de distribuer » beaucoup d'argent. Il a été entraîné par la démarche » téméraire de l'évêque de Sisteron, qui a eu l'impru- » dence d'offrir pour le pape une bibliothèque de » quinze mille écus romains, et de faire espérer des » gratifications considérables au duc de Poli, qui, en » même temps, ont réveillé l'appétit d'une famille » pauvre, glorieuse et affamée ; de sorte que monsei- » gneur a été forcé de faire des billets et que nous » avons engagé jusqu'à nos breloques. Faites vos efforts » pour nous envoyer de nouveaux fonds, au moins » dix mille pistoles. »

A la réception de cette lettre, Dubois douta pour la première fois de son génie. La fortune ose maintenant

le trahir! Il a voulu être laquais, il l'a été; abbé, il l'a été; précepteur, il l'a été; gouverneur, il l'a été; ambassadeur, il l'a été; secrétaire d'État, il l'a été; archevêque de Cambrai, il l'a été; amant de la belle chanoinesse de Tencin, il l'a été; et il ne peut être cardinal, quand, à côté de lui, un curé de Parme, un fou, un intrigant, trop fou même pour être intrigant, le fils d'un jardinier, tandis qu'il est, lui, le fils d'un apothicaire, se promène fièrement, à travers l'Europe, sa barrette sur l'oreille. Et pourquoi? pour avoir eu le talent d'admirer à propos le déshabillé de M. de Vendôme et de faire un compliment sur le revers d'un héros.

Et pourtant il n'avait épargné aucune galanterie, marchandé aucune condition. Le cardinal Albane avait demandé trois cent mille francs : les voici. Il avait encore demandé trois cent mille francs : les voilà. Le roi Jacques avait crié misère : il avait reçu l'aumône. Il avait ensuite exigé le prix d'un maillot : le maillot était payé. Le pape avait réclamé un droit de propine : passe pour le droit de propine. Son neveu était fêlé : la France avait payé la fêlure. L'Autriche avait soulevé une question de priorité : le traité de Madrid avait résolu la question. L'Espagne avait murmuré derrière les Pyrénées : Montchevreuil était parti du seuil du tombeau pour apaiser le murmure et était resté sur le grand chemin. Le cardinal Ottoboni avait eu besoin d'un habit pour entrer au conclave : il était habillé. Le cardinal Corradini avait désiré le même service : il portait

gratis son aune de taffetas sur l'épaule. La Marinacia avait sollicité mille écus pour sa toilette : elle avait touché les mille écus. Scaglione comptait sur la Providence : la Providence l'avait payé de retour. Tout avait été inutile, tout avait été perdu, et pour comble de malheur, le cardinal de Rohan avait envoyé au mont-de-piété son paquet de breloques. Qui pourra retirer maintenant de l'abîme le paquet de Son Éminence ?

Dubois était par nature l'homme constitué à l'état de fureur. Il couvait en lui-même un orage perpétuel, chargé de jurons ; à la moindre contrariété, il éclatait, il trépignait, il vomissait l'ordure à pleine bouche et faisait, deux ou trois fois, le tour de son cabinet, en sautant de fauteuil en fauteuil.

Le travail l'irritait comme une injure à bout portant. Lorsqu'il voyait une montagne de dépêches empilée sur son bureau, il sentait sa main bouillonner d'impatience ; il prenait une brassée de cette masse de lettres encore endormie dans la virginité du cachet, et la lançait, sans plus de formalité, en pleine cheminée, puis approchait sa chaise et chauffant ses pieds à la lueur vive de sa diplomatie, qui finissait, comme toute chose ici-bas, en fumée, il disait avec un sourire de satisfaction :

Voilà ma correspondance au courant.

On peut comprendre maintenant combien cet homme, toujours prêt à bondir et toujours vivant par soubresauts, supplicié à trois cents lieues de dis-

tance, — l'histoire aime sans doute l'ironie, — par ce
autre homme toujours immobile, toujours endormi
dut souffrir, gémir, rugir, épuiser la gamme entière
de toutes les crises, de toutes les transes, de toutes les
espérances, de toutes les déceptions, de toutes les
sueurs froides et de toutes les agonies de la fièvre du
chapeau ; passer de l'imprécation à la damnation, de la
damnation à la prostration, de la prostration à la ma-
lédiction, mourir enfin en détail, lentement, longue-
ment, infatigablement, sans pouvoir trouver le bout
de son martyre.

C'est sous le coup de ce paroxisme de douleur ou
plutôt de délire qu'il écrivit à Rome cette lettre, la plus
triste, à coup sûr, et la plus bouffonne élégie de l'am-
bition trompée :

« J'envoie une lettre de change de *dix mille pistoles*,
» c'est aujourd'hui comme cent mille. J'ai fait cet em-
» prunt sur mon compte, car j'aurais ouvert toute
» les veines à Son Altesse Royale, sans en tirer une
» goutte de sang. Nous sommes dans les temps
» affreux si prédits par les prophètes de la finance, et
» cependant M. Bernard a exigé une portion consi-
» dérable des *dix-neuf cent mille francs* qu'il a fallu
» lui remettre pour tout ce qu'il a fait tenir à Rome.

» Vos lettres m'ont mis dans une telle détresse que
» je ne puis me souffrir moi-même, et il n'y a point
» de *coiffure* qui me paraisse aujourd'hui plus extra-
» vagante qu'un chapeau de cardinal.

» Il semble que toutes les vertus et tous les vices

» des hommes se soient entendus pour m'accabler. La
» générosité et la persévérance de ceux qui m'hono-
» rent de leur amitié me remplissent de confusion.
» La rage, la noirceur et l'infidélité de ceux qui nous
» traversent me mettent en fureur, et ce qui m'au-
» rait touché le moins, en toute autre occasion, qui
» est l'argent, dans celui-ci est mon bourreau. Im-
» possibilité de tirer rien du trésor royal, c'est-à-dire
» de la monnaie. Le prêt des troupes a manqué net.
» Cependant, dès qu'il s'agit d'engagements pris par
» le cardinal de Rohan, je voudrais pouvoir me ven-
» dre moi-même, fussé-je acheté pour les galères.

» Pour envoyer à Rome dix mille pistoles, il fau-
» drait en trouver trente mille à Paris dans le temps
» que le plus accrédité n'y en trouverait pas cin-
» quante.

» Cependant, j'envoie à M. de Rohan une lettre
» de change de dix mille pistoles, et je me suis en-
» gagé en mon propre et privé nom pour 280,000 li-
» vres. J'ai fait pitié à M. Leblanc et à M. de Bel-
» lisle, qui m'ont vu dans la peine de cette recherche
» sans pouvoir me soulager. Enfin, je ne suis pas
» mort, et c'est beaucoup. »

Mais pendant que le désespoir de Dubois courait à Rome sous enveloppe, le chapeau de cardinal arrivait incognito à Paris. Le désespoir et le chapeau, par un mystérieux sarcasme de la destinée, s'étaient croisés en chemin. Le pape avait tenu la parole du conclave. Lafiteau en porta le premier la nouvelle à Dubois.

« Ma joie de votre promotion, lui disait-il, est telle
» que je la regarde comme un avant-goût du paradis.
» C'est Dieu qui a conduit ici par la main le cardi-
» nal de Rohan. »

Dubois tenait donc enfin, et tenait irrévocablement cette fois-ci, dans sa main, ce morceau de drap rouge, ce monde, qui avait coûté peut-être plus d'efforts que l'autre monde à conquérir. Il le tenait, il l'étalait, il le regardait, il y retrouvait, atome par atome, et rayon par rayon, chaque lambeau de son âme et chaque million du trésor. Car son âme et la fortune de la France étaient là tout entières, et il pouvait dire, en comptant tous les brins de fil l'un après l'autre : celui-là est un droit de propine, celui-ci est un diamant, cet autre est un maillot, cet autre est un habit, cet autre une bibliothèque, cet autre un soupir, cet autre un blasphème, cet autre un sanglot, cet autre un reflet anticipé de l'enfer. Et après l'avoir tourné, retourné, contemplé comme ceci, contemplé comme cela, il le soulevait pour savoir une fois pour toutes s'il pesait à la main le poids de sa valeur. Car la France a-t-elle jamais connu le prix du chapeau de Dubois?

« J'ai constaté en compulsant divers états du trésor
» royal, dit Lemontey, que le chapeau de Dubois coûta
» *huit millions* à la France ; encore faut-il tenir compte
» de la perte du change. »

Dubois récompensa largement les négociateurs de son chapeau. Il donna à Lafiteau le premier poste dans

son intimité, et à l'abbé de Tencin l'archevêché d'Embrun.

Mais loin d'apaiser son ambition, la pourpre l'avait irritée au contraire. Il était cardinal; il voulut être premier ministre. Il députa Lafiteau auprès du régent pour entamer cette nouvelle négociation.

A la première insinuation, le régent tourna brusquement le dos à Lafiteau.

— Que diable me veut ton cardinal? Il a tout, il est tout, que lui faut-il de plus? Un titre? Et qu'en fera-t-il? Chirac l'a visité ce matin, l'a trouvé pourri et m'a promis qu'il mourra cette année.

Après avoir protesté ainsi pour l'honneur de sa conscience, le régent nomma Dubois premier ministre.

Lorsque Dubois eut ressuscité en lui le pouvoir de Richelieu, il voulut, pour achever la comparaison, entrer à l'Académie, et, sur un signe de sa main, l'Académie lui donna la place toute chaude encore de l'abbé de Saint-Pierre, qu'elle venait de chasser pour avoir manqué de respect à la mémoire du grand roi.

Dubois avait conquis l'apothéose du fauteuil; il voulut présider l'assemblée du clergé, et l'assemblée, par déférence pour ce nom de sanctification, le nomma président à l'unanimité, en remplacement du cardinal de Noailles.

Enfin Dubois voulut être souverain, et il allait ériger la ville de Cambrai en souveraineté indépendante, comme la ville de Cologne, lorsqu'une impru-

dence de jeunesse le força d'ajourner cette dernière ambition au jugement dernier.

Le premier ministre passait, comme le roi, la revue des armées. Or, à je ne sais quelle revue, Dubois galopa immodérément en compagnie des mousquetaires. Le galop du cheval fatigua un reliquat d'ulcère.

Dubois tomba malade, et avec sa fougue ordinaire, il arriva bientôt à la dernière extrémité. Comme il ne pouvait rien faire sans jurer, il jurait à outrance sur son lit d'agonie. Chirac, le voyant perdu sans ressource, voulut envoyer chercher le viatique.

— Le viatique! s'écria Dubois; cela est bientôt dit, mais il doit y avoir un rituel pour une éminence. Allez le demander à Paris au cardinal Bissy.

C'était un soir d'été. Le temps était à l'orage; l'air était lourd; une nuée sombre chargée de mystère montait lentement sur le parc de Versailles, et de temps à autre exhalait un éclair muet, rapide comme le frisson de la sibylle.

Le régent, debout à la fenêtre du palais, regardait silencieusement la mystérieuse main de feu qui semblait écrire dans le ciel, soixante ans d'avance, la condamnation de la royauté.

— Voilà un temps qui va faire partir le drôle, dit-il, au premier coup de tonnerre.

Et en effet le drôle partit sans confession avant l'arrivée de Bissy. Il jura jusqu'au dernier soupir. Il jurait encore en mourant.

Il avait réellement quelque raison de quitter la vie

avec regret. Il possédait à ce moment-là le revenu que voici :

L'archevêché de Cambrai, cent vingt mille livres; l'abbaye de Nogent-sous-Coucy, dix mille; l'abbaye de Saint-Just, dix mille; l'abbaye d'Airvaux, douze mille; de Bourgueil, douze mille; de Berg-Saint-Vinox, soixante mille; de Saint-Bertin, quatre-vingt mille; de Cercamp, vingt mille; le traitement de premier ministre, cent cinquante mille; la surintendance des postes, cent mille; la pension du roi d'Angleterre, neuf cent soixante mille; total : un million cinq cent trente-quatre mille livres par an, au milieu de la plus effroyable détresse qui ait jamais affligé un pays.

Il ruina si complétement notre marine pour gagner la pension du roi d'Angleterre, qu'une insurrection ayant éclaté à la Martinique, la France ne put trouver une seule frégate à équiper pour comprimer la révolte.

A la nouvelle de la mort de Dubois, la bourse baissa.

XXIII

UN ROI ENNUYÉ.

A treize ans un roi de France était majeur. Le jour même où Louis XV entrait dans sa quatorzième année, le duc d'Orléans lui porta sa démission de la régence.

— Sire, dit-il à l'enfant, vous régnez maintenant. Quel ordre avez-vous à donner?

Louis XV regarda son tuteur d'un air sournois.

— J'ai une puce qui me tourmente, répondit-il.

— Que voulez-vous qu'on lui fasse? demanda le régent.

— Qu'on la pende, répliqua le monarque.

C'était un joli enfant timide et farouche, qui, à la moindre contrariété, cachait sa figure dans le dossier de son fauteuil. Élevé par cette vieille femme appelée le cardinal Fleury, il avait contracté l'habitude féminine de pleurer ou de bouder.

Le duc d'Orléans avait pris le pouvoir à la mort de Dubois, mais il portait déjà le dégoût de la vie dans un corps usé de débauche ; ce n'était plus qu'une masse épaissie, alourdie ; une pensée éteinte, un œil endormi ; le vin de Champagne ne le réveillait un instant que pour le rejeter dans une plus profonde torpeur. Sa face injectée trahissait l'apoplexie. Son médecin l'avertit du danger.

— Que m'importe ! dit-il. J'en ai assez.

Il avait hâte d'en finir avec l'existence ; il plongea de plus en plus dans l'orgie.

Il aimait à ce moment la duchesse de Falari ; il causait un jour avec elle en attendant l'heure du conseil. Tout à coup il tombe le front sur les genoux de sa maîtresse. La duchesse jette un cri de frayeur ; elle fuit à travers le palais. Le régent venait de mourir.

Le duc de Bourbon le relaya au pouvoir. C'était un borgne et un butor ; un esprit ordurier, âpre à la curée. Il gouverna de moitié avec une marquise de Prie, fille d'un maltôtier, aventurière encore plus débauchée que son amant.

Le duc ne vit dans l'exercice du pouvoir que le placement légitime de la férocité native d'un Condé. Il promulgua le Code noir, ce crime de plus dans le crime de l'esclavage. Il prononça la peine de mort contre le vol domestique, fût-ce d'un simple bout de galon. Il marqua au fer rouge la mendicité d'une fleur de lys sur l'épaule ; il ranima enfin la persécution contre le protestantisme, comme pour tirer une dernière

goutte de sang d'un troupeau saigné au blanc par la dragonnade.

De temps à autre il variait la cruauté par la niaiserie. Il redoutait le développement de la population de Paris. Il croyait que cette marée montante pouvait un jour submerger la monarchie. Il défendit par ordonnance de percer aucune rue dans l'intérieur de la ville et de bâtir aucune maison à la barrière.

Le cardinal de Fleury crut devoir enrayer cette politique de maniaque. Il fit signe au roi de renvoyer le premier ministre. Le roi partait pour la chasse; en mettant le pied à l'étrier, il fit un gracieux sourire au duc de Bourbon.

— Mon cousin, dit-il, ne me faites pas attendre pour souper.

Lorsque le duc de Bourbon se présenta au souper du roi, le duc de Charost l'arrêta sur la porte et lui remit cette lettre de cachet :

« Je vous ordonne de vous rendre à Chantilly, sous » peine de désobéissance. »

Louis XV souriait le matin, il frappait le soir; il regarda toujours la dissimulation comme la première vertu de la royauté.

Une seconde lettre de cachet exila la marquise de Prie à sa terre de Courbépine.

Elle prit philosophiquement sa disgrâce. Elle séchait dévorée d'une maladie de langueur; elle dansa, elle joua la comédie; elle cueillit en passant une dernière fleur de volupté ; puis, fatiguée de jouir et de

souffrir, elle assigna pour tel jour un rendez-vous à la mort, et, à l'heure dite, elle mourut.

Le cardinal de Fleury gouverna la France à son tour ou plutôt la coucha sur un lit de repos ; il entendait à merveille la petite intrigue, la petite diplomatie; il pratiqua à petit bruit une petite politique bien effacée, bien assoupie, de prêtre et de vieillard ; il réglait la marche du monde sur le battement de son pouls; il avait adopté la paix pour devise ; il tenait à rassurer l'Angleterre, et il anéantit notre marine ; il fit la guerre, cependant, mais une guerre de sacristie ; il marcha sur la queue du jansénisme ; il provoqua un schisme pour un billet de confession. Enfin il expira de vieillesse.

Louis XV allait essayer de porter lui-même sa couronne. Il avait été longtemps ce qu'on appelle un enfant gâté ; d'un caractère taquin, souvent grossier, il aimait à souffleter un valet de chambre, à déchirer la cravatte et à jeter à terre la perruque d'un gentilhomme. Un jour, à Fontainebleau, dans la galerie de Diane, il tirait à l'arbalète, sur un chevreuil vivant, attaché à un pilier pour servir de cible à cette récréation de majesté. Il voit passer le grand prévôt dans le jardin.

— Je vais lui faire peur, dit-il.

Et il lui envoie une flèche dans le ventre ; le grand prévôt faillit mourir de cette espièglerie.

Sa gaieté avait quelque chose de sinistre. Né dans la mort, il en porta la nuit dans l'âme dès son enfance.

L'histoire pourrait nommer Louis XV d'un mot : c'est le roi ennuyé. Il ne désire rien, il n'aime rien et ne croit et ne pense à rien qu'à échapper à l'ennui. Il a encore, par moments, l'orgueil du pouvoir comme un virus contracté dans son berceau, mais il n'en a que l'orgueil ; quant au pouvoir lui-même, il le donne ou plutôt il l'abandonne à qui veut le prendre : à une excellence ou à une soubrette. La royauté tombe en barette ou en quenouille. De temps en temps il change de ministre pour varier, mais avec la conviction qu'il troque une impuissance contre une incapacité.

— Il a déballé devant moi sa marchandise, disait-il ; il a promis merveille, il fera comme son prédécesseur.

Mais si par hasard le parlement venait à lui adresser quelque remontrance ou à lui refuser l'enregistrement d'un édit, alors il sentait remonter à son cerveau une bouffée souveraine de sa puissance ; il enfonçait fièrement son chapeau sur sa tête, et disait : Je veux être obéi. Il exilait le parlement à Pontoise ou à Senlis, et envoyait tel président la chaîne au cou, ou tel conseiller, au fort de Jouy ou de Doullens ; et après cette bourrasque d'autorité, il descendait par le petit escalier, Dieu sait où, et dormait, Dieu sait encore sur quel oreiller. Le parlement revenait à la sourdine et reprenait le cours de son opposition. Le roi bâillait à cette nouvelle.

— Cela m'ennuie, disait-il.

Et comme auparavant il laissait marcher l'État par soubresauts.

Que lui importait la guerre, que lui importait la paix ? Il faisait l'une par un coup de tête et l'autre au hasard. L'empereur d'Allemagne mourut sans laisser d'héritier mâle de sa lignée. Louis XV avait signé et juré la pragmatique qui assurait à Marie-Thérèse la succession de l'Empire. Quoiqu'il arrivât, il devait, à l'échéance, faire honneur à sa signature.

— Sire, lui dit un courtisan, nous allons avoir la guerre.

— Quand un grand roi, répondit Louis XV d'un air endormi, ne veut pas avoir la guerre, il ne l'a pas.

— Mais Votre Majesté a garanti la pragmatique.

— Nous sommes plusieurs puissances qui l'avons garantie. Nous nous en tirerons comme nous pourrons.

— Si la Diète, toutefois, allait élire le grand-duc de Toscane?

— Qu'elle élise qui elle voudra, pourvu que ce ne soit pas un prince protestant ; car, dans ce cas, je n'entendrais pas raillerie. Autrement, la France doit rester sur le mont Pagnotte.

— Sire, vous y serez mal logé ; vos ancêtres n'y ont pas bâti.

En ce temps-là, on appelait rester sur le mont Pagnotte, garder la neutralité. La France néanmoins descendit dans la mêlée. Louis XV fit alliance précisé-

ment avec un prince protestant, avec le roi de Prusse. Le grand Frédéric venait de monter sur le trône. Il écrivit au roi de France :

— Je vais jouer votre jeu. Si les as me viennent nous partagerons.

La guerre traîna en longueur. La fortune impartiale passait et repassait d'un camp à l'autre. A la dernière campagne, cependant, le maréchal de Saxe parut, un moment, la retenir sous notre drapeau. Mais voici que tout à coup, en pleine victoire, au jour même où l'armée française occupait la Flandre et allait envahir la Hollande, Louis XV signe à la dérobée la paix honteuse d'Aix-la-Chapelle. Il rend sans indemnité un pays conquis, il reconnaît la maison de Hanovre, il rase le port de Dunkerque. Il avait jeté le sang de la France au vent, il lâchait le pied devant la gloire.

— Cela m'ennuie! C'était en tout et pour tout le mot de sa politique.

Le peuple chansonna cette paix bâclée. Une harengère interpellait vivement sa voisine devant son baquet :

— Tu es bête comme la paix! lui cria-t-elle.

L'Angleterre impose à Louis XV l'obligation d'expulser le prétendant, le prince Édouard.

Or, au moment où le prince descendait au cul-de-sac de l'Opéra, la police l'enveloppa, le saisit par derrière, le renversa sur le pavé. Après l'avoir fouillé et garotté, le jeta dans une voiture et l'emmena à Vin-

cennes. Le baron de Vaudreuil commandait l'expédition.

— Vous faites là un vilain métier, lui dit le prince Édouard.

— Le roi l'a ordonné, répondit fièrement le baron.

— Le prince tomba malade au donjon ; la police le reconduisit à la frontière.

Il avait aidé la France à conquérir la Belgique, par la diversion qu'il avait faite en Écosse. Mais ce souvenir pesait au cœur du fils aîné de l'Église.

— Cela m'ennuie ! dit-il encore.

Il signa donc l'ordre d'expulsion.

Il avait épousé Marie Leczinska, fille d'un roi de Pologne en retrait d'emploi. Cette princesse polonaise, véritable machine à reproduction, avait pris tellement au sérieux le principe d'hérédité, qu'elle accouchait continuellement, et qu'elle accoucha, au début, de deux filles à la fois.

Dans l'intervalle d'une grossesse à l'autre, elle donnait, à corps perdu, dans la dévotion. A chaque instant, elle passait à son cabinet de toilette, pour aller voir sa belle mignonne. Sa belle mignonne était une tête de mort, la tête même de Ninon de Lenclos. Elle la couvrait de nœuds de rubans, l'illuminait de cierges, et récitait des litanies devant la relique de la spirituelle pécheresse.

— Cela m'ennuie, dit encore Louis XV.

Quelque temps après, à un petit souper, le roi leva son verre :

— A la belle inconnue ! dit-il.

Et, après avoir bu, il brisa le verre.

Les courtisans cherchaient quelle pouvait être la belle inconnue, et promenaient leurs hypothèses de beauté en beauté. Mais un jour ils virent sortir du cabinet du roi une femme, la tête en feu, la robe en désordre, qui leur cria d'un air radieux, comme pour prendre acte de sa victoire ou de sa défaite :

— Voyez dans quel état il m'a mise !

C'était la comtesse de Mailly.

Le roi aima la comtesse, comme il faisait la paix ou la guerre, sans savoir pourquoi ni comment, si ce n'est qu'elle jouissait d'une beauté médiocre, et qu'il espérait en avoir meilleure composition. Elle avait encore moins d'esprit que de beauté, flatterie ingénieuse de sa part pour ménager l'amour-propre de Sa Majesté. En la voyant passer, un étranger cria :

— Si le roi avait à choisir un royaume, au lieu de prendre la France, il prendrait la Corse.

Louis XV, néanmoins, soupait chaque soir, en petit comité, avec la comtesse de Mailly. Il la traînait partout à sa suite : à Compiègne, à Marly, à Fontainebleau. Le matin, dans la belle saison, avant le lever du soleil, il allait écouter mystérieusement avec elle, sous la feuillée, ce que le cerf peut dire à la biche, dans la bruyère humide de rosée. Mais le *cerf*, remarquait d'Argenson, n'a point *dagué*, il n'a fait que bramer.

Il aimait aussi, à cette heure du matin, à visiter de

chambre en chambre les jeunes femmes encore au lit, pour les surprendre entre le sommeil et le réveil; c'était là ce qu'on appelait la *ronde du roi;* quelquefois il frappait à leur porte en criant : au feu ! ou bien pendant qu'elles rêvaient encore sur l'oreiller, il leur passait au cou un collier d'émeraudes.

L'ennui, cependant, le poursuivait toujours. Il cherchait une occupation pour le chasser. Il avait jardiné dans le temps et cultivé la laitue avec succès. Il apprit à faire la cuisine. Il poussa même son éducation jusqu'à la fricassée de poulet. Bientôt il quitta la queue de la poële, pour essayer de la bimbloterie. Il inventa un nouveau genre de tabatière. Enfin, son âme, toujours en peine, chercha un refuge dans la tapisserie; ce fut le duc de Gesvres qui lui enseigna l'art de tirer l'aiguille.

Louis XV entreprit du premier coup quatre fauteuils. Un courtisan lui dit finement :

— Sire, le feu roi ne faisait jamais que deux siéges à la fois.

Par esprit d'imitation, la comtesse de Mailly travaillait aussi au tambour. Elle mettait tant d'ardeur à la besogne que, de fil en aiguille, elle oubliait de répondre au roi quand il lui adressait la parole. Une première fois, le roi la menaça de sa colère; à la récidive, il déchira la tapisserie. Querelle horrible, ajoute la chronique, et rupture déclarée. Le roi, cependant, fit amende honorable de sa vivacité. De ce moment il prit la tapisserie en dégoût.

— Cela m'ennuie.

Alors, il fit des nœuds de rubans. Et pourtant, d'un nœud à l'autre, il tombait parfois dans un lugubre silence; quand la comtesse de Mailly l'interrogeait, c'était lui à son tour qui oubliait de répondre.

— Si une femme avait autant de peine à accoucher, lui dit-elle dans un moment d'impatience, elle aurait le temps de mourir.

La comtesse de Mailly commençait aussi à l'ennuyer. C'était une bonne créature, franche et brune, l'œil noir, le regard aigu, long et profond, la physionomie ardente et la démarche rythmée d'une bayadère; elle couchait la tête toujours parée de diamants, et déployait un génie bizarre d'invention dans sa toilette.

— Madame de Mailly, dit d'Argenson, a paru en habit jaune tout chamarré de martre zibeline, avec un petit chapeau de fleurs jaunes et une aigrette. Elle avait l'air d'un masque de bal; le roi dit à la maréchale de Villars : Je crois que la czarine doit être mise comme cela.

Elle avait d'abord aimé le roi et avait fini par aimer l'homme, sans songer un instant à gouverner ou à dévaliser l'État. Mais, pour son malheur, elle avait mis une sœur en tiers dans son roman, la marquise de Vintimille, une intrigante déterminée à tirer meilleur parti de l'affection d'un monarque. Elle provoqua Louis XV du sourire; Louis XV répondit à l'appel. Il trouvait un charme à l'inceste. La comtesse de

Mailly surprit cette intrigue ; elle gémit de l'infidélité de son amant.

— Tu m'ennuies, dit Louis, j'aime ta sœur.

L'infortunée consentit à servir les amours du roi pour ramasser encore les miettes du festin.

Louis XV éprouvait entre les deux sœurs des élans de dévotion. Il faisait toujours maigre le vendredi.

— Je ne veux pas, disait-il, commettre des péchés de tous les côtés.

La marquise de Vintimille accoucha d'un enfant ; le roi le reçut sur un coussin de velours.

Le lendemain, elle mourut. On la déposa sous une remise ; le soir même la canaille tira des pétards sur son cadavre. Louis XV la regretta un instant, puis il revint à madame de Mailly ; puis il éprouva la curiosité d'une troisième sœur, de madame de Tournelle. Mais madame de Tournelle avait l'âme haute d'une fille de bonne maison ; elle réclama d'avance le titre de maîtresse déclarée, ensuite le titre de duchesse, et enfin une dotation suffisante pour porter ces deux gloires avec dignité. Le duc de Richelieu négocia le traité et préleva un droit de commission.

Mais, avant d'entrer en fonction, la favorite exigea l'exil de sa sœur aînée. Le roi pouvait bien punir l'affection de la veille pour récompenser l'affection du lendemain, et prêter sa signature royale à la vengeance d'une sœur contre sa sœur. N'avait-il pas d'ailleurs exilé, coup sur coup, le père et le mari de la comtesse de Mailly ?

Le monarque donna l'ordre à la comtesse de Mailly de quitter sa chambre de Versailles, et de céder à sa rivale le lit qu'elle avait brodé, de sa propre main, à Choisy. Cette mesure arracha cependant un soupir à Louis XV, elle le séparait d'une habitude.

« Sûrement, Meuse vous aura mandé, écrit ma-
» dame de Tournelle à Richelieu, la peine que j'ai eue
» à faire déguerpir madame de Mailly. Le roi est outré
» de douleur. Il ne m'écrit pas une lettre qu'il ne
» m'en parle : il me dit qu'il *ne l'approchera pas*, mais
» il me demande à la voir quelquefois; comme il
» me conviendrait fort peu qu'elle fût ici, je compte
» tenir bon; je n'ai pas pris d'engagement. »

Elle n'avait pas pris d'engagement, elle connaissait la puissance de la beauté sur l'attente; et cette attente elle savait habilement la surexciter en promettant toujours et en ajournant toujours sa promesse.

« Le roi vous a mandé, écrivait-elle encore à
» Richelieu, que l'affaire était finie entre nous, car
» il me dit, dans sa lettre de ce matin, de vous dé-
» tromper. Il est vrai que quand il vous a écrit, il
» comptait que ce serait pour le soir, mais j'ai ap-
» porté quelques difficultés à l'exécution dont je
» me repens pas. »

Enfin, le roi impatient de cette troisième sœur ingénieuse à prolonger sa capitulation, signifiait un ironique congé à madame de Mailly.

— A lundi, à Choisy, madame la comtesse; j'espère que vous ne vous ferez pas attendre.

Or, ce lundi-là, le roi prenait possession, à Choisy, de la marquise de Tournelle; la comtesse de Mailly avait épuisé tous les secrets de la douleur.

— Mes sacrifices sont consommés, dit-elle, j'en mourrai, mais je serai ce soir à Paris.

Elle partit en effet le soir même pour Paris; elle obtint un appartement vide, dans le désert des Tuileries; elle sollicita un premier secours pour le meubler; le roi le lui accorda; elle demanda une glace pour sa chambre à coucher.

— Il paraît que l'appétit vient en mangeant, répondit brutalement Sa Majesté.

Il refusa ce dernier cadeau; mais le temps approchait où elle n'aurait plus besoin de miroir; le Père Reinaud opéra sa conversion; elle fit pénitence.

Pendant ce temps-là, la marquise de Tournelle, recevait le duché de Châteauroux pour don de joyeux avénement.

« Considérant, disait Louis XV, que notre très-chère » et bien-aimée cousine, Marianne de Mailly, veuve » du sieur marquis de Tournelle, est issue d'une des » plus grandes familles de notre royaume, qu'elle » est attachée à la reine, notre très-chère compagne, » comme dame du palais, et qu'elle joint à ces » avantages toutes les vertus et les plus excellentes » qualités du cœur et de l'esprit, nous avons jugé » à propos de lui donner par notre brevet le duché- » pairie de Châteauroux, etc. »

— La reine me fait une mine de chien, mais c'est le droit du jeu, disait la nouvelle favorite au duc de Richelieu.

La duchesse de Châteauroux voulut faire un roi de son amant; elle le rappelait de jour en jour à son métier; elle essayait de le secouer de son inertie.

— Régnez, lui disait-elle.

— Vous me tuez, répondait-il.

— Tant mieux! il faut qu'un roi ressuscite.

Ne pouvant forcer le roi à exercer le pouvoir, elle prétendit l'exercer sous son couvert; mais le cardinal Fleury gouvernait la France et n'entendait pas entrer en partage.

« Tant que le cardinal vivra, écrivait-elle encore » à son confident, je ne ferai rien de ce que je vou- » drai, cela m'a donné envie de mettre ce vieux » coquin dans mes intérêts en l'allant trouver. »

Néanmoins elle décida le roi à partir pour l'armée. Elle alla bientôt l'y rejoindre; mais à Metz il tomba malade; il avait peur de l'enfer, il appela le Père Pérusseau.

L'évêque de Soissons exigea l'expulsion de la favorite. Le roi l'accorda sans hésitation. La duchesse de Châteauroux partit en rugissant de colère; elle roulait lentement sur la grande route, et de temps à autre elle mettait la tête à la portière, comme si elle devait entendre passer, dans l'air, un dernier souffle du mourant qui la rappelait à son chevet. Mais le vent ne

roulait, sur la chaussée, qu'un tourbillon de poussière, derrière la roue de sa voiture.

Elle arriva enfin à Paris; elle cacha rue du Bac son humiliation. Le roi échappa cependant à l'agonie; à peine eût-il retrouvé la santé qu'il redemanda sa maîtresse.

— Il en coûterait trop de têtes à la France, répondit la duchesse de Châteauroux.

Elle consentit cependant à transiger sur ses projets de vengeance. Le roi l'avait sacrifiée à l'évêque de Soissons. Il immola l'évêque au ressentiment de la duchesse.

Mais c'était elle que la mort avait déjà choisie; à peine avait elle reconquis le monarque, que tout à coup elle pâlit, elle chancelle, foudroyée d'un mal inconnu; elle expire de rage au milieu de sa victoire. Le roi la pleura encore un jour, le lendemain il l'avait oubliée. Une quatrième sœur cependant restait en disponibilité. Il fallait bien épuiser la famille : le roi aima la duchesse de Lauragais.

Elle avait le coup de langue mortel. Le roi l'appelait la rue des Mauvaises Paroles.

Il lui donna la charge de dame du palais et trente ans de privilége sur les Juifs; il offrait même de pousser la concession au siècle suivant.

Jusqu'alors il avait puisé dans la noblesse.

— Cela m'ennuie, dit-il encore.

Il plongea dans la finance. Il y avait alors à Paris une demoiselle Poisson, mariée au fermier général

Le Normand d'Étioles; elle possédait à la fois la grâce et la science de la beauté. Une tireuse de bonne aventure lui avait prédit dans son enfance qu'elle deviendrait la maîtresse du monarque. La mère, confiante dans la prophétie, avait élevé sa fille dans l'espérance de la première place du royaume. Après l'avoir approvisionnée de tous les talents d'une courtisane d'Athènes, elle l'avait mariée à un financier, assez riche pour payer les frais de séduction.

— C'est un morceau de roi, disait-elle avec orgueil.

Chaque fois que Louis XV allait à la chasse, dans la forêt de Sénard, il voyait voler à sa rencontre, une jeune femme, en robe rose, sur un phaéton d'azur, comme l'aube dans un ciel d'Orient; elle passait et souriait, puis revenait et repassait enveloppant en quelque sorte le roi de l'éclair de son regard et de l'éblouissement de sa beauté; il finit par la remarquer, quand il ne la trouvait plus sur son passage, il laissait échapper un mouvement de dépit.

L'élite des femmes de la cour, cependant, aspirait à la succession de la duchesse de Châteauroux; la duchesse de Rohan tenta l'épreuve; elle échoua dans son entreprise. La duchesse de Rochechouart crut pouvoir réussir. Mais elle était, disait un courtisan, « comme ces chevaux des petites écuries, toujours présentés, jamais acceptés. » La finance l'emporta sur la noblesse; madame d'Étioles laissa un jour tomber son mouchoir, le roi le ramassa avec empressement.

— Le mouchoir est jeté, dit-on, à Versailles.

A la même époque, le duc de Luynes enregistrait le fait dans son journal.

« On parle, écrivait-il, d'une madame d'Étioles, » qui est jeune et jolie; sa mère s'appelait madame » Poisson. On prétend que depuis quelque temps » elle est presque toujours dans ce pays-ci, et que » c'est le choix que le roi a fait; si la chose est » vraie, ce ne serait vraisemblablement qu'une galan- » terie et non pas une maîtresse. »

Le duc de Luynes regardait la prostitution d'une femme au monarque comme une prérogative de la noblesse; le duc de Richelieu cria au scandale; le comte de Maurepas chansonna madame d'Étioles. L'Œil-de-Bœuf l'appela une grisette; la grisette n'en était pas moins une maîtresse, et bientôt maîtresse déclarée et présentée à la cour par une princesse du sang, la princesse de Conti.

Le roi la créa marquise de Pompadour. Il bâtit pour elle le château de Bellevue, et pour lui-même, à côté du château, un pied-à-terre intitulé le Taudis. Madame de Pompadour régnait sous le nom de Louis par la grâce de Dieu. Et pour laisser quelque chose à faire au titulaire, elle lui donnait son éventail à porter.

Le jour où elle monta au pouvoir, elle accorda une pension viagère à la tireuse de bonne aventure.

XXIV

LE PARC AUX CERFS.

Ce nouvel amour cependant ne pouvait délivrer Louis XV de lui-même; c'était le plus sceptique, le plus morose qui ait jamais traîné le fardeau de la vie, doublé du poids d'une couronne. Le rire était pour lui une souffrance ; tout au plus pouvait-il sourire sans tomber malade. Quand il voulait entendre une histoire comique, il demandait l'assistance d'un médecin. Il roulait continuellement la mort dans sa pensée.

Un jour qu'il faisait une promenade, en calèche, avec madame de Pompadour et la duchesse de Mirepoix, il aperçut une croix de bois noir sur une hauteur. Il arrête sa voiture, il appelle son écuyer, et lui montrant la colline :

— Voyez-vous ce cimetière là-haut? allez reconnaître combien il y a là de tombes fraîchement creusées.

L'écuyer partit au galop.

— Il y en a trois, sire, dit-il au retour.

Madame de Pompadour détourna la tête avec horreur.

— Cela fait venir l'eau à la bouche, dit la maréchale de Mirepoix.

La mort l'attirait et le repoussait à la fois; il en essayait par moment l'émotion sur un courtisan, comme un empereur romain essayait le poison sur un esclave.

— Fontanieu, dit-il, vous saignez, c'est signe d'apoplexie.

Le malheureux faillit en mourir de frayeur.

— Meuse est mort, disait un courtisan à souper.

— Il y a deux ans que je le lui avais prédit, répliqua le roi.

Puis regardant l'abbé de Broglie.

— A votre tour maintenant.

— Sire, répliqua l'abbé, la mort est comme la pluie; quand il pleut, tout le monde est mouillé.

— Vous vous faites vieux, dit-il un autre jour à un seigneur de sa cour; où voulez-vous être enterré ?

— A vos pieds, sire, répondit le vieillard.

Le roi tomba dans une morne rêverie, la plaisanterie l'avait frappé par ricochet en pleine poitrine.

Le despotisme de Louis XIV avait ravagé, comme un vent de mort, l'âme de la cour, et répandu dans l'air du palais de Versailles la mélancolie de la folie.

Le roi d'Espagne, son petit-fils, mourut fou à lier. Il passait des semaines entières au lit, enterré sous des monceaux de couvertures. Il y laissait croître ses

cheveux et ses ongles et quand ses griffes avaient poussé, il se déchirait lui-même jusqu'au sang, et ensuite, il criait, il appelait au secours. Il prétendait qu'on avait voulu l'assassiner, ou bien encore, qu'on avait rempli son lit de scorpions. La reine, condamnée à dormir, chaque nuit, à côté de ce monomane, prenait parfois le parti de le jeter à bas du lit et de l'envoyer crier dans l'antichambre.

Le fils du prince de Condé avait une folie variable. Tantôt il croyait être un chien, il aboyait à la lune; seulement, en présence du roi, il jetait la tête en l'air et jappait mentalement par respect pour Sa Majesté.

Tantôt il croyait être une fleur, et abordant une princesse dans le salon de Versailles, il la tirait par la manche de sa robe, et lui disait poliment :

— Madame, arrosez-moi, je vous prie; je suis un œillet.

Une autre fois, il était un mort; comme on lui apportait son dîner :

— Un mort ne mange pas, répondit-il judicieusement.

Il allait mourir de faim pour le prouver; toutefois son médecin lui assura qu'un mort pouvait manger, sans inconvénient pour sa santé. Il consentit à prendre son repas.

Le fils du régent avait une autre folie; il pensait que l'homme, au contraire, ne pouvait mourir. Quand l'abbé d'Hauteville expira, il prit cette mort pour une absence de l'abbé.

Parfois il donnait l'ordre d'atteler sa voiture.

— Où faut-il aller, monseigneur? dit le cocher.

— Chez madame d'Aumont.

Or, madame d'Aumont était morte depuis vingt années.

Il disait qu'on ne quitte jamais la terre sans retour; il comparait le monde à un bal masqué, où les âmes se promènent sous d'autre visages.

L'idée de la folie traversait, de temps en temps, le cerveau de Louis XV comme la tristesse du tombeau.

— Y a-t-il des gens à ma cour qui doivent devenir fous? demanda-t-il un jour au docteur Quesnay.

— J'en connais un qui sera imbécile avant trois mois, répondit le docteur.

Le roi pressa le médecin de nommer ce candidat à la démence.

— C'est le contrôleur général Séchelles.

Le roi parut sourire de la prédiction ; trois mois après, il disait à la marquise de Pompadour :

— Séchelles a radoté en plein conseil, il faut lui donner un successeur.

A quelque temps de là, c'était le tour du garde des sceaux, Berryer.

Son secrétaire lui ayant fait un jour une observation, il lui répondit dans un accès de fureur :

— Taisez-vous, plume, une plume est faite pour écrire et non pour parler.

Plus tard, Berryer déraisonnait complétement et tombait en catalepsie.

Louis XV régnait depuis l'âge de cinq ans; depuis l'âge de cinq ans, il portait le poids de la prison cellulaire et de la mort organisée de l'étiquette. Il avait cessé d'être un homme pour être plus qu'un homme, il vivait dans le vide; sans affection, car un souverain n'a que des flatteurs; sans liberté, car son temps était réglé comme des heures sur le cadran; sans mystère, car il devait poser jour et nuit devant le regard des courtisans.

Et après une vie ainsi murée, ainsi mesurée, détournée de l'humanité, déshéritée de sa véritable atmosphère, ce roi, qui était un homme, après tout, qui sentait la voix de l'homme crier en lui, voulut protester contre ce magnifique supplice ou plutôt ce suicide décoré du nom de royauté. Pour rétablir en lui l'équilibre, ou pour changer du moins de néant, il chercha éperdûment une diversion. Il tomba, il roula dans la volupté, et de la volupté, pour suivre la progression, dans la débauche.

La marquise de Pompadour recevait l'amour du roi sans le rendre à son tour. A la froideur de sa fibre on eût dit la beauté de la statue. Il fallait un tempérammment plus lyrique au monarque blasé.

— C'est une poule d'eau, disait-il quelquefois avec une expression de dépit.

La marquise sentit le danger de cette parole. Elle appela la pharmacie à son secours. Elle prit chaque jour à souper, pour électriser son sang, un philtre d'ambre et de vanille.

La duchesse de Brancas lui arracha la fiole de la main.

— Que faites-vous? dit-elle, vous vous tuez.

— Il le faut bien, répondit tristement la marquise. C'est mon escalier que le roi aime, il est habitué à le monter; mais qu'il trouve une autre femme à qui parler de chasse, alors je ne serai plus même un souvenir.

Et comme la duchesse lui rappelait sa faveur toujours croissante, pour la rassurer contre le danger d'une disgrâce :

— Vous ne le connaissez pas, répliqua-t-elle douloureusement, s'il devait prendre une nouvelle maîtresse, il la traiterait avec froideur et il me témoignerait au contraire un redoublement de tendresse.

Après avoir conquis une première fois le cœur de son amant, la marquise avait encore sans cesse à le reconquérir. Or, pour garder le roi à vie, elle prit la résolution héroïque de lui procurer tous les petits galvanismes et tous les petits imprévus des distractions de passage. Elle savait depuis longtemps que le roi affectionnait les petites filles mitoyennes entre l'enfance et l'adolescence. Son pourvoyeur Lebel allait lui ramasser ces fleurs, encore en bouton, dans les rues de Paris. Il les achetait à leur mère ou bien il les enlevait d'autorité. Il les conduisait ensuite de nuit, sous quelque prétexte, dans un appartement du château, appelé le *Trébuchet*.

Il avait ainsi raccolé la fille d'une femme Truchet,

puis la fille d'une femme Niquet, enfin la fille d'un Irlandais du nom de Murphy, transformé en Morfil. C'était une charmante enfant, qui posait pour une figure de madone dans l'atelier de Boucher.

La police secrète du *Trébuchet* dépista la petite Irlandaise. Lebel dit à la mère que la figure de sa fille avait séduit une dame de la reine, qui voulait la doter et la marier à un parent. On mena la mère et la fille chez la prétendue dame d'honneur. On écarta la mère un instant, et quand elle revint, elle ne retrouva plus son enfant : elle ne la retrouva jamais. Louis XV eut un fils de la petite Morfil; il la maria plus tard à un gentilhomme auvergnat, major du régiment de Beauvoisin.

La marquise voulut régulariser ce commerce; elle en prit la surintendance. Le *Trébuchet* faisait scandale au château ; on le relégua au Parc-aux-Cerfs, rue Saint-Méderic. Ce fut là, dans une petite maison borgne, tenue par la femme d'un commis de marine, nommée Bertrand, que la marquise établit le harem, au jour le jour, de Sa Majesté. Le recrutement puisait dans tous les états et dans toutes les conditions; des voitures fermées apportaient ou remportaient indéfiniment, toute l'année, aux heures muettes de la nuit, les voluptés anonymes du roi chrétien.

Quelquefois, cependant, un nom passait à travers les barreaux du sérail, et un chroniqueur caché le notait sur la page secrète de son journal.

« Lebel, dit le marquis D'Argenson, vient d'ac-

» quérir au roi une nouvelle virginité. C'est la nièce
» d'une coiffeuse, appelée madame Saint-André. Cela
» a fait plus de difficultés que les précédentes acqui-
» sitions ; mais avec de l'argent on a ébloui la tante
» revèche. L'on a mené la petite fille lundi dernier à
» Versailles. Après lui avoir fait accommoder les dents
» et lui avoir fait un trousseau honnête, on l'a con-
» duite à la maison louée au Parc-aux-Cerfs, et la
» petite Morfil a été reconduite à Paris. »

Louis XV traversait le jardin des Tuileries pour l'inauguration de sa statue ; il remarqua sur son passage une enfant d'une angélique beauté. Quelque temps après, la petite disparut de sa famille. Le père, honnête bourgeois, nommé Tiercelin, porta plainte au lieutenant de police. Le lieutenant menaça le plaignant de la prison. A douze ans, mademoiselle Tiercelin devenait la maîtresse du monarque ; plus tard, elle voulut supplanter la marquise de Pompadour ; elle mit son père dans le complot : on les enferma tous deux à la Bastille.

Une de ces enfants immolées au Minotaure, trouvait que le maître du Parc-aux-Cerfs ressemblait à un écu de six livres ; elle crut reconnaître le roi à son effigie, et tombant à ses genoux, elle le pria de ne jamais l'abandonner.

— Tu es une folle, répondit le roi.

Il l'embrassa pour la rassurer ; en sortant il donna l'ordre de l'emprisonner à Bicêtre.

La nuit tombe, il fait noir ; un spectre sort du châ-

teau, son chapeau rabattu sur la figure ; il rase silencieusement le pied de la muraille ; il frappe d'une main discrète à la porte du Parc-aux-Cerfs ; madame Bertrand vient lui ouvrir ; il entre dans une chambre modestement ornée. Une jeune fille brode auprès d'un lit couvert de mousseline ; une larme coule à la dérobée sur son travail. Pleurait-t-elle sur sa mère qui, sans doute aussi, la pleurait au même instant ? Une bougie brûle paisiblement sur une chiffonnière.

Le maître embrasse paternellement sa victime, puis la prenant par la main, il la fait mettre à genoux au pied du lit, il se met à son côté, et tous deux récitent à haute voix une prière ; après la prière, il lui fait une leçon de cathéchisme, il lui parle de la Sainte Vierge avec l'onction d'un moine ; ensuite il souffle la bougie. Le lendemain au petit jour, il fait encore la prière du matin, et il recommande à la jeune fille d'aller régulièrement à la messe de la paroisse.

Cet homme passait dans la maison pour un comte polonais : c'était Louis XV, c'était le roi, c'était le fils aîné de l'Église. Quand une pensionnaire à peine nubile du Parc-aux-Cerfs devenait mère, la marquise de Pompadour fournissait la layette. L'enfant partait ensuite pour une destination inconnue. La mère n'en recevait jamais de nouvelles ; quelque temps après on la mariait à quelque officier de fortune ; on lui donnait de cent à cent cinquante mille francs de dot et une aigrette de diamants.

Il y eut une demoiselle Romans, de Grenoble, qui

parvint à garder son enfant; elle l'aimait trop, disait-elle, pour le confier à une nourrice; elle le présenta au baptême comme fils d'un capitaine de cavalerie nommé Bourbon; elle le nourrissait elle-même, elle le promenait au bois de Boulogne, dans une corbeille couverte de dentelles. La mise en scène de ce petit Moïse sauvé perdit mademoiselle Romans. On fit une perquisition chez elle, on lui enleva ses papiers; on l'exila de Paris; son fils alla mourir, dans un cloître, sous le nom d'abbé de Bourbon.

Or, à la même époque, le lieutenant de police donna l'ordre aux archers de l'écuelle d'enlever d'un coup de filet et d'écouler au Mississipi tous les petits vagabonds sans feu ni lieu qui embarrassaient la voie publique et servaient d'aides de camp aux bandes de Cartouche; c'étaient les gamins de l'époque, les séminaristes du tapage. Mais les archers profitèrent de l'occasion pour capturer des enfants de bourgeois et pour en tirer une rançon. Quant aux petites filles, ils prélevaient eux-mêmes la rançon en nature. Après quoi ils les coupaient en quatre pour éviter les bavardages et en jetaient les morceaux à la rivière. Une émeute éclata dans Paris, par la faute des mères, il faut le reconnaître. On leur dit que le roi, ladre de naissance, prenait chaque matin un bain de sang pour guérir sa maladie; les femmes à cette nouvelle prennent une broche ou un coutelas; leurs maris, leurs frères les suivent. La bande assiége le lieutenant de police dans son hôtel. On put croire un instant à une ré-

volution. L'heure n'était pas venue ; ce ne fut qu'une émeute. On pendit quelques émeutiers, et l'émotion populaire tomba d'elle-même ; seulement le gouvernement profita de la leçon. Le guet était une milice bourgeoise, il la réorganisa militairement ; à partir de ce jour, dit le marquis D'Argenson, on éleva des casernes dans Paris, pour rappeler le peuple à l'obéissance.

Louis XV trembla ; il jeta l'anathème à sa capitale ; pour éviter de la traverser lorsqu'il allait chasser dans la plaine Saint-Denis, il donna l'ordre d'ouvrir une nouvelle route qu'on appela par cette raison la route de la Révolte ; il n'en continuait pas moins de traîner la royauté à l'oratoire secret du Parc-aux-Cerfs ; espèce de Tibère en perruque, il y ressuscitait les mystères perdus des grottes de Caprée. La marquise de Pompadour veillait avec une sollicitude maternelle à l'approvisionnement et au fonds de roulement de la maison. Parfois, le monarque, touché de la magnanimité de ce dévouement à toute épreuve, baisait de reconnaissance la main de la marquise.

Mais la marquise, écartant la veste du roi, lui posait de son côté la main sur la poitrine.

— C'est à votre cœur que j'en veux, disait-elle.

Et tous deux pleuraient d'attendrissement en présence de la femme de chambre, attendrie à son tour de voir un visage royal mouillé par l'émotion.

Le Parc-aux-Cerfs coûta quelques centaines de millions à la France, en frais ordinaires ou extraordinaires,

nt pour le courtage, tant pour le marchandage de
s jouets de chair humaine, que pour le placement
s beautés de rebut et l'éducation des innombrables
fants trouvés de la monarchie.

XXV

LE RÈGNE DU COTILLON.

La marquise avait donc renoncé à l'exercice de sa profession ; elle voulut signifier elle-même à la cour cette révolution d'alcôve. Elle éleva dans son jardin de Bellevue une statue à l'amitié. Maîtresse honoraire désormais, elle éprouva une velléité de dévotion ; un vent de tristesse l'avait effleurée elle aussi, sur le trône de son ambition.

« De longues réflexions, écrivait-elle, qui m'avaient » poursuivie, même dans la plus grande fortune ; la » certitude de n'être jamais heureuse par les biens » du monde, puisque aucun ne m'avait manqué et » que je n'avais pu parvenir au bonheur, le déta- » chement des choses qui m'amusaient le plus, tout » me porta à croire que le bonheur était en Dieu. »

La marquise de Pompadour essaya donc du Dieu

de la pénitence; elle choisit pour confesseur un Jésuite, le Père Sacy. Elle édifia la cour en communiant solennellement à la chapelle du château.

Le roi pensa que cette conduite exemplaire méritait une récompense; il nomma la marquise dame d'honneur de Marie Leckzinska; il la décora du tabouret, c'est-à-dire du rang, sinon du titre de duchesse. Elle avait à l'avenir le droit de mettre le manteau ducal sur son blason avec la calotte de velours.

En apprenant la nomination de la marquise, la reine écrivit à son mari sous la dictée du président Hénault :

« Sire, j'ai un roi au ciel qui me donne la force de » souffrir mes maux, et un roi sur la terre à qui j'o- » béirai toujours. »

Lorsque la marquise eut obtenu le tabouret, elle congédia le Père Sacy, à la vérité le Père avait voulu la chasser de Versailles. Elle reprit ce qu'elle appelait le *perpétuel combat* de son existence.

Ce n'était pas une sinécure que la fonction de Maîtresse, même en retrait d'emploi; c'était au contraire une occupation, et une préoccupation de chaque minute. Toute femme de la cour qui rêvait devant sa glace et croyait à la puissance de son sourire, rêvait du roi au fond du cœur, voulait posséder le roi à son tour. Madame de Pompadour avait autour d'elle, dans son intimité, vingt amies, vingt ennemies, cachées et gracieuses, qui toutes désiraient sa chute, toutes la préparaient en silence.

Un soir que le roi, inondé de vin de Champagne, regagnait en chancelant son cabinet, madame d'Estrades le poursuivit jusque dans son alcôve. La marquise punit de l'exil cet attentat à sa propriété. Madame de Coislin attaqua le monarque à la lumière du soleil; elle en tira une déclaration d'amour : elle crut avoir remporté la victoire. Un jour qu'elle jouait avec la marquise, elle abattit les cartes, et, regardant fixement sa rivale :

— Brelan de rois! cria-t-elle avec orgueil; j'ai gagné.

— Madame de Coislin va trop vite, dit madame de Pompadour; elle versera en chemin.

Elle versa en effet : le roi lui donna congé.

Il fallait donc à la marquise non-seulement arracher sans cesse le monarque à une nouvelle intrigue, mais encore l'arracher à lui-même, le décharger de son propre poids, le secouer, l'étourdir, l'amuser, l'enlever de terre, l'éparpiller dans l'espace. Elle déploya dans cette œuvre une fécondité inépuisable d'imagination, et une expérience consommée de diplomatie.

Le roi aimait la chasse, elle le suivait éperdûment au bois, à cheval ou en calèche. Il aimait ou il paraissait aimer la bâtisse, car en réalité il n'aima jamais rien ni personne; elle semait autour de Versailles de charmants petits châteaux, intitulés Brimborion, Montre-Tout, Babiole, autant de boudoirs décorés des nymphées de Boucher. Il aimait à

suivre jour par jour la chronique scandaleuse de Paris ou de Versailles, et après boire et à son petit souper, la marquise lui lisait un rapport de police, agréablement épicé, sur les lettres décachetées, sur les rendez-vous surpris, toutes les intrigues couvertes ou découvertes de ruelle ou de ruisseau.

Un Prussien avait trouvé le secret de la porcelaine ; il avait établi une fabrique à Berlin. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, avait vendu l'homme et le secret au roi de Saxe, pour un régiment de cavalerie. Depuis ce jour, la Saxe approvisionnait l'Europe de porcelaine. Louis XV, dans un accès d'amour-propre national, voulut disputer à la ville de Dresde le monopole de cette nouvelle chinoiserie. Il établit une fabrique à Vincennes. La marquise la transporta plus tard à Sèvres, à la porte même de son château. Le roi veillait aux opérations ; il suivait les fournées, il exposait, et il vendait lui-même dans les galeries de Versailles les jouets ruineux de la table ou de l'étagère.

— Achetez ce service, disait-il à un abbé.

— Sire, je ne saurais le payer.

— Achetez toujours ; je vous donnerai une abbaye.

L'abbé emporta la porcelaine ; quelque temps après il recevait un bénéfice.

La marquise ménageait surtout au roi le plaisir du spectacle ; elle avait installé un théâtre dans tous les châteaux ; elle avait l'instinct et l'art de la comédienne, elle jouait indistinctement la farce et la tragédie, elle

chantait, elle dansait avec une égale perfection ; à chaque représentation, elle montait sur la scène, et déployait au regard de son amant les grâces de sa personne et toutes les féeries de sa garde-robe ; tour à tour bergère en chapeau de paille ; Vénus dans un flot de mousseline d'azur; reine; fée; déesse; Armide; elle montrait toutes les femmes en une femme, et promenait l'esprit du roi de métamorphose en métamorphose.

Elle avait voulu composer elle-même sa troupe d'un agréable pêle-mêle de grands seigneurs, de grandes dames, de comédiens et de comédiennes de profession; elle choisissait naturellement les rôles d'Aurore et de Vénus ; elle abandonnait les rôles de Bacchus et de sylvains à des Clermont, à des Rohan. Les ducs de Luxembourg et de Villeroi dansaient les pas de menuet; le marquis de Sourches jouait de la viole, et le prince de Dombes du basson. La troupe possédait un matériel complet de cothurnes, de perruques, de moustaches, de crêtes, de houlettes, de baguettes de magicienne, de roues de fortune, et de bourdons profanes pour le pèlerinage à Cythère.

Lorsque la marquise planta la crémaillère à Bellevue, le duc de la Vallière imagina, pour l'inauguration du théâtre, un pot-pourri de circonstance. La scène représentait une montagne en travail d'enfant. Au dernier coup d'archet de l'orchestre, la montagne accouchait du château de Bellevue; au même instant, un pot de chambre passait devant la rampe. C'était

une espèce de coucou affecté au service de la banlieue. Le pot de chambre versait à moitié route et lançait par la portière un ballet de nymphes et de sylvains.

La marquise de Pompadour faisait une grâce d'État d'une invitation à Bellevue; l'étiquette appelait *polissons* les seigneurs qu'elle y invitait seulement à souper. Elle leur composa, ainsi qu'à leurs femmes, une livrée de son invention. C'était un habit de drap pourpre brodé d'or et doublé de satin blanc, une veste de satin gris, brodée d'or, mais sans ramages; la robe des femmes était de même étoffe que la veste des hommes, mais tout unie sur or; quant aux laquais, ils portaient un habit vert galonné d'or, car l'or devait toujours figurer sur l'ordonnance. L'habit d'un polisson coûtait 1,100 livres, rien que pour la garniture, car la marquise fournissait elle-même le velours.

Les plus grands noms du royaume tenaient à honneur de figurer dans l'intimité et jusque dans la domesticité de la marquise; ils allaient religieusement à sa toilette, avec la même assiduité qu'ils accouraient autrefois au déculotté du cardinal Fleury.

La marquise vient de quitter son lit, pour achever une frisure commencée de la veille; à moitié renversée dans son fauteuil, devant la nappe de l'autel et le miroir en rocaille du tabernacle, une jambe croisée sur l'autre et la pantouffle flottante au bout du pied, elle livre majestueusement sa tête à deux femmes de chambre : l'une approche le fer de la tempe de la déesse, l'autre répand sur sa chevelure, avec un

tuyau de soufflet, une poudre qui nage dans l'atmosphère et retombe en neige parfumée; une troisième prépare le rouge sur une soucoupe du Japon; une quatrième découpe artistement une mouche dans une banderolle de taffetas. Madame du Hausset dirige à haute voix la cérémonie. « Quelle robe madame mettra-t-elle aujourd'hui? Angélique, faites donc le toquet... Marianne, apprêtez le panier. » Pendant ce temps, un maréchal de France caresse l'épagneul de la marquise, un duc et pair frotte le ventre de sa macaque, un archevêque discute le mérite d'une bergère de Fragonard, chacun veut attirer un regard de la favorite, chacun proteste de son dévouement, chacun consent à mourir pour la marquise, et tous épient, d'un œil attentif, la marche du temps et la trace de l'inquiétude sur cette figure, de plus en plus, brûlée par l'insomnie.

— La marquise a la mine sucée, disait D'Argenson.

Qu'était-ce à dire? Fallait-il songer à l'avenir? Au milieu de cette réflexion, un nègre passait la tête par la porte de l'antichambre.

— Voilà les trois quarts, criait-il; le roi va partir pour la messe.

La marquise demandait son éventail et son livre d'heures, pour ne scandaliser personne.

Elle saluait, en passant, le duc de Chaulnes du nom de cochon, la marquise d'Amblimont du nom de torchon, elle appliquait un soufflet sur la joue de l'abbé de Bernis et l'appelait son pigeon pattu.

Elle demandait ensuite sa chaise et descendait à la chapelle. Le marquis de Souvré l'accompagnait à la portière en portant son manchon.

C'était là, dans ce boudoir, devant sa toilette, entre un coup de peigne et un pot de pommade, qu'elle balottait, entre ses mains, les destinées de la France et de l'Europe; là qu'elle recevait les ambassadeurs étrangers, qu'elle leur disait *nous voulons, nous* toujours, *nous* en toute circonstance, politesse qu'elle faisait au monarque pour l'associer au gouvernement, car elle aurait pu dire : Je veux, avec autant de raison que Louis XIV lui-même. Lorsqu'elle écrivait son compte de dépense, elle le datait de la première année *de son règne*. Lorsqu'elle allait entendre à Paris l'opéra de Pelée, l'auteur la regardait en chantant le couplet : *Régnez belle Thétis*. C'était là qu'elle distribuait les grâces et les faveurs ; là qu'elle donnait les cordons et les abbayes, qu'elle mettait aux enchères les croupes et les pots de vin, qu'elle fabriquait les cardinaux et les évêques; qu'elle nommait ou quelle révoquait les généraux d'armée; qu'elle appelait ou renvoyait les ministres. Les secrétaires d'État devaient lui obéir sans réplique; un jour, en présence du roi, elle donna l'ordre à Maurepas de lever une lettre de cachet.

— Il faut que Sa Majesté l'ordonne, répond le ministre.

— Faites ce que veut madame, dit Louis XV, d'un air engourdi.

Maurepas chansonne la marquise; la marquise l'é-

crase sur la blessure. Une lettre de cachet l'exile au fond du Berri. D'Argenson croit pouvoir venger Maurepas; un moment même il arrache au roi la disgrâce de la favorite; la marquise fait ses malles en pleurant.

— Qui laisse la partie la perd, lui dit la maréchale de Mirepoix.

Madame de Pompadour prend un verre de fleur d'oranger et reste intrépidement à Versailles. Une semaine après, elle avait retourné le monarque. Alors elle disait fièrement à D'Argenson :

— Il faut que vous ou moi nous nous en allions.

Ce fut le ministre qui partit; un billet ainsi conçu le reléguait à sa terre des Ormes, en Touraine.

« Votre service ne m'est plus nécessaire, je vous or-
» donne de m'envoyer votre démission. »

Elle avait pris l'abbé de Bernis par la main et l'avait élevé au pouvoir, mais l'abbé refusa de servir à outrance la politique de la marquise; il vit baisser sa faveur; bientôt il pressentit l'exil. Il alla trouver madame de Pompadour.

— Nous séparer, à la bonne heure, dit-il, rien de plus facile, mais pourquoi un coup de poignard?

Madame de Pompadour gardait le silence. Quelque temps après, elle donnait le coup de poignard. Une lettre de cachet expédiait à Vic-sur-Aisne l'infortuné Pigeon pattu.

Quand le roi voulait congédier quelqu'un, il lui disait la veille, avec une expression de cajolerie :

— Tenez-vous prêt, demain, à travailler avec moi et divertissez-vous bien en attendant.

Il y avait un officier de cavalerie, du nom de Stainville, qui avait fait dans le temps la guerre d'Allemagne. Il avait interrogé au bivouac la voix intime de la vocation. Il trouvait que la Providence l'avait prédestiné au métier de ministre. Toutefois la Providence devait prendre le consentement de la marquise. Or, pour séduire la favorite, l'officier possédait une taille médiocre et une figure chiffonnée; de plus il avait persifflé dans le temps madame de Pompadour; il avait même pris le titre de cadet de Maurepas, deux obstacles pour un à son ambition. Que faire dans cette extrémité?

Il lança une rivale contre la favorite. Il trouva dans sa famille une cousine de bonne volonté. Il l'envoya en secret assiéger le monarque. Elle touchait déjà au moment de la victoire... Le comte de Stainville courut lui-même dénoncer le complot à la marquise; pour prix de sa trahison, il reçut d'abord l'ambassade de Rome, puis l'ambassade de Vienne, enfin le portefeuille de Bernis et dans le portefeuille le brevet de duc de Choiseul.

La marquise avait l'art de l'insolence; elle traitait avec un souverain mépris la robe et l'épée; elle recevait la fleur de l'aristocratie dans sa chambre à coucher, et la forçait à rester debout en sa présence. Elle voulut soumettre à cette épreuve un homme du sang royal, le prince de Conti. Mais le prince

se jetant négligemment sur le lit de la marquise :

— Voilà, dit-il, un excellent coucher.

Le président de Meinière sollicitait pour son fils une place de cornette, il avait trempé dans l'opposition du Parlement ; le roi refusa sèchement le brevet. Repoussé en première instance, il en appela directement à la souveraine.

Madame de Pompadour le reçut debout, auprès de la cheminée et le toisa, la tête sur l'épaule, d'un œil si dur, que le président frondeur en frémissait encore en rédigeant le récit de cette entrevue. La marquise le menaça, puis le caressa, dans cette audience, avec la morgue et la câlinerie d'une impératrice et d'une entremetteuse.

Elle voulait donner le ministère de la marine au bailli de Mirabeau. Elle l'invita à venir la voir à sa toilette. Le candidat est charmant, il est déjà un homme d'État. La marquise, enthousiasmée à la fois et défiante, laisse échapper cette boutade :

— Quel dommage que tous ces Mirabeau soient si mauvaises têtes !

Le bailli redresse fièrement le front et répond avec l'âpreté d'un marin :

— Madame, il est vrai que c'est le titre de légitimité dans cette maison, mais les bonnes têtes ont fait tant de sottises, qu'il ne serait peut-être pas imprudent d'essayer des mauvaises.

Le bailli de Mirabeau brûla son portefeuille par cette réponse.

La marquise régnait pleinement et réglait la politique extérieure de la France sur sa vanité de femme ou sa colère du moment. Louis XV, au commencement de son règne, avait fait alliance avec Frédéric contre l'Autriche; après avoir ainsi créé en quelque sorte la puissance de la Prusse, il change d'attitude, il cherche l'amitié de l'Autriche, et provoque un adversaire qu'il a grandi lui-même, comme pour agrandir le danger de son changement de politique. Comment expliquer cette voltige de sa diplomatie? Frédéric avait bafoué la marquise et Marie-Thérèse l'avait flattée. Pour venger une piqûre d'épingle, madame de Pompadour précipita la France dans la guerre de sept ans, mit à la tête de nos armées des généraux de boudoir; nos troupes étaient battues, nos flottes étaient détruites, nos colonies enlevées une à une par l'Angleterre; le Canada était abandonné à l'ennemi malgré la défense héroïque de Montcalm. La Bourdonnaye avait relevé dans l'Inde la gloire du pavillon français, un ordre du roi le jetait à la Bastille; Dupleix va conquérir l'Inde par son génie, on dégrade Dupleix, on le ruine sur la dénonciation d'un Jésuite. Il avait avancé toute sa fortune au trésor, on le paye d'une banqueroute; le corsaire Cassard ressuscite Duguay-Trouin dans la marine; il balaie dans l'Océan le commerce de l'Angleterre; mais il a l'impertinence de réclamer une dette sur l'État; la citadelle de Ham fait justice de sa demande.

La France périssait rapidement, et dans ce deuil de sa gloire, la marquise commandait une nouvelle robe

à son tailleur Supplis, et la noblesse gémissait sur la décadence de l'étiquette.

« Il y a un usage de respect presque entièrement » abandonné, écrivait le duc de Luynes. Lorsque le » roi soupe au grand couvert, la nef est dans la salle » des gardes, elle est gardée par deux ou trois gardes » du corps sous les armes. Toutes les dames, en pas- » sant devant la nef pour aller au souper du roi, fai- » saient une profonde révérence. Je l'ai vue faire » encore aux dames de l'ancienne cour, mais cela » ne se pratique plus. »

La nef était un coffret de vermeil, de la forme d'une coque de navire, où l'on renfermait la serviette du roi entre deux sachets de senteur. La noblesse poussait encore plus loin le scandale de l'hérésie.

« C'était un usage constamment observé, reprend » le duc de Luynes, que les gentilshommes servissent » avec la serviette sur l'épaule. M. le duc de Brissac » observa encore cet usage au mariage du roi; son » exemple même détermina quelques gentilshommes » servants à porter la serviette, mais ils commencent » à le négliger.

Or, pendant que la France tombait, du premier rang en Europe, à l'humiliation de l'Espagne, la marquise de Pompadour montait en puissance et en richesse; elle recevait coup sur coup de la munificence de son amant ou de son ami, un hôtel à Fontainebleau, la terre de Crécy, la baronnie de Créon, le

château d'Aunay, le château de la Celle, Brimborion-sous-Bellevue, la terre de Marigny, la terre de Saint-Remy, un hôtel à Compiègne, un hôtel à Versailles, le château de Bellevue, la terre de Ménars, l'hôtel d'Évreux, l'Élysée-Bourbon, un hermitage à Versailles, à Fontainebleau, etc.

Elle a rédigé de sa main la note de ses dépenses pendant les dix-neuf années de *son règne*, pour répéter sa propre expression. La somme monte au chiffre de 36,327,668 livres tournois.

La marquise reconnaît avoir dépensé 3,504,800 livres pour sa bouche et pour la bouche de ses amis.

Elle a consacré une somme de 1,338,867 livres à ses menus plaisirs, en se satisfaisant, ajoute-t-elle avec naïveté.

Le chapitre des voyages et des opéras figure dans ce budjet pour une somme de 4,005,900 livres, sans compter les frais de bougie.

Le fourrage et la nourriture des chevaux, forment une addition de 1,300,000 livres.

Les belles juments, les voitures, les chaises à porteurs et les chevaux de selle montent à la bagatelle de 1,800,000 livres, quoiqu'en ait dit le gazetier d'Utrecht, ajoute la marquise.

Le linge de Crécy représente une somme de 400,000 livres, tandis que la bibliothèque de la marquise tient une place de 12,000 livres seulement dans son inventaire.

Elle poussa enfin la générosité jusqu'à faire une

pension de 4,000 livres à un carossier nommé Lafontaine, pour une berline; et une autre pension de 3,000 livres à un ébéniste nommé Migeon, pour une chaise percée.

Et pour payer tout cela, que faisait Louis XV? Il spéculait à la Bourse du temps et à coup sûr, car il tenait dans sa main le cours du marché. Bien plus, il jouait à la hausse du blé, et comme il faisait la hausse à volonté, et il la faisait toujours, ce fut à ce qu'on appela le pacte de famine. Un secrétaire de l'ordre du clergé, Le Prévost de Beaumont dénonça cet acte de brigandage. Il disparut. On le retrouve vingt ans après à la Bastille. Une émeute éclate un jour, dans Paris, contre la cherté du pain :

— Tirez sur le peuple, dit Louis XV au maréchal de Noailles.

XXVI

L'OEIL-DE-BOEUF.

Le duc de Laforce avait un fils perdu de réputation, le marquis de Caumont, colonel de cavalerie. Il obligea ce jeune homme, à vendre le brevet de son régiment, et à chercher un refuge dans une terre du Languedoc. La marquise de Caumont avait appris à connaître son mari ; elle refusa de l'accompagner dans son exil.

— Adieu, monsieur, lui dit-elle au moment du départ ; mûrissez ou pourrissez.

Pourrissez ! voilà le mot d'ordre de la noblesse au dix-huitième siècle. Elle portait la corruption dans le sang comme une seconde hérédité. Elle sortait à peine de l'enfance qu'elle avait déjà tourné la dernière page du vice.

— A treize ans, dit la mère du régent, mon fils

était un homme; une dame de qualité l'avait instruit.

Un menin du roi, le duc de La Trémouille, débaucha son maître à l'heure de l'adolescence; on maria ce professeur précoce pour l'écarter de sa victime. Le duc d'Épernon reprit la leçon interrompue. Il fallut encore le chasser de la cour. L'enfant royal, initié de bonne heure à la dissimulation, disait d'un air sournois : « C'est bien fait, » et le lendemain il avait oublié son menin.

Une nuit, au clair de lune, la police secrète du château surprit, dans l'ombre d'un bosquet, je ne sais quelle débauche, entre cinq ou six Alcibiades de la Régence; le marquis d'Alincourt, le comte de Ligny, le marquis de Rambure, le marquis de Meuse, le duc de Retz et le duc de Boufflers. Ces jeunes raffinés étaient mariés de la veille et âgés de seize à vingt ans.

Le scandale criait si haut que le maréchal de Villeroi crut devoir sévir. Il exila le marquis de Meuse en Lorraine, le marquis d'Alincourt à Joigny, le duc de Retz en Picardie. Le marquis de Rambure eut l'effronterie de reparaître à la cour, en habit de gala; on le mit à la Bastille.

Quand le roi demanda pourquoi on avait éloigné ces jeunes seigneurs :

— Parce qu'ils ont arraché les palissades du jardin, répondit son gouverneur.

Depuis lors on appelait les mignons de l'Œil-de-Bœuf des arracheurs de palissades.

— Il y a longtemps que ce vice règne dans ce pays-ci, au grand dépit des femmes de la cour, dit le journal de Barbier.

On arrêta cependant à Paris un courtier de Sodome, appelé Deschauffour, répandu dans le grand monde, ajoute Barbier ; car ce genre de commerce n'est pas un amusement du petit bourgeois. On expédia le jugement de Deschauffour en une matinée, et le soir même on le brûlait en place de Grève, après l'avoir étranglé par charité.

Le parlement grillait le vice roturier ; il respectait le vice gentilhomme. Le duc de Gesvres n'avait pu être mari, il voulut être femme. Il portait du rouge et jouait de l'éventail avec les minauderies d'une coquette de profession. Lorsqu'il faisait les grands remèdes à son château de Saint-Ouen, il recevait la fleur du royaume, couché dans un lit garni de rubans et de dentelles, les rideaux relevés et des fleurs répandues sur la couverture.

Il avait établi dans son château une riche garde-robe d'habits verts pour les complaisants admis à l'honneur de son privé ; car on ne pouvait entrer dans sa familiarité qu'en habit, chaussure et chapeau, couleur de perruche. Et lui-même, lorsqu'il jouissait d'une bonne santé, nonchalamment renversé sur une duchesse d'étoffe verte, un chapeau vert sur la tête et un plumet vert sur son chapeau, tenait majestueusement sa cour, un bouquet à la boutonnière, en brodant des manchettes ou bien en taillant des nœuds de ruban.

Le duc d'Épernon vivait en ménage avec le duc de Gesvres, et, pour rompre la monotonie du tête-à-tête, il faisait de la chirurgie. Il saignait, il trépanait; il trépana un jour son laquais. Le patient mourut de l'opération. Le duc de Gesvres donna une fête champêtre à Saint-Ouen. Il dota généreusement une rosière. Le soir même de la noce, le duc d'Épernon voulut saigner le mari. Le pauvre diable résistait à cette luguble polissonnerie, mais on lui mit cent écus dans la main, et le duc put accomplir la saignée.

Un prince de la maison de Condé, le comte de Clermont, soldat et abbé à la fois, soldat sans épée, abbé sans petit-collet, en habit galonné, sans bourse toutefois à sa perruque par ménagement pour l'Église, avait commencé de bonne heure son éducation avec le marquis de Rambure sous la feuillée du parc de Versailles; à quinze ans, il la perfectionnait avec madame de Grave; à seize ans, il achetait la petite Camargo à sa mère, une enfant de treize ans à peine. Le père eut l'insolence de demander justice au roi comme si un prince du sang royal devait réparation à un acteur.

L'abbé de Clermont insinua plus tard la Camargo à son neveu, le petit Conti, un écolier encore à la férule. Il fit alors l'acquisition d'une demoiselle Quoniam, actrice de l'Opéra et fille d'une rôtisseuse du carrefour Bussy. Un valet de chambre du duc de Bourbon avait endoctriné dans le temps la rôtisseuse. Mais le rôtisseur entendait garder sa propriété; le laquais

eut recours au duc de Bourbon. Le maître n'avait rien à refuser à son valet. Il donna l'ordre d'enlever le rôtisseur et de l'expédier au Mississipi.

L'abbé de Clermont vécut quelque temps avec la fille du laquais de son frère; il l'abandonna ensuite pour adopter une autre comédienne, mademoiselle Leduc.

Il l'entretenait magnifiquement sur les revenus de son abbaye; or, une année, à la fête de Longchamps, la foule vit courir une calèche de canne, peinte en bleu, attelée de six chevaux gros comme des boule-dogues; calèche et chevaux, tout cela était ferré d'argent; un nain servait de postillon, un autre représentait un heiduque. Le premier portait un costume de hussard, une veste rouge galonnée d'argent avec une plume bleue au chapeau; l'autre portait une robe bleue, le sabre et le bonnet garni de plaques d'argent. Une femme éblouissante de diamants conduisait elle-même l'attelage, c'était mademoiselle Leduc; la livrée de son amant caracolait autour de sa voiture.

Un des gentilshommes de l'abbé, le chevalier de Brèves, dînait chez une dame de Saint-Suppli avec le marquis de L'Aigle, colonel du régiment d'Enghien; l'hôtesse porta plainte au dessert contre madame Hatte, sa voisine. Madame Hatte lui manquait de respect; elle refusait de lui rendre le salut.

— Il faut faire tapage chez cette carogne, dit le marquis de l'Aigle à son compagnon.

Ils montent aussitôt à l'appartement de madame Hatte; ils y trouvent seulement sa femme de chambre... aucune langue humaine ne saurait achever le récit.

La victime échappe enfin de leurs bras, elle attroupe les passants ; les deux acolytes mettent l'épée à la main et opèrent leur retraite.

Le parlement les décrète l'un et l'autre de prise de corps; mais la duchesse de Bourbon intervient en leur faveur; l'abbé de Clermont appuie la pétition, le roi déclare ces deux coquins indispensables à son service, et par une lettre-patente leur ouvre la porte de la prison.

Mais en échange, pour venger la morale, le Châtelet brûlait solennement, en place de Grève, un garçon menuisier de dix-huit ans, qu'une patrouille avait surpris, en flagrant délit, avec un garçon charcutier de vingt ans. L'un et l'autre évidemment méritaient le supplice du fagot et de la chemise souffrée, pour avoir transporté les mystères des bosquets de Versailles, dans les carrefours de Paris.

« Et furent, dit l'arrêt, les susdits conduits en » Grève, pour voir la langue arrachée et brûlés tout » vifs avec le procès, le tout réduit en cendres, jeté » au vent ; condamnés à seize cents livres parisis de » réparation, applicables moitié à l'hôpital général, » moitié à l'Hôtel-Dieu. »

Un autre Condé, le comte de Charolais, assaisonnait la débauche de férocité; c'était une brute, ivre la plupart du temps, quand elle n'était pas furieuse. Il

donnait quelquefois à souper à une dame de Saint-Sulpice. Il la grisa un soir un peu plus que d'habitude.

— Il faut bien donner à manger au petit chat, dit-il dans son idiotisme de palefrenier.

Il glissa un pétard sous le jupon de sa maîtresse; un instant après la mine faisait explosion. La robe prend feu, le comte Senneterre l'éteint; mais la victime avait le ventre brûlé. Le comte de Charolais la déshabilla pour examiner la brèche, disait-il; puis il la roula toute nue dans une nappe et la déposa sur le trottoir, à la porte de son hôtel. L'infortunée faillit en mourir et en resta estropiée. La jeunesse de la cour ne vit dans cette action qu'une espièglerie; elle en fit une chanson.

Le comte de Charolais aimait une fille du Palais-Royal, appelée La Delile. Quand il la rencontrait dans le jardin, il la ramenait chez elle à coups de pied, et quand il surprenait des visiteurs dans sa chambre, il leur rompait les bras à coups de bâton.

Il eut un fils de sa maîtresse; l'enfant tomba malade au berceau. Le comte l'injecta d'eau-de-vie jusqu'à ce qu'il rendît le dernier soupir.

— Cet enfant n'était pas de moi, dit-il ensuite froidement, puisque cela l'a fait mourir.

Quand il n'allait pas au cabaret, il allait à la chasse; un jour, en revenant du bois, il aperçoit un bourgeois sur le pas de sa porte dans une rue d'Anet.

— Voyons, dit-il, si je tirerais bien ce corps-là.

Il l'ajuste, il le tue; il va ensuite demander grâce au régent.

— Cette grâce est due à votre rang, répondit le duc ; le roi vous l'accorde, il l'accordera encore plus volontiers à celui qui vous en fera autant.

Le prince de Conti, polichinel du sang royal, bossu par devant, bossu par derrière, entreprit d'abord son beau-frère, le comte de Charolais ; il essaya ensuite une marquise de Gacé, une bacchante qui trouvait encore le moyen de faire scandale dans cette époque d'orgie. Il descendit plus bas, il but l'eau du ruisseau. Une fille de la borne lui fit une gratification de son métier. Le prince furieux de l'accident, la fait saisir, attacher par les quatre membres et souffler avec un soufflet de boucher, jusqu'à ce qu'elle expire de cette effroyable torture.

Il avait épousé une princesse de Condé, qui pouvait passer pour un homme et qui entendait l'indépendance comme son mari.

— Vous ne pouvez pas faire un prince du sang royal sans moi, et je peux en faire un sans vous, lui disait-elle fièrement.

Elle mit la menace à exécution : elle aima le marquis de La Fare, qu'elle baptisait son poupart ; ensuite elle abandonna son poupart pour un comte de Clermont.

Le mari prenait l'infidélité de sa femme au tragique ; il voulait la tuer dans une inspiration de jalousie. Il alla un matin la trouver au lit, et lui présentant le canon d'un pistolet :

— Faites votre prière, madame.

Mais la femme avait pris ses précautions de son côté ; elle avait toujours une paire de pistolets chargés sous son chevet, elle en saisit un et visant son mari.

— Prenez garde, dit-elle, de me manquer, car si vous ne me tuez pas raide, vous êtes mort; tirez le premier.

Enfin, après une scène de fureur à la suite d'un réveillon de Noël, la princesse plaida en séparation et chercha un refuge dans un couvent.

Ce monomane, à un bal de l'Opéra, arracha des bras de sa mère une petite fille de province, débarquée de la veille à Paris. Sans l'avoir jamais ni connue ni entrevue, il la plaça entre ses genoux, et lui prenant les deux poignets dans une main, il l'accabla de l'autre de claques et de chiquenaudes jusqu'à lui faire jaillir le sang par le nez et par la bouche; la pauvre petite martyre pleurait, mais lui riait de la plaisanterie.

— Ne sais-je pas bien donner les claques et les chiquenaudes, criait-il d'un air de triomphe?

La foule assista en silence à cette scène, sans que personne eut le courage d'arrêter la main de ce prince bourreau, tant le prestige du sang royal imposait encore à la multitude.

Mais l'homme du siècle, c'est le duc de Richelieu ; il en est le type et le prototype. Le siècle vit en lui et il vit autant que le siècle, comme pour le résumer de la première à la dernière page; il en a toute la corruption, toute la rouerie, toute la bassesse, toute l'insolence. Il n'y pas dans l'histoire des vices, un seul

vice qui manque au rendez-vous, et si ce vice n'avait pas existé, il l'aurait inventé.

Ce drôle, duc et pair, maréchal de France, accepte tous les rôles, fait tous les métiers le front haut, la main dans le jabot. Il vole, il pille; le soldat l'appelle *le père La Maraude*. Il viole, il assassine, mais toujours avec grâce, d'une main élégante, chargée de bagues et de flots de dentelles. Il sait aussi bien gagner une victoire que vendre une maîtresse. Il vendait son amour lui-même; on lui payait sa nuit comme à une courtisane.

Il séduit d'abord une fille du régent, puis il la trahit, pour dégager sa tête de la conspiration de Cellamare. Il ne parle que pour mentir, il n'aime que pour tromper; on le sait, on le dit à la cour, et il n'y a pas une femme de la cour qui ne veuille être trompée par ce délicieux faussaire; c'est une gloire de l'avoir perdu; on l'a du moins possédé. La marquise de Nesle se bat en duel pour lui avec madame de Polignac.

Au premier coup de feu, elle tombe frappée d'une balle à la poitrine.

— Il mérite qu'on verse encore un plus beau sang pour lui, dit-elle en roulant sur l'herbe du champ de bataille.

Il monte sans cesse, d'une femme à l'autre, l'échelle de sa fortune, et brise ensuite du pied l'échelon; il étale dans son boudoir les portraits de toutes ses maîtresses en costume de religieuses, à commencer par

mademoiselle de Charolais, modestement cachée sous un béguin de récolette.

— Voilà mon couvent, disait-il.

Par moment le dégoût de l'aristocratie le prend, il séduit la femme d'un miroitier; c'était une touchante victime de l'amour ennoblie par le remords; il la trahit, il la persiffle, il l'avilit, il l'outrage jusqu'à ce qu'il l'ait tuée; alors il va laver le souvenir de cette affection de boutique, dans ce qu'il nomme *l'ambroisie de l'Olympe*, c'est-à-dire auprès de la comtesse de Charolais.

Un autre jour, il apprend que son valet de chambre aime une jeune ouvrière; il veut entrer en tiers dans cette liaison, mais la jeune fille résiste à monseigneur; c'était le premier refus qu'il éprouvait, et il l'éprouvait dans une mansarde et d'une fille du peuple; cette injure à un duc et pair criait vengeance, il la demanda au lieutenant de police; le lendemain, un exempt conduisait le valet de chambre au Fort-l'Évêque et l'ouvrière à la prison du Châtelet. Le comte de Charolais y mettait moins de façon, il tuait son laquais.

Le dix-huitième siècle pratiquait ainsi le droit du seigneur. Le maréchal de Saxe suivit l'exemple de Richelieu; il ressentait une certaine curiosité pour madame Favart; mais la malheureuse actrice avait l'impertinence de préférer son mari à un héros. Une lettre de cachet apprit au mari à céder le pas au vainqueur de Fontenoy. Si le maréchal de Saxe avait

sur le duc de Richelieu la supériorité de la gloire, le duc reprenait l'avantage par la coquetterie de sa toilette.

Il donnait le ton, il dictait la mode, il accrédita la poudre à friser. Toujours infecté d'eau de lavande, il exhalait à une lieue à la ronde une odeur énergique de garçon coiffeur. Il portait avec aisance un habit d'argent brodé d'or et doublé de martre zibeline; il avait toujours le bas de soie le mieux tiré, le pied le mieux bouclé, la jambe la plus irréprochable à l'Œil-de-Bœuf. Il ouvrait sa tabatière sans la faire crier et il déployait son mouchoir sans laisser tomber un grain de tabac.

Voyez-le, il revit dans sa statue. La tête droite, le nez au vent, le poing sur la hanche, le corps grêle, la jambe fluette, il a la mine et la tournure d'un page effronté qui danse un pas de menuet et va faire une pirouette.

Lorsqu'il allait dans son gouvernement de Languedoc, il installait dans sa chaise de poste un lit et une cuisine. Il s'y déshabilla un soir et s'y coucha en présence de toute la cour, sous le perron de Fontainebleau; en partant, il donna l'ordre à son valet de chambre de le réveiller à Lyon. Était-ce flatterie pour montrer à la cour que loin d'elle il n'avait plus qu'à dormir? ou fatuité d'amant blasé pour signifier à quelque maîtresse que la douleur de l'absence ne saurait troubler son sommeil? Et cependant ce gentilhomme libertin persécutait le protestantisme avec la

dernière rigueur ; quand il rencontrait un prêche sur son chemin, il le fusillait sans sommation.

— Il faut exterminer cette engeance, lui avait dit Louis XV au départ.

La France l'admirait, l'Europe l'enviait. Lord Chesterfield le recommandait à son fils comme le manuel vivant du gentilhomme.

On fait sa fortune dans ce monde par la tenue, lui dit-il dans sa correspondance. Sachez qu'un maître à danser est plus utile qu'Aristote pour un homme d'État ; soignez votre perruque, c'est la partie essentielle de la toilette. Voyez plutôt le duc de Richelieu : il a le cordon bleu et le bâton de maréchal, et cependant il n'a ni savoir ni génie, mais il a distrait la duchesse de Bourgogne, mais il a confessé la fille du régent, et il a emprunté à l'une et l'autre ce parfum exquis de bon ton et de commérage, ce je ne sais quoi, l'art en un mot de parvenir.

Faites comme lui, ayez des maîtresses pour dégrossir votre rudesse britannique. Madame de Belot a la sottise d'aimer son mari, je vous envoie un paquet de moire pour attendrir sa vertu ; mais je vous recommande surtout les femmes de condition que j'appelle les vétérans de la troupe ; elles ont l'expérience de vingt-cinq à trente ans de galanterie ; comme elles ont atteint l'âge de la retraite, elles éprouvent une profonde reconnaissance pour la moindre attention d'un jeune cavalier, et elles lui enseignent les recettes et les diplomaties qui gagnaient leur cœur

quand elles brillaient de tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté.

C'était un métier coûteux cependant que le métier de courtisan comme le pratiquait Richelieu et comme le formulait Chesterfield ; pour l'exercer avec succès, il fallait beaucoup d'argent. La noblesse apprit à en gagner par n'importe quelle industrie. Elle fit alliance avec la valetaille enrichie par l'agiotage. Le marquis de Lafare épousa la fille de Paparel, un voleur condamné à la potence.

« Le maréchal de La Fare, dit d'Argenson, avait » mangé plus de quatre millions tant de son bien » que de paragointes exercées par des moyens légers. » Il avait dépouillé de tous ses biens son beau-père, » Paparel, qui fut condamné à perdre la tête, puis » gracié de la vie, mais ses biens confisqués et donnés » à un gendre qui le laissait presque mourir de » faim ainsi que son beau-frère qui vit encore, mais » très-malheureux. »

L'élite du royaume traîne son blason côte à côte de la juiverie, dans le ruisseau de la rue Quincampoix. Après la fermeture du tripot, le duc de Bourbon, ce joueur à coup sûr, ouvre une maison de jeu sur la place Vendôme, ou, comme disait la foule, un camp de Condé. Le prince de Carignan lui enlève le monopole du jeu et le transporte dans le jardin de l'hôtel de Soissons, et tous deux, prince et duc, payent des filles et des violons pour allumer la verve des joueurs.

Le duc de Gesvres réclamait à son tour, en sa qua-

lité de gouverneur de Paris, le privilége de tenir une roulette dans son hôtel ; à la vérité cette vieille coquette d'homme entretenait vingt gentilshommes à son service et je ne sais combien de chevaux dans son écurie. Le fermier de ses tables de jeu, dit Horace Walpole, lui payait par nuit douze guinées.

« Il n'y a nul déshonneur pour un gentilhomme, » ajoute-t-il, à tenir publiquement une maison de jeu ; » plus de cent cinquante personnes de la plus grande » qualité dans Paris, n'ont pas d'autres ressour- » ces. Vous pouvez entrer chez elles, à toute heure » de la nuit, vous êtes sûr d'y trouver un jeu de » hasard. Les princesses du sang elles-mêmes n'ont » pas honte de tirer profit des banques établies dans » leurs maisons, nous en avons vu deux ou trois, » elles ne sont ni jeunes, ni remarquables, si ce » n'est par l'épaisseur de leur rouge dont elles » usent avec plus d'extravagance que les autres » femmes. »

Le prince de Guise tenait au Temple un tripot que le président Hesnault appelle *spelunca latronum*.

Le duc de La Force place son agiot en cassonade au fond d'un couvent ; un arrêt du parlement le flétrit pour avoir manqué à la dignité du manteau ducal : et sera tenu ledit Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, d'en user avec plus de circonspection.

Le marquis de Fimarcon, un diminutif de Richelieu, vole la vaisselle plate d'un rôtisseur ; il fait pour

la forme une promenade au Fort-l'Évêque, et reçoit un sauf-conduit pour rejoindre son régiment; il n'avait dévalisé en définitive qu'un roturier.

Un officier veut forcer une jeune fille dans une voiture publique; elle résiste, elle crie, le postillon accourt, l'officier l'égorge; le roi protége l'assassin. Il devait cette politesse à l'armée.

Le duc de Vitry assassine sa maîtresse, mademoiselle de Guerchy; et il marche ensuite la tête haute, sans que personne lui demande compte du sang versé.

Un gentilhomme du voisinage de Paris fait concurrence à Cartouche et détrousse sur le grand chemin; son père le surprend à l'œuvre et le tue d'un coup de pistolet.

Madame de la Rochebousseau soutient un siége dans son château contre la maréchaussée, casse la tête de son beau-frère, monte à cheval et vient chercher à Paris une lettre de rémission.

« Le sieur de Castres, dit d'Argenson, lieutenant » au régiment d'Eu, ayant fait des dettes à Paris, » est allé voler sur le grand chemin. Le Châtelet l'a » condamné à être roué, et sur l'appel au parlement » de Paris qui allait confirmer la sentence, on a mis » le coupable à la Bastille, pour commuer la peine » en une prison perpétuelle. Il en est de même du » marquis de Plumartin, qui a mérité d'avoir la tête » tranchée pour plusieurs meurtres et rebellions à la » justice. On ne finit point son procès dans la même » vue que le précédent. »

Le comte de Horn, allié de la plupart des maisons souveraines, poignarde dans un cabaret un garçon tapissier pour lui voler l'argent de son portefeuille; ce meurtre pouvait effrayer la spéculation : le régent livre le coupable au bourreau.

Le fils d'un riche armateur de Marseille, appelé Roux, de Corse, servait au régiment de Piémont. Comme il avait beaucoup d'argent, il en prêtait à ses camarades. Ils abusaient de sa générosité; loin de le rembourser, ils prétendirent l'exploiter indéfiniment. Il résiste à ce système organisé d'escroqueries; les officiers l'assassinent dans sa tente; grâce cependant à l'énergie du maréchal de Bellisle, trois capitaines sont condamnés à être roués et quarante-cinq autres à être cassés, dégradés d'armes et de noblesse.

L'aristocratie faisait du moins autrefois profession de bravoure; elle en perd de plus en plus la tradition. Le prince de Conti ne veut rejoindre l'armée qu'à prix d'argent et n'a de courage que pour cent mille écus. La gloire est cotée comme une action du Mississipi. Un Rohan fuit devant une frégate anglaise pour mettre sa tête sérénissime hors de portée du boulet. Une escadre opère une descente sur la côte de Bretagne, le duc d'Aiguillon se cache au fond d'un moulin. Le peuple se lève en masse et se jette sur l'ennemi. Cette vieille race féodale, enrubannée et mouchetée, ne peut plus produire que des généraux d'alcôve; nos dernières victoires sont gagnées par deux bâtards étrangers, Berwick et le duc de Saxe. Deux

plébéiens, Bussy et Chabert, retrouvent cependant le secret perdu de l'héroïsme; le premier tombe en disgrâce, l'autre meurt sans commander une armée.

Ainsi Louis XIV avait entassé la noblesse à Versailles. Hommes et femmes, tout cela y vivait à l'engrais, pêle-mêle; tout cela y fermentait dans une sorte de domesticité d'honneur, les uns sous le titre de chambellans, les autres sous le nom de dames du palais; et les uns et les autres contractèrent dans l'oisiveté des antichambres les habitudes de dévergondage des laquais et des soubrettes; l'atmosphère viciée de cet immense lupanar enfanta, de ses miasmes, des monstres de lubricité et de férocité à la fois, qui commencent au comte de Charolais et finissent au marquis de Sade; après le vice le crime; c'est la filiation.

XXVII

LA FEMME LIBRE.

Il y avait cependant à la cour quelque chose qui portait encore le nom de mariage. C'était un usage anciennement établi que la noblesse conservait pour mémoire :

Quand un garçon de qualité avait atteint sa seizième année, un peu plus, un peu moins, il épousait d'habitude quelque petite fille de condition encore pensionnaire dans un couvent.

Il l'avait bien entrevue auparavant, une fois ou deux, à travers la grille d'un parloir ; il avait adressé un compliment à sa fiancée ; la future avait fait la révérence ; un notaire libellait ensuite l'acte d'union entre très-haut et très-puissant seigneur et très-haute et très-puissante demoiselle, etc. Le roi signait le contrat de mariage, ainsi que la famille et l'arrière-

famille. On conduisait en grande pompe les deux enfants couverts de pierreries à la chapelle du château; là, devant l'autel, sous le poêle, la main dans la main, le mari jurait fidélité à sa femme et la femme à son mari.

Ils vivaient quelque temps en ménage, puis au premier héritier, monsieur prenait un côté de l'hôtel, madame prenait l'autre, et chacun montait à son appartement par un escalier séparé. Vivant ensemble, dit le baron de Besenval, ils ne se voyaient jamais. C'était le divorce, d'un accord tacite, sous le même toit et sous le même blason; le mari recevait sa maîtresse par la même porte cochère que la femme recevait son amant.

Car une femme de qualité devait avoir au moins un amant sous peine d'étrangeté; madame du Bressay en avait eu cinquante-deux sous la régence, on en porta la liste au régent; il la montra au comte de Nocé.

— Il y manque un cinquante-troisième, dit-il après l'avoir parcourue du regard.

— Et qui donc?

— Moi, répondit-il.

Longtemps après la régence, Louis XV reposait à côté de madame d'Esparbès et lui disait :

— Tu as connu tous mes sujets?

— Ah sire!

— Tu as eu le duc de Choiseul.

— Il est si puissant.

— Le maréchal de Richelieu.

— Il a tant d'esprit.

— Marville.

— Il a une si belle jambe.

— A la bonne heure, mais le duc d'Aumont qui n'a rien de tout cela.

— Ah ! sire, il est si attaché à votre personne.

Une galanterie, disait Chesterfield, est aussi nécessaire à l'établissement d'une femme comme il faut, que sa table ou son carrosse ; ce n'était pas la passion, encore moins l'estime, ajoute Besenval, qui décidaient de ce mariage à l'heure, c'était la vanité, moins encore la fantaisie ; posséder pour l'homme, enlever pour la femme, c'était là tout l'amour.

Une femme de la cour avait à vingt ans toute l'expérience et toute l'effronterie d'une courtisane. La duchesse de Retz soupa un soir, toute nue, avec le duc de Richelieu et avec ses amis. Elle voltigea de Richelieu à Riom et de Riom au chevalier d'Aydies. Comme Riom lui faisait reproche de son infidélité :

— C'est pour vous ménager, répondit-elle cyniquement.

Elle voulait renouer avec le duc de Richelieu ; le duc ne l'admit à résipiscence qu'à une condition, c'est qu'elle lui livrerait sa propre sœur, la marquise d'Alincourt. Le portrait de la marquise manquait au couvent de ce don Juan de l'OEil-de-Bœuf.

Or, un soir d'été, à la brune, la duchesse de Retz entraîna la marquise d'Alincourt dans un bosquet de

Versailles, et la mit de vive force dans la main de Richelieu. La marquise, prise au piége, luttait, criait; le cardinal de Bissy rêvait à ce moment sur un banc du parterre, il entendit le bruit de la lutte et il put délivrer la victime. La marquise d'Alincourt alla porter plainte au maréchal de Villeroi. Le maréchal renvoya la duchesse de Retz à Paris. La jeunesse dorée appela depuis lors la marquise d'Alincourt la grande Jeanneton, c'était le nom d'une fille de cabaret qui avait dénoncé la bande de Cartouche. Quant à la duchesse de Retz, la cour lui infligea le sobriquet cynique d'une revendeuse à la toilette ; plus tard, elle enferma pendant deux jours le comte de Roye dans son hôtel et ne rendit plus qu'un cadavre.

La régence avait inventé les fêtes d'Adam où hommes et femmes représentaient aux flambeaux l'état de nature des sauvages de la Polynésie; la chanoinesse de Tencin y ajouta les voluptés pieuses des flagellants, dignes des nuits de la cour des Valois; c'est dans une de ces orgies que la société du Palais-Royal inspecta du premier au dernier étage la princesse de Léon, pour retrouver, disait-elle, la perruque carrée du président Hesnault; c'est encore dans le délire d'une de ces débauches que madame de Pramenoux fit ce qu'elle appelait son testament; elle léguait une partie de son corps à chaque convive.

Madame de Polignac avait la spécialité d'initier les enfants; elle initia le duc de Chartres et le grand prieur.

« Toutes les fois qu'il tonne, j'ai peur pour cette » ville, dit la princesse palatine. Trois femmes de » qualité ont fait des choses vraiment affreuses : elles » ont suivi à Paris l'ambassadeur turc, elles ont attiré » à elles son fils, l'ont bel et bien enivré et ont passé » deux jours avec ce drôle à grande barbe dans le » labyrinthe de Versailles. A présent qu'elles y sont » habituées, je crois qu'aucun capucin ne sera en sû- » reté auprès de ces dames ; cela fera une belle répu- » tation en Turquie aux chrétiennes et aux dames de » qualité. Il est fort à craindre pour ce jeune homme » qu'il ne sorte pas de France en bonne santé, car la » Polignac a infecté presque tous les jeunes gens de » qualité. »

Enfin de débauche en débauche, madame de Polignac en arriva à prendre pour amant, d'abord son laquais, puis son boucher; un jour on la trouve déshabillée sur la prairie. La police la ramasse et l'enferme aux petites Cordelières.

La duchesse de Rohan assistait à la représentation d'une comédie, elle aperçoit au parterre un colonel de grenadiers, le marquis de Valfons. Elle l'invite le soir même à souper, elle l'admet le lendemain à sa toilette.

— N'ai-je pas fait, dit-elle ensuite, une belle résistance ?

Elle déployait dans l'intimité la désinvolture d'une vivandière : elle coiffait le chapeau de grenadier de son amant et dessinait une moustache, sur sa lèvre, avec du tabac d'Espagne. Elle chantait d'un air mutin, dit le

marquis de Valfons, des chansons grivoises, qu'elle accompagnait sur le clavecin ; elle réunissait la liberté d'une bonne fille à la coquetterie d'un joli mousquetaire. Quelque temps après, la duchesse de Châteauroux mourait à l'improviste ; la duchesse de Rohan voulut régner à son tour : elle congédia le marquis de Valfons ; la comtesse d'Argenson le consola de sa disgrâce ; le mari tenait alors le portefeuille de la guerre ; le marquis lui demande le commandement d'une place.

— Il y a deux places qui vous conviennent également, répondit le comte d'Argenson, le gouvernement de la Bastille et celui des Invalides ; si je vous donne celui de la Bastille, tout le monde dira que je vous y ai envoyé ; si je vous donne les Invalides, on croira que c'est ma femme.

Et pourtant à la même date, le présidial de Redon condamnait la comtesse Talhouet à la peine de mort pour crime d'adultère. Le parlement de Paris, à la vérité voisin de Versailles, y mettait plus d'indulgence, Madame Ferret, dit un journal du temps, vient d'être convaincue d'adultère et d'être condamnée par le Châtelet à être rasée et enfermée pour toujours dans un couvent.

Le maréchal de Luxembourg aimait éperdument la duchesse de Boufflers ; la duchesse exigea d'abord que le maréchal déshonorât une rivale. Elle l'admit ensuite au rang de sigisbé ; elle consentait à souper à la petite maison du maréchal dans la rue Cadet, et à parler

anglais au dessert, c'est-à-dire à défiler le vocabulaire du trottoir.

Elle passait et repassait sans cesse d'un amour à l'autre, d'un grand seigneur à un jeune premier. Le duc de Durfort la traitait un soir en comité secret; il avait invité l'acteur Chassé pour égayer la partie. Au milieu du repas, la duchesse de Boufflers provoqua directement l'acteur. Chassé a l'impertinence de répondre à la sommation de sa voisine; le duc le chasse de table, la duchesse le suit; on veut la retenir, elle se débat, elle s'arrache des bras des convives, et la robe et la chevelure en désordre, elle s'élance à la poursuite du comédien en s'écriant : Je le veux !

Aimer un acteur, pour une femme de la cour, était non-seulement chose reçue, chose passée en habitude, mais encore une gloire et comme une décoration à étaler en public. Une fille du régent, l'abbesse de Chelles, entendant chanter un acteur de l'Opéra, se levait d'enthousiasme, et se penchant sur le parterre, à moitié hors de la loge, frissonnante et haletante, s'écriait à haute voix : Ah ! mon cher Cauchereau !

La duchesse de Bouillon courtisait Tribois, acteur de l'Opéra, mais Tribois aimait Adrienne Lecouvreur. La duchesse chargea l'abbé Bouret d'empoisonner sa rivale. Au moment de commettre le crime, l'abbé éprouva un remords. Il alla dénoncer le complot au lieutenant de police. A quelque temps de là, il disparut sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il devint. Bientôt après Adrienne Lecouvreur mourait d'une

colique. La famille de Bouillon étouffa l'enquête judiciaire. Pouvait-on mettre sur la sellette une empoisonneuse alliée à une maison souveraine?

Mademoiselle de Charolais, deux fois du sang royal, avait deux amants en même temps, tous deux pris dans le clergé, l'évêque de Rennes et l'abbé de Dédif. Et cependant, au milieu des nombreuses occupations personnelles de ses galanteries, elle trouvait encore le temps des petites complaisances discrètes, des petites négociations charitables pour les amours des autres femmes, et surtout pour les fantaisies du monarque; de complicité avec la dévote comtesse de Toulouse, elle ménageait les rencontres, elle préparait les rendez-vous. Si mademoiselle de Charolais était née dans le peuple, disait le marquis d'Argenson, elle eût été recéleuse, voleuse ou bouquetière. Si elle était née dans le peuple, ajouterons-nous, elle eût été promenée dans Paris, fleurdelisée et fouettée « au cul de la charrette » de la main du bourreau.

« Il y a eu samedi 11 de ce mois, dit le journal de » Barbier, une exécution dans Paris. La nommée » Jeanne Moyon, entremetteuse publique, a eu le » fouet et la fleur de lis, et a été conduite depuis le » Grand-Châtelet jusqu'à la porte Saint-Michel, où » s'est faite l'exécution du fer chaud, sur un âne, avec » un chapeau de paille, la tête tournée vers la queue, » avec cet écriteau : Entremetteuse publique. Cette » exécution a beaucoup diverti le peuple. »

Qu'avait donc fait Jeanne Moyon de plus que mademoiselle de Charolais ?

Ce n'est plus de la débauche, avait dit d'Argenson, c'est une orgie. Un instant on appela une duègne sévère, la maréchale de Boufflers, pour faire la police des dames d'honneur de Marie Leczinska. Aussitôt toutes les jeunes femmes de la cour l'appellent madame Pataclin. Madame Pataclin était le nom de la supérieure de la Salpétrière, et la Salpétrière était la maison de correction des filles de mauvaise conduite.

Ces femmes-là avaient souvent entre elles des querelles de poissardes. Un jour de semaine sainte, à l'heure de la cène, en présence de la cour, la duchesse de Biron interpella madame de Rupelmonde en langue de corps de garde, et madame de Rupelmonde, à son tour, traita la duchesse de catin.

A un bal de l'Hôtel de Ville, la duchesse de la Rochefoucault, fille de Prondre, le marchand drapier, place son tabouret devant la banquette de madame de Sabran.

— Vous vous mettez devant moi, lui dit la Sabran, pour montrer le bel habit qui sort de la boutique de votre père.

— Si je ne suis pas d'aussi bonne maison que vous, répondit la duchesse, je ne suis pas, Dieu merci, comme vous, une catin.

— Tant pis pour vous, répliqua madame de Sabran, c'est là le bonheur.

Quand une dame de la cour avait vieilli et perdu

jusqu'à l'illusion de sa beauté, elle allait chercher le bonheur à la façon de madame de Sabran, dans la petite bourgeoisie. La duchesse de Chaulnes, cette lanterne magique, comme l'appelait madame du Deffand, avait raccolé ainsi dans sa vieillesse un commis de finance; quand on la mettait sur ce chapitre :

— Bah ! répondait-elle avec assurance, une duchesse n'a jamais plus de trente ans pour un petit bourgeois.

On ne vivait alors que de galanterie et pour la galanterie; voilà la loi et la consigne; c'est l'époque de la vie à la débandade, pour répéter l'expression de la palatine, du cotillon court, du nez au vent, de la lèvre toujours amorcée d'un sourire. L'architecture, l'ameublement, le costume, tout provoque, raconte ou rappelle l'amour; l'architecture cache sous les arbres, derrière les allées dérobées des jardins anglais, ces villas voluptueuses du mystère, appelées Babiole, Folie, Bagatelle; dans la forme des meubles comme dans la pose des femmes, la ligne tend toujours au contour et à l'abandon; le fauteuil est si hospitalier, qu'il faut être deux au moins pour l'occuper; la pendule si spirituelle, surchargée de cupidons si espiègles, que l'heure, sans doute, peut encore y sonner par un reste d'habitude ou par devoir de conscience; mais on se gardait bien de croire que le temps pouvait fuir sur les cadrans où les bergers embrassaient les bergères; on avait tellement pris ses précautions, que les pastorales amoureuses pouvaient seules péné-

trer dans ces appartements embaumés d'une odeur d'iris et d'eau de lavande. Les éventails, c'étaient des bergers qui embrassaient leurs bergères; les porcelaines, c'étaient des bergères qui se laissaient embrasser par leurs bergers; dans les cages suspendues aux fenêtres, c'étaient des serins qui becquetaient leurs bergères; sur les portes, sur les lambris, aux plafonds, sur les paravents, sur les trumaux de cheminées, c'étaient toujours les mêmes églogues en action, les mêmes bergers avec les mêmes bergères. Boucher, le peintre du siècle, n'a peint qu'un tableau, et toujours une Philis endormie ou éveillée, et un berger agenouillé devant elle en prière ou en extase.

Le costume de la femme expliquait l'ameublement: elle portait en négligé une robe de chambre si légère, qu'elle pesait à peine seize onces et qu'un souffle devait la dissiper. A la campagne, elle prenait une veste ouverte sur la poitrine, et une mèche de cheveux dénouée derrière l'épaule. A la ville, elle préférait une robe retroussée par devant et attachée à hauteur de la ceinture par un nœud de ruban. C'était la tenue de cérémonie; lorsqu'une ou deux femmes de la cour allèrent à la messe en robe rabattue, l'aumonier crut devoir en porter plainte au régent comme d'une inconvenance.

C'est le règne du chiffon et de la religion de l'esprit pour répéter le mot du comte de Maurepas; avec un bon mot, on arrivait à tout: à une ambassade ou à un évêché. On ne lisait guère alors, si ce n'est la litté-

rature d'alcôve, de Crébillon fils ou de l'abbé Prévost, on n'écrivait pas davantage, à moins que ce ne fût un billet doux en style de cuisinière; la naissance dispensait de l'orthographe, même pour entrer à l'Académie; mais de temps à autre on chantait volontiers une calotine ou chanson de circonstance.

Il semblait que cette société légère, évaporée, eût dit : Je suis poussière; et à son image, elle mettait la poussière partout; elle la mettait dans ses cheveux, — invention de la poudre; elle la mettait dans ses portraits, — invention du pastel; et les visages étincelaient comme les ailes des papillons; elle la mettait dans la tabatière, — et la communion du tabac circulait à la ronde, et hommes et femmes, tous y plongaient le doigt, tous y puisaient à leur tour, aspiraient et respiraient à la fois le même parfum.

Midi vient de sonner à la pendule du boudoir. L'âme des roses mourantes, exhalée de la porcelaine du Japon, flotte vaguement dans l'atmosphère. Les rideaux de soie bleue doublée de rose imposent silence jusqu'à la lumière du soleil. La duchesse est languissamment étendue sur les coussins du sopha, les bras arrondis et les mains croisées derrière sa chevelure à la débâcle pour porter le poids de ses rêveries. Les plis gonflés de sa robe de mousseline, flottant autour de son corps comme les ailes du cygne soulevées par le souffle électrique d'un soir d'été, retombent avec un mouvement de voluptueux abandon autour de ses babouches de sultane; de temps à autre elle regarde l'heure et

sourit. Le moment approche ; et la lèvre entrouverte, elle croit déjà tenir le fauteur de l'attente. Mais qui attend-elle ainsi? Le ténor Gelyotte? Non, ce n'est pas le jour du chanteur. Elle attend son palefrenier : elle aime l'odeur de l'écurie.

Le prince de Conti, ce Triboulet chamarré, disait cyniquement en voyant un beau laquais :

— Voilà pourtant comme ils nous font et comme nous les faisons.

Il n'y avait là ni cœur ni amour : pour trouver l'amour il faut aller le chercher sur le grabat de Manon Lescot. Une femme représente, surtout à cette époque, le scepticisme et l'athéisme de sentiment ; c'est madame du Deffand, cette vieille débauchée d'esprit, comme l'appelait Horace Walpole.

Aveugle de corps et encore plus d'intelligence, elle ne croyait à rien, pas même à l'incrédulité.

Elle avait toujours pensé que l'homme qui aime une femme, l'aime pour la trahir ou pour en être trahi, et pourtant elle avait toujours voulu garder une relique d'amour dans sa vieillesse.

Pendant trente ans, Pont de Veyle avait adoré invariablement madame du Deffand. Chaque jour, à la même heure, au premier coup de l'*Ave*, à la cloche du couvent de Saint-Joseph, madame du Deffand, enfoncée dans son fauteuil, ou, comme elle le disait, dans son tonneau, entendait le bruit étouffé d'un pas sur son tapis et sentait un air frais souffler à son visage. C'était Pont de Veyle qui ouvrait la porte du

salon et allait faire une révérence perdue à la marquise. Après ce salut d'habitude, il prenait place en silence au coin de la cheminée, et restait là toute la soirée, fantôme immobile de la fidélité, le regard fixé sur le tison éteint du foyer. Un soir cependant que le bruit de la rue avait couvert, sans doute, les pas discrets de l'amant sur les fleurs du tapis, la marquise souleva sa tête et tendit l'oreille :

— Pont de Veyle, êtes-vous là? dit-elle.

— Oui, madame.

— C'est aujourd'hui, si je ne me trompe, l'anniversaire de notre premier amour.

— Oui, madame.

— M'avez-vous apporté un bouquet pour le fêter?

— Je crois que oui, madame.

— Donnez-le moi, mon ami.

La marquise en respire l'odeur.

— Savez-vous, reprit-elle, qu'il y a trente ans que nous nous aimons?

— Trente et un ans, marquise.

— Sans l'ombre d'un nuage.

— Sans l'apparence d'une brouillerie.

— C'était peut-être que nous ne nous aimions pas, répliqua vivement la marquise.

— Vous pourriez avoir raison, répondit Pont de Veyle.

XXVIII

LE SACRÉ-COEUR.

On ne croyait pas à Dieu, on crut au diable ; il n'y avait plus de religion, il n'y avait pas de philosophie ; on tomba dans la superstition : la débauche du corps conduit à la débauche de l'esprit.

La première maîtresse du régent, madame d'Argentan avait vu l'homme, elle voulut voir le diable pour faire la comparaison. Le duc d'Orléans la conduisit dans une carrière de Vanvres, où le démon avait l'habitude de donner audience ; mais cette nuit-là, par une raison ou par une autre, il refusa de sortir de sa cachette. Il indemnisa plus tard le duc d'Orléans en lui montrant sa propre image sur la muraille, avec une couronne fermée. Le duc d'Orléans en tira la conclusion que cette couronne signifiait la régence.

Le duc de Richelieu voulut aussi voir le diable pen-

dant son ambassade à Vienne. Un sorcier allemand lui ménagea une entrevue avec Sa Majesté dans une caverne du voisinage. Le duc arrive au rendez-vous sur le coup de minuit, en compagnie de l'abbé Zinzindorff. Le sorcier commence l'évocation, le diable dormait; il la recommence, le diable dormait toujours. Le lendemain, un ouvrier carrier trouva dans la caverne un cadavre coiffé d'un bonnet pointu : c'était le sorcier que le duc de Richelieu avait tué d'un coup d'épée.

Le comte de Boulainvilliers faisait profession d'astrologie ; madame de Coligny lui demanda un talisman contre l'infidélité du duc de Lafeuillade; mais il commit une erreur dans la fabrication, et, au lieu de porter bonheur, le talisman portait malheur. Une cuisinière le déroba à sa maîtresse : elle mourut écrasée d'une voiture ; un valet alla le jeter dans la plaine de Grenoble : le tonnerre y tomba.

Le comte d'Évreux avait épousé la fille de Crozat, le petit lingot d'or, comme on disait; et, après avoir touché la dot, il refusait de consommer l'alliance. La pauvre veuve, encore vierge, rêvait tristement, sur son canapé, lorsqu'elle vit entrer un homme habillé de noir dans son cabinet. Il tenait une cassette; il en tira l'écrin du Mogol. Il l'offrit à la comtesse.... Elle demanda une semaine de réflexion. L'homme noir revint à la fin de la semaine. La comtesse avait accepté le marché... Bientôt elle reconnut le diable; elle en mourut de douleur.

La duchesse de Ruffec vieillissait ; elle voulut retenir la beauté en fuite sur sa figure : elle acheta un élixir de jeunesse à une sorcière appelée la Bontemps ; elle paya au poids de l'or la céleste essence. Elle en buvait une fiole chaque matin ; elle jetait ensuite un regard dans son miroir : par moment elle croyait avoir retrouvé la jeunesse ; elle souriait à sa figure.

Un soir, madame de Pompadour, munie d'un nez postiche et la figure cachée sous son bonnet, entrait à son tour dans l'antre de la sibylle et interrogeait l'oracle. L'oracle déclara, par l'intermédiaire du marc de café, qu'un petit homme tortu poursuivrait la marquise ; elle crut reconnaître au signalement le duc de La Vauguyon. Elle sortit satisfaite de la conférence : la sorcière lui avait prédit sa mort, avec cette apostille toutefois que la marquise aurait le temps de se reconnaître avant de mourir.

Un autre jour, à la tombée de la nuit, dans une rue écartée de Paris, deux dames de la cour, enveloppées de leur mantille, frappaient mystérieusement à la porte d'une tireuse de bonne aventure.

L'une d'elle demanda pudiquement à voir le monsieur...

— Le diable, réplique la sorcière. Déshabillez-vous ; il va venir.

— Nous déshabiller ! dirent les deux visiteuses en reculant d'horreur.

— Toutes nues, mes belles dames, reprit la sorcière. C'est pour le diable l'habit de cérémonie ; de-

puis qu'il a vu notre mère Ève en déshabillé galant, il ne peut plus souffrir une autre toilette.

Les dames trouvaient le procédé impertinent, même de la part du démon ; mais, lorsqu'on va rendre visite à quelqu'un, il faut bien prendre le ton de la maison. Le diable, d'ailleurs, voit tout dans le monde : elles n'avaient rien de nouveau à lui apprendre. Elles firent donc courageusement le sacrifice de leurs mantelets de dentelles et de leurs robes de brocart.

La sorcière les introduisit dans un galetas, et, après avoir soufflé la lampe, poussa la porte sur elles et la referma au verrou.

Les deux prisonnières attendirent le diable dans l'obscurité, une heure, deux heures ; les cloches sonnèrent l'une après l'autre dans le lointain, et sonnèrent encore : le diable ne paraissait pas ; elles commençaient à soupçonner une trahison ; elles frappent à la porte, elles appellent la sorcière.

La sorcière avait disparu en emportant sous son bras les robes de brocart et les mantelets de dentelles.

Elles ouvrirent la lucarne pour invoquer la pitié des passants. Le guet monta à leurs cris de détresse. A la vue de ces deux Ève morfondues, il les prit pour des coureuses et les conduisit à la Salpétrière. Le lendemain, elles comparaissaient, en robes de toile, devant le commissaire de police et déclinaient leurs noms et qualités : l'une était la marquise de La Force, et l'autre la marquise de L'Hôpital.

Or, au milieu de toutes ces scènes de diablerie ou

e sorcellerie, l'avocat Marais disait dans sa chronique au jour le jour, de Paris :

« On a brûlé vif, ces jours passés, un ânier de Mont-
» martre, coupable de toutes sortes de blasphèmes ; il
» a eu la langue et le poing coupés. Son oncle l'a ac-
» compagné partout sur la charrette, et l'a exhorté à
» donner sa langue, à donner son poing, à se laisser
» brûler, et il n'a pas voulu dédire son oncle ; il a été
» jugé dans la rigueur des ordonnances, comme cri-
» minel de lèse-majesté divine au premier chef, et
» les deux chambres assemblées. »

Il n'y avait plus de religion ; il y avait encore des évêques. Le roi les fabriquait avec les abbés de cour ou les cadets de famille. Ces talons rouges mitrés portaient les principes de l'Œil-de-Bœuf dans leurs diocèses ; mais ils aimaient mieux dépenser les revenus de leurs évêchés dans les ruelles de Paris.

« Il y a seize ans que le cardinal de Polignac est ar-
» chevêque d'Auch, écrivait l'abbé de Tencin à sa
» sœur la chanoinesse, et je doute qu'il songe à aller
» voir par lui-même si sa femme est belle ou laide;
» car, pour riche, il le sait, par ce qu'il en tire. Il n'y
» a qu'un bref du pape à ce cardinal qui puisse l'obli-
» ger à rompre le vœu qu'il a peut-être fait de mourir
» à Paris. »

Ce n'est pas que l'abbé aspirât pour son propre compte à une place au calendrier. Il appelait le pape : *le Père éternel des Petites-Maisons*, pour ses prétentions à la sainteté. Lui-même menait à Rome la vie

d'un mousquetaire et mettait sans scrupule la chanoinesse dans la confidence.

« Hier, lui écrit-il, j'allai chez le connétable, et je » fis avec sa fille quelques friponneries. »

L'abbé aimait apparemment à friponner, car bientôt après il faisait part à sa sœur de la récidive.

« J'allai hier, dit-il, me délasser à la musique du » cardinal Colonna, et ensuite faire quelques fripon- » neries dans la maison Celaricci. »

Ce qui n'empêchait pas l'abbé de faire aussi ses dévotions et de réciter consciencieusement ses litanies.

« Je vous quitte, écrit-il encore à sa sœur, pour al- » ler au rosaire. Il faut que vous sachiez que dans » presque toutes les maisons on le dit tous les jours. » On danse, on joue et on soupe à onze heures. »

L'abbé d'Auvergne était de la maison de Bouillon. Un Bouillon, quel qu'il fût, ne pouvait être abbé sans être évêque, ni évêque sans être cardinal. Le cardinal de Polignac doutait que saint Denis eût fait deux lieues en portant sa tête à la main. — Il n'y a que le premier pas qui coûte, répliqua madame Du Deffand. Il n'y eut aussi que le premier pas qui coûta pour transformer l'abbé d'Auvergne en prince de l'Église.

« L'abbé de Thésut, dit Saint-Simon, exprima l'hor- » reur que lui faisait cette nomination. Le régent con- » vint de tout, y ajouta même le récit d'aventures de » laquais fort étranges et assez nouvelles ; et comme » cet énorme genre de débauche n'était pas le sien, il

» avoua à Thésut qu'il avait eu toutes les peines du
» monde à faire l'abbé d'Auvergne évêque, mais qu'il
» était depuis longtemps persécuté par les Bouillon. »

Au fond, le duc d'Orléans ne voyait dans la religion que matière à plaisanterie. Sa fille, l'abbesse de Chelles, lui écrivit un jour et signa : « Épouse du Christ. »

— Je suis mal avec mon gendre, dit-il, en lisant la signature.

Or, il trouvait que la meilleure épigramme contre l'Église, c'était encore la nomination d'un évêque perdu de débauches. Il éleva probablement par cette raison Lafare à l'évêché de Laon.

« C'était un misérable déshonoré par les débauches,
» dit Saint-Simon. Le duc d'Orléans, il me l'a dit lui-
» même, l'avait chassé du Palais-Royal pour avoir volé
» cinquante pistoles, qu'il envoyait par lui à madame
» de Polignac. Je la nomme, parce que sa vie a été si
» publique que je ne crois pas manquer à la charité.
» Ce bon ecclésiastique fut une fois chassé des Tuile-
» ries, à coups de pied, par des mousquetaires. Ce
» rebut du monde fit le converti, frappa à plusieurs
» portes pour être ordonné prêtre, et enfin trouva un
» prélat traitable par la conformité de conduite. Il fut
» mis à Laon, où il est mort abhorré et banquerou-
» tier, après avoir, de gré ou de force, escroqué tout
» son diocèse. »

L'abbé de Vauréal avait du moins l'honnêteté d'adresser ses compliments aux dames de la cour, de préférence aux mousquetaires. Il les adressa d'abord

à madame de Poitiers ; ensuite il les reporta sur la duchesse de Gontaut. Il demanda, dans l'entr'acte d'un rendez-vous à l'autre, l'évêché de Rennes au cardinal de Fleury. Le cardinal crut devoir le catéchiser sur ses galanteries avec la duchesse de Gontaut.

— Monseigneur, je vous promets de m'en corriger.

— Et quel gage m'en donnez-vous ?

— La duchesse ne mettra plus de rouge.

Elle n'en mit plus en effet. L'abbé obtint l'évêché de Rennes et acheva sa conversion avec la duchesse de Villars.

L'archevêque de Lyon, fils du maréchal de Villeroy, délivra madame de Costa de son mari ; il la logea splendidement dans un hôtel de la place Bellecour, et chaque soir, à l'heure du berger, il allait souper chez elle, en justaucorps brodé, le cordon bleu sur la poitrine. L'opinion publique retrouva cette fois la parole : elle protesta contre cette mascarade. Une lettre de cachet exila madame de Costa à Toulon, et enferma monseigneur au couvent de Saint-Irénée. Il y tomba bientôt en idiotisme et mourut quelque temps après.

Jorrente, évêque d'Orléans, possédait sa propre nièce en titre, et une danseuse de l'Opéra pour distraction en sous-ordre ; et comme il tenait la feuille, ce fut cette danseuse qui nomma plus d'une fois à un évêché ou à une abbaye. Enfin, un jour, le vase déborda : un ordre du roi relégua Jorrente en Provence. Il alla scandaliser Marseille, dit l'abbé d'Uxelles ; puis il vint faire dans son diocèse une espèce de pénitence.

Il disait : « J'ai toujours été heureux, vous verrez que je finirai par aller en paradis. » Il avait la verve d'un Provençal, ajoute l'abbé d'Uxelles, et le libertinage d'un moine de Lerins.

Car les mœurs des prélats de cour avaient pénétré à travers les grilles des couvents. Les rapports de police du dix-huitième siècle sont émaillés d'aventures de guimpes et de capuchons. C'est le procureur général des Chartreux qui pille la caisse de l'ordre et passe le détroit avec sa maîtresse; c'est le procureur général des Feuillants qui enlève à son tour une veuve et la recette de la communauté; c'est un Chartreux, de passage à Versailles, qui boit chopine au cabaret de la Galère et brutalise ensuite la servante; c'est le père Siméon, de l'ordre de Saint-Augustin, qui monte d'un pied leste l'escalier de la fille d'un perruquier; c'est une religieuse de Falaise qui saute, en plein soleil, par-dessus la clôture pour aller retrouver son amant, et change de costume au milieu de la prairie, etc. On peut consulter, d'ailleurs, l'analyse des dossiers de la police, dans un ouvrage de la fin du siècle, publié sous cette rubrique : *La chasteté du clergé dévoilée.*

Un mémoire de l'abbé de Monsalvy au cardinal de Fleury raconte ainsi la vie intime d'un cloître au dix-huitième siècle :

« Les moines sortent, dit-il, et découchent quand » il leur en prend fantaisie, passant les nuits dans des » endroits suspects, ou courant la ville et les fau- » bourgs avec des bâtons, des épées ou des pistolets

» de poche. Ils rôdent autour des maisons, se mettent
» aux écoutes et attrapent quelquefois la bâtonnade.
» S'ils reviennent chez eux avant le jour, ils y arrivent
» pleins de vin et d'eau-de-vie, et toujours coupables
» de quelque nouveau forfait. Leurs domestiques, en
» particulier, sont des servantes, femmes ou filles,
» jeunes ou vieilles, comme il leur plaît ; elles font
» cuire les portions qu'on apporte crues de la cuisine;
» elles ont soin de tout le ménage, font les lits des
» religieux et couchent la plupart du temps dans leur
» chambre. »

Le capuchon jouissait alors d'une telle renommée que les moines de Saint-Germain-des-Prés demandèrent au roi la permission de changer de costume. « Vous savez ou vous ignorez, dit quelque part Di-
» derot, que les Bénédictins, ont demandé par une
» requête présentée au roi et devenue publique, d'être
» dépouillés d'un habit avili et sécularisés ; mais vous
» ne vous douterez jamais que le ministère ait eu la
» bêtise de ne pas les prendre au mot. »

Et pourtant cette époque sans religion donne le spectacle d'une guerre religieuse, non plus à coups d'arquebuse et de canon, comme par le passé, mais à coups de mandements et de réquisitoires. D'une part le molinisme, de l'autre le jansénisme ; l'épiscopat prend parti pour l'un, le parlement pour l'autre, et le gouvernement pour l'un et pour l'autre, mais de préférence pour le molinisme. Les prêtres refusent la communion aux jansénistes, les parlements

condamnent les curés à l'amende, les évêques fulminent l'excommunication contre les conseillers, et les conseillers brûlent les mandements des évêques sur l'escalier du palais.

Le gouvernement essaie d'interposer son autorité. Il promulgue l'édit du silence; mais la querelle rejaillit avec d'autant plus d'énergie qu'on veut l'étouffer par ordonnance; l'épiscopat continue à persécuter la doctrine de la grâce, et le parlement à requérir contre la persécution; le gouvernement frappe alors à droite et à gauche : il exile le parlement à Pontoise, puis le rappelle pour exiler l'archevêque de Paris à Conflans. Cependant il ménage le molinisme dans la bagarre. Le molinisme semble avoir gagné la victoire : c'est lui qui tient la feuille des bénéfices; c'est lui qui distribue les prébendes.

Le jansénisme, proscrit à l'intérieur, et systématiquement éliminé de toute participation aux grades et aux émoluments de l'Église, en appelle aux miracles pour relever sa puissance. Il avait été question, dans le temps, d'un béat en rabat, nommé le diacre Pâris; à force de jeûnes, il avait acquis cet état parfait de maigreur agréable au paradis. Il reposait toutefois, dans un profond oubli, sous l'herbe du cimetière Saint-Médard, lorsqu'une vague rumeur apprit à la population que la sainteté du diacre transpirait à travers le sol, et guérissait, au simple contact de sa tombe, toute espèce de maladie.

La police ferma aussitôt le cimetière de Saint-Mé-

dard. Le jansénisme, déposté de son dernier refuge, tomba en convulsion ; il tournait comme un derviche, il hurlait un *Oremus* à pleine poitrine, et il disait d'un ton de componction : Je crois que je viens de soupirer une prière. On lui enfonçait un clou dans la main, il remerciait de la grâce qu'on voulait bien lui faire ; un autre clou dans le pied, il souriait de bonheur ; on le frappait sur la tête d'un coup de massue à faire sauter la cervelle au plafond, la tête, à peine affaissée au choc et redressée aussitôt comme une touche de piano, exhalait longuement une note mélodieuse de reconnaissance. Après avoir commencé, par le génie, dans la solitude de Port-Royal, le jansénisme finissait par une farce de la foire de Saint-Germain.

Mais, au moment où le jésuitisme jouissait pleinement de la victoire, sous le prête-nom de molinisme, voici que tout à coup, la terre fléchit sous son pied : il avait commis la maladresse de refuser l'absolution à madame de Pompadour ; ce fut de sa part un acte de conscience. Il avait réussi par l'intrigue, il tomba pour une bonne action. La marquise couvait une haine à mort contre la compagnie ; elle trouva enfin l'occasion d'en tirer vengeance.

La compagnie faisait le commerce avec les colonies, et y avait établi des comptoirs. Son agent de la Martinique, le père Lavalette, fit une banqueroute de plusieurs millions. La maison Lioncy, de Marseille, réclama le payement d'une créance qu'elle avait sur la compagnie. La compagnie répondit qu'elle dirait

des messes pour la prospérité de la maison Lioncy. Le créancier poursuivit les pères jésuites, comme civilement responsables de leurs mandataires, devant le parlement de Paris. Le parlement exigea de la compagnie le dépôt au greffe de la règle de l'ordre, cette règle que l'institut avait toujours cachée au regard de la justice. Après avoir examiné la règle, le parlement étudia la théologie particulière du casuitisme. La lumière pénétra pour la première fois dans la caverne du probabilisme, et la France en éprouva un mouvement d'indignation. Le coup de mort était porté. L'institut fut aboli. Louis XV cependant était opposé à la suppression : son confesseur, le père Perusseau, était un jésuite.

— Vous serez damné, disait le roi à Choiseul.

— Et vous, sire ? répondit le ministre.

— Oh ! moi, c'est différent, je suis l'oint du Seigneur.

Il était instruit de sa religion, ajoute Choiseul, comme une tourière de Sainte-Marie. Il signa néanmoins l'abolition de l'ordre, et il dit pour toute oraison funèbre :

— Il sera plaisant de voir le père Perusseau en abbé.

Mais, en partant, le jésuitisme laissait un nouveau culte à la France, le culte du Sacré-Cœur. Il y avait, à la fin du dix-huitième siècle, dans un couvent de Paray-le-Monial, au pays de Charolais, une visionnaire, du nom de Marie Alacoque. Dès l'âge de quatre ans, elle avait consacré sa virginité à Dieu, au témoignage de son biographe ; elle gardait, dans sa jeunesse, l'ânesse

du couvent, ainsi que son ânon ; elle n'aimait pas le fromage, mais Dieu voulut qu'elle en mangeât : elle essaya d'en manger.

« Faut-il, disait-elle, qu'il y ait en moi quelque » inclination naturelle que je n'aie pas vaincue? Oui, » mon Dieu, je dois me vaincre ou mourir. »

Une première épreuve de fromage échoua. Mais elle avait pris pour devise :

« Il ne faut pas de réserve à l'amour. »

Elle redoubla de résolution : l'expérience réussit.

« Elle en fut libéralement récompensée de la part de » Dieu, dit son biographe, par les caresses et les grâces » qu'elle en reçut dans l'oraison. Elles furent, dans » ce temps-là, si tendres et si consolantes, qu'elle était » contrainte de lui dire, dans les transports de son » amour : Suspendez, ô mon Dieu ! ces torrents qui » m'abîment, ou étendez ma capacité pour les recevoir. »

A partir de ce moment, le Christ la visita régulièrement, toujours sur le témoignage du biographe ; il l'appelait son amante, elle l'appelait son bien-aimé. Un soir, il ouvrit devant elle sa poitrine :

« Je veux te faire lire dans le livre de vie, où est » contenue la science de l'amour. »

Il lui montra son cœur percé pour notre salut ; elle y lut cette légende :

« Mon amour règne dans la souffrance, il triomphe » dans l'humilité. »

A quoi il ajouta :

« Voici ma plaie pour y faire ta demeure actuelle » et perpétuelle; tu y vivras comme ne vivant plus, » afin que je vive parfaitement en toi; tu ne penseras » à ton corps et à tout ce qui lui arrivera que comme » s'il n'était plus. Il faut pour cela que tes puissances » et tes sens demeurent comme ensevelis en moi, que » tu sois sourde, muette, aveugle sur toutes les choses » terrestres; il faut vouloir comme ne voulant plus, » sans désir, sans jugement, sans affection, sans vo- » lonté que celle de mon bon plaisir. »

Marie Alacoque accepta le contrat.

« Moi, chétive, répondit-elle, je suis pour jamais » à mon bien-aimé, sa servante, son esclave, son in- » digne épouse sœur Marguerite, morte au monde, » tout en Dieu et rien en moi, tout à Dieu et rien à » moi, tout pour Dieu et rien pour moi. »

On ne pouvait faire une donation plus complète de sa personne. Marie Alacoque mangeait l'ordure du couvent et buvait l'eau de lessive; elle couchait sur des tessons de pots cassés. Elle croyait plaire ainsi à celui qu'elle appelait son amant.

« J'étais si douillette, dit-elle dans sa confession, » que la moindre malpropreté me faisait bondir le » cœur. Il me reprit si fortement là-dessus qu'une » fois, voulant nettoyer le vomissement d'une ma- » lade, je ne pus me défendre de le faire avec ma » langue, en disant à Jésus-Christ : Si j'avais mille » corps et mille vies, je les immolerais pour vous être » asservie, ô mon divin Époux ! »

Un autre jour, elle suçait l'ulcère d'une religieuse; le Christ lui avait apparu jusqu'alors en esprit, il voulut lui apparaître en réalité : elle put voir, toucher son corps, et il lui dit en ouvrant encore une fois sa poitrine :

« Voici mon cœur, qui est si passionné d'amour » pour les hommes et pour toi en particulier, que, ne » pouvant contenir en lui-même les flammes de sa » charité, il faut qu'il les répande par ton moyen. Je » t'ai choisie comme un abîme d'indignité et d'igno- » rance, pour l'accomplissement d'un si grand des- » sein. »

Après cette déclaration, le Fils de Dieu demanda à sa servante de lui donner son cœur en échange. Marie Alacoque le lui offrit avec empressement, et pria le Seigneur de vouloir bien en prendre possession. Il lui sembla que le Fils de Dieu prenait effectivement le cœur de sa servante et le plaçait dans le sien, qu'elle le voyait à travers la plaie de son côté, éclatant comme une fournaise ; Marie Alacoque put contempler son propre cœur perdu dans le brasier comme un atome.

Le Seigneur retira cependant, un instant après, cet atome enflammé, et le réintégra dans le sein de Marie Alacoque, en lui disant :

« Voilà, ma bien-aimée, un précieux gage de mon » amour, qui renferme dans ton côté une petite étin- » celle de ma charité, pour te consommer jusqu'au » dernier moment. »

Marie Alacoque en grava, de reconnaissance, le

nom de Jésus sur le sein gauche, avec un canif; mais comme cette blessure amoureuse se fermait trop aisément, dit le légendaire, elle prit une bougie allumée, et avec la flamme, elle grava, de nouveau, le nom effacé sur sa poitrine.

Voilà l'origine du culte du Sacré-Cœur, racontée par un évêque de Soissons, un collègue de Voltaire à l'Académie. Déjà Belzunce, évêque de Marseille, avait fait la dédicace de son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.

Le clergé du dix-huitième siècle sourit de l'hallucination érotique d'une Visitandine, et la laissa passer sans en soupçonner la destinée. Le clergé, à cette époque éminemment fiscale, songeait plutôt à sauver ses biens des convoitises du fisc qu'à mettre de nouvelles images sur l'autel.

Le contrôleur général Machaut avait voulu soumettre les domaines de l'Église à l'impôt du vingtième; l'assemblée générale du clergé repoussa cette prétention, injurieuse pour le clergé, puisqu'elle assimilait le prêtre au simple citoyen.

« Les immunités que nous réclamons, disait-il au » roi, sont essentiellement liées avec la forme et la » constitution du gouvernement. Tous les corps de » l'État jouissent de priviléges qui les distinguent; le » clergé, dont les biens sont spécialement consacrés à » Dieu, destinés au culte divin et à l'entretien de ses » ministres, a des prérogatives beaucoup plus étendues. Il est exempt de toutes impositions, de quelque nature qu'elles soient. Ne craindrait-on

» pas d'affaiblir le respect dû à la religion si l'on
» voyait aujourd'hui les ministres de l'Église, pour
» la première fois, avilis et réduits à la condition de
» vos autres sujets, confondus avec les peuples qu'ils
» gouvernent, n'être distingués que par l'humiliation
» à laquelle on les aurait réduits? »

XXIX

L'ANARCHIE.

Un pape disait alors en regardant la France : La bonne machine ! Elle va toute seule. La France allait toute seule en effet ; mais comme la voiture dételée sur la pente d'un précipice.

Il y avait bien encore un gouvernement; mais il ne gouvernait pas, ou il gouvernait précisément ce qui ne doit pas être gouverné. Faible et violent à la fois; il régnait par coup de tête et rachetait toujours une imprudence par une lâcheté ; il donnait continuellement au monde le spectacle d'une politique hermaphrodite que D'Argenson appelait une tyrannie doucereuse, c'est-à-dire une tyrannie mitigée par l'hypocrisie. Le ministre Lavrillière distribua, pour son compte cinquante mille lettres de cachet. Il en donnait aux débiteurs contre leurs créanciers, aux femmes contre

leurs maris et réciproquement; le marquis de Mirabeau écrivit contre les lettres de cachet et en demanda trente-sept contre sa femme et contre ses enfants.

Comme la royauté faisait seule la loi, en vertu de son omnipotence, chaque fois qu'une ineptie fleurissait dans le cerveau d'un ministre, le roi transformait cette stupidité en ordonnance et l'imposait au royaume.

Ainsi, un jour, au commencement du règne de Louis XV, une ordonnance défend aux habitants de Paris de nourrir en leur maison des porcs, pigeons, poulets, lapins, à peine de trois francs d'amende pour la première fois et de punition exemplaire en cas de récidive. L'ordonnance porte que la puanteur est capable de corrompre la pureté de l'air et de causer des maladies pestilentielles parmi les citoyens.

Après avoir proscrit les porcs, le pouvoir proscrit les indiennes; les étoffes d'Orient renfermaient sans doute la peste dans leurs plis et pouvaient la communiquer à toutes les villes du royaume ; donc en vertu d'un arrêté royal :

Peine de vie contre ceux qui en débiteront et feront commerce ; même peine contre les commis et autres qui en feront entrer et les hôtelliers qui les recevront; fouet et bannissement contre les tailleurs, fripiers, tapissiers, couturières; et à la récidive : galère pour les hommes, bannissement perpétuel pour les femmes, confiscation et trois milles livres d'amende contre ceux qui en porteront.

D'Argenson exécutait à la lettre les prescriptions de

l'arrêt. Il meublait avec les indiennes saisies les appartements de ses maîtresses.

Les intendants faisaient de leur côté la guerre aux vignes; ordre de les arracher, défense d'en planter. Ils trouvaient qu'elles affamaient la France et provoquaient à l'ivrognerie.

Le parlement excommunie la vaccine; une thèse soutenue devant la Sorbonne décore du nom de bourreaux les médecins partisans de l'inoculation. Le duc d'Orléans, néanmoins, fait vacciner son fils par le docteur Tronchin.

L'État intervient dans les contrats entre les particuliers. Les loyers enchérissaient de jour en jour, surtout à Versailles. Le gouvernement vient au secours des locataires; c'étaient à vrai dire les grands seigneurs; un arrêté royal ordonne :

« Que tous les baux subsistants de maisons et ap-
» partements à Versailles demeureront nuls et résolus,
» permet aux propriétaires d'en passer aux conditions
» qui ont été ou seront stipulées entre eux et les nou-
» veaux locataires, se réservant, Sa Majesté, de pour-
» voir à la fixation des loyers, en cas d'excès de la part
» des propriétaires. »

Les intendants surchargeaient de corvées les habitants de la campagne sur les grands chemins. Ils prélevaient pour ce travail le tiers de leurs journées; les habitants prennent le parti de se retirer dans les petites villes, dit D'Argenson. « Il y a quantité de vil-
» lages où tout le monde abandonne le lieu ; à ce que

» m'ont dit mes voisins, la diminution d'habitants de-
» puis dix ans est de plus d'un tiers. »

Les bras manquaient pour la moisson ; on enlevait d'office les ouvriers aux manufactures ; ils récoltaient le blé et battaient, en grange, par voie de réquisition.

« Les ouvriers pour la moisson sont si rares, dit le
» journal de Marais, qu'il a fallu donner un arrêt pour
» faire cesser plusieurs manufactures en Normandie,
» depuis le 1er juillet jusqu'au 15 septembre pro-
» chain. »

La législation assimilait l'approvisionnement au monopole. Lorsqu'un marchand achetait en gros pour revendre en détail, il courait la chance de la potence avec confiscation de la denrée.

« La grande chambre a déclaré valable , dit encore
» le journal de Marais, la saisie d'un amas de charbon
» fait par un agioteur. On rapporte qu'un duc de-
» mandant à un juge si le crime de monopole empor-
» tait la peine capitale, le juge répondait que oui. »

La loi est cruelle au dix-huitième siècle ; la peine de mort, est prodiguée ; peine de mort, par exemple, avec aggravation de la roue pour fausse accusation ou pour faux témoignage :

« On a rompu le 13 de ce mois, dit le journal de
» Barbier, le nommé Dufrancey, praticien, faisant
» fonction de juge châtelain, un domestique et un gar-
» çon tapissier, le premier comme faux accusateur et
» les deux autres comme faux témoins. »

Un garde du corps forme le projet de sauver la vie

du roi pour en obtenir une pension. Un jour qu'il montait sa faction dans un escalier de Versailles, il suppose qu'un assassin a voulu frapper la personne royale et l'a frappé lui-même d'un coup d'épée.

La puérilité de la fiction éclate au premier examen ; le garde du corps avoue son mensonge ; le Parlement le condamne à faire le tour de Paris sur un tombereau, en chemise, la corde au cou, une torche à la main avec cet écriteau : *Fabricateur d'impostures contre la sûreté du roi et la fidélité de la nation;* après quoi le garde du corps monte à l'échelle.

Un banquier juif d'Amsterdam entretenait une actrice de l'Opéra ; bientôt il la soupçonna d'infidélité ; il reprit le chemin de la Hollande ; mais en partant il chargea son laquais de punir, du bâton, la trahison de sa maîtresse. La police arrêta le procureur fondé de cette vengeance israélite avant qu'il eût pu exécuter sa commission. Or, pour cette simple velléité de bâtonnade, le parlement de Paris condamna le laquais au gibet.

Déjà le chevalier de Rohan avait fait bâtonner Voltaire par son laquais, dans la cour de l'hôtel Sully ; pendant l'exécution, le duc de Sully criait par la fenêtre :

— Ne frappez pas la tête, il y a encore là quelque chose de bon.

Mais cette fois un grand seigneur avait commandé la bâtonnade, ce fut Voltaire qui dut aller à la Bastille.

La France avait perdu l'Inde ; il fallait une victime, on choisit Lally ; c'était un Irlandais, honnête au fond,

brave de sa personne, mais violent de caractère; on confia l'instruction de son procès au conseiller Pasquier, qui sut habilement trouver à l'accusé tous les crimes nécessaires pour l'envoyer à l'échafaud. Le parlement de Paris expédia Lally en place de Grève, sur la charrette, un baillon à la bouche; après l'exécution, Louis XV accorda une gratification de soixante mille livres au conseiller Pasquier.

C'était ce même Pasquier qui avait déjà requis contre le chevalier Labarre, un jeune étourdi de dix-sept ans, qui avait chanté une chanson contre la sainte Vierge et gardé son chapeau devant une procession; le présidial d'Abbeville le condamne pour cette échauffourée de jeunesse, à avoir le poing coupé, la langue arrachée, la tête tranchée. Le chevalier Labarre appelle au parlement de Paris, et le parlement, sur le rapport de Pasquier, confirme la sentence. Seulement, à l'application de la peine, le bourreau arracha la langue par contumace.

Louis XV traversait un soir le péristyle de Versailles, lorsque tout à coup il porte la main à son dos et crie à haute voix:

— Duc d'Ayen, je viens de recevoir un coup de poing!

Le coup de poing était un coup de canif qu'un fou de mauvaise humeur venait de lui donner pour l'effrayer plutôt que pour le tuer, car il y avait deux lames à l'instrument du crime, et précisément il avait frappé avec la lame qui pouvait faire tout au plus une piqûre.

Le parlement, alors exilé, demande à rentrer en séance, pour juger l'assassin ; il le condamne à l'écartellement, au supplice de Ravaillac, et par le même arrêt, il bannit à perpétuité du royaume le père et la mère de l'assassin, bien qu'aucun d'eux n'eût connu ni même soupçonné l'attentat.

Or, voici ce que la population de Paris put voir au soleil du dix-huitième siècle ; le corps d'un homme est rivé par deux barres de fer, sur un billot de chêne profondément planté en terre, au milieu de la place de Grève ; le bourreau lui brûle d'abord la main droite au feu de soufre ; cette opération préliminaire terminée, il lui arrache avec des tenailles des lambeaux de chair aux bras et aux jambes, et il coule du plomb fondu dans les blessures ; chaque fois que le fer entrait dans sa chair, le supplicié relevait la tête et la laissait retomber en silence. Après quoi on lui attela un cheval à chaque membre. Les chevaux tirèrent pendant deux heures sans pouvoir écarteler la victime. Le bourreau en sueur alla demander conseil à l'Hôtel de ville. Le président du Parlement lui ordonna d'exécuter l'arrêt à la lettre. Les belles dames de la cour avaient loué les maisons de la place de Grève, vingt louis par tête, et dans les entractes de cette tragédie, elles jouaient aux cartes et prenaient des sorbets. De temps à autre, elles respiraient un flacon de vinaigre pour chasser l'odeur de chair grillée flottante dans l'atmosphère. Les chevaux rebutés refusaient d'avancer, la nuit allait venir ; le bourreau obtint enfin la permission de tailler avec

un coutelas les jointures des cuisses et des épaules du patient ; les chevaux tirèrent de nouveau ; une jambe partit ; le peuple applaudit ; Damiens leva la tête encore une fois ; l'autre jambe céda, il souleva la tête de nouveau et poussa un rugissement ; un dernier coup de collier enleva l'épaule, et tout fut dit ; le corps fut brûlé et la cendre jetée au vent.

Le parlement, après le supplice, lança un arrêt qui défendait à qui que ce fut, sous peine de mort, de parler du procès de Damiens.

La magistrature du dix-huitième siècle détestait la puissance du clergé, mais elle détestait encore plus la liberté de conscience ; c'est à cette inspiration que le parlement de Toulouse assassina Calas et faillit assassiner Sirven. Toutefois la magistrature détestait encore plus la liberté de parole ; elle fit brûler par la main du bourreau les chefs-d'œuvre du temps, sur l'escalier du palais ; elle décréta : l'*Émile*, l'*Esprit des Lois*, le *Dictionnaire philosophique*, l'*Encyclopédie*, etc.

Un arrêt du mois de septembre 1757 condamne l'abbé Capmartier à neuf ans de galères et à la fleur de lys sur l'épaule, pour avoir publié des livres tendant à troubler la tranquillité de l'État.

Un autre arrêt de la même année condamne à la même peine le sieur de La Martellerie, pour une pièce de poésie, probablement une chanson.

Un autre arrêt condamne Delile de Salles au bannissement, pour crime de philosophie, le libellé dit expressément crime de philosophie.

Un autre arrêt frappe un colporteur de la chiourme à perpétuité, pour avoir vendu sous le manteau l'*Homme aux quarante écus de Voltaire*, etc.

Nous laissons de côté les imprimeurs, les libraires, mis au carcan et fleurdelysés, pour simple infraction aux règlements de librairie et d'imprimerie.

La plupart du temps, toutefois, le pouvoir royal soulageait le parlement de l'obligation de poursuivre la pensée : pour peu qu'il trouvât qu'une publication nouvelle lui manquait de respect, il la confisquait d'office et il embastillait l'auteur.

« Tom Jones, dit d'Argenson, a été supprimé par » arrêté du conseil, et l'imprimeur Rollin mis à » l'amende, et cependant il n'y a rien que de vertueux » dans ce roman. »

Le poëte Deforge écrit une satyre contre l'enlèvement, à main armée, du prétendant ; la police l'enferme dans une cage de fer au mont Saint-Michel.

L'abbé de Broglie retire de ce tombeau le cadavre vivant du poëte ; immédiatement, un chevalier de Malte, nommé de Rességuier, prend la place vacante pour avoir commis aussi un délit de parole.

Fréron critique un ouvrage d'Horace Walpole ; ce spirituel anglais égayait madame Du Deffand ; cette vieille débauchée d'esprit demande au duc de Choiseul une lettre de cachet. Le duc corrigea Fréron, corrigea, c'est le mot même du ministre, il ajoute : en secret ; on doit comprendre : la Bastille avait sa discrétion.

L'économie politique venait de naître en France, dans l'entresol du docteur Quesnay, au-dessus de la chambre à coucher de madame de Pompadour. Le marquis de Mirabeau avait élucubré une théorie de l'impôt; il alla expier cette témérité au donjon de Vincennes. Quelque temps après, le contrôleur général Laverdy fit une déclaration défendant de rien écrire, ni publier sur la réforme ou sur l'administration des finances.

Quand il fallait étouffer l'opinion, le roi et le parlement vivaient dans une touchante harmonie; c'était une troisième puissance qu'ils avaient également intérêt à combattre; mais, sur leur puissance respective, ils avaient continuellement l'un et l'autre des querelles de ménage.

Le roi prétendait régner sans contrôle; le parlement, au contraire, voulait tranformer l'enregistrement en droit de veto; c'était la routine aux prises avec la tyrannie; la routine remontrait, la tyrannie exilait.

Comme la magistrature ne pouvait décréter le roi en personne, elle descendait d'un degré et décrétait ses représentants immédiats, les gouverneurs de province.

Le duc de Fitz-James, gouverneur du Languedoc, avait cru devoir traiter militairement le parlement de Toulouse; le parlement à son tour fulmina contre le duc un arrêt ainsi libellé :

« La cour, toutes chambres assemblées, considé-
» rant que le duc de Fitz-James parvenu aux derniers

» excès de l'audace et du délire, oubliant sa qualité de
» sujet, aurait osé parler en souverain aux membres
» de la cour, ordonne que le duc de Fitz-James sera
» pris et saisi au corps, en la part où il sera trouvé
» dans le royaume, conduit et amené sous bonne
» garde dans les prisons de la conciergerie de la cour,
» et ne pouvant être appréhendé, ses biens seront
» saisis. »

Le duc de Fitz-James répondit à cette sentence en mettant les conseillers aux arrêts et en plaçant une sentinelle à la porte de leur hôtel ; le premier président, de Bastard, avait incliné dans la lutte du côté du pouvoir royal ; le parlement prit contre lui la résolution suivante :

« La cour, toutes les chambres assemblées, a arrêté,
» pour certaines causes et considérations à cela prou-
» vant que, dans aucun temps et dans aucun cas, aucun
» de ses membres ne pourrait servir avec le président
» Bastard ni lui rendre service. »

Le parlement de Bretagne poursuivait de son côté le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, pour abus de pouvoir et crime atroce, c'est-à-dire pour tentative d'empoisonnement sur la personne de la Chalotais. Toutefois en qualité de duc et pair, le coupable relevait du parlement de Paris. Le parlement de Paris évoque donc le procès, mais au moment où il allait prononcer l'arrêt, le roi annule la procédure, et amnistie le duc par une lettre de rémission.

Le parlement proteste contre ce coup d'état judi-

ciaire, et pour coïntéresser les parlements de France dans la querelle, il déclare que toutes les cours souveraines du royaume ne sont que les classes d'une seule et même cour; c'était poser l'unité de judicature en face de l'unité de couronne. Louis XV répondit à cette tentative révolutionnaire, par le lit de justice appelé la séance de flagellation.

« Je ne souffrirai pas, disait-il, qu'il s'introduise » dans la monarchie un corps imaginaire qui ne » pourrait qu'en troubler l'harmonie. La magistrature » ne forme point un corps ni un ordre séparé des » trois ordres du royaume, les magistrats sont mes » officiers chargés de m'acquitter du devoir vraiment » royal de rendre la justice à mes sujets, fonction qui » les attache à ma personne; c'est de moi seul que » mes cours tiennent leur existence, c'est à moi seul » qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance » et sans partage. »

Le parlement, sans égard pour la parole royale, rend un arrêt qui suspend le duc d'Aiguillon des fonctions de la pairie « jusqu'à ce qu'un jugement rendu » dans les formes prescrites par les lois l'ait purgé » des inculpations et des faits qui entachait son hon- » neur. »

Le roi, mis au défi, dissout le parlement, et en nomme un autre choisi de la main de Maupeou.

— Enfin, dit-il, j'ai retiré ma couronne du greffe.

Mais comme à la même époque un seigneur de la

cour lui conseillait d'en appeler à la nation en convoquant les états généraux :

— Monsieur, lui dit-il en lui serrant le bras, je n'ai pas un caractère cruel, mais je ne répondrai pas de votre tête si jamais vous prononcez encore cette parole.

XXX

LE FOND DE L'ABÎME.

Et pourtant que faisait-il de ce pouvoir qu'il entendait garder sans partage? Il le partageait précisément avec le premier jupon venu ; il ne le partageait même pas, il l'abandonnait entièrement. Il signait, voilà tout, et le chancelier contre-signait la volonté de la marquise de Pompadour.

Quand un ministre lisait un rapport en conseil, Louis XV, pendant ce temps-là, causait avec sa maîtresse. Le ministre interrompait sa lecture pour rappeler l'attention du monarque.

— Continuez, répondait Louis XV, j'écoute.

Et il accompagnait cette parole d'un geste d'écolier.

La reine avait essuyé un refus d'un ministre ; elle en porta plainte à son mari.

— Faites comme moi, madame, lui dit Louis XV. Je ne demande jamais rien à ces gens-là.

La paix, la guerre, la prospérité, la ruine, la honte ou la gloire du royaume, tout glissait également sur cette âme morne, morte même au sentiment de l'humiliation.

— Vouloir lui parler raison, disait madame de Tencin, c'est parler à un rocher.

L'abbé de Bernis essaya, pendant son ministère, de réveiller quelque chose d'un roi dans cette espèce de fantôme.

« J'excite un peu d'élévation dans le pouls, écrit-il » mélancoliquement, et puis la léthargie recom- » mence ; on ouvre de grands yeux tristes et tout est » dit. »

Il épuise en vain à ce métier, comme il dit lui-même, le fonds de sa rhétorique. La France périt, il jette ce cri d'alarme :

« Sensible, et, j'ose le dire, sensé comme je suis, je » meurs sur la roue et mon martyre est inutile à » l'État. Il n'y a pas d'exemple, ajoute-t-il en parlant » du roi, qu'on joue si gros jeu avec la même indif- » férence qu'on jouerait une partie de quadrille. »

Alors l'abbé, désespérant de lui-même et de la France, demande au ciel un *débrouilleur général* qui puisse sauver l'État.

« Dieu veuille nous envoyer, dit-il, une volonté » quelconque ou quelqu'un qui en ait pour nous ! Je » serai son valet de chambre si l'on veut, et de bien » bon cœur. »

Il croit avoir trouvé ce *débrouilleur* dans la personne

même de son correspondant, du comte de Choiseul. Il lui cède, ou plutôt il lui jette son portefeuille.

« Sire, Votre Majesté l'exige, dit le comte de Choi-
» seul en prenant le ministère, j'obéis ; mais après ce
» témoignage de bonté il viendra un temps où Votre
» Majesté m'exilera. »

En prenant le pouvoir, Choiseul voulut remettre l'ordre dans les finances et réprimer le pillage organisé des deniers de l'État.

« Mon cher ami, lui dit le roi, les voleries de
» ma maison sont énormes, mais il est impossible de
» les faire cesser; trop de gens, et surtout trop de
» gens puissants, y sont intéressés pour se flatter d'en
» venir à bout. Ainsi, croyez-moi, calmez-vous et
» laissez subsister un vice incurable. »

Non-seulement Louis XV ne savait pas agir, mais il ne savait pas même parler. Le maréchal de Bellisle venait de prendre Prague à l'escalade, lorsque la maréchale alla faire sa cour à Versailles; elle comptait sur un compliment, le roi garda le silence. Madame de Mailly lui en demanda la raison :

— Vous connaissez mon embarras, lui dit le roi, j'ai eu dix fois la bouche ouverte pour lui parler.

Lorsqu'on lui présenta les officiers mutilés à la retraite de Bohême, il ne put trouver une seule parole d'éloge à leur adresser sur leur courage.

Le maréchal de Richelieu enlève Mahon d'un coup de main, il revient aussitôt à Versailles toucher le prix de sa victoire.

Le roi le regarda en essayant de sourire.

— Les figues sont-elles bonnes à Mahon? lui demande-t-il d'un air endormi.

A cette question inattendue, Richelieu fait une profonde révérence.

Machault venait de quitter le contrôle général. Il avait désigné Silhouette pour son successeur; le nouvel élu demande une audience au roi pour lui exposer son programme; il l'avait rédigé d'avance et classé article par article dans sa mémoire. Le roi le reçoit à son petit lever.

— Monsieur Silhouette, lui dit-il, vos lambris sont-ils vernissés?

Le contrôleur général, ainsi interpellé, hésite, balbutie, regarde le plafond, le parquet; le roi tourne le dos et passe dans la pièce à côté.

Silhouette raconte à Machault l'étrange interpellation du monarque.

— Et qu'avez-vous répondu? reprend Machault.

— Rien.

— Comment rien, il fallait répondre que vos lambris étaient vernissés ou bien qu'ils ne l'étaient pas, à votre fantaisie. Il vous a fait cette question uniquement pour vous dire qu'il vous parlait. Pas plus tard qu'hier, il adressa la parole à Grandenigo, ambassadeur de Venise.

— Combien sont-ils au conseil des Dix, lui demanda-t-il à brûle-pourpoint.

— Ils sont quarante, répondit intrépidement Grandenigo.

Aussi ne servait-on le roi qu'avec un profond dégoût; l'officier ne faisait la guerre que pour piller.

« Nous déshonorons le nom français, dit l'abbé » de Bernis, et nous mourons de faim par l'accumula- » tion de nos pillages. »

La noblesse militaire refusait même de partir pour l'armée tant elle avait le mépris du métier.

— Votre régiment marche, disait Louis XV au duc d'Ayen. Il faut bien que vous partiez.

— Je ne sais quand je partirai, répondit le duc, ni même si je partirai; j'ai envie de prendre le petit collet.

Déjà madame de Pompadour languissait d'une maladie de poitrine. Elle mourut avec la tranquillité d'une actrice au dernier acte du spectacle; le curé de sa paroisse prenait congé d'elle, après lui avoir donné l'extrême-onction.

— Attendez encore un instant, monsieur le curé, lui dit-elle, nous partirons ensemble.

Il pleuvait le jour de son enterrement. Louis XV regarda passer le cercueil de sa fenêtre.

— Madame la marquise, dit-il, aura mauvais temps pour voyager.

Ce fut la seule larme qu'il versa sur la mort de sa maîtresse.

Il reporta aussitôt le délabrement de son âme sur madame d'Esparbès. Mais le duc de Choiseul craignait

l'invasion d'une nouvelle favorite ; un jour il lui prit le menton dans l'escalier et l'appela : ma petite ; il la tua ainsi d'un mot et d'un geste. Le lendemain Louis XV avait oublié madame d'Esparbès.

Mais hélas! du même coup, Choiseul avait préparé sa disgrâce. Il y avait alors à Paris une femme entretenue par un comte Du Barry ; la femme était Lange Vaubernier de son nom de tripot, et de son nom de naissance, Jeanne Béqus, fille d'une paysanne et du hasard ; l'homme était un gentillâtre du Languedoc, bretteur et teneur de brelan ; Jeanne Béqus vint de bonne heure à Paris, tenter le placement de sa beauté ; le comte Du Barry la trouva un jour sur son chemin, il comprit du premier coup d'œil le parti qu'il pouvait en tirer. Il acheta Jeanne Béqus pour la revendre. Il montra cette première acquisition à Lebel. Lebel conduisit Jeanne Béqus au monarque.

Il fallait cependant donner un nom à cette fille anonyme du ruisseau ; on la maria d'office, à la cantonnade, au cadet du comte Du Barry.

Une douairière ruinée de la famille de Laforce, intitulée la comtesse de Béarn, voulut bien présenter madame Du Barry à la cour. Le duc de Choiseul avait consenti à baiser la main de madame de Pompadour, mais de madame de Pompadour retomber à une beauté tirée de l'écume, il éprouvait à la pensée de cette déchéance une bouffée de fierté ; une partie de la livrée aristocrate de Versailles partagea sa répu-

gnance. Madame d'Amblemont avait pu entrer de bonne grâce dans la domesticité de la première favorite et recevoir de sa bouche le titre de Torchon. Mais à la vue de la dernière sultane, le Torchon tomba dans un accès de vertu romaine. La Du Barry offrit la paix au duc de Choiseul, une fois, deux fois, à la troisième elle fit la pirouette et courut à travers la galerie une orange dans chaque main et lançant l'une après l'autre au plafond, elle criait à tue-tête : Saute Choiseul ! saute Praslin !

Choiseul sauta en effet. Une lettre de cachet l'exila sous vingt-quatre heures à Chanteloup; au moment de partir, il dit au duc d'Aiguillon :

— Vous me chassez, un autre vous chassera.

Praslin dormait lorsqu'un gentilhomme vint lui signifier son congé. Le ministre proscrit ouvrit le firman de sa majesté, et, après l'avoir lu en conscience, il reprit le cours de son sommeil. L'élite du royaume alla en procession à Chanteloup pour protester contre l'avénement de la Du Barry. Le ministre déchu portait galamment sa disgrâce. Il jouait de la flûte et brodait au tambour. Quant à la duchesse de Choiseul, elle bénissait le ciel du coup qui l'avait frappé.

« Venez, écrivait-elle à madame Du Deffant, vous » partagerez avec nous la paix, la tranquillité, le » bonheur, la liberté dont nous jouissons; car il est » vrai que nous n'avons jamais été aussi libres que » depuis que nous avons été exilés. C'est un grand » esclavage que d'avoir chaque jour les oreilles souil-

» lées, le cœur navré, l'esprit révolté, l'imagination » effrayée de toutes les horreurs qui se passent, qu'on » entend dire et qu'on a à craindre pour soi ou pour » ses amis. »

Si une partie de la noblesse boudait madame Du Barry, la majorité de la cour, cependant, balayait son antichambre. Le duc d'Orléans sollicitait ouvertement sa protection, pour obtenir du roi la permission d'épouser madame de Montesson.

— Épousez-la toujours, gros papa, répondait madame Du Barry en frappant sur le ventre de son Altesse, et ensuite nous verrons.

Le duc de Tresme gratta un jour à sa porte, et la trouvant fermée, il laissa le billet suivant dans la serrure :

— Le petit sapajou de madame la comtesse est venu pour la faire rire.

Une dame de la comtesse de Provence, la marquise de Rose, avait fait une espièglerie à la Du Barry.

— Elle mérite le fouet, dit Louis XV à sa maîtresse.

La Du Barry prend le roi au mot, et fait fouetter la marquise en sa présence.

Un autre jour qu'elle recevait le nonce à son petit lever, elle sort la jambe toute nue de son lit et oblige monseigneur à lui mettre sa pantoufle.

Elle traitait le roi avec la même désinvolture; elle l'appelait *La France*, d'un nom de laquais.

Ce laquais royal lui faisait chaque matin son café.

— La France, prends donc garde, lui cria-t-elle du fond de son alcôve, ton café...

Et le roi riait de ce juron de cantinière.

La monarchie avait touché le fond de l'abîme ; la succession des maîtresses marquait les étapes de sa décadence. La première était aristocratie, la seconde était finance, la troisième était multitude. La multitude devait entrer pour la première fois, dans le palais de Versailles, par la porte dérobée d'un boudoir.

On entendait déjà dans le lointain comme le bruit de la marée montante. La Révolution approchait ; Louis XV en avait le pressentiment.

— Après moi le déluge, disait-il. Le duc de Bourgogne n'aura qu'à bien se tenir.

D'Argenson avait déjà écrit :

— Ninive périra.

Et il ajoutait :

« Si le roi n'était qu'un grand prestige... Il » souffle d'Angleterre un vent philosophique ; on » entend murmurer ces mots de liberté, de répu- » blicanisme. »

La duchesse de Choiseul complétait la pensée :

« Philosophiquement parlant, disait-elle, il est in- » différent d'être gouverné par tel ou tel individu. » Cet individu n'est jamais qu'un représentant. »

Quiconque pensait encore pressentait un cataclysme; Chesterfield l'avait prédit, Rousseau avait confirmé la prophétie.

Louis XV, l'âme éteinte depuis longtemps, ache-

vait de mourir ; il lisait son arrêt, jour par jour, dans chaque coup que la mort frappait à Versailles.

Il avait l'habitude de la figure de Sorba, envoyé Génois ; Sorba mourut subitement. Il avait le même âge que D'Armentières ; D'Armentières disparut à son tour. Il avait confié la direction de la diplomatie à l'abbé Deville ; l'abbé Deville tombait frappé d'apoplexie. Il avait toujours vécu avec le marquis de Chauvelin ; or, un jour qu'il faisait une partie de piquet avec madame Du Barry et que la marquise regardait le jeu du roi appuyée sur le dos de son fauteuil, madame Du Barry cria tout à coup :

— Quelle grimace vous faites, monsieur Chauvelin ?

Le roi retourna la tête ; Chauvelin rendait le dernier soupir.

Louis XV sentait la mort entrer en lui par tous les pores. L'almanach de Liége annonçait la chute d'une grande dame pour le mois d'avril.

— Je voudrais bien que ce maudit mois d'avril fut passé, disait-il tristement.

Il cherchait de plus en plus à noyer sa terreur dans la débauche. Puis, sentant la vie baisser en lui, il disait à son médecin :

— Je crois qu'il faut enrayer.

— Il faut dételer, sire, répondait brutalement le docteur.

Il voulut encore connaître une jeune fille déjà menacée de la petite vérole, et dans cette volupté dernière

il aspira le poison de la maladie. On crut d'abord à une simple indisposition ; bientôt la fièvre prit un caractère alarmant. On parla d'une première, d'une seconde... peut-être d'une troisième saignée. Cette troisième opération entraînait de plein droit l'appel du confesseur. A cette nouvelle, le roi tomba dans un profond marasme.

— Une troisième saignée, disait-il d'une voix piteuse, c'est donc une maladie? Une troisième saignée me mettra bien bas; pourquoi cette troisième saignée?

Il essayait de retenir la vie qui fuyait sans retour. Il jetait un regard désespéré en arrière; il sentait qu'il n'avait pas vécu. Il appela toute la faculté de Paris pour retarder, ne fût-ce que d'une heure, le dénoûment de la comédie. Il tirait la langue au milieu de la nuit, et appuyant ses deux mains sur ses yeux, il la montrait successivement aux médecins réunis autour de son lit d'agonie. Il disait lamentablement :

— A vous, Lemonnier !

Et passant ensuite à son voisin :

— A vous, Bordeu !

Et à un autre docteur :

— A vous, Lassonne !

Et à un autre encore :

— A vous, Lorry !

Et à un cinquième :

— A vous Lamartinière.

Il demandait à chacun une parole de résurrection.

Il leur donnait à chaque instant son pouls et son ventre à tâter.

Lorsqu'on lui apporta le Saint-Sacrement, quoique déjà épuisé et à moitié éteint, il bondit tout à coup sur son séant et arracha son bonnet de coton.

Les assistants voulurent arrêter ce dernier mouvement du moribond.

— Eh quoi ! dit-il, lorsque Notre-Seigneur daigne entrer chez un chien comme moi, je n'ôterais pas mon bonnet ?

Au moment où il mourait, le duc de Bouillon pleurait dans une embrasure de la croisée ; et apercevant Lamartinière, il lui tendit les deux bras en le regardant tendrement :

— Vous voyez bien cela, dit-il, ce sont mes deux bras, eh bien, s'il fallait les couper pour sauver la vie du roi, je vous dirais : Mon ami, coupez-les-moi tous les deux ; c'est un si bon maître.

Or, ce si bon maître ne parlait qu'avec mépris du duc de Bouillon.

— Il y a des hommes qui sont nés valets, ajoute le duc de Larochefoucault en citant ce trait de courtisan, à cela rien d'étonnant pour le duc de Bouillon ; car il était, à ce qu'on assure, le fils d'un frotteur.

A peine Louis XV eut-il rendu le dernier soupir qu'il fallut emporter le cadavre tant il répandait d'infection.

XXXI

NINIVE PÉRIRA.

C'en était fait de la France; elle semblait rayée de la carte de la civilisation. Il n'y avait plus que l'orgie en haut, le mépris en bas, l'indifférence partout, une Espagne, ou plutôt une Turquie de plus en Europe.

Qui donc, dans cette banqueroute universelle de la hiérarchie du passé, pouvait encore la relever de son fumier, et la racheter de la décrépitude? Si jamais on dut croire à la mort de la nation, ce fut bien à cette heure du dix-huitième siècle.

Quelle démoralisation avait dû jeter dans l'esprit humain l'insolence du règne de Louis XV, ce long défi à toute idée de morale? Quand un peuple a pu porter aussi longtemps le scandale d'un pareil gouvernement, ce peuple ne compte plus, il a donné sa démission.

Mais voici que tout à coup, à ce moment de désespoir, arrive une puissance invisible qui touche la France et lui dit : Marche; et la France purifiée, redresse la tête et reprend confiance dans sa destinée.

D'où venait cette puissance? Elle venait de la foule sans titre et sans insigne ; l'un était fils d'un greffier, l'autre d'un père anonyme, un troisième d'un coutelier, un quatrième d'un horloger, le plus illustre était président du parlement de Bordeaux.

Cette puissance, c'est la pensée ; c'est elle qui est le sel de la terre et la force de salut, c'est en elle et par elle que la France trouve une âme et une gloire ; au point de vue de l'idée, le dix-huitième siècle est véritablement le grand siècle, il est le siècle apôtre.

On dirait le rendez-vous du génie. Jamais la langue française n'avait aussi bien parlé; Voltaire ouvre la marche avec sa prose légère, vive comme l'attaque, prompte comme la riposte. Il a, du premier jour, la conscience de son œuvre, il la poursuit avec une infatigable persévérance; Voltaire, écrivait D'Argenson, m'a expliqué ainsi son système de philosophie :

« Les âmes, m'a-t-il dit, communiquent entre elles » et peuvent se mesurer sans qu'il soit besoin de l'in- » termédiaire des corps. Ce n'est que la grandeur ou » le mérite d'une âme qui doit nous effrayer ou » nous intimider. Craindre ou respecter le corps et » ses accessoires : force, beauté, royauté, ministère, » généralat; c'est pure sottise. Les hommes naissent » égaux et meurent égaux. Respectons les vertus et

» méprisons les imperfections de leurs âmes. Sans
» doute nous éviterons par prudence le mal que peut
» nous faire cette puissance physique, comme nous
» nous tiendrions en garde d'un taureau couronné,
» d'un singe intronisé, d'un mâtin lâché contre nous.
» Garons-nous-en; cherchons même, s'il est possible, à
» les modérer, à les adoucir; mais que ce sentiment
» soit bien différent du respect que nous ne devons
» qu'aux âmes. C'est avec cette façon de penser que
» nous pouvons devenir de grands hommes; autre-
» ment nous devenons misérables et petits. »

Voltaire a dit le mot de sa vie dans cette confidence: il a vu que l'intelligence fait la supériorité de l'homme sur la terre, et de l'homme sur l'homme; il veut donc inaugurer en Europe la souveraineté de l'intelligence. Mais comment songer à couronner la pensée, quand elle n'avait pas elle-même la liberté de penser.

C'est donc à délivrer la pensée de toute servitude, que la servitude vienne d'en haut ou d'en bas, de la puissance ou de l'ignorance, que Voltaire travaille éperdûment, ouvrier de la première et de la dernière heure, levé le premier et couché le dernier.

Voilà sa religion ; il a vécu longtemps, il a traversé le siècle, il ne l'a jamais perdue de vue une minute; sur tous les chemins, à toutes les étapes de sa vie, par toutes les armes de la parole, par la poésie, par le théâtre, par le roman, par le pamphlet, par l'histoire, par la correspondance, il combattra, sans cesse, le combat sacré de la liberté de pensée.

Et cette liberté il commencera par l'assurer à lui-même, en amassant une fortune, et ensuite en plantant sa tente, sur un sol neutre, au carrefour de l'Europe. Du haut de son château de Ferney comme du haut d'un donjon, il traite d'égal à égal avec tous les souverains, les rois, les empereurs, les impératrices, les maîtresses, les papes, les princes, les princesses, les ministres, les chambellans. Il flatte les puissances, il les caresse, il les tourne les unes contre les autres et les enrôle toutes au service de sa philosophie.

Il intronise dans le monde une nouvelle royauté, la royauté du génie. Comme un autre souverain, il sait compter avec les obstacles ou avec les dangers. Il pratique toutes les tactiques et toutes les diplomaties de la politique. Quand le vent souffle trop fort, quand l'orage approche de Ferney il sait reculer à propos, désavouer sa parole, recevoir même au besoin la communion de la main d'un moine et rire ensuite de sa capucinade. C'est un tort, sans doute, mais encore plus du temps que de son caractère.

Que l'œuvre de rédemption cependant vienne à languir, que Diderot hésite, que d'Alembert interroge l'atmosphère, Voltaire, du fond de sa retraite, jette à travers l'espace un héroïque *Sursum Corda !* et les ramène tous au combat; ou bien encore que la guerre éclate dans les rangs, il leur crie :

— Aimez-vous les uns les autres, mes frères, car si vous ne vous aimez pas, qui diable vous aimera ?

Pendant que Voltaire prophétise la souveraineté de

l'intelligence, Montesquieu proclamait de son côté la souveraineté de la loi. Esprit juriste, analytique, pratique; né, nourri, grandi dans l'atmosphère d'un parlement, il cherche moins l'homme idéal que l'homme réel, et il l'étudie pas à pas dans l'histoire.

Il relève de l'école empirique d'Aristote, de l'expérience plutôt que de la théorie. Il démonte pièce à pièce chaque forme de gouvernement. Il en analyse, avec une profonde sagacité, le mécanisme, l'avantage ou le désavantage, mais sans conclure directement, en laissant au lecteur le soin de tirer lui-même la conclusion et de marquer sa préférence.

Était-ce indifférence de sa part ou lâcheté d'esprit? Non, il écrivait dans un temps d'oppression et d'hypocrisie. Il dut employer le plus souvent l'éloquence du sous-entendu. Mais le peuple français a l'oreille fine, il sait entendre à mi-mot, et à côté de la ligne visible lire la ligne invisible. Il comprit non-seulement ce que Montesquieu avait dit, mais encore ce qu'il ne disait pas, ou ce qu'il ne disait que par réticence.

On peut résumer son système d'un mot : le règne de la loi. Mais il veut coïntéresser à ce règne tous les éléments intégrants de la société, tous les abus même, tous les préjugés, Église, noblesse de robe, noblesse d'épée, sans vouloir les discuter, les réformer, encore moins les détruire. Tout ce qui est, est bien, et un produit naturel de l'histoire ; il faut savoir l'accepter et le classer.

Grâce à cet esprit d'éclectisme, il apprivoisa l'a-

ristocratie ; il insinua la liberté à une partie de la noblesse et à la majorité de la magistrature. D'un autre côté, par l'allure vive, étincelante de sa pensée, par la grâce éminemment française de sa prose épigrammatique et rapide comme la conversation, il avait le talent d'introduire la politique jusque dans le boudoir. Madame de Pompadour pouvait mettre l'*Esprit des lois* sur sa chiffonnière à côté de sa guitare.

Enfin l'homme couvrait son œuvre par la sympathie et l'ubiquité en quelque sorte de sa personne. Il avait un pied en Italie, en Angleterre, à la cour, à l'académie; le don méridional de plaire, qu'il possédait de race et qu'il portait partout, lui servait d'escorte contre l'inimitié du pouvoir et du clergé. Il échappa ainsi à la Bastille.

Mais après Montesquieu, Rousseau vint poser hardiment le dogme de la souveraineté du peuple. Plébéien déclassé, dans la société moderne, parce que le passé y avait pris d'avance toute la place, il voit que chaque tyrannie de l'esprit ou du corps tire uniquement sa raison d'être du passé, et il nie toute œuvre du passé pour avoir le droit de nier la légitimité de l'oppression. Il nie la propriété, il nie l'art, il nie la pensée, et il recule de négation en négation jusqu'à je ne sais quel Éden impossible qu'il intitule l'état de nature.

Par cela seul qu'il appelle le peuple tout entier au pouvoir, il le remue tout entier aussi par sa parole. Il descend profondément dans la masse; il fanatise de l'idée de liberté tout ce qui travaille, tout ce qui

souffre, tout ce qui demande un coin de mur au soleil.

Mais la masse sait plutôt sentir que penser; Rousseau aima mieux prêcher le sentiment. Il en parle la langue, il en connaît le secret; il jette au monde une parole ardente, imagée, pathétique, tour à tour douce et forte, menaçante et rêveuse, tendre et terrible, sceptique et religieuse. Il passionne la politique; il révolutionne à la fois la femme et la jeunesse; il met le feu à la nation.

Il a une supériorité : il souffre. Malheur à l'écrivain heureux, il fera aisément sa paix avec la société. Rousseau ne transige avec aucune institution, ni avec aucune idée. Il ose même réagir contre l'école matérialiste de son temps; il réclame hautement une place pour Dieu dans la philosophie. La noblesse tolère Voltaire, elle accepte Montesquieu, elle maudit Rousseau.

« Jean-Jacques Rousseau, de Genève, dit D'Ar-
» genson, auteur agréable, a dit que les gens de let-
» tres doivent faire trois vœux : pauvreté, liberté,
» vérité. Il a témoigné ses sentiments dans quelques
» préfaces. On a parlé de lui dans les cabinets, et le
» roi a dit qu'il ferait bien de le faire enfermer à
» Bicêtre. Son Altesse Sérénissime le comte de Cler-
» mont a encore ajouté que ce serait bien fait de l'y
» faire étriller. »

Longtemps avant Rousseau, l'école économiste avait décrété dans l'entresol du docteur Quesnay, la sou-

verainеté de l'individu ; en apparence elle semblait soutenir le despotisme. Mais ce n'était de sa part qu'une tactique pour le désintéresser de la querelle, pour le concentrer dans une seule tête et l'abattre ensuite d'un seul coup. En réalité elle supprimait le gouvernement. Moins un peuple est gouverné, disait-elle, mieux il est gouverné. Donc laissez faire, laissez passer.

En créant les hommes sociables ajoutait-elle, la Providence a créé en même temps leurs rapports nécessaires de société. Laissez donc disait-elle encore, ces rapports de nature agir d'eux-mêmes sans les déranger par des artifices de législation ; au lieu de régler le travail, laissez-le travailler ; abandonné à sa propre inspiration, il travaillera mieux et plus à la fois, et de cette doctrine d'harmonie préétablie entre l'homme et l'homme, dans la société, l'école économiste concluait à l'abolition de toutes les entraves organisées par la loi autour du commerce et de l'industrie.

Elle soufflait, elle aussi, l'esprit de liberté à cette classe méritante qui toujours penchée sur le sillon ou sur le chantier, porte plus qu'aucune autre le poids du jour et enrichit une nation. Bien plus encore, en faisant la théorie de la production, en la montrant comme la première gloire d'un pays, elle inspirait à la classe productive le sentiment de sa puissance et de sa dignité.

Ainsi, de proche en proche la propagande de la liberté, appropriée au tempérament de chacun, avait

pénétré successivement et transformé toutes les couches de l'opinion. Voltaire avait converti les classes lettrées, Montesquieu les classes aristocratiques, Rousseau les classes populaires, Quesnay les classes laborieuses, Diderot enfin, dans son programme politique jeté par lambeaux comme les mots de la Sibylle, avait laissé échapper ce mot terrible : Le supplice d'un roi change pour jamais le caractère d'une nation.

On a cherché de notre temps à opposer et à immoler les uns aux autres les hommes du dix-huitième siècle; mais loin de se contredire, ils se complètent les uns les autres au contraire, comme les instruments variés d'un orchestre; par leur diversité même ils représentent les diverses nuances de la société, ils n'ont pas la même méthode, ils ont le même idéal, l'affranchissement et le bonheur de l'humanité. L'un ouvre sa fenêtre au couchant, l'autre l'ouvre au levant, mais tous réunis il embrassent l'horizon complet de la vérité.

L'unité de leur œuvre démontre leur unité de doctrine, or, leur œuvre c'est la Révolution; et qu'est-ce que la Révolution, sinon la philosophie du dix-huitième siècle, rédigée article par article, dans la Constitution, dans le Code civil, dans l'organisation de la commune, de la justice, de l'armée.

En faut-il encore une autre preuve? c'est en nous que nous devons la chercher, car nous, les fils par l'esprit, de ces génies rédempteurs, nous, leurs héritiers directs, ne les avons-nous pas tous réconciliés en nous, ne les avons-nous pas tous incarnés en nous, ne retrou-

vons-nous pas, à chaque instant, en nous, selon l'heure ou la circonstance, un Voltaire intime, ou un Montesquieu, ou un Rousseau, ou un Diderot, et que nous le sachions ou que nous ne le sachions pas, ne les portons-nous pas tous religieusement dans notre esprit comme dans un Panthéon?

Que nous importent leurs fautes ou leurs faiblesses. Ces choses appartenaient à leur temps; le temps les a dévorées: nous n'avons gardé que la part immortelle de leur génie; et à l'heure de tristesse nous allons lui demander la confirmation de notre croyance; si la France a pu ressuciter du dix-huitième siècle, elle pourra bien ressuciter encore d'une minute de défaillance.

Louis XV éprouvait cependant pour la pensée une répulsion de nature. On disait un jour devant lui que Louis XIV invitait de temps à autre la littérature à dîner. Il fit sur ses doigts le recensement de tous les talents, et les nommant l'un après l'autre :

— Tout cela aurait soupé avec moi, dit-il avec dédain.

Oui tout cela, mais tout cela avait déjà créé une opinion en France et l'opinion commençait à régner; c'est elle qui réhabilita la mémoire de Calas, c'est elle encore qui vengea le supplice de Calas, c'est elle, enfin, qui le jour de l'avénement de Louis XVI, porta Turgot au pouvoir.

Turgot essaya consciencieusement de régénérer la France par la royauté.

Il voulut décréter la liberté de commerce; une

sédition payée par la noblesse répond à son édit.

Il voulut établir la liberté du travail; l'avocat-général Séguier, réplique : « Que l'indépendance est un » vice dans la constitution parce que l'homme est » toujours tenté d'abuser de la liberté. »

Il voulut instituer l'unité de l'impôt; le garde des sceaux représente : « Que réduire la noblesse à la con- » dition de la roture, c'est étouffer l'émulation. »

Il voulut abolir la corvée, le parlement protesta. Le peuple français, dit-il, « est taillable et corvéable à » merci. »

Louis XVI appuya un instant la réforme de Turgot. Il l'imposa même au parlement par un lit de justice.

— Il n'y a que Turgot et moi, disait-il, qui aimons le peuple.

Bientôt vaincu par l'opposition de la cour il sacrifiait le réformateur. Turgot emporta avec lui la meilleure chance de la monarchie.

Il fallait bien que la révolution fît son œuvre : i était temps que cela finît. Je respire enfin. Le mond e était vide, j'ai retrouvé le Dieu de la justice. J'ai lié l à la victime, disait Junius, et je l'ai traînée à l'autel.

XXXII

CONCLUSION.

Résumons-nous : Louis XIV règne ; au lieu de faire de la monarchie une institution, il n'en fait qu'un homme, et cet homme est tout, et cet homme est seul, le principe, le centre, le moteur universel de la France ; le roi des rois, l'évêque des évêques, le directeur de toutes les consciences, le contre-maître de tous les travaux ; le propriétaire de toutes les propriétés ; le tribunal de tous les tribunaux, l'inquisiteur de toutes les existences, le mari de toutes les femmes : un dieu enfin ; il le croit, il le dit, il l'écrit lui-même à l'usage du dauphin, et dans cette conviction, ce dieu apocryphe de chair et de sang tient la noblesse inclinée, à Versailles, devant sa garde-robe. Quand un homme prend le rôle de la divinité sur la terre, il tombe au-dessous de l'homme ; ce n'est plus qu'un monstre, car

du moment qu'il ne doute plus de lui-même, il a perdu le sens moral.

Bossuet compare quelque part Louis XIV à je ne sais quel Briarée, qui atteint de ses longs bras jusqu'aux extrémités du royaume. Louis XIV prenait l'image au sérieux, il entendait toucher à tout, mettre la main partout; dans l'industrie, il déterminait à un fil près la confection d'un tissu; dans l'agriculture, il proscrivait la vigne au profit du labour; à la toilette, il réglait le droit de porter un galon doré; sur la table, il décrétait le pain sans levain, sous prétexte que la levure nuisait à la digestion; dans le ménage, il intervenait entre le mari et la femme, entre le père et le fils, entre la mère et la fille; il envoyait le fils au collége et mariait la fille à sa fantaisie; il entrait dans les maisons; il regardait sous les rideaux; il levait le cachet des lettres; il fouillait, en un mot, dans tous les secrets de l'existence.

Bien plus encore : il descendait dans les consciences; il entendait y faire à son gré la conviction, la nuit et le jour, l'erreur et la vérité. Il décidait de sa souveraine autorité entre le molinisme et le jansénisme, entre le quiétisme et l'orthodoxie, entre le gallicanisme et l'ultramontanisme. En toute chose et sur toute question de théologie, de scolastique, de philosophie, de médecine, de politique, d'économie politique, il fallait croire à la minute ce que croyait ou que semblait croire cet homme, qui possédait l'infaillibilité et savait à peine lire et écrire. Mais comme aucune force

humaine ne pouvait imposer une croyance à l'âme libre, Louis XIV prenait le corps à partie, et il appelait le feu, le fer, l'exil, le cachot au secours de la conversion.

Non-seulement il portait ses longs bras aux extrémités du royaume, mais il les allongeait encore jusqu'aux extrémités de l'Europe; ce fils de l'Espagnole, dans l'infatuation de sa vanité castillane, recommence sur nouveaux frais l'utopie de Charles-Quint, la folie de Philippe II; il veut absorber, confisquer toutes les puissances autour de lui, les subordonner à sa couronne, les réduire à une sorte de vassalité; et à cette œuvre de monomane acharné à faire tenir une pyramide sur la pointe, il dépense tout ce que la nature, aidée par l'éducation machiavélique de Mazarin, avait accumulé en lui de rouerie et de cruauté. Il ment, il triche, il trompe, il corrompt, il menace, il frappe, il pille, il incendie. Il signe le traité de renonciation et il le déchire; il jure de ne pas assister le Portugal et il l'assiste; il soulève la Sicile contre l'Espagne et l'abandonne à la vengeance de l'Espagne; il pensionne Charles II contre le peuple Anglais et il soudoie le parti régicide contre Charles II; il massacre le protestantisme en France et il le soulève en Hongrie contre l'empereur d'Autriche. Il fait de la France d'abord la terreur et ensuite l'horreur de la chrétienté; par la perfidie de sa diplomatie, par la violence de sa politique extérieure, il coalise contre lui la moitié de l'Europe. Il l'attire, il l'amène sur notre territoire; à

quoi tint-il que la France ne disparût de la carte?

Dans cette âme royale, maniée par Bossuet et remaniée par le révérend père Letellier, il n'y a ni vertu, ni loi, ni règle, ni morale, ni trace du juste ou de l'injuste. Il remarque une beauté, elle lui appartient; le mari réclame; il ira à la Bastille; la noblesse l'inquiète, il ne peut l'exterminer par l'épée, il la jettera dans le grand pourrissoir de Versailles, et pour la putréfier jusqu'à la moelle, il tiendra maison de jeu et maison de débauche dans son propre palais. Il lui a porté le dernier coup, dit-on; oui, en tant qu'elle gênait son omnipotence, non en tant qu'elle foulait la nation. Quel droit seigneurial de justice, de corvée, de redevance, d'exaction de toute nature, a-t-il donc aboli ou seulement atténué? Il a désarmé la noblesse de son indépendance, voilà tout, et pour prix de son abjection, il lui a donné plus que jamais la France à dévorer.

Quand un forçat aura purgé sa peine, le roi ne le rendra pas à la liberté, il le retiendra jusqu'à la mort sur son banc de douleur. Quand il aura besoin de bras enchaînés pour le service des galères, il priera les Turcs de faire la chasse aux chrétiens sur les frontières du Danube, et il achètera ces blancs ainsi volés trois cents francs par tête sur le marché de Livourne. Un jour viendra où, pour une querelle de sacristie, au fond de l'Asie Mineure, il enlèvera de vive force un patriarche Arménien sur le territoire ottoman, avec l'impudence d'un boucanier de profession; puis il

cachera ce vol d'hommes à main armée, il le niera, et quand le sultan ne voudra plus croire au mensonge, il lui rendra un cadavre : la mort ne commet pas d'indiscrétion.

Enfin, plus tard, après avoir juré l'observation de l'Édit de Nantes sur sa couronne, tout à coup, un matin à son réveil, il ordonne à quinze cent mille âmes, les plus honnêtes, les plus vertueuses, les plus pieuses, les plus laborieuses et les plus industrieuses du royaume, de changer de croyance comme de manteau, de mentir à leur conscience, de mourir moralement, et de ne garder de l'homme que l'extérieur, que le fantôme. Ainsi placés entre Dieu et un roi parjure, ils hésitent, ils demandent grâce, ils lèvent les mains au ciel; on les tue non pas d'une seule mort, ce serait un supplice trop doux : on les tue de toutes les morts à la fois, dans toutes les fibres de leur cœur, dans leurs femmes et dans leurs enfants.

Les admirateurs béats du règne de Louis XIV voudraient pouvoir tourner cette page de son règne; c'est une erreur, disent-ils; Louvois l'a trompé. Une erreur? Le mot est poli. Qu'un faiseur de coup de main populaire aille, à la tête d'une bande déguenillée, forcer dans son hôtel quelque sbire en chef du despotisme, et que dans sa fureur il marque sa marche à une trace de feu et de sang, c'est un assassin, celui-là, c'est un incendiaire, ce qui est vrai à coup sûr; le ciel doit crouler d'indignation, il n'y a pas d'exécration assez forte à vomir contre son crime, pas de

potence assez haute pour le punir; et cependant il fait preuve d'un certain courage, abominable, je le veux bien, dans la consommation de son attentat. Il joue en définitive une partie désespérée contre la société. Oui, mais il fait son œuvre en haillons, les bras nus, les cheveux en désordre et les mains trempées dans l'eau du ruisseau; il crie, il hurle, il révolte tous les sens à la fois, il blesse tous nos sentiments d'élégance.

Mais qu'un de ces bouchers d'hommes qui portent une couronne, un beau jour, sans motif, sans danger, sans nécessité, incendie non pas une maison, mais une province, et massacre une population tout entière, uniquement parce qu'il trouve cela bon à son orgueil ou utile à un plan de campagne, moins encore, pour faire montre de sa puissance et pour marcher comme le Dieu de la Bible, escorté par la terreur, — ce n'est plus un incendiaire, ce n'est plus un assassin, c'est un héros, c'est le grand roi, et l'histoire et la poésie feront concurrence de lyrisme pour bénir sa mémoire. Il est vrai que ce sont des complices en habit brodé, en habit galonné, dorés sur toutes les coutures, un cordon en sautoir sur la poitrine, qui ont exécuté ces atrocités monarchiques, proprement, posément, d'une main gantée, quelquefois parfumée, et avec le sourire et la grâce du parfait gentilhomme.

Si encore ces donneurs d'ordres de sac et de meurtre contre des femmes et des enfants, coupables d'aimer Dieu en français au lieu de l'aimer en latin, mettaient les premiers la main à l'œuvre; si ce sang tout chaud

qu'ils sèment au vent avec tant d'aisance pouvait rejaillir sur eux, les éclabousser de la tête aux pieds, les imprégner d'un parfum d'abattoir; si le cri terrible de leurs victimes pouvait enfin entrer dans ces oreilles augustes de monarques, toujours caressées du doux murmure des flatteries, peut-être que leur délicatesse de nerfs, à défaut de bonté, les inclinerait au respect de la vie humaine. Mais non, c'est de loin, c'est par d'autres bras, c'est dans les délices et les voluptés de leur palais, qu'ils infligent ces horribles exécutions à l'humanité. Pour les dragonnades comme pour les batailles, leur grandeur les attache toujours au rivage.

Voilà Louis XIV; voilà l'homme que longtemps et hier encore les lettrés de profession, les gourmets de la phrase classique ont glorifié comme l'idéal du monarque, parce que, dans leur dilettantisme littéraire, ils voulaient bien, toujours et uniquement, le contempler à travers les reflets entre-croisés des génies de Molière et de Racine. Quant à nous, fils d'un siècle de démocratie, c'est à une autre balance que nous pesons la gloire des rois et que nous leur demandons compte des peuples confiés à leur gestion; nous croyons que les peuples ont sur cette terre une destinée, une consigne de la Providence, or, cette destinée, nous la trouvons dans la loi du progrès, c'est-à-dire dans l'augmentation de vie : de vie physique par plus d'activité; de vie intellectuelle par plus de science; de vie morale par plus de vertu. Or, à quelle heure, dans quelle cir-

constance de son long despotisme, Louis XIV a-t-il satisfait, nous ne disons pas à la totalité, mais à la moindre partie de ce programme? Qu'il ait accompagné une promenade armée, plus ou moins heureuse, à la frontière; qu'il ait retourné un compliment plus ou moins ingénieux à un poëte de cour, payé lui-même pour complimenter le monarque; qu'il ait dicté une dépêche plus ou moins hypocrite à Pomponne, et qu'il ait même intrigué en Allemagne pour mettre sur sa tête la couronne du Saint-Empire, que nous fait, à nous, hommes du peuple, cette superficie en quelque sorte et cette mousse de l'histoire? La France en cueillait-elle un épi de plus, en tirait-elle une connaissance de plus, une moralité de plus, une faculté de plus, en un mot, plus de civilisation?

Loin de là, la monarchie de Louis XIV étouffe autour d'elle toute spontanéité, toute liberté, toute vitalité intellectuelle ou morale, toute force sociale naturelle ou organisée; et après avoir tout saccagé, tout ravagé, tout dévasté, elle tombe elle-même épuisée sur la France évanouie. On nous accuse de haine à sa mémoire. De haine, ce n'est pas assez. Le nom de cet homme nous jette dans une sorte de colère sacrée; il nous semble qu'il est encore notre contemporain, que nous revivons dans nos aïeux proscrits ou massacrés par son bigotisme, qu'il est là, devant nous, dans toute l'arrogance du crime encensé, à frais communs, par tous les courtisans de la parole. Sa fausse gloire a dépravé l'esprit du peuple français; et le grand

mensonge historique de son règne démoralise encore notre pays.

Louis XIV, nous l'avons dit, avait façonné la monarchie à son image, sur l'échantillon de son caractère; c'était un instrument fait à la main de l'instrumentiste, et à chaque instant son mécanisme réclamait le doigté du maître, la nature particulière de son esprit dévorant, accapareur, travailleur, espion, tracassier, brouillon, entreprenant, méticuleux, — de sorte que pour donner le mouvement à la machine telle qu'il l'avait conçue et organisée, Louis XIV aurait dû succéder indéfiniment à lui-même et léguer un Louis XIV perpétuel à la France en même temps que son système de gouvernement.

Or, voici qu'une impertinence de la destinée appelle, à point nommé, sur le trône de Louis XIV, l'antithèse vivante de ce monarque, une âme molle, triste, passive, léthargique, deshéritée d'ambition, de volonté, d'initiative, de curiosité. Tantôt par diplomatie, tantôt par menace, Louis XIV a retiré à lui et monopolisé tous les pouvoirs des pays d'états, des communes, des parlements. Cette épouvantable accumulation d'autorité va crouler de tout son poids sur cette tête frêle de Louis XV; mais Louis XV, trop faible pour porter cette monarchie asiatique, en rejettera le fardeau sur un visir n'importe de quel sexe, prêtre ou courtisane. Il régnera parce que la royauté lui donne droit aux indolences et aux débauches du sérail. Il régnera, mais il ne gouvernera pas, parce que la Providence

lui a refusé les dons et les instincts du pouvoir.

Dans une monarchie représentative, où le pays dégage de lui-même tout ce qu'il tient en réserve de génie et l'apporte en aide à la couronne, Louis XV aurait offert sans doute un modèle irréprochable de roi constitutionnel. Il aurait peut-être eu la bonne fortune de trouver sur son chemin un lord Chatam à la fois libéral et patriote. Il aurait relevé le nom de la France, et légué lui-même un nom recommandable à l'histoire. Mais il tomba victime d'une forme de gouvernement fausse, absurbe, inique, arbitraire, qui ne pouvait, qui ne devait donner à la longue que négation, impuissance, misère, stérilité. Louis XV expia sans doute la faute de son tempérament, mais encore plus la faute du tempérament de son aieul.

Pourvu qu'on eût laissé à Louis XV sa liste civile, ses chasses, ses amourettes, ses petits soupers, ses pavillons dérobés, ses portes secrètes, ses nuits mystérieuses, ses allées tortueuses de jardins anglais, qui accordent le temps d'un mot à l'oreille entre deux massifs, il eût volontiers abandonné aux orateurs du parlement les questions du Canada, de l'Inde, de la Pologne, de la bulle *Unigenitus*, de l'encyclopédie ou du pacte de famille. Le parlement eût retenu le pouvoir échappé de la main défaillante d'un roi fainéant épuisé de débauche; il eût conservé à la France l'Inde et le Canada; il eût développé la richesse de la nation et empêché le partage de la Pologne. La royauté ne brillait pas plus par le génie en Angleterre qu'en

France à cette époque, et cependant, sous un roi médiocre, la puissance anglaise prit tout à coup un prodigieux accroissement. C'est que derrière la force amortie de la couronne, il y avait la force occulte de la nation représentée par le parlement, et que la France, au contraire, la vigueur monarchique une fois épuisée, n'avait sous la main aucune force de rechange pour relayer la monarchie.

Et cependant si nous avions eu le choix de la vie, nous aurions mieux aimé vivre sous le règne de Louis XV que sous le règne de Louis le Grand. L'apathie du moins du sigisbé de la Pompadour déterminait forcément une détente de despotisme. La France tenue à la camisole de force par Louis XIV pouvait encore respirer, au temps de son successeur, et accomplir d'elle-même quelque progrès. Louis XV préférait la paix à la guerre; que ce fût par nonchalance d'esprit plutôt que par amour de l'humanité, on aurait mauvaise grâce à le nier. Il n'en reste pas moins vrai que la paix amenait, avec elle, une recrudescence d'activité dans le royaume et par conséquent de richesse. L'industrie, le commerce témoignaient encore d'une certaine prospérité relative malgré la stupidité du régime économique en vigueur. Ce régime, toutefois, on pouvait encore le discuter en mettant une sourdine à sa parole. La vérité filtrait, goutte à goutte, dans l'esprit de la nation.

La France commençait à penser, non que la pensée y eût droit de cité; mais, l'inertie chronique de

Louis XV constituait une sorte de charte négative à l'intelligence. L'écrivain allait bien de temps à autre à la Bastille. Mais en définitive, à ciel ouvert ou sous le manteau de la cheminée, il finissait par dire à peu près ce que la France avait besoin de savoir. L'atmosphère d'ailleurs était sonore à ce moment de l'histoire ; le bruit du canon ne troublait plus l'oreille du peuple français ; la fumée de la victoire ne faisait plus diversion à l'intelligence ; la monarchie ne fanatisait plus l'imagination ; il n'y avait d'attention dans la masse de la société et de gloire que pour le génie du penseur ; le génie seul consolait la France de son effacement en Europe.

Louis XVI à la mort de son aïeul, aspira de bonne foi à réformer la monarchie ; mais il essayait une transaction impossible entre la mort et la vie. Un monde venait de finir, Louis XVI descend avec lui au tombeau. La loi éternelle avait condamné d'avance la monarchie du dernier mari de madame de Maintenon. La révolution, de sa main tragique, exécute la sentence. Quant à nous, l'âme troublée de cette mystérieuse réversibilité du crime, nous n'en bénirons pas moins la Révolution et nous n'en lèverons pas moins la main, pour porter témoignage en sa faveur.

Quant à ceux qui ont encore l'habitude de la maudire, elle leur a encore plus donné qu'elle ne leur a retiré dans sa justice ; elle a désarmé les nobles de leurs priviléges, mais elle leur a rendu des droits ; elle les a forcés à compter par eux-mêmes et à devenir des hom-

mes quand il n'étaient que des gentilshommes. Elle a dépossédé les prêtres de leurs vignobles et de leurs bois de haute futaie, mais elle les a ramenés aux études et aux vertus de leur état. Elle a supprimé la vénalité des charges de judicature; mais les magistrats ne jugent plus par le mérite des écus et ne reçoivent plus les épices des plaideurs.

Voilà toute la morale de ce livre; nous ne l'avons pas écrit pour remuer le fumier du passé ni pour le donner en scandale, mais pour inspirer à notre siècle meilleure opinion de lui-même et une foi immortelle à sa destinée.

FIN.

APPENDICE.

DÉPENSES DE LOUIS XIV

EN BATIMENTS, DE 1664 A 1690.

S'il est vrai que, dans un moment de regret ou de dépit, Louis XIV ait jeté au feu les comptes du château de Versailles, il ne faut entendre par cette anecdote que quelque bordereau général des dépenses dont le résultat aura effrayé le monarque; car les comptes originaux de Versailles et des autres constructions du même règne existent encore dans le ministère de la maison du roi, et remplissent tout un appartement de leur énorme compilation. Peut-être, un jour, quelque oisif s'avisera de fouiller ces poudreuses archives ; mais, à coup sûr, il s'exposera à de lourdes bévues, s'il n'en consulte pas l'ensemble : nous en sommes avertis par un exemple assez notoire.

Un vieil architecte, nommé Guillaumot, employé en 1800 par le gouvernement, et directeur de la manufacture des Gobelins, mit la main, dans ces archives, sur un petit cahier où il crut apercevoir une espèce de résumé des dépenses de Louis XIV, et ne résista pas à la tentation de se parer de cette découverte. Il en lut l'extrait dans une des nombreuses sociétés littéraires qui

existaient alors, et le fit ensuite imprimer. L'intendant de la liste civile fit venir M. Guillaumot, et lui demanda où il avait pris les calculs de son pamphlet, et surtout s'il les avait vérifiés. L'architecte convint qu'il n'avait rien vérifié, et indiqua le petit cahier qu'il s'était borné à extraire. L'intendant fit quelques remontrances à M. Guillaumot sur la légèreté d'un procédé qui pouvait abuser le public.

La brochure de cet architecte ressemblait à un démenti des profusions en bâtiments, dont Louis XIV s'était lui-même amèrement accusé et que lui reprochait l'opinion publique. Ce paradoxe flattait les préjugés d'un vieillard, et le regret aveugle des temps anciens, où l'on n'était que trop précipité par les excès récents de la Révolution ; mais les résultats que présentait M. Guillaumot étaient si dépourvus de bon sens qu'ils ne pouvaient séduire même les esprits les plus disposés à les croire. Il réduisait tous les frais des bâtiments de Louis XIV à 150,000,000 francs, tandis qu'on savait qu'une somme bien plus considérable avait été enfouie dans le seul Marly, si souvent fait et défait. Il évaluait l'hôtel des Invalides à une somme qui n'en aurait pas payé les fondations. Il tâchait de masquer un peu cette extravagante réduction en ne présentant point les sommes dans leurs véritables termes ; mais en les doublant sous prétexte de les porter au taux de notre monnaie actuelle, ce qui était plus adroit que parfaitement exact. Au reste, on fit justice de cet écrit en le laissant promptement dans l'oubli ; et je me souviens bien que ce ne fut pas sans quelque dérision. On dit généralement que M. Guillaumot avait fait par là un tour de son métier, et engagé Bonaparte, qui venait de s'emparer du pouvoir suprême en France, à vouloir bien parodier Louis XIV, en confiant aux architectes le soin de sa gloire et de ses finances.

On n'a donc pas vu sans étonnement une rapsodie aussi complétement oubliée reparaître l'année dernière dans la quatrième édition de la *Vie de Fénelon* ; les journaux voués au culte des abus s'en sont aussitôt emparés ; et j'ai su que des personnes à qui leur situation donne quelque influence l'avaient citée comme une autorité. Je dois combattre cette méprise, d'abord

comme historien, pour l'intérêt de la vérité; et ensuite comme citoyen, pour ne pas laisser s'accréditer une opinion dangereuse. Sans doute Louis XIV a ordonné des constructions dont il faut le louer; mais qui oserait nier que le plus grand nombre de ses travaux en ce genre n'ait été uniquement l'ouvrage du faste, de l'égoïsme, de la vanité, et n'ait, sans nécessité, accablé le peuple d'un fardeau insupportable? Venir, après un siècle, excuser, colorer, atténuer par des subterfuges des excès aussi fâcheux, c'est tendre un piége à tous les princes, et les corrompre par un genre de flatterie d'autant plus détestable que le succès en en est plus facile.

En effet, la manie des bâtiments est bien séduisante pour ceux qui disposent du patrimoine des nations. Elle se présente sous un air noble et généreux; elle s'allie à des qualités aimables et élevées, telles que l'amour de la gloire et le désir de se survivre; elle amuse surtout les ennuis et le désœuvrement d'un prince; elle donne un visage riant, une riche pâture à tous les pillards qui obsèdent les trônes; enfin elle s'accommode fort bien des esprits les plus médiocres; car il n'a certainement fallu ni talent, ni raison au despote anonyme qui chargea l'Égypte de pyramides. Mais, en même temps, elle ruine les finances, nécessite des exactions, indispose les peuples et creuse un abîme sous les trônes en apparence les mieux affermis. La belle basilique de Saint-Pierre a coûté à l'Église romaine la moitié de son empire.

Ces considérations me décident à faire imprimer l'original même de l'écrit d'où M. Guillaumot a extrait son pamphlet. Il sera facile de reconnaître combien sont trompeuses les conséquences qu'on affecte d'en tirer.

Je dois d'abord faire observer que cet écrit n'est ni officiel, ni authentique. Il paraît adressé à Mansard par un commis inconnu qui n'a signé que des initiales G. M. Il fallait que ce fût un commis bien subalterne, puisqu'il y traite Mansard de *Monseigneur*. Rien n'indique d'ailleurs que Mansard ait reçu ou approuvé cet écrit; ce peut être un papier apocryphe comme mille autres que recèlent les archives.

Il est intitulé : *Mémoires curieux, tirés des comptes des bâti-*

ments du Roi, depuis et compris l'année 1664, *que feu M. de Colbert fut surintendant des bâtiments, et que les dépenses commencent à devenir considérables, jusques et compris l'année* 1690 *que S. M. les a retranchées à cause de la guerre.*

On peut d'abord remarquer que ce prétendu état général ne comprend que 27 années, et que, comme Louis XIV a été 72 années sur le trône, il se réduit à un peu plus du tiers de ce règne ; il faudrait ensuite, pour que cet écrit méritât quelque confiance, 1° que les dépenses de 21 années qui précédèrent 1664 eussent été nulles ; 2° que celles qui furent faites depuis 1664 jusqu'en 1690 eussent toutes été fidèlement rapportées ; 3° qu'il n'en eût point existé pendant les 25 années qui s'écoulèrent depuis 1690 jusqu'en 1715. Or, ces trois assertions sont de toute fausseté.

Dépenses antérieures à 1664. — Elles furent considérables à Saint-Germain, et assez importantes à Vincennes. Versailles n'était déjà plus le triste et mesquin rendez-vous de chasse de Louis XIII. Les aventures de mademoiselle de La Vallière l'avaient illustré ; on y avait bâti un théâtre, et la première représentation de l'*Impromptu de Versailles*, par Molière, y fut donnée le 14 octobre 1663. Dès le commencement de mai de l'année suivante, eurent lieu les célèbres fêtes dites *les Plaisirs de l'isle enchantée*. Voici comment les témoins qui les ont décrites parlent de Versailles à cette époque : « C'est un château » qu'on peut nommer un palais enchanté ; tout y rit dehors et » dedans ; l'or et le marbre s'y disputent de beauté et d'éclat... » Sa symétrie, la richesse de ses meubles, la beauté de ses pro- » menades, toutes choses y sont si polies, si bien entendues et » si bien achevées, que rien ne les peut égaler..... La diversité » des bêtes contenues dans les deux parcs, et dans la ména- » gerie, où plusieurs cours en étoiles sont accompagnées de » viviers pour les animaux aquatiques, avec de grands bâti- » ments, joignent le plaisir avec la magnificence, et en font une » maison accomplie. »

(*Les fêtes de Versailles en* 1664.)

Je crois que la fameuse *Grotte* figurait aussi dans ces fêtes : c'était une construction extravagante et gigantesque où l'on

avait réuni toutes les eaux de Versailles; on fut ensuite forcé de la démolir.

Il est aussi probable qu'il avait déjà été fait de grandes acquisitions de terres, parce que les travaux de Versailles avaient été commencés par Louis XIV dès 1661 avec toute l'ardeur de la jeunesse, que les deux villages de Trianon et Choisy-aux-Bœufs y furent engloutis en entier, et que tant de terrains n'auraient pu être payés par la somme modique qui est ensuite portée dans le compte de l'anonyme.

En voilà assez sur ce premier point : la crainte de trop étendre ces observations me fait supprimer bien d'autres faits aussi concluants.

Dépenses de 1664 à 1690. — L'état de l'anonyme est extrêmement incomplet. Par exemple, il ne commence les dépenses des Invalides qu'à 1679, et il n'en porte le montant qu'à 1,710,330 fr. Or, en 1670, l'hôtel des Invalides était construit et habité depuis cinq ans; il est évident que la modique somme portée en compte ne peut concerner que l'entretien ou quelques accessoires ajoutés après coup. Une telle rapsodie n'est-elle donc pas indigne de toute confiance?

Comment croire que la construction du Louvre et l'entretien des Tuileries n'aient coûté que 10,600,000 fr., tandis qu'il est probable que l'acquisition des terrains pour le Louvre avait au moins absorbé cette somme, si l'on en juge par l'étendue de ceux que le régent rendit par un édit au commerce des propriétés privées, lorsqu'on eut renoncé au projet de Louis XIV?

A qui persuadera-t-on que les immenses travaux de la rivière d'Eure et de l'aqueduc Maintenon, où périrent tant d'hommes et tant de trésors, n'aient occasionné qu'une dépense de 8,600,000 fr. Le roi défendit à toute personne, sous les peines les plus sévères, de sortir de ce camp de travailleurs, de peur que quelques transfuges n'allassent en révéler la situation déplorable. Cet essai malheureux du déplacement de la rivière d'Eure avait été précédé par le projet plus insensé d'amener à Versailles un bras de la Loire. Voici ce que dit Dangeau de l'aqueduc : « 8 *juin* 1685. — M. de Louvois revint de la rivière

» d'Eure, où il était allé voir les travaux. Il y aura près de » 1,600 arcades aux acqueducs que l'on fait, desquelles il y aura » quelques-unes plus hautes deux fois que les tours Notre-» Dame. Outre ces 1,600 arcades-là, il y en aura beaucoup de » petites que l'on ne compte point. »

Où trouvera-t-on des esprits assez crédules pour admettre que Versailles et ses dépendances, où le marquis de Dangeau assure que 36,000 ouvriers étaient occupés à la fois, ont coûté seulement 87,000,000 fr.?

L'auteur lui-même en a honte; il récuse ses propres chiffres et finit par dire vaguement que Versailles coûte plus de 100,000,000 fr. Comment concilier ce langage avec l'assurance de M. Guillaumot et de ses nouveaux éditeurs. Il fallait, en effet, que cette dépense fût bien prodigieuse pour que Colbert, couvrant son front de rougeur à l'aspect d'un si déplorable excès, osât écrire à Louis XIV : « Ah ! quelle pitié que le plus grand » des rois, et le plus vertueux de la plus véritable vertu qui fait » les princes fût mesuré à l'aune de Versailles ; et toutefois il y » a à craindre ce malheur ; et, pour moi, j'avoue à Votre Ma-» jesté que nonobstant la répugnance qu'elle a d'augmenter » *les comptants*, si j'avais pu prévoir que cette dépense eût été » si grande, j'aurais été d'avis de l'employer en des ordonnances » *de comptant*. »

Les réductions dont il s'agit sont si extraordinaires qu'elles ressemblent à des inepties, si on n'avait la clef qui suffit à leur explication. Il faut savoir que le prétendu état n'est point celui des dépenses générales des bâtiments de Louis XIV, mais seulement le bordereau des sommes qui étaient ordonnancées sur les fonds des bâtiments. Or, il s'en fallait bien que toutes les dépenses de ce genre fussent ainsi payées. Sous un monarque absolu, tout obéit à la fantaisie du moment. On trouve dans l'état même de l'anonyme, l'indication que les fonds de la guerre, le trésorier de l'argenterie, les caisses des états provinciaux, et probablement bien d'autres départements, contribuaient aux dépenses des bâtiments de Louis XIV. Toute la partie soldée de cette manière n'entre point dans l'état présenté à Mansard. M. Guillaumot est peu excusable d'avoir supprimé les traces de

cette dictinction dans l'extrait infidèle qu'il nous a donné.

Dépenses postérieures à 1690. — L'auteur dit qu'elles furent alors retranchées à cause de la guerre; mais d'abord cela ne doit s'entendre que jusqu'au moment où l'anonyme écrivait. On trouve sur la première feuille de son manuscrit ces mots que M. Guillaumot y a tracés de sa main : « *Ce manuscrit paraît* » *écrit au commencement de ce siècle; car, en* 1701, *la chapelle* » *de Versailles n'existait pas encore, et Mansard est mort* » *en* 1708. »

Si la nécessité obligea quelquefois Louis XIV à tempérer sa manie de bâtir, ces intervalles furent courts. Citons ces deux exemples frappants dans cette dernière époque :

La chapelle de Versailles, commencée en 1699, et finie en 1710, est un rare monument de mauvais goût et de folle profusion, où l'on a prodigué sans mesure les ornemens, les dorures et les marbres précieux. L'évêque Coaslin encourut la disgrâce du roi pour n'avoir pas approuvé une telle extravagance dans un temps où le peuple et l'armée étaient réduits par la famine aux plus dures extrémités.

A peine Versailles était-il achevé que le roi s'en dégoûta, et porta sur Marly ses ruineuses affections. Les sommes qu'il y versa sont incalculables, parce que tout y fut fait et défait plusieurs fois. Madame de Maintenon écrivait le 19 juillet 1698 : « *On fait encore ici un corps de logis de* 100,000 *toises, Marly* » *sera bientôt un second Versailles. Je n'ai pas plu dans une con-* » *versation sur les bâtiments. Ma douleur est d'avoir fâché sans* » *fruit. Il n'y a qu'à prier et souffrir; mais le peuple, que* » *deviendra-t-il?* »

La décrépitude ne modérait point cette passion, et dix-sept mois avant sa mort, il s'y livrait encore sans égard pour la profonde misère où était plongée la France : « *Le roi a résolu d'augmenter son parc de Marly de* 10,000 *toises qu'on prend sur la forêt; il y va demain se promener, et il y verra le terrain qu'il veut faire enfermer. Il veut faire aussi à Marly des agrandissements, et pour les écuries et pour le chenil; l'équipage de chasse étant fort augmenté, depuis que M. le comte de Toulouse est grand veneur.* » (Dangeau, 4 avril 1714.)

Je ne pousserai pas plus loin ces observations. Il est avéré que l'état anonyme extrait par M. Guillaumot, garde un silence absolu sur quarante-six années du règne de Louis XIV, et que quant aux vingt-sept autres, il omet un grand nombre de dépenses. Au lieu de présenter un total de 150,000,000 fr., il pourrait en offrir un beaucoup moindre ou beaucoup plus considérable, sans qu'on fût en droit d'en tirer aucune conséquence, puisque ce n'est pas un tableau général, mais le bilan d'une seule caisse, et le simple fragment d'une comptabilité partielle et étranglée. Je conçois qu'on l'ait cité par légèreté ou par inattention ; mais on ne saurait maintenant, sans mauvaise foi, se prévaloir, en quelque sens que ce soit, d'un chiffre aussi insignifiant. M. de Montyon, qui a été à portée de vérifier bien des faits, assure dans ces *particularités sur les ministres des finances*, que pendant le ministère Colbert il fut dépensé en bâtisse 300,000,000 francs de ce temps-là; c'est-à-dire 600,000,000 fr. du nôtre. Or, ce ministère n'occupa que vingt-deux années d'un règne de soixante-douze ans, et l'on sait par les comptes généraux publiés par Mallet, premier commis des finances, que dans la seule année qui suivit la mort de Colbert, Louvois consomma en bâtiments 15,590,901 fr. (plus de trente millions actuels). On lit dans des mémoires du temps que la seule dépense du plomb pour le château et les eaux de Versailles s'élevait à 32,000,000 fr. Le Nôtre assurait en 1678 que les jardins et les fontaines de ce palais ne coûtaient pas encore 200,000,000 fr. (quatre cents millions d'aujourd'hui). Des calculs raisonnables, et que je crois modérés, portent les dépenses du règne de Louis XIV, en fêtes, en prodigalités et en jardins, à trois milliards, et je pense que c'est l'opinion à laquelle il convient de s'arrêter. (*De l'Esprit d'association*, par M. le comte Alexandre de La Borde).

Le lecteur ainsi averti pourra lire sans craindre d'être dupe d'aucune illusion l'écrit original dont l'extrait fait par M. Guillaumot se retrouve dans la quatrième édition de la Vie de Fénelon. Je le fais imprimer pour la première fois, tel qu'il existe dans les archives de la maison du roi, et sans en rien retrancher, pas même les digressions oiseuses, pour qu'on ne me

reproche pas d'en avoir altéré le texte. D'ailleurs, ces digressions où l'on affecte de mêler à un bordereau de finances les flatteries les plus outrées, et jusqu'à l'éloge de la révocation de l'Édit de Nantes, peignent bien le caractère du temps et la courbure générale imprimée aux esprits. Est-il étonnant qu'un commis de bâtiments s'extasie sur la persécution des hérétiques, lorsque le même fanatisme est exprimé sur les monuments? Il est vrai que c'est dans des inscriptions latines, et j'approuve fort cet usage pédantesque dans tous les lieux où les monuments publics ne sont que des adulations que l'autorité s'adresse à elle-même. Mentir pour mentir, il y a quelque profit pour la pudeur à le faire dans une langue morte.

(LEMONTEY. *Extrait de la Revue rétrospective.*)

DIPLOMATIE DE LOUIS XIV.

Louis XIV, qui ne négligeait aucun moyen et ne repoussait aucun agent pour arriver à son but, en employa alors un assez singulier. Il savait que Charles II devait être surtout conduit par ses goûts et ses passions. Ce prince était adonné à l'astrologie et à l'alchimie. Il s'enfermait des heures entières avec le duc de Buckingham pour *souffler* et chercher probablement la pierre philosophale par la transmutation des métaux. Louis XIV et M. de Lionne espérèrent pouvoir se servir de cette faiblesse du roi d'Angleterre pour s'emparer de son esprit et hâter la conclusion du traité. Ils envoyèrent à Londres un théatin appelé l'abbé Pregnani, qui disait la bonne aventure, avait une grande réputation d'astrologie, et avec lequel le duc de Montmouth s'était fort lié pendant son séjour à Paris. M. de Lionne l'adressa à M. de Colbert, avec une lettre dans laquelle il lui expliquait l'usage qu'il devait faire de cet étrange négociateur, tout en ayant soin de détruire d'avance l'ombrage qu'aurait pu causer son envoi à l'ambassadeur.

« Le roi, lui disait-il, a très-souvent considéré que, comme » vous avez à faire prendre une grande résolution à un prince

» naturellement fort irrésolu, dont la principale confiance se
» trouve aujourd'hui déposée entre deux personnes, dont l'une
» a des inclinations et des attachements directement opposés à
» cette résolution, et l'autre qui peut avoir de bonnes intentions
» et quelque intérêt même à faire réussir la chose, est extraor-
» dinairement inappliquée, Sa Majesté, dis-je, a plusieurs fois
» considéré qu'un des moyens qui pouvaient vous être plus utiles
» pour le bon succès de votre négociation, serait d'avoir à votre
» entière disposition, auprès du dit roi, quelque personne affi-
» dée et d'esprit capable, entrant à toute heure dans ses diver-
» tissements et ses plus secrètes occupations, où votre carac-
» tère ne vous laisse pas admettre, et que vous pussiez vous
» servir de cet homme pour faire insinuer les choses que vous
» n'auriez pas occasion de dire, ou qui même seraient mieux
» et persuaderaient davantage étant dites par un tiers; d'être
» ponctuellement averti de tout ce qui se passe, et enfin d'em-
» ployer cette sorte d'émissaire comme la main de l'instrument
» qu'elle met à l'usage qu'elle veut, et si elle ne veut, à rien.
» Sur ce fondement, le roi a embrassé avec plaisir l'occasion
» qui se présente de vous fournir d'ici même sans donner de
» cela aucun soupçon, un instrument de la nature que je viens
» de dire, par un incident qui est heureusement arrivé, que
» je vais vous expliquer en peu de mots. Vous savez sans doute
» qui était le père Pregnani, théatin, que le roi a tiré du cloître
» pour en faire un abbé, à la recommandation de madame l'é-
» lectrice de Bavière, et vous n'ignorez pas non plus que la
» connaissance qu'il a de l'astrologie judiciaire, aussi parfaite
» qu'on la peut avoir dans une science d'ailleurs fort incertaine,
» lui donna d'abord un grand nom dans Paris, et particulière-
» ment auprès des dames, qui ont toujours des curiosités de
» pénétrer dans l'avenir pour ce qui regarde leur fortune; la
» même chose est arrivée à M. le duc de Montmouth quand il
» était en France. Il vit souvent le dit abbé dans les deux voya-
» ges qu'il a faits ici, et se trouva si enchanté de toutes les
» choses qu'il lui dit des événements de sa vie passée, et
» charmé peut-être aussi des espérances qu'il lui donna pour
» l'avenir, qu'ils contractèrent ensemble une amitié fort étroite,

» et en se séparant, le duc dit à l'abbé qu'en toutes manières
» il fallait qu'il fît voyage en Angleterre, parce que le roi
» son père, sur les relations qu'il lui en avait faites, avait
» très-grande envie de le voir, se plaisant fort à l'astrologie
» et y donnant beaucoup de créance. Il est encore à remarquer
» que le dit abbé est très-intelligent en chimie, à quoi on sait
» ici que le dit roi donne ses principales applications ; que quand
» il s'enferme souvent et pour des heures entières avec le duc
» de Buckingham, c'est pour faire souffler en leur présence. »

L'abbé Pregnani parvint à gagner les bonnes grâces du duc de Buckingham. De son côté, Charles II, qui le trouva « un homme fort ingénieux en toutes choses, et ayant tout l'esprit du monde, » l'emmena aux courses de New-Market. Mais les débuts de l'abbé astrologue ne furent pas heureux ; il tira l'horoscope des chevaux qui devaient courir à New-Market, et le duc de Montmouth perdit de fortes sommes en pariant sur la foi de ses prédications, dont aucune ne se réalisa. Charles II l'écrivit à sa sœur.

« L'abbé Pregnani, lui dit-il, fut à New-Market presque tout
» ce temps, et je pense qu'il vous en dira quelque chose ; mais
» ce qu'il ne vous dira pas, c'est qu'il a perdu son argent en se
» fiant sur les étoiles pour indiquer le cheval qui serait vain-
» queur. Or, il a eu le malheur d'augurer trois fois tout de tra-
» vers, et James (le duc de Montmouth) a donné si bien dans
» ses prédictions qu'il a aussi perdu son argent par le même
» mécompte. »

Charles II, au retour de New-Market, se moqua de la déconvenue de l'abbé. « Il en a fait encore depuis, écrivait M. de Colbert, d'autres railleries qui ne laissent pas lieu d'espérer qu'il ait beaucoup d'égards à ses pronostics. » Nonobstant la ridicule issue de ses premières prédictions, M. de Colbert voulait autoriser l'abbé Pregnani à faire agir le duc de Montmouth auprès de son père, dans l'intérêt de la négociation. Mais Louis XIV ne fut pas de cet avis, et comme le mauvais succès de l'astrologue rendait sa présence à Londres plus embarrassante qu'utile, Louis XIV le rappela.

(Mignet. *Négociations relatives à la succession d'Espagne.*)

POLICE DE LOUIS XIV.

Le duc de Lorraine avait résolu d'épouser mademoiselle Pajot, fille de l'apothicaire de mademoiselle de Montpensier. Grande fut tout d'abord la surprise, et plus grande encore lorsque les bans publiés, le contrat signé, et le jour pris pour le mariage, on apprit que le roi venait de faire conduire la future duchesse de Lorraine au couvent de la Ville-l'Évêque où elle était gardée par trente gardes et un enseigne.

Charles IV avait entrevu plus d'une fois Marianne Pajot, au palais du Luxembourg, pendant les visites qu'il rendait fréquemment à mademoiselle de Montpensier, dont la mère de Marianne était première femme de chambre. Il avait été frappé de la beauté de cette demoiselle et charmé par l'agrément de sa conversation. Comme il n'avait nulle fierté, qu'il avait gardé, sous le régime nouveau, la facilité des mœurs du temps de la Fronde, on le voyait tous les jours se promener au Cours avec elle. Quelquefois il prenait rendez-vous dans la boutique d'un oncle de mademoiselle Pajot « où il mangeait le plus souvent dans des plats d'étain et de faïence.

Ces libres façons d'agir, qui scandalisaient fort mademoiselle de Montpensier, n'avaient pas attiré l'attention de la cour. Elle s'intéressait trop avidement aux brillantes amours du grand roi pour se soucier beaucoup des obscures galanteries d'un duc de Lorraine, devenu vieux, et qui avait cessé d'être à la mode. L'idée n'était venue à personne qu'une liaison de ce genre pût jamais aboutir au mariage, mais le duc de Lorraine s'était bientôt aperçu que Marianne Pajot n'était pas « une coquette aisée. » Cette fille, « que ses grâces et son esprit avaient mis dans le monde d'un air bien différent de celui de sa naissance, » était fière autant que sage. Charles l'estima assez pour la vouloir faire duchesse de Lorraine. « Elle regarda un honneur si surprenant avec modestie, mais elle n'en fut point éblouie au point de s'en croire indigne. »

Ces choses se passaient à l'insu du duc Nicolas-François et du

prince son fils, dans le temps où le duc négociait avec M. de Lyonne, la cession de la Lorraine à la France. La fantaisie de vivre en simple particulier avec une compagne de son choix, avait probablement beaucoup aidé au succès des obsessions du ministre de Louis XIV, et déterminé, en grande partie, l'abandon que Charles IV avait consenti à faire de sa souveraineté. Mais plus tard, lorsque le roi manquant ouvertement aux clauses les plus formelles du traité, obligea le parlement à enregistrer les seules prescriptions qui fussent fâcheuses à la maison de Lorraine, Charles, plein de dépit et momentanément réconcilié avec son frère, s'ouvrit à lui de ses desseins sur Marianne Pajot. Nicolas-François ne pensa point que le moment fût opportun pour combattre la passion de Charles IV; il préféra s'en servir, de façon à lui faire annuler, par acte authentique et solennel, l'imprudent traité qui avait aliéné les droits de l'héritier légitime de Lorraine.

Les deux frères ainsi tombés d'accord, le contrat de mariage fut rédigé de façon à donner à chacun d'eux la satisfaction qu'il cherchait. Charles y consignait fort au long l'expression de sa vive tendresse pour mademoiselle Pajot. « Il avait eu le dessein, » disait-il, d'achever ses jours dans un genre de vie entièrement retiré, et dans la tranquillité du célibat, auquel il était » porté, tant par inclination que par la considération du bien » public. Néanmoins, par un effet imprévu de la Providence » divine qui se réserve de gouverner les cœurs des princes, il » s'était vu appelé à la condition d'un second mariage afin de » satisfaire aux mouvements d'une vocation, de qui dépendait » le repos de sa conscience.

» C'est pourquoi il avait jugé que le moyen le plus convenable pour conclure ces deux choses était de faire choix d'une » épouse en laquelle la pudeur et la chasteté tinssent lieu de ces » éminentes et fastueuses qualités, qui sont plutôt des objets » de l'ambition des hommes que d'un amour chaste et véritablement conjugal.... Considérant donc les belles et considérables qualités qui se rencontrent dans mademoiselle Marianne Pajot, accompagnées d'une vertu rare, d'une piété » solide, et d'une modération d'esprit non commune, et ju-

» geant qu'elles pourront plus efficacement contribuer au bon-
» heur de sa vie, dans l'état de mariage que celles qui dépen-
» dent purement de la fortune ; après avoir connu le mérite et
» la grande honnêteté de la dite demoiselle, il avait résolu de
» la demander à ses père et mère.... Après avoir ainsi satisfait
» à sa passion, Charles déclarait ensuite pour être agréable au
» duc Nicolas-François, « que le cas arrivant qu'il plût à Dieu
» de bénir le dit mariage par la naissance de quelques enfants
» qui en sont la fin et les fruits les plus légitimes, ils ne pour-
» raient prétendre à la succession des duchés de Bar et de
» Lorraine..., ayant par choix et considération purement vo-
» lontaire, nommé et déclaré, nommant et déclarant par les
» présentes, le prince Charles, son neveu, pour son successeur
» immédiat et incommutable en ses dits États et duchés de
» Lorraine et de Bar, terres et seigneuries y annexées et dé-
» pendantes. »

Malheureusement pour le duc Nicolas-François, pour son fils et pour les deux amants, l'affaire avait été conduite sans grand mystère. La duchesse d'Orléans, sœur de Charles IV, prévenue à temps, fit les derniers efforts pour rompre un mariage si inégal, et n'ayant rien obtenu, dénonça son frère à la cour par l'entremise de M. Le Tellier. Peu importait à la cour de France la mésalliance de Charles IV, mais l'occasion était heureuse pour mettre la dernière main au traité de Lorraine ; le roi résolut d'en profiter. Et de même que le duc Nicolas-François s'était servi de la passion de Charles IV, pour lui faire reconnaître tardivement les droits de l'héritier légitime de Lorraine, de même Louis XIV songea à s'en prévaloir pour lui en arracher une seconde fois l'abandon. M. Le Tellier fut chargé par le roi de cette négociation. Il devait l'entamer non pas directement avec le duc lui-même, mais avec sa fiancée. En outre, comme les choses pressaient, comme la violence était le recours ordinaire de la politique de Louis XIV, M. Letellier eut ordre, en allant trouver sur-le-champ Marianne Pajot, d'emmener avec lui trente gardes de Sa Majesté et un officier qui suivirent son carrosse. Si nous en croyons le marquis de Lassay, M. Le Tellier arriva tout juste à temps, car il trouva toute la famille à table

avec M. de Lorraine, chez l'oncle de mademoiselle Pajot, faisant le festin de noces, en attendant minuit qui était l'heure fixée pour le mariage.

En entrant, M. Le Tellier demanda à entretenir particulièrement la mariée. Retiré dans la pièce voisine avec Marianne, il lui parla en homme qui avait fort à cœur de réussir dans sa mission. « Il lui dit qu'il ne tenait qu'à elle d'être reconnue le lendemain duchesse de Lorraine par le roi ; qu'elle n'avait qu'à faire signer à M. de Lorraine un papier qu'il avait apporté avec lui, et qu'il lui montra, et qu'elle serait reçue au Louvre avec les honneurs dus à son rang; mais si elle refusait de faire ce que Sa Majesté souhaitait, il y avait à la porte un de ses carrosses, trente gardes du corps et un enseigne, qui avait ordre de la mener au couvent de la Ville-l'Évêque, ce que Madame demandait avec beaucoup d'empressement. » L'alternative était pressante, et il y avait lieu de balancer. Marianne n'hésita pas un moment. Elle répondit à M. Letellier : « Qu'elle aimait beaucoup mieux demeurer Marianne, que d'être duchesse de Lorraine aux conditions qu'on lui proposait ; si elle avait quelque pouvoir sur l'esprit de M. de Lorraine, elle ne s'en servirait jamais pour lui faire faire une chose si contraire à son honneur et à ses intérêts ; elle se reprochait déjà assez le mariage que l'amitié qu'il avait pour elle lui faisait faire. » M. Le Tellier, touché d'un procédé si noble, lui dit qu'on lui donnerait, si elle voulait, vingt-quatre heures pour y songer. Elle répliqua que son parti était pris et qu'elle n'avait que faire d'y penser davantage. Puis elle rentra dans la chambre où était la compagnie pour prendre congé de M. de Lorraine, qui, ayant appris de quoi il était question, se mit dans des transports de colère incroyables. Après l'avoir calmé autant qu'elle put, mademoiselle Pajot donna la main à M. Le Tellier, laissant la chambre toute remplie de pleurs, et monta dans le carrosse du roi sans verser une seule larme. Charles IV ne montra pas la même résignation : il parla de sauter les murs de l'abbaye de la Ville-l'Évêque pour enlever sa maîtresse. Le roi qui venait tout récemment de forcer la clôture du couvent de Chaillot, pour y reprendre mademoiselle de La Vallière, jugea prudent de laisser sa compagnie

des gardes veiller pendant quelque temps à la sûreté de Marianne Pajot.

Nous ne saurions dire quelle défaveur cette dernière équipée jeta sur le duc de Lorraine, parmi tout le beau monde de la cour. On avait compati à la douleur que lui avait causée l'enregistrement du traité de Montmartre ; on s'amusa beaucoup de sa déconvenue dans l'intrigue romanesque qu'il avait liée avec la fille d'un apothicaire. Personne ne songea à s'étonner de la façon dont Louis XIV, si facile pour lui-même, se mêlait de contrôler les amours d'un souverain étranger. Toutes les approbations furent pour le roi de France, et toutes les moqueries pour le duc de Lorraine. L'intérêt que ce prince avait un instant inspiré tomba complétement à Paris. Il parut s'en soucier assez peu, et ne demeura en reste de railleries avec personne. Au prince de Condé, qui lui demandait un jour ce qui avait pu le porter à signer le traité de Montmartre, Charles répondit : « C'est l'envie de paraître plus habile homme que vous. En toute votre vie vous n'avez fait qu'un prince du sang ; moi d'un trait de plume j'en ai fait plus de vingt. » Le roi lui ayant dit que s'il avait épousé Marianne Pajot il lui aurait fallu ajouter une seringue à ses armes. « J'y aurais mis trois fleurs de lis au bout, répliqua le duc de Lorrrine, et cela eût parfaitement ressemblé au sceptre de Votre Majesté. »

(Le comte D'HAUSSONVILLE. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.*)

GUET-APENS DE LOUIS XIV.

Il n'était pas difficile de surprendre Charles IV en faute, si c'en était une toutefois, au moment où il était si ouvertement menacé, d'avoir autour de sa personne plus de soldats que n'en devaient contenir ses deux compagnies des gardes, et de chercher à se procurer partout en Europe des protecteurs contre les exigences croissantes du roi de France. Le duc de Lorraine avait en effet signé, sans grande utilité, avec les Électeurs de Trèves

et de Mayence, un traité purement défensif. Il entretenait, peut-être imprudemment, auprès des cours de Madrid et de Vienne, à Londres et à La Haye, des agents qu'il employait le plus souvent à dénoncer les projets ambitieux du monarque français sur la Lorraine. Il passait avec quelque raison pour être l'auteur d'un projet de ligue armée entre l'Espagne, l'Empire et les Hollandais. M. de Risaucourt, son agent près des Provinces-Unies, s'agitait, disait-on, à Amsterdam, pour persuader aux états-généraux d'envoyer un corps de 13,000 hommes entre le Rhin, la Meuse et la Sarre.

Si inconsidérées qu'elles pussent être, ces démarches du duc de Lorraine n'excédaient en rien les droits qui appartiennent à tout prince indépendant. Louis XIV fit semblant de les ignorer jusqu'au moment où toutes choses étant enfin prêtes pour son expédition contre la Hollande, il lui convint de manifester tout d'un coup son ressentiment. L'éclat en fut étrange. Il causa par toute l'Europe autant de surprise que d'indignation; et cependant l'on chercherait en vain soit dans les gazettes de cette époque, soit dans les mémoires contemporains, soit dans les historiens du règne de Louis XIV, le récit de l'incroyable guet-apens, qui, en l'an de grâce 1670, sans déclaration de guerre préalable, et en pleine paix, fut honteusement dressé par le puisssant monarque de France au chétif souverain de Lorraine. Voici comment les choses se passèrent :

Le 23 août 1670, dans la journée, Charles IV vit arriver dans son palais de Nancy deux agents de la cour de France, le comte de Fourille, mestre de camp général de cavalerie, le même personnage qui avait été jadis chargé par Sa Majesté d'arrêter, à Angers, le surintendant Fouquet, et le sieur Choisy, intendant à Metz. La mission de ces messieurs était toute pacifique. Il s'agissait de régler un différend survenu à propos de quelques péages et de certains poteaux de douane, aux armes de France, que les agents du duc prétendaient avoir été indûment placés sur les terres de Lorraine, et qu'ils avaient assez imprudemment abattus. Dans l'entrevue que MM. de Fourille et de Choisy obtinrent à ce sujet de Charles IV, l'intendant de Metz se montra seul un peu difficile et récalcitrant. Le comte de

Fourille, au contraire, se répandit en protestations de respect et de zèle pour la personne du duc. Il affecta même de blâmer la rudesse de son compagnon « qui était doublement coupable, disait-il, car il allait ainsi contre son devoir et contre les inclinations du roi de France. » On se quitta avec des promesses réciproques de régler à l'amiable tous les différends qui regardaient le commerce ou la souveraineté du pays. Choisy retourna le soir à Metz. Le comte de Fourille qui avait le mot de Louis XIV et qui n'était venu à Nancy que pour étudier son terrain et pour s'informer exactement des habitudes du duc, se retira un peu plus tard, quand il eut suffisamment considéré toutes choses.

Cette visite du comte de Fourille avait surpris quelques personnes. Plus d'un zélé serviteur du duc de Lorraine en prit ombrage et conseilla à son maître de quitter au plus tôt Nancy. Charles n'en voulut rien faire. Il s'attendait bien à une prochaine invasion de la Lorraine, mais il ne voulait point admettre que sa personne fût en danger. Il avait récemment congédié la dernière portion de ses troupes qu'il avait jusqu'alors gardée dans le dessein de l'envoyer au secours de Candie. Il venait, à l'imitation de Louis XIII, de placer avec un certain apparat son duché sous la protection de la Vierge. Croyant ou feignant de croire qu'il avait ainsi satisfait à toutes ses obligations divines et humaines, il témoigna qu'il y aurait de la honte à laisser voir en cette occasion une inquiétude déplacée. Il siégeait donc tranquillement à son conseil, le 26 août au matin, lorsque vers les onze heures, le gouverneur de Gondreville vint lui annoncer qu'une troupe de cavaliers armés s'avançait rapidement vers Nancy. En même temps une troupe de bucherons accourait raconter dans la ville que la forêt de Haye était toute pleine de soldats. Charles comprit que c'était à lui qu'on en voulait. Il fit promptement seller ses chevaux, et, feignant d'aller à la chasse, il sortit de Nancy par la porte Saint-Nicolas, voisine de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. A peine avait-il eu le temps de s'y arrêter un instant, et de s'agenouiller devant l'autel, que le comte de Fourille, traversant à la tête de ses hommes les faubourgs de Nancy, arrivait au galop devant les portes du palais ducal.

Ce n'était pas la faute du comte de Fourille s'il avait manqué le duc de Lorraine; il s'était arrangé pour le surprendre le matin dans son lit. Sa bande avait eu rendez-vous, la nuit, dans la forêt de Haye qui touche Nancy. Il s'était proposé d'arriver jusqu'à la ville par des chemins détournés; mais un brouillard épais avait égaré ses guides, qui l'avaient mené du côté du village de Liverdun. Reconnaissant son erreur, il s'était alors décidé à attendre dans les bois jusqu'à midi pour se donner au moins la chance de saisir Charles IV pendant qu'il serait à table. Il se croyait encore si certain de l'y trouver qu'il menaçait de briser les portes du palais si on ne les lui ouvrait sur-le-champ. En vain M. de Lillebonne et madame de Vaudément voulurent parlementer avec lui, il ne les écouta point. Tandis que madame de Lillebonne l'assurait que le duc était parti, tandis que madame de Vaudémont, plus émue que sa sœur, lui reprochait avec colère la grossièreté de son procédé, le comte de Fourille pénétra dans la cour du palais ducal par une porte de derrière, et, malgré l'effroi de ces dames, animant lui-même ses soldats, bouleversa et fouilla tous les appartements, afin de se convaincre que le duc de Lorraine n'y était pas caché.

Un traitement semblable attendait la duchesse de Lorraine près de laquelle les Français s'imaginèrent que son mari s'était peut-être réfugié. Elle était alors à Pont-à-Mousson, où elle prenait les eaux. Sa demeure fut brusquement envahie par une troupe de soldats détachés de l'armée du maréchal de Créqui. Ses appartements furent, comme ceux du palais de Nancy, visités et fouillés avec la dernière rigueur, ses serviteurs arrêtés et ses gardes désarmés. *La Gazette de France*, qui n'avait point parlé de l'expédition à Nancy contre le duc, probablement parce qu'elle n'avait pas réussi, ne dédaigna pas d'entretenir ses lecteurs de celle qui avait été dirigée contre la duchesse à Pont-à-Mousson. Elle rapporta même avec une certaine complaisance qu'on y avait fait quinze prisonniers, quatorze gardes et un officier de la duchesse, qui avaient été conduits sous escorte à Metz. » C'était là un beau trophée de guerre. Il fallut cependant s'en contenter, car Charles IV avait décidément échappé au comte de Fourille. Tandis que celui-ci s'opiniâtrait à le chercher à Nancy et à Pont-

à-Mousson, tandis que les cavaliers couraient sur toutes les routes pour découvrir sa piste, Charles IV, montant les chevaux de sa vénerie, prenait à travers les bois qui environnaient Nancy des sentiers qui n'étaient guère connus que de lui et de ses piqueurs. A la tombée de la nuit, il arriva, couvert de boue et terrassé de fatigue, au château isolé de madame Des Pilliers, près de Mirecourt. Cette dame, surprise de voir le duc de Lorraine chez elle, à pareille heure et dans un tel état, lui demanda s'il se serait par hasard égaré à la chasse. « Je ne suis pas le chasseur, répondit le duc, je suis le gibier qui se sauve du chasseur. »

Il est facile d'imaginer la consternation qui régnait à Nancy et dans toute la Lorraine. On se demandait si le comte de Fourille avait réellement agi d'après les ordres de Sa Majesté ; la violence de cette entrée en campagne faisait redouter les plus terribles calamités. Bientôt le doute ne fut plus possible, lorsqu'on vit le maréchal de Créqui pénétrer en Lorraine à la tête de sa puissante armée. Une instruction signée du roi, mais écrite de la main de M. de Lyonne, lui prescrivait la conduite qu'il devait tenir. Cette instruction expose si franchement, nous devrions dire si effrontément la politique de Louis XIV à l'égard du malheureux duc de Lorraine, que nous ne saurions mieux faire que d'en citer textuellement les principaux passages :

« Je vous dirai en premier lieu, écrivait Louis XIV au maréchal, que le comte de Fourille m'ayant mandé qu'il a manqué le coup dont je vous ay parlé, je n'ai pas changé pour cela, comme vous le pouvez croire, mon dessein, mais seulement la manière de m'en expliquer dans le monde ; car je me propose bien de chasser en effet le duc de Lorraine de son État, et que vous exécutiez là-dessus tous les ordres que je vous ay donnés de vive voix, mais j'ai jugé plus à propos que vous ne vous en expliquiez pas en ces termes quand vous aurez occasion d'en parler ou d'en écrire. Il faudra seulement dire que notre expédition n'est qu'une suite de celle que vous avez déjà faite en Lorraine pour obliger aujourd'hui le duc à trois choses importantes : l'une, de faire un licenciement effectif et non frauduleux de toutes ses troupes, comme il s'y engagea dans votre premier

voyage ; la seconde, de réparer certaines contraventions qu'il a faites aux traités que nous avons ensemble ; et la troisième, de tirer de lui toutes les sûretés que j'estimerai nécessaires pour avoir l'esprit en repos ; qu'il ne continuera plus à l'avenir les mêmes contraventions ou d'autres, et qu'il n'entretiendra plus de pratiques et de cabale contre mon service. Vous jugez bien que ces conditions si générales, et surtout la dernière, sont d'une nature que, quelque chose qu'elle m'offre, hors de quitter lui-même son État et de le faire effectivement, j'aurai toujours lieu de pousser l'affaire à ce but, en disant que ce qu'il pourrait m'offrir ou promettre n'est pas suffisant pour m'assurer qu'il n'y manquera, et que j'en désire de plus grandes sûretés. Cependant vous irez toujours votre chemin à le chasser des lieux où il pourrait se retirer, et s'il envoyait quelqu'un sous prétexte de savoir de vous ce que je luy demande, vous n'aurez qu'à luy répondre qu'il peut s'adresser à moi-même pour l'apprendre, et que vous n'avez d'autre pouvoir que celui d'exécuter mes ordres.... »

Le maréchal de Créqui était l'homme qu'il fallait pour exécuter à la lettre de pareilles instructions. Après avoir séjourné quarante-huit heures à Nancy, où les Lorrains lui reprochèrent d'avoir affecté de coucher dans le propre lit du duc, il s'achemina vers Mirecourt, dont il s'empara sans grand'peine. Épinal, défendu par quelques seigneurs lorrains qui s'étaient jetés dans ses murs, par de braves soldats et par la milice du pays, tint un peu plus longtemps. Cette résistance inattendue irrita Louis XIV. Il ordonna au maréchal d'envoyer aux galères tous les hommes de la milice qui seraient pris les armes à la main. M. de Lyonne s'émut de voir le roi adresser publiquement à ses lieutenants des ordres aussi barbares et si contraires au droit des gens. Fort de l'assentiment de MM. Le Tellier et Colbert, il osa faire à Sa Majesté de respectueuses remontrances. Il lui présenta « que si le roi Louis XIII avait jadis envoyé aux galères les Lorrains qui avaient défendu contre lui Saint-Mihiel, c'est que les habitants de Saint-Mihiel lui avaient précédemment prêté serment de fidélité et pouvaient être, par conséquent, considérés à bon droit comme des révoltés ; mais il n'en était

pas de même des habitants d'Épinal, sujets naturels du duc de Lorraine, qui tenaient contre l'un des lieutenants du roi dans une place susceptible de défense, puisqu'on l'assiégeait depuis dix ou douze jours... Déjà, ajoutait M. de Lyonne, les gazettes étrangères, commentant ce qu'a fait Votre Majesté au sujet des princes de la maison de Lorraine, disent qu'elle n'agit pas différemment du grand Turc, qui nomme, destitue et rétablit suivant son bon plaisir les princes valaques, moldaves ou transylvains. Si Votre Majesté envoye aux galères des sujets qui défendent l'État de leur souverain, ne vont-elles pas publier par toute la chrétienté que jamais le Turc n'a commis cette injustice ni cette inhumanité ? » Nous ignorons si Louis XIV sut bon gré à M. de Lyonne des observations. Il ne voulut pas toutefois révoquer ostensiblement les ordres précédemment envoyés au maréchal de Créqui ; il l'autorisa seulement à ne pas les suivre trop rigoureusement. Effrayés par le sort de la ville d'Épinal, Châtel et Longwi n'osèrent braver longtemps les armées du roi de France. L'occupation de la Lorraine ne tarda pas à être complète.

(Le comte D'HAUSSONVILLE. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.*)

CRIME DE LOUIS XIV.

Un *Vertabied,* ou docteur arménien, qui, sorti des rangs du peuple, s'était élevé par la protection du grand muphti, jusqu'au poste de patriarche de Constantinople, Avedik (quelques-uns écrivent Arwedik ou Awedik) se signalait par sa haine contre les catholiques, et les persécutait avec acharnement. Le grand muphti ayant été renversé par une de ces révolutions si fréquentes dans les cours despotiques de l'Orient, Avedik fut enveloppé dans sa disgrâce, jeté au bagne avec les plus vils scélérats et plus tard exilé à Seia, sur les instances de l'ambassadeur français à Constantinople, des Jésuites et Arméniens catholiques; car même dans les fers, il n'avait cessé de menacer ses ennemis.

C'est pendant la traversée de Constantinople au lieu de son exil qu'il fut saisi et transporté à bord d'un bâtiment français, qui fit aussitôt voile pour Marseille. Le gouvernement avait sans doute ordonné cette arrestation, dont M. de Bonnal, consul de France à Scia, et deux pères Jésuites, les nommés Braconniers et Ferrillon, eurent les premiers l'idée, et dont M. de Fériol, ambassadeur près la Porte Ottomane, dirigea l'exécution. Cependant Louis XIV rappela dans la suite son ambassadeur, dont il sembla, par cette mesure, désavouer la conduite.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'on fut informé de l'arrivée du patriarche arménien, à Marseille, on se hâta d'y envoyer un exempt de police avec ordre de le prendre et de le conduire à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, qui fut obligée de le recevoir et de le garder dans le secret le plus rigoureux. On ne révéla même pas son nom au Prieur du monastère, mais ordre lui fut intimé de rechercher quelque bénédictin, instruit dans les langues d'Orient, qui pût s'entretenir avec le prisonnier et *apprendre ses secrets*. On découvrit un moine qui parvint à comprendre le malheureux patriarche. Ce dernier lui dit, avec beaucoup de bon sens : « Si l'on a des crimes à m'imputer contre la France, qu'on me juge! Si je suis innocent, qu'on me rende la liberté.

On ne fit ni l'un ni l'autre. En 1709, ainsi après trois ans de détention au Mont-Saint-Michel, Avedik fut conduit à la Bastille, toujours sous le plus grand secret. Là, cet Arménien fit des réflexions, ou plutôt on lui en suggéra. Il ne pouvait espérer de recouvrer sa liberté, car la France avait à craindre que, de retour en Orient, cet homme ne portât ses plaintes au gouvernement turc et n'excitât ses coreligionnaires à la vengeance contre tous les catholiques. Il était donc condamné forcément à une captivité perpétuelle. Une seule chance de salut lui restait encore : c'était d'abjurer sa religion, et de déclarer son adhésion à l'Église romaine. Le moyen était difficile pour un ancien persécuteur des catholiques; mais Avedik crut devoir le préférer à un tombeau à la Bastille. Le 28 septembre 1710, il fit une abjuration publique entre les mains du cardinal de Noailles, et fut même sacré prêtre dans l'église Notre-Dame de Paris. Par là il se discréditait à jamais aux yeux de ses coreligion-

naires et cessait d'être un épouvantail pour les catholiques.

Le gouvernement français n'était pourtant pas encore à l'abri de toute crainte. Si Avedik retournait en Orient, il pouvait s'y présenter comme une victime de la tyrannie de Louis XIV; apostasier et rentrer dans le sein de l'Église arménienne. Le récit de son enlèvement et du traitement qu'il avait éprouvé en France eût exaspéré les Musulmans, et brouillé la Porte Ottomane avec la cour de Versailles. Pour prévenir ce danger, on insinua au ci-devant patriarche l'idée d'aller rendre hommage au pape; le cardinal de La Trémouille, ambassadeur de France près le saint-siége, eut ordre de solliciter à Rome un asile pour l'Arménien converti, et, quand il l'aurait obtenu, de mettre auprès de lui un surveillant qui ne le perdît pas de vue. La dépêche est curieuse; elle porte la date de février 1711. La réponse n'a pas dû se faire attendre; malheureusement, nous n'en avons retrouvé aucune trace. Ce qui peut faire soupçonner que le pape ne voulut pas recevoir l'ex-patriarche, peut-être par crainte des vengeances de la Porte Ottomane, c'est qu'Avedik se trouvait encore à Paris au mois de juillet suivant, quoique le comte de Pontchartrain, dans sa dépêche, eût paru très-embarrassé d'expédier son néophyte à Rome.

Sur ces entrefaites, Avedik vient à mourir; on serait tenté de croire qu'on se débarrassa de lui par le poison. Cependant le curé de Saint-Sulpice l'avait préparé à la mort, et on avait donné au malade un médecin et un pharmacien. Alors d'Argenson, lieutenant-général de police, reçut l'ordre de dresser un acte authentique du décès d'Avedik, et d'insister dans cette pièce, qui fut refaite plusieurs fois, sur ce que le défunt avait été libre, qu'il avait abjuré, et qu'enfin il était mort à la suite d'une maladie, afin que ses compatriotes n'accusassent pas les Français d'avoir infligé le martyre à un patriarche de leur nation, et afin que les Turcs n'eussent pas de prétexte pour accabler d'avanies les Francs établis ou voyageant dans le Levant. Il faut lire les termes hypocrites par lesquels le comte de Pontchartrain, secrétaire d'État, dans ses ordres à d'Argenson, peint la douleur que le roi feignit de ressentir, à la nouvelle de la mort de cet Arménien, à qui Sa Majesté s'était empressée, dit-il, de rendre la li-

berté, dès que l'étranger avait pu faire entendre qu'elle était sa qualité. Or, pour apprécier la valeur de cette assertion, il faut se souvenir que le gouvernement savait fort bien, dès la translation d'Avedik en France, quel était cet homme, et que le malheureux, qui ne connaissait personne en France, fut tenu au secret pendant quatre années; il est même probable que depuis sa conversion jusqu'à sa mort, on ne le perdit pas de vue, et que le séminaire où il avait été mis après son abjuration, fut pour lui, une autre Bastille.

Avedik a pu être un fanatique, un violent persécuteur des Arméniens catholiques, mais il n'était pas justiciable du roi de France, son enlèvement était une violation manifeste du droit des gens.

Aussi la Porte ne s'y montra pas insensible; le grand visir porta ses plaintes à l'ambassadeur du roi, qui soutint hardiment qu'Avedik n'avait pas été conduit en France. La Porte prétendit le contraire; on eut alors recours au mensonge, et M. de Fériol assura que le patriarche avait été enlevé par les Espagnols, en guerre avec la Turquie. Louis XIV était bien certain que le roi d'Espagne, son petit-fils, ne le contredirait point. Mais cette explication ne satisfit guère le gouvernement turc; il insista, menaça, une rupture faillit éclater. Louis XIV qui luttait en ce temps-là contre l'Europe coalisée, sentit qu'il fallait décidément couper court à cette affaire, et son représentant à Constantinople eut ordre d'annoncer la mort d'Avedik, qui était alors bien vivant. Cette nouvelle, dit-il, était parvenue au roi de France, au moment où celui-ci, pour complaire au sultan, faisait rechercher dans toute l'Europe le patriarche afin de le rendre à son souverain légitime. La ruse réussit à merveille, et il ne fut plus question d'Avedik.

Quelques auteurs, entre autres M. de Faulès, que nous avons cité, ont essayé de faire passer Avedik pour le fameux *masque de fer* : c'est une erreur. Le prisonnier mystérieux désigné sous ce nom, fut d'abord enfermé aux îles Sainte-Marguerite, et c'est de là que Saint-Mars le transféra dans la prison de la Bastille lorsqu'il en fut nommé gouverneur. Or, l'Arménien Avedik n'avait jamais été emprisonné aux îles Sainte-Marguerite; aussitôt

après son débarquement en Provence, il fut conduit au Mont-Saint-Michel, et quelques années plus tard, transporté de ce monastère à la Bastille, à une époque où l'homme au masque de fer ne devait plus exister. Celui-ci, selon la tradition, mourut en prison. Avedik au contraire, en était sorti depuis son abjuration, et habitait le séminaire qui devint son tombeau peu de temps après.

(Depping. *Correspondance administrative de Louis XIV.*)

LÉGISLATION DE LOUIS XIV.

On a beaucoup écrit sur cette matière, et tandis que des hommes justement célèbres s'en sont occupés avec succès, d'après les principes donnés par la raison seule, aucun n'a songé à un modèle de législation auquel la réputation de son auteur doit donner la plus grande autorité, je veux dire au code pénal des gabelles. Le code entier est un des chefs-d'œuvre de l'immortel Colbert, dont les grandes vertus et le rare génie ont fait, comme chacun le sait, le bonheur de la France. Nous avons cru qu'un extrait de ce code, appuyé d'un petit commentaire, serait infiniment plus propre à éclaircir sur le véritable esprit d'une bonne législation, que toutes les spéculations des philosophes.

On sait que le but d'une bonne législation criminelle est d'empêcher le crime. Le seul contre lequel Colbert ait dans ce code employé son génie législateur, est celui du faux-saunage, crime énorme sans doute, puisque celui qui fraude la ferme générale d'un louis, vole au roi une pistole pour le moins, ce qui, selon les plus habiles publicistes, est un crime de lèse-majesté humaine, au trente-septième chef.

ARTICLE PREMIER.

Des peines portées contre les faux-sauniers.

TITRE XVII, ARTICLE III.

« Voulons que ceux qui s'en trouveront saisis, ou qui seront

» convaincus d'en faire trafic soient condamnés, savoir : Les » faux-sauniers attroupés avec armes, aux galères pour neuf ans, » et en cinq cents livres d'amende, et en cas de récidive, pendus » et étranglés ; les faux-sauniers sans armes avec chevaux, har- » nais, charrettes ou bateaux, condamnés pour la première fois » en trois cents livres d'amende, et en cas de récidive, aux » galères pour neuf ans et quatre cents livres d'amende, et les » faux-sauniers à porte-col, sans armes, condamnés pour la » première fois en deux cents livres d'amende, et en cas de ré- » cidive, aux galères pour six ans, et trois cents livres d'a- » mende. »

Ces peines peuvent paraître trop sévères au premier coup d'œil, si on observe surtout que la peine de mort est prononcée même contre ceux qui sont surpris sans s'être mis en défense, même contre ceux qui se laissent arrêter sans résistance. On ne conçoit pas que des hommes puissent solliciter de pareilles lois, ou les prononcer contre leurs semblables, et il faut de toute nécessité, ou que les fermiers ne regardent pas les faux-sauniers comme des êtres de la même espèce, ou que les fermiers eux-mêmes ne soient pas des hommes. Cependant on a trouvé, par l'expérience, que ces lois étaient trop douces, et que l'humanité du grand Colbert avait séduit sa sagesse. En effet, son digne successeur, Chamillard, s'est aperçu en 1704, que le nombre des faux-sauniers ne faisait qu'augmenter en dépit des lois, et il a ordonné, par une déclaration, que les contrebandiers armés au nombre de cinq seraient pendus dès la première fois ; que les contrebandiers armés en nombre moindre de cinq le seraient en cas de récidive.

Dans la même déclaration, il est dit que ceux qu'on trouvera à la campagne avec de faux sel, seront réputés faux-sauniers, quand même ils déclareraient que ce faux-sel est pour leur usage. Il suit de là que si on surprend une demi-douzaine d'hommes revenant de la chasse avec une ou deux livres de faux-sel, les fermiers sont en droit de les faire pendre.

Cette disposition peut sembler dure, mais cela ne fait que mieux ressortir combien le crime de vendre le sel au peuple à bon marché, est un crime abominable.

TITRE XVI, ARTICLE XXIII.

« Maintenons nos sujets de notre province de Bretagne dans » l'exemption de nos droits de gabelle; leur défendons de faire » aucun amas de sel dans les paroisses voisines de deux lieues » des derniers villages du hameau de nos provinces de Normandie, Maine et Anjou, et au delà de ce qui est nécessaire aux » habitants pour leur usage et consommation de leur maison, » pour six mois, à raison d'un minot du poids de cent livres de » marc pour sept personnes, excepté les villes de Dol, Fougères, » Vitré, La Guerche, Châteaubriant, Ancenis et Clisson, dans lesquelles néanmoins le sel ne pourra être vendu que sous la » halle, aux jours et heures de marché, aux domiciliés de la » province, et pour leur provision seulement, comme dessus; » défendons à tous marchands et autres, d'en vendre et débiter » autrement, à peine de confiscation du sel et de cinq cents livres d'amende pour la première fois, de cinq ans de galères » pour la seconde à l'égard des hommes, et, pour les femmes, » du fouet et du bannissement à perpétuité de la province. »

Les galères, pour avoir vendu du sel à une heure indue dans les pays où la vente du sel est permise. Mais sans cela, il faudrait que les fermiers généraux payassent des gens pour examiner les actions des marchands de sel, reconnaître ceux qui font la fraude, et il leur en coûte moins de traiter comme coupables indistinctement, tous ceux qui s'aviseront de vendre ailleurs que sous les yeux de la ferme.

TITRE XVII, ARTICLE VIII.

« Si les condamnés ne payent l'amende dans le mois du jour » de la prononciation de la sentence, elle sera convertie, savoir : Celle de deux cents livres, en la peine du fouet; celle » de trois cents livres à l'égard des hommes, en la peine des » galères pour trois ans; et à l'égard des femmes et filles, en » un bannissement pour cinq ans du ressort du grenier où elles » auront fait le faux-saunage, de celui de leur domicile et de » celui de notre bonne ville de Paris. »

ARTICLE XXVI.

« Ne sera reçu l'appel des sentences définitives, même de » celles qui porteront peines afflictives, que les sommes aux- » quelles monteront les condamnations, tant pour les amendes » que pour les restitutions de nos droits de gabelle, n'aient été » actuellement consignées entre les mains du commis de l'ad- » judication, sur lesquelles consignations seront pris les frais » de la conduite des condamnés. »

ARTICLE XXVII.

« Les sentences, soit qu'il y en ait appel ou non, passeront » en force de chose jugée, et seront pleinement exécutées, si les » sommes ne sont payées ou consignées dans le mois du jour » de la prononciation. »

Ainsi, un malheureux qui n'a point cent écus à donner au fermier doit être condamné aux galères; ainsi, l'infamie et l'esclavage doivent être le partage du pauvre, sans qu'il ait commis d'autre crime que d'être pauvre. Mais Colbert a voulu nous apprendre que, dans une bonne administration, il ne faut estimer les hommes qu'à proportion de l'argent qu'ils ont.

Il résulterait de ces articles qu'un pauvre faux-saunier, condamné à trois cents livres d'amende, par un tribunal inférieur, sur un simple procès-verbal, pourrait être mis aux galères sans aucune autre forme, sans pouvoir appeler; et si, après être sorti des galères, il faisait encore la contrebande, et qu'il encourût de nouveau une peine afflictive, les juges seraient obligés de le faire pendre, en vertu de la déclaration du 4 mars 1724.

Cette jurisprudence avait quelque chose de trop rigoureux pour des mœurs aussi efféminées que les nôtres; aussi M. Ori, par une déclaration de 1744, a-t-il voulu que l'on ne marquât point de la même marque que les galériens, ceux qui n'auraient été aux galères que faute de pouvoir payer. Une autre de M. Moras ordonne qu'à l'avenir ceux qui seront condamnés aux galères pour n'avoir pas payé l'amende, pourront se racheter en la payant après la condamnation, ce qui n'était pas permis avant

cette loi. La même loi veut que, lorsque ce changement de peine se fait d'une amende en quelques années de galères, il faut qu'il soit prononcé par un tribunal souverain. A la vérité, ceux qui sont condamnés à la fois aux galères et à une amende, sont mis aux galères sans appel, lorsqu'ils ne payent pas l'amende; les autres y sont mis sans que leur procès ait été instruit par récolement et confrontation, et ce sont toujours d'excellents moyens non-seulement d'extirper le faux-saunage, mais encore de ménager l'argent des fermiers, soit en abrégeant les formalités qui ne seraient utiles qu'à sauver de misérables contrebandiers, soit en mettant les fermiers à portée de se passer, dans plusieurs circonstances, des juges supérieurs qui sont toujours plus chers.

Malgré ces réflexions, je ne puis m'empêcher de craindre que de tels adoucissements n'aient beaucoup nui à l'unité du système de législation enfanté par l'âme bienfaisante du grand Colbert.

On a dit dans un éloge de ce ministre, que sa bienfaisance ne ressemblait pas à celle du commun des hommes, et c'est ce qu'on trouvera démontré ici d'une manière incontestable.

TITRE XVII, ARTICLE VII.

« La peine prononcée contre ceux qui se trouveront incapables de nous y servir sera convertie, savoir : Celle des galères pour six ans, en celle du fouet et de la flétrissure; celle des galères pour neuf ans, aussi en celle du fouet et de la flétrissure, et, de plus, au bannissement perpétuel de notre royaume; leur enjoignons de garder leur ban, à peine de la vie. »

Cela est juste; le faux-saunier hors d'état de servir sur les galères, et par conséquent de gagner sa vie, ne reviendrait dans son pays que pour reprendre son métier; il faudrait lui faire un nouveau procès, peut-être le nourrir en prison; il en coûtera moins cher aux fermiers pour le faire pendre.

Remarquons que cet homme a pu fort bien n'encourir le bannissement que parce qu'il n'a pu payer l'amende, et que, s'il avait eu cent écus, il n'aurait pas été pendu. Cent écus pour

soixante fermiers font cent sous par tête. Ainsi, chaque fermier général a calculé que la vie d'un homme pauvre peut être évaluée à cent sous.

TITRE XVII, ARTICLE XVI.

« Les pères et mères seront responsables civilement et soli-
» dairement de leurs enfants mineurs demeurant avec eux et
» non mariés, qui feront le faux-saunage, et l'hypothèque pour
» les amendes et restitutions de nos droits de gabelle aura lieu
» en ce cas sur leurs biens, du jour de la condamnation rendue
» contre leurs enfants. »

Cet article, oserai-je le dire, ne paraît pas digne du reste de la loi; aussi a-t-il été bien rectifié. D'abord M. Pelletier l'étendit aux femmes en 1688, et rendit les maris solidaires des amendes auxquelles elles seraient condamnées. Ensuite, comme les juges s'avisaient, sous prétexte de cet article, de ne condamner qu'à des amendes, que les parents étaient obligés de payer, les enfants âgés de moins de vingt-cinq ans, il fut ordonné, par une déclaration du 12 juin 1722, que l'on pourrait punir de peine afflictive les enfants qui auraient plus de quatorze ans.

Quant aux enfants plus jeunes, si le père est trop pauvre pour payer l'amende à laquelle on peut même le contraindre par corps, on enfermera au bout d'un mois les enfants dans une maison de force, afin qu'il n'en coûte plus rien aux fermiers pour leur nourriture. De là résultent deux grands avantages : le premier, que les fermiers ont le droit de tenir en prison, tant qu'ils jugeront à propos, et d'y nourrir au pain et à l'eau les pères des jeunes faux-sauniers; le second, que tous ces enfants, accoutumés à la vie libre et active de la campagne, meurent à la longue dans les maisons de force, ce qui ne peut que diminuer beaucoup la race des faux-sauniers.

ARTICLE XIV.

« Défendons à tous nos sujets de retirer dans leurs maisons
» les faux-sauniers, leur sel et leur équipage, et de leur admi-
» nistrer aucuns vivres, à peine de complicité. »

Il résulte de là qu'un homme qui, par humanité, aura donné

un morceau de pain, ou un abri, à cinq faux-sauniers armés, mourant de faim, de fatigue, ou poursuivis par les troupes des fermes, doit être pendu comme eux. Il n'en fallait pas moins pour corriger le peuple de la ridicule pitié qu'il a pour ces gens-là, et cela n'a point encore suffi. Le peuple, et même beaucoup d'honnêtes gens, ne regardent les faux-sauniers que comme des hommes qui procurent aux pauvres à bon marché une denrée nécessaire, et ils ne songent pas au tort énorme que ce commerce peut faire aux cautions de Laurent David.

Il s'est établi depuis quelque temps un genre de contrebande inconnu à M. de Colbert. Elle se fait par des chiens qu'on instruit à aller d'un village à l'autre par des chemins détournés; ils connaissent, dit-on, les commis des fermes à l'odeur, les éventent de loin, et savent les éviter. On leur attache sous le ventre un paquet de sel, ou quelques bouts de tabac. Ce sont ordinairement les enfants qui les conduisent de loin, qui vont les retrouver à l'endroit où ils doivent se rendre. Ces animaux ne se laissent approcher, et surtout ne se laissent ôter leurs paquets que par leurs conducteurs.

Lorsque ces chiens sont pris, on instruit leur procès en cérémonie ; ils sont convaincus de faux-saunage, on les condamne à mort; les commis des fermes font les fonctions d'exécuteurs.

J'ignore si cette procédure contre les chiens a été établie par quelque déclaration ; mais on suit, à leur égard, pour les condamner à mort, la même jurisprudence qu'à l'égard des pauvres pour les condamner aux galères, c'est-à-dire qu'il n'y a ni récolement, ni confrontation, et que les chiens sont exécutés sans appel.

Ils sont jugés souverainement par les juges inférieurs aux gages de la ferme ; ce qui a fait dire à un mauvais plaisant qu'ils étaient les seules personnes en France qui eussent le privilége de n'être jugées que par leurs pairs.

De la procédure criminelle.

Le grand Colbert a adopté pour les gabelles l'ordonnance de 1670, ouvrage immortel de son cousin Pussort; il s'est permis

seulement quelques corrections, qui toutes portent l'empreinte de son génie.

TITRE XVII, ARTICLE XVII.

« Déclarons tous juges, sous-officiers, même toutes personnes, » quoique privées, compétentes pour la capture des faux-sau- » niers, portant, conduisant, débitant ou resserrant leur sel, » sans qu'il soit besoin de décret, ni de commission, à la charge » qu'ils seront incessamment conduits avec leur sel et équipage » devant les officiers de nos greniers. »

TITRE XVI, ARTICLE XXIV.

« Défendons aussi à tous hôteliers, cabaretiers et autres per- » sonnes, de donner retraite aux faux-sauniers et gens attroupés, » venant de nos provinces de Normandie, Maine et Anjou, pour » prendre du sel en celle de Bretagne, sous pareilles peines, et » de demeurer responsables en leur nom, des condamnations » pécuniaires qui seront rendues contre les faux-sauniers; et, » en cas qu'ils veuillent entrer et loger par force en leurs mai- » sons, leur enjoignons, sous les mêmes peines, de rendre leurs » plaintes par-devant les juges des lieux dans les vingt-quatre » heures, et d'en informer; enjoignons aussi à tous les officiers » et habitants de courir sur les faux-sauniers et gens attroupés » comme dessus, les arrêter avec leur sel et équipage, et de les » représenter en justice, pour être, le tiers des confiscations » qui seront ordonnées, adjugées à ceux qui les auront repré- » sentés. »

Ainsi, tous les citoyens ont le privilége de pouvoir servir de satellites à la ferme. C'est dommage qu'on n'ait pas expliqué, dans l'édit, combien ce privilége est honorable. Le public a eu la bêtise de ne le point sentir, et cela a nui considérablement aux intérêts de la ferme. On a vu quelquefois le peuple courir sus aux gardes, et jamais aux faux-sauniers.

TITRE XVII, ARTICLE XVIII.

« Ne sera fait aucune poursuite contre ceux qui auront tué

» des faux-sauniers en *résistant* : imposons silence, en ce cas, à
» tous nos procureurs. »

Cet article est très-adroit : ce mot, en *résistant*, sauve ce qu'il présente d'odieux au premier coup d'œil ; et la défense de faire aucune poursuite laisse aux gardes de la ferme le droit de tuer les faux-sauniers quand ils le trouvent expédient pour son service.

ARTICLE XIX.

« Le procès-verbal signé de deux gardes, et par eux affirmé
» véritable, sur lequel ils seront répétés devant l'un de nos of-
» ficiers des greniers à sel, et l'interrogatoire des accusés, sur
» ce qui est contenu sans signification de faits et articles, suffi-
» ront, sans autres procédures, pour les condamnations pécu-
» niaires. »

ARTICLE XXI.

« Les condamnations portant peine afflictive ne pourront in-
» tervenir qu'après une instruction entière par auditions de té-
» moins, récolement et confrontation, comme dans les autres
» crimes ; n'entendons toutefois comprendre au présent article
» les conversions qui se font de droit en vertu des présentes,
» des condamnations pécuniaires en peines corporelles ; voulons
» qu'elles soient déclarées par nos juges sur une simple requête,
» sans nouvelle instruction. »

ARTICLE XXII.

« Déclarons le témoignage de deux gardes, conforme dans la
» répétition en confrontation qui en sera faite, suffisant pour la
» conviction des accusés, sauf les reproches procédant d'ailleurs
» que de leur qualité de gardes. »

Ces articles ont pour but de simplifier les procédures, d'empêcher les faux-sauniers adroits ou conseillés par des avocats, d'échapper au supplice, sous prétexte qu'il n'y a pas contre eux de preuves légales.

D'ailleurs, l'ordonnance de 1670 proscrit de demander aux témoins s'ils ne sont pas aux *gages des parties*. Des juges mal intentionnés auraient pu rejeter, en conséquence, les témoignages

des gardes de ferme. L'article 22 proscrit cette chicane ; il ordonne que des hommes payés par les parties de l'accusé soient à la fois ses délateurs et ses témoins ; que ce malheureux soit puni de mort sur leur témoignage. Cela serait contre le droit naturel, contre l'humanité, contre la justice, s'il était question d'un crime ordinaire, d'un assassinat, par exemple, ou d'une action entre des êtres de la même espèce ; mais ici c'est un crime privilégié, et l'accusé n'est jamais, après tout, qu'un malheureux de la lie du peuple, qui n'a pas un écu, au lieu que les cautions de Laurent David.....

Ajoutons que, selon l'ordonnance des aides, il est défendu aux juges de faire aucune information sur la vie et mœurs des commis ; quoique décrétés d'ajournement personnel pour malversations, ils conservent le droit d'être crus en justice. Si la même chose a lieu dans les gabelles, ce dont je ne doute pas, on voit quelle admirable facilité cela donne aux fermiers pour se débarrasser des faux-sauniers, ou gens ayant la réputation de l'être : deux gardes bien stylés au métier de témoins suffisent pour toute une province.

CONDORCET.

DÉPENSES DE LOUIS XV.

Il existe dans les archives de l'une des deux préfectures de Paris un registre sur la couverture duquel on lit : *Trésor royal. — Rolle des six derniers mois*, 1771. — *Première expédition*. Ce registre est bien authentique, car il porte à la fin la mention d'une approbation écrite, quinze ans après, de la main même du roi suivant, Louis XVI, ainsi conçue :

« Somme totale du contenu au présent rolle, soixante dix-
» neuf millions, quatre cent soixante-douze mille, cinq cent
» sept livres un denier.

» Fait, examiné, calculé et arrêté en mon conseil royal des
» finances, tenu à Versailles, le vingt-troisième jour de janvier
» mil sept cent quatre-vingt-six.

» Signé : *Louis*, et plus bas : *Gravier de Vergennes, Feydeau*

» *de Marville, Hue de Miroménil, Boullongue, de Calonne, Le-*
» *noir.* »

Nous ne donnerons pas ici le détail fastidieux et interminable des dépenses de la maison du roi. Nous nous bornerons à en extraire quelques articles dont la comparaison est quelquefois piquante.

On y voit figurer deux noms devenus depuis littéraires, mais qui appartenaient alors l'un à l'intrigue, l'autre à la domesticité de la cour :

« Au sieur de Beaumarchais, *mille cinquante-six livres* pour
» quatre voyages de Fontainebleau à Paris et les retours, de
» l'ordre de *Madame.* »

« A la demoiselle Genet, lectrice de *Mesdames, six cents livres*
» pour le payement de ses chaises à porteurs, pendant l'année
» 1771. »

Mademoiselle Genet n'est autre que madame Campan, âgée alors de dix-neuf ans, et n'ayant pas encore échangé son nom de famille contre le nom de son mari.

Dans ce registre la littérature est beaucoup moins bien traitée que la garde-robe ; car, à côté des deux précédents articles, on trouve les trois mentions suivantes :

» Au sieur Habert, l'un des apothicaires du roi, *sept cent cin-*
» *quante livres,* pour indemnité, à cause de la cherté des four-
» nitures pendant le quartier de juillet 1771. »

« Aux garçons de l'apothicaire du roi, *trois cents livres* pour
» leur tenir lieu de gages en la dite année 1771. »

« Aux demoiselles Peignot, ouvrières de la garde-robe des
» Enfants de France, *deux cents livres* pour l'année 1771. »

Nous trouvons dans le même document la mention d'un usage ignoré, sans doute, de la plupart des académiciens d'aujourd'hui :

« Au sieur Duclos, secrétaire de l'Académie française, *trois*

» *cents livres* pour le motet chanté en présence de l'Académie
» le jour de Saint-Louis, en 1771. »

« Au sieur de Buffon, trésorier de l'Académie des sciences,
» pour le mot et chanté en présence idem, ledit jour, *trois cents*
» *livres.* »

Une autre note justifie le titre que les acteurs de la Comédie Française prenaient de comédiens du Roi :

« Aux comédiens français, *douze mille livres* pour leur sub-
» sistance pendant l'année 1771. »

Viennent ensuite les favoris richement dotés :

« Au sieur de Maupeou, chancelier de France, honoraire,
» *soixante-quatre mille livres* pour une année de sa pension
» échue le 1er octobre 1771. »

« A madame la princesse de Talmond, *vingt-huit mille livres*
» pour idem, échue au mois de juillet 1771. »

Les intérêts du ciel étaient traités avec quelque lésinerie :

« A la demoiselle Lakay, en considération de sa conversion
» à la religion catholique, *deux cents livres* pour une année de
» sa subsistance échue le 10 août 1771. »

Mais en revanche :

« A la dame Du Barry, pour le remboursement fait en exécu-
» tion de l'arrêt du conseil du 9 décembre 1771, de *douze mille*
» *livres* de rentes perpétuelles à prendre en celles créées par
» édit de février 1770, appartenantes à la dite dame Du Barry,
» par déclaration devant Le Pot d'Auteuil et énoncée au dit ar-
» rêt, *trois cent mille livres.* »

Ces deux articles, par lesquels nous terminerons cet extrait, prouvent que sous Louis XV les convertis n'étaient pas les mieux payés.

DÉPENSES DE MADAME DE POMPADOUR.

On sait que Jeanne-Antoinette Poisson, mariée fort jeune au sous-fermier général Lenormand d'Étioles, ne tarda pas à devenir la maîtresse de Louis XV. La mère de madame d'Étioles, ambitieuse, intrigante, avait toujours rêvé pour sa fille le rôle *honorable* auquel elle venait de parvenir. Elle lui fit, en conséquence, donner une éducation brillante, et lui inspira surtout le goût des arts. Ce fut en 1745 qu'elle fut reconnue maîtresse en titre du roi et créée par lettres-patentes marquise de Pompadour.

C'est de cette année 1745 que date le manuscrit dont nous allons nous occuper. C'est un petit in-4° sur papier gros et gris. Écrit en petit caractère et sans orthographe, il paraît être de la main de quelqu'un qui fut attaché à la maison de la marquise, et a été composé sur des notes dont un grand nombre ont été écrites par madame de Pompadour elle-même, ainsi qu'il est facile de le voir quand le copiste, ne se donnant pas la peine de changer ce qu'il a sous les yeux, parle à la première personne comme dans cet article : *J'avais en vaisselle d'argent pour*, etc.; et dans cet autre : *Gages de mes domestiques, dix-neuf années*, etc. Il est recouvert d'une feuille de papier jaune, sur laquelle est écrit : *Énorme dépense*. La première feuille porte ce titre : *État des dépenses faites pendant le règne de madame la marquise de Pompadour, à commencer le* 9 *septembre* 1745 *jusqu'au* 15 *d'avril* 1764. — C'est le jour où elle est morte.

La première partie du manuscrit est consacrée aux dépenses des bâtiments. Madame de Pompadour aimait beaucoup les constructions. Non-seulement elle fit réparer à grands frais plusieurs propriétés qu'elle avait achetées, mais encore elle fit élever un assez grand nombre de maisons. Son jeune frère, Poisson, connu sous le nom de marquis de Marigny, qui fut directeur général des bâtiments du roi, la seconda dans ses vues. Il dirigea particulièrement la construction du charmant château de Bellevue, qui a depuis appartenu à Mesdames de France, et dont il ne reste plus de traces aujourd'hui. — Ce chapitre est intitulé : *État des*

sommes payées par ordre du roi par le sieur Montmartel sur les travaux et bâtiments de Crécy, Bellevue et autres endroits, suivant les mandements visés par les sieurs de l'Assurance et d'Isle. Maurenzel.

Crécy et Aunay. — Crécy était un fort joli château, faisant aujourd'hui partie du département de Seine-et-Marne. Madame de Pompadour en fit l'acquisition en 1748, pour la somme de 650,000 livres. Elle acheta en même temps 140,000 livres la terre d'Aunay, qui touche à Crécy. Les travaux qu'elle y fit faire, pendant les années 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753 et 1754 s'élevèrent à la somme de 2 millions 903,267 livres 7 sous 4 deniers.

La Celle est une charmante propriété à la porte de Versailles. Madame de Pompadour l'acheta 260,000 livres en 1749. Les sommes payées pour l'embellissement du château, pendant les années 1749 et 1751, s'élevèrent à 70,114 livres 15 sous 4 deniers.

En 1749, Louis XV lui donna une portion du terrain du petit parc de Versailles, sur lequel elle fit construire une jolie habitation qu'elle appela *son Ermitage*. La construction de l'Ermitage lui coûta 269,001 livres 10 sous 11 deniers.

Madame de Pompadour ne s'arrêtait pas dans son goût de construction, qu'elle sut faire partager à Louis XV. Elle venait de créer un charmant bijou dans sa propriété de l'Ermitage : elle voulut construire un véritable château, avec son parc et ses jardins. Il existait sur la côte qui domine la Seine, entre Sèvres et Meudon, des terres qui appartenaient au roi ; Louis XV les lui donna, et grâce au goût de Marigny, l'on vit s'élever l'une des plus jolies habitations princières des environs de Paris. Bellevue, nom que méritait bien cette charmante maison, fut construite en 1750. Elle revint à 2 millions 589,724 livres 11 sous 9 deniers.

Outre ces propriétés, madame de Pompadour avait encore des habitations particulières dans les principales résidences royales : à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau et à Paris.

A Versailles, le roi lui donna, en 1752, le terrain sur lequel se trouvait, sous Louis XV, *la pompe ou tour d'eau*, détruite

en 1680. Elle y fit construire un hôtel qui lui revint à 210,844 livres 12 sous 10 deniers. C'est aujourd'hui l'*Hôtel des Réservoirs* ou restaurant Duboux. On avait fait construire contre le mur du réservoir de l'Opéra un corridor qui permettait d'aller du château dans cet hôtel. Madame Duhausset en parle dans un endroit de ses Mémoires : « J'avais, dit-elle, un très-joli appartement à l'hôtel, où j'allais presque toujours à couvert, etc. »

Dans son hôtel de Compiègne, elle dépensa, en 1751, 1752 et 1753, 48,232 livres 7 sous 8 deniers.

A Fontainebleau, elle fit construire, en 1753, à l'imitation de celui de Versailles, un Ermitage qui revint à 237,000 livres 18 sous 4 deniers. Elle acheta à Paris l'hôtel d'Évreux, qu'elle paya 730,000 livres, et y dépensa, en 1754, 95,169 livres 6 sous.

On trouve encore, au chapitre des dépenses des bâtiments, diverses sommes pour les institutions religieuses. Ainsi l'on voit pour le couvent des Ursulines de Poissy, dont sa tante du côté maternel, madame Sainte-Perpétue, était l'abbesse, une somme de 4,905 livres 15 sous 10 deniers, et pour les dames de l'Assomption de Paris, une autre somme de 52,225 livres 4 sous 11 deniers. Enfin l'on voit le marquisat de Pompadour y figurer pour 28,000 livres, dépensées en 1753.

Dans ce chapitre des dépenses des bâtiments se trouvent les noms de tous les entrepreneurs et artistes qui ont été employés soit à construire, soit à embellir ces diverses maisons. Les artistes qui ont travaillé au château de Crécy et à Aunay sont : *Rousseau*, *Verbeck* et *Pigalle*, sculpteurs ; à la Celle, *Rousseau*, sculpteur ; à l'Ermitage, près Versailles, *Rousseau* et *Verbeck*, sculpteurs et *Rysbrack*, peintre de fleurs ; et à son hôtel de Versailles, *Rousseau* et *Verbeck*, sculpteurs et *Rysbrack*, peintre ; à Bellevue, *Coustou*, *Rousseau*, *Maurisan*, la veuve *Chevalier* et *Verbeck*, sculpteurs ; *Nelson*, *Gaveau*, *Brunelly*, *Oudry*, peintres ; *Janson*, la veuve *Cropel*, dessinateurs ; *Martinière*, émailleur ; à l'hôtel d'Évreux, à Paris, *Verbeck*, sculpteur ; à l'Ermitage de Fontainebleau, *Verbeck*.

A la suite du chapitre des dépenses vient un journal commencé le 19 septembre 1745 et terminé en mars 1764, dans lequel est inscrit, mois par mois, ce que recevait madame de Pom-

padour pour ses dépenses ordinaires. On y voit que pendant ces dix-neuf années, les recettes, pour ses dépenses ordinaires ont été de 1 million 767,674 livres 7 sous 6 deniers, et les dépenses de 1 million 977,207 livres 11 sous 6 deniers. Ce journal peut donner lieu à quelques curieuses observations. Madame de Pompadour touchait une pension qui lui était payée tous les mois, sans compter les sommes qu'elle recevait du roi comme cadeau, toujours pour sa dépense ordinaire. Cette pension était, la première année, de 2,400 livres par mois; en 1746, 1747, 1748 et 1749, les sommes données s'élèvent souvent jusqu'à 30,000 livres dans un mois; puis, dans les années suivantes, pendant lesquelles la passion du roi pour sa maîtresse s'était beaucoup affaiblie, on voit la pension se régulariser et se réduire presque constamment à 4,000 livres par mois.

On remarque encore que, pendant les premières années, madame de Pompadour reçoit du roi des étrennes qui disparaissent aussi dans les années suivantes : ainsi, en 1747, année du plus fort de la passion de Louis XV, elle reçoit 50,000 livres d'étrennes; en 1749, elle n'en reçoit plus que 24,000, et depuis 1750, on ne les voit plus figurer dans les comptes.

Les sommes qu'elle recevait du roi étant moins fortes, et ses dépenses habituelles étant toujours fort considérables, il fallait trouver d'autres ressources. C'est dans le jeu et dans la vente de ses bijoux que madame de Pompadour trouve le moyen d'équilibrer les recettes avec les dépenses. Ainsi, on la voit gagner au jeu à Marly, le 15 mai 1752, 9,120 livres, et le 31 du même mois, 28,800 livres; en 1760, elle vend des bracelets de perles 12,960 livres; en 1761, elle vend encore des bijoux pour 9,601 livres; en 1762, sa vente de bijoux et le gain du jeu lui rapportent 20,489 livres.

Ce journal est terminé par une récapitulation dans laquelle les recettes et leur emploi sont compensés année par année, et qui montre, comme on l'a indiqué en donnant le chiffre des recettes et des dépenses, que madame de Pompadour savait très-bien dépenser tous les ans ce qui lui était donné, et ne faisait aucune économie.

A la suite de ce journal se trouve une sorte de dénombre-

ment des richesses de madame de Pompadour et des dépenses autres que celles des bâtiments. C'est particulièrement à cette partie que s'applique la remarque faite plus haut, sur la manière dont l'auteur du manuscrit fait souvent parler madame de Pompadour elle-même. Tous les articles de cette partie sont curieux et méritent d'être cités, les voici :

ÉTAT DE MES EFFETS EN GÉNÉRAL.

1° J'avais en vaisselle d'argent pour. . . .	537,600liv.
2° Plus, en vaisselle d'or ou en colifichets. .	150,000
3° Elle a dépensé pour ses menus plaisirs et en satisfaisant.	1,338,867
4° Pour sa bouche, pendant les dix-neuf années de son *règne*	3,504,800
4° Pour les voyages du roi, extraordinaires, comédies, opéras faits et donnés en différentes maisons.	4,005,900
6° Gages pour mes domestiques, dix-neuf années	1,168,886
7° Pensions que j'ai toujours faites *jusqu'à ma mort*	229,236
8° Ma cassette, contenant quatre-vingt-dix-huit boîtes d'or, évaluées l'une dans l'autre à 3,000 livres.	394,000
9° Une autre cassette contenant tous mes diamants	1,783,000
10° Une superbe collection de pierres gravées chez moi par le sieur Le Guay, donnée au roi, estimée.	400,000

Madame de Pompadour qui dessinait fort bien, grava elle-même *une suite de soixante-trois estampes*, d'après ces pierres. Ces gravures ont été publiées et forment un petit in-folio fort rare, dont il n'avait été tiré qu'un très-petit nombre d'exemplaires pour faire des présents. En 1782, il en parut une autre édition in-quarto qui est moins recherchée. Ce fut à l'occasion

de son talent pour le dessin que Voltaire, l'ayant un jour surprise dessinant une tête, improvisa ce madrigal :

Pompadour, ton crayon divin
Devrait dessiner ton visage
Jamais une plus belle main.
N'aurait fait un plus bel ouvrage.

11° En différents morceaux de vieux laque.	111,945 liv.
12° En porcelaine ancienne.	150,000
13° Achat de pierres fines pour compléter la collection.	60,000
14° Linge pour draps et table pour Crécy. .	600,452
15° Plus, pour mes autres maisons	400,325
16° Ma garde-robe, tout compris	350,235
17° Ma batterie de cuisine pour toutes mes maisons.	60,172
18° Ma bibliothèque y compris nombre de manuscrits	12,500
19° Donné aux dames qui m'ont toujours accompagnée, pour présent, en variant les effets	460,000
20° Donné aux pauvres pendant tout mon règne.	150,000
21° En générosités aux concierges, en robes, vestes, étoffes, ainsi qu'au cabinet du roi. . .	100,000
22° Pour les affaires de mon père, M. Machault les régla à la somme de	400,000

Le père de madame de Pompadour, François Poisson, avait eu dans l'administration des vivres un emploi fructueux. Accusé de gestion infidèle, il fut forcé de se soustraire aux poursuites du gouvernement. On voit par cet article que, dans sa fortune elle n'oublia point de faire payer les dettes de son père. Jusqu'ici tous les biographes avaient bien dit que l'affaire de François Poisson avait été oubliée, grâce au crédit de sa fille ; mais ce qu'on ignorait, c'est que c'était en satisfaisant les créanciers.

23° En tableaux et autres fantaisies.	60,000 liv.
24° La dépense de la bougie, pendant dix-	

neuf années . . . . . 660,000 liv.

25° La dépense des falots et chandelles. . . 150,000

26° En belles juments, voitures, chaises à porter, chevaux de selle, quoi qu'en ait dit le *gazetier d'Utrecht*, en tout. 1,800,000

Je ne sais ce qu'a pu dire le gazetier d'Utrecht à l'occasion des chevaux de madame de Pompadour, car j'ai inutilement cherché ce qui pouvait avoir trait à cette question dans la collection de cette gazette que possède la bibliothèque de Versailles. Ce qu'il y a de certain, c'est que madame de Pompadour aimait beaucoup les chevaux : qu'elle fait acheter de fort beaux étalons dans plusieurs pays, et les réunit dans sa terre de Pompadour, où elle fonda, en 1763, le superbe haras qui y existe encore aujourd'hui.

27° Fourrages, nourriture de mes chevaux pendant dix-neuf années . . . . . 1,300,000 liv.

(Cette somme montre que madame de Pompadour devait avoir en effet un assez grand nombre de chevaux.)

28° Pour toute ma livrée dans toutes mes maisons 250,000

29° Pour achat de Crécy 650,000

30° Achat de la Celle. 260,000

31° Achat d'Aunay. 140,000

32° Achat de la baronnie de Fréon. 80,000

(Fréon est auprès de la terre de Crécy.)

33° Achat de Magenville 25,000

34° Achat de Saint-Remy 24,000

35° Achat d'Ovillé, à moitié chemin d'Orléans 11,000

36° Achat de l'hôtel d'Évreux, à Paris. . . . 650,000

37° Achat de terrain à côté du dit hôtel. . . 80,000

38° Dépensé à Champs pendant l'espace de trois ans 200,000

(Champs est un village du département de Seine-et-Marne dans lequel se trouvait une fort jolie habitation.)

39° Dépensé à Saint-Ouen, pendant l'espace de cinq ans, sans faire les réparations constatées par la maison de Gesvres. . . , ... 500,000 liv.

Saint-Ouen ne paraît pas avoir appartenu à madame de Pompadour, mais elle en avait la jouissance; et, comme on le voit par cet article, elle y fit faire des embellissements qu'elle paya de ses propres fonds.

Dans cette nomenclature de richesses de madame de Pompadour, l'auteur du manuscrit ne dit rien du château de Ménars, qui appartenait aussi à la marquise; on trouve seulement dans le journal de ses dépenses, en marge de l'année 1760, *achat de Ménars*. Cette propriété paraît avoir été payée par elle sur ses revenus annuels et par petites sommes, car on trouve indiquées, dans les années 1760, 1761, 1762, 1763, un assez grand nombre de sommes sous le titre : *Gratifications pour Ménars*.

Enfin, cette partie se termine par un dernier article intitulé :

40° Médailles d'or et d'argent . . . . . 400,000 liv.

Puis, à la suite, l'auteur ajoute quelques réflexions assez curieuses :

« D'après toutes ces énormes dépenses, dit-il, voici un fait que personne ne voudra croire, qui est qu'à sa mort l'on n'ait trouvé à cette femme que 37 louis d'or dans sa table à écrire, qu'elle avait destinés pour les pauvres. »

« Autre fait incroyable, ajoute-t-il, rapporté par Collin (factotum de madame de Pompadour), c'est que pendant sa maladie, il fut obligé d'emprunter 70,000 livres pour faire face à la dépense. Ce fait détruit entièrement l'imposture qui est qu'on a prétendu qu'elle avait de l'argent dans toutes les banques de l'Europe, et elle se trouve devoir après sa mort la somme de 1,700,000 fr. »

Vient ensuite l'énumération de tous les gens attachés à madame de Pompadour, tant à Versailles que dans toutes ses maisons particulières, avec leurs appointements. On remarque parmi tous ces noms :

Mesme, premier intendant. . . . . 8,000 liv.

Collin, chargé des domestiques et lui servant de

secrétaire. . . . . 6,000 liv.
Le médecin Quesnay, que l'auteur appelle *entreteneur de tout*. 3,000
La Duhausset, femme de chambre. 150
La Couraget, femme de chambre. 150
La Neveu, femme de chambre. 150

On sait que madame Duhausset a écrit ses mémoires qui donnent des détails fort curieux sur la vie intime de madame de Pompadour. L'une des deux autres femmes de chambre était femme de condition ; mais elle prit un nom emprunté que madame Duhausset elle-même ne connut jamais bien. Celle-ci seule ne changea point de nom, quoique au service de la maîtresse du roi.

L'on y voit aussi figurer deux nègres, à raison de 1,800 livres, puis une série de gens attachés à la cuisine, à la garde-robe ; la livrée et les employés des différentes maisons, concierges, portiers, jardiniers, etc., et trois aumôniers : un à Versailles, un à Fontainebleau et un à Compiègne.

Après l'énumération des gens attachés au service, se trouve l'état des pensions que faisait madame de Pompadour. On voit avec plaisir dans ce chapitre qu'une partie des sommes considérables qu'elle touchait était employée à de bonnes œuvres.

La première pension sur cette liste et la plus curieuse est celle faite à madame Lebon, pour lui avoir prédit, à l'âge de neuf ans, qu'elle serait un jour la maîtresse de Louis XV, 600 livres. Cette prédiction, dont ne parlent pas les biographes, et dont on le voit, madame de Pompadour s'est toujours souvenue, a dû avoir une grande influence sur sa destinée, et a été probablement l'une des causes qui poussèrent sa mère à chercher par tous les moyens à mettre Louis XV en rapport avec la jeune et jolie madame d'Étioles. La reconnaissance que madame de Pompadour conserva pour madame Lebon, fut sans doute la raison qui lui fit toujours avoir un faible pour les sorcières et les sorciers.

La liste des pensions contient ensuite :

A madame de Sainte-Perpétue, sa tante du côté

maternel. . . . . 3,000 liv.
(Elle était supérieure des Ursulines de Poissy.)
A mademoiselle Clergé, ancienne femme de chambre de sa mère. 600
Aux Capucines de Paris. 720
(C'est dans l'église de ce couvent qu'elle fut inhumée.)
Aux filles de l'*Ave-Maria*. 240
A madame Becker, religieuse de Saint-Joseph. . 240
A la dame Plantier, nourrice de sa fille. 200
A la dame Pin, son ancienne fille de garde-robe 50
A Dablon, son père nourricier 300

Madame de Pompadour eut une fille de M. d'Étioles, elle se nommait Alexandrine. Il paraît que sa figure était charmante et pleine de feu : sa mère rêvait pour elle les plus brillantes alliances, lorsqu'elle mourut à quatorze ans, de la petite vérole, dans le couvent de l'Assomption où elle était élevée. On voit par ces pensions que madame de Pompadour n'oubliait pas ceux qui avaient approché sa fille; et cela explique aussi pourquoi elle protégea toujours ce couvent de l'Assomption et y fit faire des embellissements dont nous avons vu le chiffre au chapitre des bâtiments.

Au fils de sa première femme de chambre. . . . 212 liv.
(Celle qui la servait sous un nom supposé.)
Au fils de Douy. 300
Au fils de madame Duhausset, seconde femme de chambre 400
Pour le petit Beaulieu, gentilhomme. 150
Pour le petit Capon, gentilhomme. 300
Pour la fille de Manoyé. 300
Pour mademoiselle Guillier. 300
Pour mademoiselle de Pontarici 250
Pour madame la baronne de Rhône, agée de quatre-vingt-dix ans. 3,000
Pour mademoiselle de Farges. 2,000

Pour la petite nymphe de Compiègne. . . . . 400liv.
Pour le petit Jean-Simon 300
(Elle faisait distribuer dans les greniers de Versailles, par son homme de confiance, tous les ans, 12 à 13,000 livres). 12,000
Au petit Sans-Bras. 144
A un pauvre boiteux. 36
A madame Questier. 72
A madame de Gosmoni, pour être religieuse. . 1,800
A mademoiselle Dulaurent, pour être religieuse. 1,800
A mademoiselle Duhausset. 400
A mademoiselle de Longpré, sa parente. 600
A madame de La Croix. 300
A madame Frusson, pour remettre à quelqu'un à Paris 240

Puis vient une longue liste des maisons religieuses auxquelles madame de Pompadour accordait des secours; ces maisons sont au nombre de cinquante et une.

Elle leur donnait tous les ans dans le carême. . 600 liv.
A tous les curés de ses maisons. 1,452
Aux deux curés de Versailles, à chacun 10 louis 480
Au curé de Fontainebleau. 120
Au curé de Choisy. 120
Aux sœurs grises de Choisy. 120
Aux sœurs grises de Fontainebleau. 120
A tous les curés de Compiègne 600
A toutes les maisons religieuses de Compiègne. . 1,200
A un pauvre abbé de Compiègne, aux Carmélites 48
A madame de Villars, pour ses pauvres, tous les ans. 1,200
Aux frères de la Forêt de Sénart. 46
A la bouquetière du château de Versailles, suivant la cour 120
La fondation d'une grand'messe aux Carmélites de Compiègne. 600
Le jour de l'an, à tous les officiers des petits ap-

partements du roi et garçons du château, à chacun une très-belle veste. . . . . 1,000 liv.

A tous les autres domestiques du roi, suisses des appartements grands et petits, valets de pied, frotteurs, cochers, postillons et palefreniers du roi, et tous les métiers travaillant au château. 1,200

A la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, elle donna 3,000 livres à distribuer aux pauvres de Versailles 3,000

Ainsi qu'aux autres naissances, trois autres fois. 9,000

Elle fit donner aux pauvres de la Trappe, en deux fois. 15,000

Elle fit, à Crécy, en deux fois, quarante-deux mariages à l'occasion de la naissance des princes, et dota mari et femme à raison de 300 livres, et 200 livres pour les habits. 21,000

Le manuscrit est enfin terminé par une récapitulation des sommes dépensées par madame de Pompadour pendant les dix-neuf années de sa faveur, le total général est de 36,327,268 livres 12 sous 5 deniers.

Voilà, sur sa déclaration, le relevé de ce que madame de Pompadour a coûté à la France.

(*Revue de l'Instruction publique.*)

POLITIQUE DE MADAME DE POMPADOUR.

Un document récemment publié nous montre la marquise sous un jour tout nouveau, c'est-à-dire comme une femme parfaitement habile à juger les choses et les hommes, et très au courant des affaires de l'État. Ce document a paru en 1856, dans les *Mélanges de littérature et d'histoire* recueillis et publiés par la Société des bibliophiles français. C'est une entrevue que Durey de Meinières, président de la deuxième chambre des requêtes du palais, eut, en 1757, avec madame de Pompadour.

Le président, homme fort instruit, qui a laissé divers ouvrages d'histoire et de littérature, sollicitait pour son fils une place d'enseigne. Il s'adressa d'abord au roi, par l'entremise du duc de Biron ; mais le roi répondit au duc que le président de Meinières étant continuellement occupé de cabales et d'intrigues dans le parlement, il n'accorderait aucune grâce à son fils, soit pour la robe, soit pour l'épée. Désappointé du peu de succès de sa démarche, le duc de Biron donna le conseil au président d'écrire à madame de Pompadour pour lui demander son appui. De Meinières lui écrivit en effet, et après bien des démarches, il obtint enfin, par l'entremise de l'abbé Baile, la faveur d'être admis auprès d'elle. L'entrevue eut lieu à Versailles, le 26 janvier 1757, et il est facile de voir, au récit qu'en fait le président, combien il fut frappé de la tenue sévère de la marquise et de l'éclat de sa conversation : « Madame de Pompadour, dit-il, était seule, debout auprès du feu ; elle me regarda de la tête aux pieds avec une hauteur qui me restera toute ma vie gravée dans l'esprit ; la tête sur l'épaule, sans faire de révérence, et me mesurant de la façon du monde la plus imposante. » Le président resta quelque peu interdit en présence de cette reine anonyme, qui jouait si bien son rôle de souveraine, et il nous apprend lui-même qu'il lui exposa l'objet de sa requête « d'un ton de voix mal assuré et avec un peu de tremblement. »

Après les compliments d'usage, le président en vint au fait et réclama l'intervention de la marquise, afin d'obtenir du roi, pour son fils, une place de cornette dans un régiment de cavalerie, en ajoutant qu'il avait eu le malheur de déplaire au roi, mais qu'il ne pouvait deviner la cause de cette disgrâce. « Quand j'eus fini, dit-il, elle prit la parole très-vivement et elle me dit :

— Comment, monsieur, vous ignorez, dites-vous, ce que vous avez fait et quel est votre crime?

— Oui, madame, je l'ignore absolument.

— Comment cela est-il possible ! vous n'avez donc pas un ami ?

— Vous voyez bien, au contraire, madame, qu'il faut que j'en aie, puisque c'est par eux que j'ai obtenu la grâce d'avoir l'honneur de vous faire ma cour aujourd'hui.

— Comment! ignorez-vous la considération dont vous jouissez?

Je me mis à rire et je lui répondis : — Madame, je n'aurais jamais cru qu'on me fît un crime de la considération que j'ai pu acquérir dans l'exercice de mon métier.

— Entendons-nous, monsieur. Cette considération est fondée sur l'utilité dont vous avez été en différents temps à votre compagnie par vos livres, vos manuscrits, vos recherches; vous avez fourni des citations, des autorités pour des remontrances, qui, le plus souvent, ont déplu au roi, et Sa Majesté en a conservé contre vous une prévention qu'il n'est pas possible d'effacer. »

Le président se justifia du mieux qu'il put, protesta de son attachement au roi, et insista surtout sur ce point que, s'il avait eu le malheur de lui déplaire, ce n'était pas une raison pour fermer à son fils une carrière honorable. Madame de Pompadour reprit en ces termes :

« — Le roi est le maître, monsieur; il ne juge pas à propos de vous marquer son mécontentement personnellement, mais de vous le faire éprouver en privant monsieur votre fils de jouir d'un état. Vous punir autrement serait une affaire; vous êtes officier, il emploie le moyen qui est dans sa main; il faut respecter ses volontés. Je vous plains cependant, et je ne désirerais pas mieux que de me voir à portée de vous rendre service. Vous savez, par exemple, que le roi désire en ce moment des marques de soumission de la part de messieurs des enquêtes et des requêtes, qui ont donné leur démission; qu'il a donné des preuves de ses bontés à ceux qui lui ont écrit des lettres particulières. Si vous vouliez en écrire une de même, et par votre exemple engager plusieurs autres à en écrire de semblables, ce serait un service que vous rendriez au gouvernement dans les circonstances présentes, que je serais en état de faire valoir, et alors vous pourriez espérer quelque changement dans les dispositions du roi à votre égard. Mais quand je n'aurai rien autre chose à dire à Sa Majesté, sinon : « Sire, j'ai vu aujourd'hui M. de Meinières; il m'a protesté de l'attachement le plus respectueux à votre personne, etc. » Le roi me répondra : « Qu'a-t-il

fait pour me le prouver? Rien. » Et les choses demeureront dans le même état, et je ne pourrai rien faire pour vous. »

Le président répliqua qu'il lui était impossible d'écrire la lettre que lui demandait la marquise; que ce serait une lâcheté, et qu'il ne pouvait ni ne voulait se rendre coupable d'un acte qui le déshonorerait aux yeux de ses confrères du Parlement.

« — Vos raisons, lui dit la marquise, ne valent rien. Premièrement, on ne vous accorderait pas tout à l'heure ce que vous désirez pour monsieur votre fils; ainsi cela ne paraîtra pas être la récompense de votre complaisance. En second lieu, n'allant plus au palais, c'est une raison pour vous moins embarrasser de la façon dont on prendra votre démarche. Si elle est suivie d'autres, le roi vous en saura gré. Si personne n'imite votre exemple, ce ne sera pas votre faute, et le roi ne vous en saura pas moins de gré. Répondez-moi à cela? »

Le président ne se tint pas pour battu; il essaya de prouver qu'il ne pouvait écrire la lettre; que l'honneur du parlement l'exigeait ainsi, et, dans son récit, il ajoute :

Madame de Pompadour se mit à rire, et me dit avec une éloquence admirable : « Je suis toujours étonnée d'entendre mettre en avant leur prétendu honneur pour ne pas faire ce que le roi désire, ce qu'il veut, ce qu'il ordonne, et ne pas considérer qu'il est du véritable honneur de remplir les devoirs de son état, et de faire cesser le plus tôt qu'il est possible le désordre qui règne dans toutes les parties de l'administration, par le défaut de justice. Voilà, monsieur, en quoi il faut faire consister son honneur : à reconnaître ses torts, la légèreté, la précipitation d'une démarche si contraire à toute règle, à toute bienséance; à tâcher, par une conduite différente, à effacer dans l'esprit du roi et de ses sujets l'impression défavorable qu'une action de cette nature doit y causer. Je crois que personne n'ignore combien j'honore la magistrature, mais il n'y a rien que je ne donnasse pour n'avoir point un pareil reproche à faire à ce tribunal auguste, à cette cour de France qui fait d'elle-même un éloge pompeux dans tous les écrits, les remontrances. Quoi! c'est cette cour si sage qui veut sans cesse rectifier le gouvernement,

qui, en un quart d'heure, se porte à une extrémité de cette espèce? On ne suit que sa passion, son ressentiment, son aveuglement, sa fureur, et voilà les démissions parties. C'est pourtant avec ces insensés-là que vous avez donné votre démission, monsieur de Meinières, et vous mettez votre honneur à ne pas vouloir vous détacher d'eux! Vous aimez mieux voir périr le royaume, les finances, l'État entier, et vous faites en cela consister votre honneur! Ah! monsieur de Meinières, ce n'est pas là l'honneur d'un sujet véritablement attaché à son roi, ni même d'un citoyen. »

La discussion continua quelque temps encore sur ce ton. M. de Meinières, qui voulait avoir une place pour son fils, tout en continuant son opposition, ne savait trop que répondre, il en convient lui-même; et, comme il essayait de disculper le Parlement, la marquise lui répondit :

« — C'est la trop grande bonté du roi, dont il a été jusqu'à présent, qui vous rend aujourd'hui tous si entreprenants et si difficiles. A la fin, monsieur, sa bonté se lasse et il veut être le maître. N'allez point attribuer aux ministres le ressentiment particulier et personnel du roi, comme vous faites toujours : il ne s'agit point d'eux; c'est ici le roi qui est personnellement blessé, et qui, par lui-même et sans y être en aucune façon excité par personne, veut être obéi.

« Mais je vous demande un peu, messieurs du parlement, qui êtes-vous donc pour résister comme vous faites aux volontés de votre maître? Croyez-vous que Louis XV ne soit pas aussi grand prince que Louis XIV? Pensez-vous que le Parlement d'aujourd'hui soit composé de magistrats supérieurs en qualité, en capacité et en mérite à ceux qui composaient alors le Parlement? Ah! je le souhaiterais bien. Qu'il s'en faut qu'ils leur ressemblent! Mais considérez vous-même ce qu'a été le parlement depuis 1673, après que Louis XIV lui eut ôté les remontrances, jusqu'en 1713, et vous verrez si le parlement a jamais été plus grand et plus considéré que dans cet espace de temps. Pourquoi, aujourd'hui, messieurs du Parlement, trouvez-vous extraordinaire qu'on vous ramène à l'exécution de l'ordonnance de 1667, lorsque le Parlement qui existait pour lors n'a pas

soufflé après le lit de justice de 1673, qui était bien plus rigoureux? »

La rapidité et la vivacité avec laquelle madame de Pompadour me débita ce discours, ajoute le président, m'étonna, m'embarrassa et me fit lâcher fort indiscrètement à mi-voix : *Ils n'osèrent pas*. Elle m'entendit et reprit avec feu :

« — Y songez-vous, monsieur de Meinières? *Ils n'osèrent pas*, et vous l'osez ! Pensez-vous donc que le roi soit moins puissant que son bisaïeul? *Ils n'osèrent pas !* Ah ! mon Dieu ! quel sentiment ! quelle expression ! Je sais que c'est la façon de penser de ces messieurs du Parlement et à d'autres ; mais il y en a peu qui l'avouent, et je suis fâchée de savoir de votre propre bouche que vous avez aussi ce sentiment. »

La conversation s'envenimait ; madame de Pompadour y mit fin par quelques politesses banales, et conduisit doucement vers la porte le président qui s'en alla, dit-il, rempli d'étonnement et d'admiration.

(*Note de l'Éditeur du Journal de Barbier*).

MORT DE DAMIENS.

Le 28 mars fut le jour terrible pour lui, et où il passa les quatorze plus terribles heures. Dès quatre heures du matin, on lui lut sa sentence ; il ne fut étonné de rien, sachant tout cela de longue main, et sa vanité le portant même à conduire les juges s'ils avaient oublié quelque chose. A sept heures, il fut mis à la question ordinaire et extraordinaire qu'il soutint jusqu'au bout et au plus fort, et dont il fut moulu ; il dit d'avance qu'il n'avait point de complices, qu'ainsi il n'en pouvait pas nommer. Il chercha tant qu'il put à se ressouvenir de tout ; enfin, il se ressouvint qu'un secrétaire, dans une maison où il était à servir, avait dit devant lui, il y avait environ quatre ans, au sujet d'une frayeur qu'eut le roi, que ce serait bien fait de lui faire peur, que cela le ferait rentrer en lui-même, et que lui, Damiens, ayant entendu cela, ce propos l'avait frappé ; et que depuis ce

temps, il avait été tourmenté de la manie de frapper le roi pour le faire rentrer en lui-même, et qu'il avait résolu, s'en sentant le courage, de se sacrifier pour cela.

Vers trois heures, il fut mené dans le tombereau à Notre-Dame pour y faire amende honorable. De là, on le conduisit à la Grève. Il y avait un monde affreux partout où il passait, mais sans témoigner ni haine ni pitié. Arrivé à la Grève, il examina tout. Il alla à l'Hôtel de Ville où il ne fut qu'une demi-heure. Il dit nettement pardon à Dieu, au roi et à la justice et à M. l'archevêque, de tous les discours qu'il avait tenus contre lui; d'ailleurs qu'il assurait de nouveau qu'il n'avait ni complots, ni complices. C'est par où il finit, et s'y tint sans chercher à retarder son supplice, et désirant au contraire de finir.

On le mena vers quatre heures et demie au milieu de la place de Grève, où l'on avait fait une barrière, laissant un espace d'un demi arpent, au milieu duquel était une petite table basse fortement scellée en terre par six gros pieux. Il n'y avait autour de lui que dix bourreaux et les deux confesseurs. Il aida lui-même à se déshabiller, ne témoignant ni crainte ni étonnement, mais seulement envie de finir (il avait voulu se tuer). On l'étendit sur cette espèce de table où des cercles de fer en tous sens fixèrent son corps ; deux en travers, un en fourche laissant le cou libre et un entre les cuisses, le tout se joignant au milieu, et se serrant par de gros écrous sous la table, de sorte que le tronc était absolument fixé. On lui attacha la main droite à une menotte, et on la lui brûla au feu de soufre, ce qui lui faisait jeter des hurlements horribles.

Ensuite on lui lia très-fortement les bras et les cuisses, d'abord en haut, et de là en tournoyant jusqu'au poignet et au pied, et l'on attacha ces cordes aux harnais de quatre chevaux qui étaient placés aux quatre coins de la table, et le signal étant donné par le bourreau, on fit tirer les quatre chevaux par secousse qui n'emportèrent rien, mais lui firent faire des cris affreux. On redoubla les secousses sans pouvoir l'emporter, et ses hurlements recommencèrent, et s'entendaient très-bien malgré le bruit du nombre prodigieux de spectateurs. On le tira ainsi plus d'une heure, et l'on y ajouta même les deux chevaux du

tombereau sur ses cuisses en tirant et écartelant, les six chevaux partant à la fois. Cela ne servit qu'à redoubler ses cris qui se soutenaient de la même force, tant cet homme était vigoureux. Le bourreau, ne sachant que faire, fut demander à l'Hôtel de Ville. On dit qu'il fallait qu'il fût écartelé. On recommença les secousses, et les cris continuèrent. Mais les chevaux se rebutèrent de toujours tirer sans avancer. Alors les juges permirent qu'on le dépeçât. Le bourreau lui taillada le haut des cuisses faisant tirer les chevaux. Il levait encore la tête pour voir ce qu'on lui faisait, et quoiqu'il fût ordinairement jureur, il ne jura point, mais jetait souvent la tête du côté du crucifix, et le baisait. Les confesseurs lui parlaient.

Enfin après une heure et demie passée de ces souffrances sans exemple pour la longueur, la cuisse gauche partit la première, à quoi le peuple battit des mains. Jusque-là, il n'avait paru que curieux et indifférent. Ensuite, à force de taillades, l'autre cuisse partit; les cris continuèrent avec la même force. Ensuite on taillada une épaule qui partit; ses cris continuèrent, mais avec moins de bruit, et la tête continua à aller. Enfin on taillada la quatrième partie, c'est-à-dire l'autre épaule, et ce n'est que là que la tête tomba, quand elle fut emportée, ne restant que le tronc. On le défit des cercles de fer et l'on dit qu'il palpitait encore quand on le plaça sur le bûcher où l'on brûla le tout. Telle fut la fin de ce misérable, qui souffrit, à ce que l'on croit, les plus grands supplices que jamais homme ait éprouvés à cause de la longueur des douleurs.

Le lendemain, les pairs s'assemblèrent; on leur rendit compte de la question et de tout ce qui s'était dit ainsi qu'à l'Hôtel de Ville et au supplice. La suite de ces rapports, toujours conformes les uns aux autres, ne laissa plus de doute, et les personnes sages furent tranquillisées. Cependant les esprits échauffés ne purent se contenter de cela; parce que les juges, malgré ce que je leur avais conseillé, firent la faute de laisser une contumace ridicule à la fin de l'arrêt contre un prétendu quidam.

Ce quidam n'était autre chose qu'une erreur du garde de la porte qui avait bien entendu un propos que Damiens, ainsi que celui à qui il l'avait tenu, avait confirmé; savoir qu'il avait dit,

lui, Damiens, qu'il attendait un maître pour s'offrir à son service, et qu'ayant une deuxième fois été rencontré par le même homme ou quidam, il avait dit : *J'attends*. Ce propos décousu paraissait quelque chose, et le garde de la porte se trompa de deux personnes qui passaient, et l'attribua à l'un qui ne l'avait pas dit, et qui est ce quidam inconnu, plutôt qu'à celui qui l'avait entendu et qui le répétait comme Damiens; et le garde de la porte, mal interrogé, persista à mal rendre son signalement; ce qui causa cette erreur et ce louche qu'il était bien aisé d'éclaircir comme je l'avais dit d'avance.

Le lendemain, on jugea les autres personnes du procès : son père, sa femme et sa fille furent condamnés à être bannis, les frères à changer de nom; les autres furent déchargés d'accusation, et tout le monde fut élargi. Je ne fus plus occupé qu'à faire payer les témoins que j'avais fait venir, ce qui fut exécuté. Ainsi finit cette malheureuse histoire.

Le premier du mois d'avril, après avoir fini plusieurs affaires, j'allai à Versailles, et je soupai chez le roi, où ne se trouva pas Madame de Pompadour, vu son indisposition. Sa Majesté ne parla plus du supplice de Damiens, dont on disait qu'il avait entretenu les ambassadeurs avec trop de détail.

(*Revue rétrospective.*)

RÉGIME DE LA BASTILLE.

Si nous lisions qu'aux Terres Australes il existe une nation douce et éclairée, dont le gouvernement n'est pas sanguinaire, dans la capitale de laquelle, cependant, on conserve avec soin un abîme, où tous les citoyens peuvent être précipités sans jugement, sans motif connu, quelquefois même sans prétexte.

Que l'infortuné qu'on plonge dans cet enfer de la civilisation (car les sauvages n'ont point de Bastille) n'a d'autre canal, pour faire entendre ses plaintes, que celui que veulent bien lui laisser ses persécuteurs; qu'il est presque toujours sans livres,

sans papier, sans communication; qu'il ignore tout ce qui concerne sa famille, ses amis, sa patrie, son honneur dans le monde; qu'il n'a aucune garantie contre les plus durs traitements, pas même contre la mort, puisque son innocence ne le préserverait pas d'un empoisonnement ou d'un meurtre, toujours facile, puisqu'il est toujours caché et impuni.

Si un pareil tableau se trouvait dans les voyages de Cook ou d'Anson, combien ne ferait-il pas frémir?

Eh bien! ce pays, c'est la France; cet abîme, la Bastille; et encore n'ai-je point parlé de ces tortures de l'âme, de cette agonie qui cause toutes les douleurs de la mort, sans en amener le repos!...

Ajoutez à tous les supplices imaginables ce mystère qui, vous couvrant des plus épaisses ténèbres, dérobe votre séjour et votre existence même à vos amis, vos parents, vos enfants; et pourquoi ce secret; sinon pour tourmenter plus d'innocents à la fois?

Dans les vues de l'instituteur de la Bastille, ce mystère avait un but, celui de cacher l'assassinat des victimes désignées; mais Louis XVI n'est pas Louis XI.

Si du moins la gravité des délits déterminait cet horrible incognito? Mais non; les plus innocents sont les plus mystérieusement gardés, ou au moins la Bastille, comme la mort, égalise tous ceux qu'elle engloutit. Le mystère qui environne les détenus est si impénétrable, qu'il y en a sans doute plusieurs qui implorent, du fond de leur cachot, Louis XV et le duc de la Vrillière! Ainsi, faute d'examen, l'oppression reste la même, quoique l'oppresseur soit évanoui. Le prisonnier gémit à la Bastille, parce qu'il y est et qu'on l'y oublie. Maintenant que les opérations de M. Necker sont détruites, il y a, dans l'horrible prison, un Génevois, Pélisseri, qui n'a d'autre tort que d'avoir censuré ces mêmes opérations, tant la justice des cachots est inactive.

On intercepte tout ce qui entre à la Bastille, comme tout ce qui en sort; les lettres du prisonnier, *s'il peut en écrire*, passent toutes ouvertes à la police, qui se divertit des soupirs des malheureux, en les étouffant. J'ai écrit à Monsieur et au comte

d'Artois, et le lieutenant de police m'a déclaré qu'il avait lu mes lettres, mais qu'elles n'avaient point été remises, *par ordre supérieur*.

Mais quel est l'intérieur de la Bastille? On commence par fouiller le nouveau venu ; on lui enlève ses bijoux, ses papiers, ses ciseaux, ses couteaux ; enfin, tout, et puis on l'entraîne vers sa loge.

Les murs en ont au moins douze pieds d'épaisseur, et, dans le bas, trente et quarante. Chaque loge a un soupirail pratiqué dans le mur, et traversé par trois grilles de fer, placées de manière qu'il reste à peine à la vue, entre chaque maille, un passage de deux pouces.

En hiver, les caves sont des glacières ; en été, ce sont des poêles humides ; il s'exhale de la plupart des soupiraux une infection pestilentielle.

Six bûches, si minces qu'on peut les regarder à peu près comme des allumettes, composent la provision de vingt-quatre heures pour un habitant de la Bastille.

Deux matelas rongés de vers, un fauteuil de canne dont le siége ne tient qu'avec des ficelles, une table pliante, une cruche pour l'eau, deux pots de faïence, dont un pour boire, et deux pavés pour soutenir le feu, voilà l'inventaire de mes meubles. On m'a accordé, par commisération, une pincette et une pelle de fer.

Ma chambre avait tout autour de ses sombres murailles, une galerie de peintures à l'ocre qui n'égayaient point ma situation douloureuse ; on y devinait toutes les attitudes de la *Passion*.

A la Bastille, on n'existe réellement que pour ses bourreaux qui *frappent de façon qu'on se sente mourir ;* qu'ils parlent ou qu'ils se taisent, ces cerbères humains ont grand soin que leur activité soit cruelle comme leur inaction.

Il n'y a pas de communication possible entre les captifs ; seulement les clefs, les verroux, les portes roulantes, les avertissent qu'ils ne sont pas seuls et leur donnent l'effrayante facilité de supputer le nombre de leurs compagnons d'infortune.

Sentir qu'il y a près de nous un malheureux comme nous, qui pourrait nous consoler et recevoir nos consolations; comprendre, par le silence d'un cachot, qu'il y a un infortuné de moins; ne savoir s'il a reçu la mort ou la liberté, ce sont les supplices réunis de Tantale, d'Ixion et de Sysiphe.

On ne peut couper ses ongles ni ses cheveux sans acheter ce faible plaisir par l'affreux tourment de voir un geôlier qui se tait, ou ne vous parle que pour vous faire souffrir.

L'exemple de M. de Lally prouve que surprendre un rasoir suffit pour faire sonner le tocsin, marcher vingt baïonnettes et préparer les canons. Cette surveillance serait ridicule et amusante si elle n'était pas continuellement horrible.

On reçoit la visite des porte-clefs trois fois par jour, à sept heures du matin, à onze et à six heures du soir : ce sont là les heures du déjeuner, du dîner et du souper.

La moindre grâce demandée ne s'accorde que lentement et à demi. Résolu de m'occuper de géométrie, je demandai un étui; il m'arriva après deux mois, mais sans compas; cependant, après de longs mémoires et un autre mois d'attente, on m'apporta les compas garnis en os.

Le vin de la Bastille n'est que de vinaigre. Chaque prisonnier reçoit par repas quatre onces de viande. Si du moins tout y était sain !... Quelques-uns ont obtenu la permission de se faire apporter de chez eux leur nourriture, mais cette grâce est très-rare; alors l'incognito serait rompu; elle m'a été constamment refusée.

Malgré toutes les précautions que j'ai prises, le huitième jour depuis mon entrée, j'ai eu des coliques et des vomissements de sang qui ne m'ont presque pas quitté : j'ai dit à tous mes geôliers qu'on m'empoisonnait; un rire insultant a été leur réponse. Au reste, je veux bien m'être trompé, mais toujours est-il vrai que près de deux ans passés dans des cachots, sans air, sans exercice, dans les angoisses de l'ennui, dans les convulsions de l'attente, ou plutôt du désespoir, ne font pas moins d'impression sur les organes que le venin le plus actif [1].

[1] Il est triste pour un prisonnier de savoir que la Bastille a été jadis une

Le jardin, les plates-formes sont interdits ; reste donc pour la promenade la cour du château : les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, point d'abri quand il pleut. Cette cour est très-froide en hiver [1], c'est un vrai four dans le temps des chaleurs. Mais, pour récréer les yeux, l'horloge présente aux prisonniers son horrible cadran, où deux figures sont peintes, enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps ; les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme : tel est pourtant, avec l'aspect de la taciturne sentinelle, l'objet qui fixe les regards du captif, pendant sa promenade !

Et encore mille causes la diminuent, la suspendent, la troublent, l'interdisent : la visite d'un curieux, le passage du marchand de légumes, un dîner du gouverneur, suffisent pour qu'on fasse rester le prisonnier dans sa caverne, ou séjourner douloureusement dans un boyau de douze pieds de long, sur deux de large, qu'on appelle le cabinet.

Les officiers de la Bastille, le médecin lui-même, ne peuvent jamais seuls visiter le prisonnier.

Si vous y avez des incommodités passagères ou des attaques subites qui se guérissent avec des secours prompts, mais qui, faute de soins opportuns, causent la mort, résignez-vous à votre sort, et mourez : vous ne pouvez être secouru qu'en frappant. Il est des maladies qui ne le permettent pas ; mais, quand vous le feriez, vous ne seriez presque jamais entendu ; vous êtes donc réduit à attendre les visites.

Si, en criant fortement, vous vous êtes fait entendre, par le

école de poison ; c'est là qu'un Italien, Exili, donna des leçons affreuses à l'amant de la fameuse Brinvilliers, qui les reçut elle-même, et en fit, comme on sait, un horrible usage.

[1] Après avoir passé une partie de l'hiver en habit de campagne pour l'été, on m'envoya des bas et des culottes, et tout si étroit qu'un enfant de six ans n'aurait pu s'en servir. Comme je priais le gouverneur de renvoyer cette layette et de me laisser acheter les vêtements nécessaires, il répondit en présence de ses collègues et d'un porte-clefs que je pouvais m'aller faire f....., qu'il se f.... bien de mes culottes, qu'il fallait ne pas se mettre dans le cas d'être à la Bastille, ou savoir souffrir quand on y était.

soupirail, des sentinelles quelquefois endormies, qui se trouvent à près de deux cents pieds, alors l'alarme, en circulant, arrive au corps de garde; le caporal s'instruit de quelle fenêtre est parti le gémissement; il s'en assure en venant écouter à la porte correspondante; il faut ensuite éveiller un porte-clefs, qui va réveiller un laquais du lieutenant du roi, qui réveille son maître pour avoir la clef; on éveille le chirurgien et le frère *Chapeau*; mais avant que tous ces gens soient bien éveillés, bien habillés, deux heures se sont écoulées; la troupe alors se rend à grand bruit chez le malade : on l'examine; s'il est mort, tout est dit, s'il respire encore, on lui promet d'écrire le lendemain au médecin, et on lui souhaite le bonsoir. Ce médecin demeure aux Tuileries, il est souvent à Versailles; n'importe, il faut l'attendre! Et c'est à la fin du dix-huitième siècle, au milieu de la France, que les bastilles existent, et sont soumises à ce régime! Et ce sont des hommes, la plupart innocents, *tous non convaincus*, qui souvent ont rendu des services à l'État, qu'on traite ainsi!

Mais enfin ce médecin arrive : si vous pouvez vous traîner, on vous pose sur votre table des médicamens, qu'il faut apprêter, et faire chauffer vous-même; si vous êtes à toute extrémité, on vous donne pour garde *un vieil invalide*.

La religion n'est pas plus respectée à la Bastille que l'humanité; il n'est point permis à tout le monde d'aller à la messe; et ceux qui obtiennent cette permission, ce que la servitude a de plus horrible les suit jusqu'au pied de l'autel.

La chapelle est le dessous d'un colombier; à travers une lucarne le prisonnier peut, comme par le tuyau d'une lunette, découvrir le célébrant.

L'office du confesseur, qui fait partie de l'état-major, ne peut-être qu'un piége ou une dérision.

Je ne sais dans quel dépôt et avec quelles cérémonies on jette les cendres de ceux qui y meurent : on ne les rend pas à leurs familles. Il y a peut-être, pour cette mesure, de trop bonnes raisons.

Une chose, à mon avis, plus horrible que tout ce que j'ai décrit, et qu'on croirait à peine, si tout n'était pas croyable,

après la certitude de tant de dureté et d'injustice, un tourment plus affreux que je ne puis dire, c'est celui que j'ai souffert pendant le mois de décembre 1781 et celui de janvier 1782 : jugé malade à la mort par le médecin lui-même, je demandai la grâce de faire un testament. Quoi de plus simple en apparence! Eh bien ! on m'a refusé jusqu'à la satisfaction de laisser après moi des traces de bienfaisance et des marques de souvenir à mes amis!... Cependant il y a un notaire de la Bastille, et je n'étais sous le poids d'aucune condamnation.

Si, du moins, ces rigueurs n'étaient exercées que contre les criminels d'État; mais non, la Bastille renferme des hommes accusés de la violation des lois civiles les plus communes.

Une femme de qualité fabrique au commerce de faux billets; une femme est accusée d'avoir été la confidente pécuniaire d'une société depuis longtemps disparue ; on se brouille avec un premier commis; un subalterne a fait des faux, on les met à la Bastille. Et certes, madame de Saint-Vincent, la dame Roger, le sieur Le Bel n'étaient point des prisonniers d'État.

Chose inexplicable! les grands criminels, ceux que la vindicte publique écroue à la Bastille, y trouvent des douceurs inconnues, des égards refusés à tous les autres!

Au reste, la Bastille ne déroge à son régime horriblement stable, que dans le sens contraire à celui qu'indiquerait la justice.

Ainsi, la Bastille est instituée pour tourmenter, au nom du roi, des innocens, ou, du moins, des hommes dont la culpabilité n'est pas démontrée, puisqu'il n'y a pas eu de jugement, souvent pas même d'interrogatoire.

C'est à vous que je m'adresse, ô Louis XVI! ce n'est pas seulement votre bonté que je réclame, c'est votre justice. Comblez ces cachots, l'opprobre de la France, abolissez cette législation ténébreuse et vindicative, cruelle et arbitraire ; vous n'êtes point coupable des maux que tant d'innocents ont soufferts sous votre règne, vous les ignoriez; mais un sujet fidèle a dessillé vos yeux et vous seriez comptable à Dieu comme à votre peuple des tourments qu'on infligerait à de nouveaux malheureux : on est complice des crimes qu'on tolère.

Il m'en coûtera ma patrie; mais je peux lui faire ce dernier sacrifice, il ne sera pas infructeux. Les bastilles s'écrouleront, frappées de vos foudres royales; et le prix de ce généreux effort sera l'augmentation du bonheur et de l'amour de vos peuples, et la bénédiction de la postérité.

LINGUET.

UN DUEL SOUS LOUIS XVI.

La malheureuse affaire de MM. de Barras et de Sainte-Mesme contre M. de Ménil-Durand n'ayant pu être arrangée ni terminée à leur garnison, ces messieurs se donnèrent rendez-vous à Valenciennes, et partirent pour s'y rendre le 1er octobre. Ils arrivèrent à Charleville le 3 au soir, lorsque M. de Ménil-Durand arrivait de son côté à Mézières. M. Angot, son cousin, officier au régiment de la Reine-dragons, qui l'accompagnait pour lui servir de témoin, vint trouver ces messieurs le 4 dans la matinée, et leur proposa de ne pas aller plus loin, étant à proximité de la frontière.

Ces messieurs acceptèrent avec empressement et s'adressèrent au régiment de Bourbon pour avoir des témoins. Dans le reste de la journée on s'occupa des conventions et des arrangements nécessaires pour le combat, et, le lendemain 5, à onze heures du matin, comme on était près de partir, ces messieurs furent arrêtés par le lieutenant des maréchaux de France qui retarda le moment où ils devaient terminer leur affaire; mais M. de Ménil-Durand ayant échappé à son garde, partit au même instant pour Paris; et aussitôt que M. de Barras et de Sainte-Mesme furent relevés de leurs arrêts, ils se rendirent à Rumel, village près de la frontière, où ils attendirent le retour de leur adversaire.

Les régiments d'Aquitaine et de Bourbon profitèrent de ce délai pour entamer une négociation dont l'objet était de sauver, s'il était possible, trois braves gens dont le courage et la fermeté excitaient leur intérêt et leur admiration.

On obtint du régiment de Ségur tout ce qui pouvait marquer l'intérêt qu'il prenait à MM. de Barras et de Sainte-Mesme, et autoriser la garnison à devenir l'arbitre de leur sort, et parut s'éloigner de tout ce qui pouvait avoir le moindre rapport avec M. de Ménil-Durand. Cette raison n'empêcha pas de suivre avec le même zèle la démarche qu'on avait entreprise. Le mardi 11 octobre, on la communiqua à M. de Ménil-Durand qui était arrivé le matin, et le lendemain, dès la pointe du jour, on fut en faire part à MM. de Barras et de Sainte-Mesme.

M. de Ménil-Durand demandait son argent ou la mort : « J'ai » un coup de poing que je chéris et que j'adore. Il n'y a pas » loin de ma poitrine à mon cœur, et le coup de poing y est » resté (ce sont ses propres paroles). Messieurs, je me battrai » à mort : voilà mon dernier mot, ma dernière décision. »

Toute espèce de tentatives et de propositions d'arrangement fut inutile. Ces messieurs résistèrent à toutes les objections qu'on leur réitéra avec instance, et le combat fut arrêté pour l'après-midi du 12 octobre.

Les lois du combat furent que M. de Sainte-Mesme commencerait; que ces messieurs, armés chacun de quatre pistolets à la ceinture, chargés à balle franche, seraient placés à cent pas l'un de l'autre; que les témoins se retireraient et ne verraient pas le combat; qu'alors au signal donné les combattants iraient à la charge, et se battraient à volonté et jusqu'à la mort. La loi était que le premier qui serait blessé et renversé, l'autre l'achèverait, s'il lui restait encore à tirer, et qu'alors le vainqueur pourrait appeler; qu'avec M. de Barras, qui ne pouvait tirer que de la main gauche à cause de sa blessure, M. de Ménil-Durand ne se servirait que de sa main droite seule et sans s'appuyer du bras gauche. Même convention pour les témoins et pour la suite de combat.

Le lieu du combat ayant été choisi dans un bois hors des limites de France, on partit de Mézières à midi, et à trois heures tout le monde y était rendu.

Les trois combattants continuèrent toujours à montrer une égale bravoure, paraissant les plus tranquilles spectateurs de l'appareil dont ils étaient l'objet. M. de Ménil-Durand avait

une forte tâche à remplir : deux combats à essuyer contre des adversaires déjà blessés à la vérité dans leurs premiers combats, mais pas moins redoutables, les armes à la main, par le sang-froid avec lequel ils allaient à la mort. On pourrait cependant avoir à reprocher à M. de Ménil-Durand de trop se livrer à son caractère, dans une circonstance où les propos et les fanfaronnades ne décident nullement des opinions. Ils furent d'autant plus remarqués, qu'ils avaient pour contraste l'honnêteté soutenue et le courage noble et tranquille de MM. de Barras et de Sainte-Mesme. On entendit, entre autres propos, M. de Ménil-Durand dire, en approchant du champ de bataille : « Messieurs, comme je me flatte d'enfoncer le ventre à M. de » Sainte-Mesme et que j'espère que cela ne sera pas long, je » ne voudrais pas qu'on fût chercher M. de Barras bien loin, » ni attendre longtemps. » Quelqu'un qui se trouvait très à portée de lui, répondit : « M. de Barras ne se fera jamais » attendre. »

Après les dernières dispositions pour le combat de MM. de Sainte-Mesme et de Ménil-Durand, les témoins se retirèrent. Le signal donné, le combat commence et, au second coup de pistolet, on entendit après un moment de silence : « A moi! » à moi! » Alors on s'avança, de différents côtés à la fois. » M. de Sainte-Mesme était étendu sur le champ de bataille. » M. de Ménil-Durand qui venait d'appeler, ajouta : « Messieurs, » voilà M. de Sainte-Mesme! C'est de mon premier coup que » je l'ai abattu. Mon second pistolet vient de rater. »

Un instant après, pendant qu'on était autour du corps de M. de Sainte-Mesme, il rejoignit deux autres personnes et leur dit : « Il m'a attendu, et m'a tiré à 15 ou 18 pas. Il me visait » à la ceinture, et la balle m'a brûlé l'oreille. J'ai couru sur » lui et l'ai tiré à 8 pas. J'ai ajusté à la poitrine; le coup a re- » levé, et la balle lui est entrée au milieu du front. »

Il voulut alors marcher vers M. de Sainte-Mesme qu'il venait de tuer. Un des témoins lui cria : « N'avancez pas, Monsieur, » retirez-vous. » Aussitôt il revint sur ses pas aux deux mêmes » personnes et continua : « Messieurs, je peux ne pas avoir » tué M. de Sainte-Mesme, quoique je le crois bien mort. Il

» me reste deux coups à tirer dont je suis en droit de faire
» usage, je ne l'ai pas fait. Mais certainement je n'en agirai pas
» de même avec M. de Barras. C'est le troisième combat que j'ai
» avec lui : ce sera sûrement le dernier. »

Dans le moment du combat, M. de Saint-Mesme était mort sur le coup, et M. de Ménil-Durand, pouvant l'ignorer, avait couru sur lui pour l'achever, lorsque quelqu'un lui cria au même instant : « Eh ! Monsieur, que faites-vous ? Il est mort. » Alors il se retira en appelant à lui.

Pendant les moments d'intervalle qui suivirent le premier combat, on fut obligé d'écarter les paysans qui rôdaient, et dont on craignait l'attroupement. Un des témoins et M. de Ménil-Durand se jetant dans les bois pour les éloigner, M. de Ménil-Durand affecta de vouloir encore aller considérer son ennemi vers l'endroit où on l'avait mis à l'écart. Le témoin l'arrêta, et à plusieurs reprises lui ordonna de s'éloigner.

Cependant, quelqu'un avait aperçu de l'émotion sur M. de Ménil-Durand, l'instant d'après qu'il eut tué M. de Sainte-Mesme, et on l'aurait cru courageux sans férocité. A la vérité, il n'était encore quitte de rien ; il attendait un second adversaire, et cette position n'altéra pas un instant la fermeté qu'il conservait. Il finit même par causer avec le témoin qui était resté avec lui, de choses indifférentes et très-étrangères à l'événement, mangea quelque chose pour se soutenir, prit aussi un peu de liqueur qu'il avait apportée, et son courage paraissait avoir pris un caractère plus calme ; mais, si dans le premier moment il eut à écarter quelques impressions naturelles, il pouvait se raidir contre elles sans affecter la férocité.

A cette première scène d'horreur pour les témoins, devait succéder une seconde attaque. Les combattants s'y préparèrent avec un sang-froid toujours égal, et les dispositions furent les mêmes.

M. de Barras, allant au combat, était sûr de ne plus revoir son ami. Sa fermeté retint les mouvements de la nature qui prirent ensuite le plus violent essor, mais dont il ne parut rien tant qu'il eut besoin de sa tête et de son sang-froid.

Les deux combattants, en présence l'un de l'autre, s'atta-

quèrent avec une valeur et une animosité qui ne pouvait être que parfaitement égale par la manière dont les coups se succédèrent. M. de Barras laissa tirer M. de Ménil-Durand le premier, et lui riposta. M. de Ménil-Durand tira son second coup qui se confondit avec le second aussi de M. de Barras. Ces messieurs se serrèrent jusques à quatre pas. M. de Ménil-Durand tira son troisième coup, et peu de temps après tira son quatrième, qui fut immédiatement suivi du troisième seulement de M. de Barras. Après ces deux derniers coups où l'on pouvait juger que les combattants s'étaient tués ou blessés tous deux, il se fit un silence; et, après quelques moments, on reconnut la voix de M. de Ménil-Durand paraissant demander de la poudre et appelant les témoins d'une manière à la fois chancelante et précipitée. On arrive, et on voit avec étonnement M. de Barras reculant de quelque pas, mais toujours sur le champ de bataille et encore armé d'un pistolet, criant au premier qu'il aperçoit : « N'avancez pas, messieurs! Messieurs, retirez-vous! » On vous a appelés; mais décidez. J'ai essuyé quatre coups de » feu, messieurs, et n'en ai tiré que trois. Il m'en reste encore » un; j'en appelle, et je demande mes droits. »

M. de Ménil-Durand, déjà sorti du champ de bataille, était blessé au haut de la cuisse gauche, et, marchant vers les témoins en se soutenant à peine, se laissa tomber au moment où il les aperçut, leur criant : « Arrivez donc, Messieurs! à moi! »

Au même instant où il avait appelé, un chirurgien, qu'on avait eu la précaution d'amener, s'était aussitôt avancé et s'occupait même à le secourir. Pendant que M. de Barras prononçait sa réclamation, les témoins, qui alors ne commençaient qu'à paraître, continuent de s'avancer. M. de Barras, resté dans sa même position, s'était arrêté en finissant de parler; et M. de Ménil-Durand, apparemment étonné de le voir encore, et oubliant tout à fait les règles du combat, s'écria avec précipitation : « Qu'on me l'ôte des yeux, Messieurs! Qu'on lui ôte son pistolet, » car il est homme à le tirer. » Un des témoins, qui allait à lui, n'avait pas fini de le lui demander, que M. de Barras le lui remettait généreusement. M. de Ménil-Durand ajouta même encore : « Tu ne le tireras pas; va! » M. de Barras lui répondit

simplement : « Vous voyez que j'ai remis mon pistolet, Monsieur ! » Et aussitôt il se retira un peu plus loin avec quelques personnes qui restèrent auprès de lui.

La position des témoins devenait très-épineuse. La nature de cette affaire aussi malheureuse qu'atroce ; les lois terribles du combat, mais immuables et formelles, puisqu'elles étaient l'accord des mutuelles volontés des combattants ; toute cette horrible réunion ne pouvait être au premier moment qu'un chaos imposant ; mais il fallait prendre un parti. Un des témoins, s'adressant à M. de Ménil-Durand, lui disait : « Votre combat n'est » pas fini ; et, selon les lois dont nous sommes les garants, nous » devons nous retirer. » — « Si cela est, répondit-il, si vous l'or» donnez, éloignez-vous ! Que M. de Barras m'apporte un pis» tolet sur la tête et ne me manque pas ; mais pouvez-vous or» donner un assassinat ? »

La délicatesse des témoins et tous les sentiments de l'humanité les faisaient hésiter sur les dernières clauses du combat, et ils s'occupaient à l'écart de cet objet important, lorsque le chirurgien, qui n'avait pas quitté M. de Ménil-Durand, vint leur dire de sa part : « Messieurs, M. de Ménil-Durand se plaint que » vous l'abandonnez ; il désirerait que quelqu'un vint auprès » de lui. »

On se rapprocha effectivement. Le même témoin vint encore lui répéter : « Le devoir exige que nous nous éloignons. » Alors il s'écria en frissonnant et joignant les mains : « Quoi ! Mes» sieurs, vous m'abandonnez ; vous souffririez un assassinat ? » Quel rôle jouerai-je donc ici ? Ma vie est plus nécessaire à » M. de Barras que ma mort. Qu'on me rhabille et qu'on me » remmène ! »

Dans ce moment d'indécision et d'effervescence, on parla d'une nouvelle composition de combat que M. de Ménil-Durand accepta ; mais tout le monde la jugeant aussitôt tout à fait hors de sens et de toute équité, elle fut à l'instant rejetée. Cet incident inattendu fit renaître l'espérance de pouvoir arrêter toutes les suites de cette affaire et l'empêcher de causer de nouveaux malheurs. Les propositions commencèrent à circuler ; tout le monde était réuni, et il fallait un arrangement immuable. M. de

Barras attendait l'issue de cette délibération, sans donner d'autres marques des effets de sa position que les regrets de la plus extrême sensibilité sur la perte de son ami. Deux des témoins ne tardèrent pas à le joindre et à lui porter les premières propositions d'arrangement. Elles se continuaient aussi du côté de M. de Ménil-Durand, en y joignant toute l'énergie que, malgré l'embarras de cette circonstance, elle donnait à toute les idées ; et si en appelant à lui, malgré les lois du combat, il avait obligé que l'on en suspendît la rigueur, elles ne restaient pas moins, ainsi que sa vie, à la disposition de M. de Barras. On le répétait à M. de Ménil-Durand ; et un des témoins, le voyant hésiter à en convenir, il fut obligé d'ajouter avec plus de force encore : « Vous devez signer à M. de Barras qu'il était le maître de votre » vie, et qu'il vous l'a généreusement donnée. » — « Eh bien ! » Messieurs, répond M. de Ménil-Durand, je consens ; je souscris » à tout. De braves gens ne peuvent rien faire qu'on puisse » désapprouver. Si ma démarche déplaît à mon corps, si on » cherche à m'écraser, je me réclamerai de vous ; et si je ne » dois plus espérer de ressources sur cette terre, je viendrai, » Messieurs, sous vos ordres et dans vos régiments, y servir » comme grenadier ou comme simple dragon. Tout ce que vous » ferez sera bien fait. Ah ! qu'il est doux, qu'il est beau de » souffrir sous vos yeux ! On lui ajouta sur-le-champ : « Eh » bien ! voyez Barras. Embrassez-le ; nous sommes sûrs qu'il ne » demande pas mieux. »

A ces mots, les mouvements du plus horrible désespoir frappèrent d'étonnement ceux qui venaient de l'écouter. On le vit réunir tout ce qu'il eut de forces pour se tordre les bras et les mordre avec fureur. Il fut impossible de ne pas mêler de l'indignation dans les reproches qu'on lui en fit, et surtout dans la manière de lui faire sentir combien ils étaient éloignés de la position où les circonstances venaient de l'amener.

De l'autre côté, l'âme héroïque de M. de Barras, en cédant aux premières instances avec la noble générosité de la vraie valeur, ne s'arrêtait que sur l'inconvénient de voir suspendre encore une affaire dont la mort d'un des deux combattants qui restaient devait être le terme. Aussitôt toutes les personnes qui

l'entouraient s'écrièrent d'une voix commune : « Non, M. de Ménil-Durand ne peut plus avoir de recours sur vous; nous sommes témoins de ce qui vient de se passer; et n'importe où nous nous trouverions, il faudra qu'il se coupe la gorge avec nous tous avant d'avoir le moindre démêlé avec vous sur cette affaire. D'ailleurs, lui ajouta-t-on, vous conserverez toujours le droit incontestable que vous donne sur lui votre quatrième coup que vous n'avez point tiré; et nous l'attestons à toute la terre. »

M. de Barras, alors, n'objectant plus rien, s'avançait avec les personnes qui l'entouraient vers le lieu où M. de Ménil-Durand était étendu, leur réclamant cependant une attestation des faits du combat, et surtout que toute espèce de retour soit anéanti sur cette affaire. Il ne fut pas difficile d'être d'accord sur une demande aussi juste, et on ne pouvait hésiter non plus sur celle d'avoir par écrit, de M. de Ménil-Durand, qu'il reconnaissait devoir la vie à la générosité de M. de Barras.

Il était déjà prévenu de cette convention ; elle lui fut encore proposée, et il lui eût été difficile de la contester.

Malgré cela, ses mouvements de désespoir recommencèrent encore à manifester le violent effort qu'il se faisait à l'approche de M. de Barras. Le nouvel étonnement que produisit cette récidive, et qu'il aperçut sur tout le monde, l'obligea enfin de les calmer.

M. Angot, qui avait été se jeter au cou de M. de Barras, revint vers son parent et lui dit avec le caractère et la fermeté qu'il a toujours montrés vis-à-vis de lui dans toute cette affaire : « Embrassez Barras comme vous le devez, comme un brave » homme qui vous a généreusement donné la vie; et, si vous » vouliez encore le chercher, ce serait par moi qu'il faudrait » commencer. »

De ce moment on vit les expressions de la sensibilité la plus touchante se mêler aux impressions d'horreur dont on était encore frappé. M. de Barras, emporté par le mouvement de son âme, embrasse M. de Ménil-Durand, en le couvrant de larmes. Il se lève et ne pense plus qu'à pleurer son malheureux ami, à qui on rendit à l'instant même les premiers hommages

qu'on devait à sa jeunesse et à sa mémoire. On se jurait en même temps d'ensevelir tout souvenir de cette malheureuse affaire, et les spectateurs, mêlant l'attendrissement et d'admiration pour l'action sublime de M. de Barras, mêlèrent aussi leurs larmes et leurs embrassements à la promesse qu'ils donnèrent de garder une ignorance à l'arrangement inviolable qu'on venait de prononcer.

Enfin, la nuit approchant, on ne put quitter trop tôt le théâtre d'une scène aussi sanglante, et où on laissait une victime que l'humanité n'avait pu sauver de la rigueur des préjugés et de la funeste prédestination qui l'attendait.

Le lendemain, on s'occupa de rédiger les écrits qui attestent à jamais de part et d'autre l'entière extinction de cette affaire, et qui sont le résultat des paroles d'honneur réciproquement données sur le champ de bataille. Ce fut enfin le terme des démarches cruelles qu'occasionna ce malheureux événement.

(*Revue rétrospective.*)

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
I.	— Un premier mot.	1
II.	— Versailles.	6
III.	— La Cour.	14
IV.	— Le Jeu.	23
V.	— La Galanterie.	32
VI.	— L'Armée.	47
VII.	— La Police.	61
VIII.	— L'Administration.	78
VIII.	— La Justice.	94
IX.	— La Magistrature.	106
X.	— Le Clergé.	120
XI.	— Le Jésuitisme	136
XII.	— Jacques Bonhomme.	151
XIII	— Le Commerce.	163
XIV.	— L'Organisation du Travail.	175
XV.	— La Société.	188
XVI.	— La Politique.	198
XVII.	— Le Dénoûment.	206
XVIII.	— Le Bilan.	218

Pages.

XIX. — La Chambre de Justice. 229
XX. — Le Mississipi. 241
XXI. — La Cour de Rome. 252
XXII. — Le Prix d'un Chapeau. 267
XXIII. — Un Roi ennuyé. 282
XXIV. — Le Parc aux Cerfs. 300
XXV. — Le Règne du Cotillon. 312
XXVI. — L'Œil-de-Bœuf. 327
XXVII. — La Femme libre. 345
XXVIII. — Le Sacré-Cœur. 359
XXIX. — L'Anarchie. 377
XXX. — Le Fond de l'Abîme. 390
XXXI. — Ninive périra. 402
XXXII. — Conclusion. 413

APPENDICE. 427

FIN DE LA TABLE.

SAINT-DENIS — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.